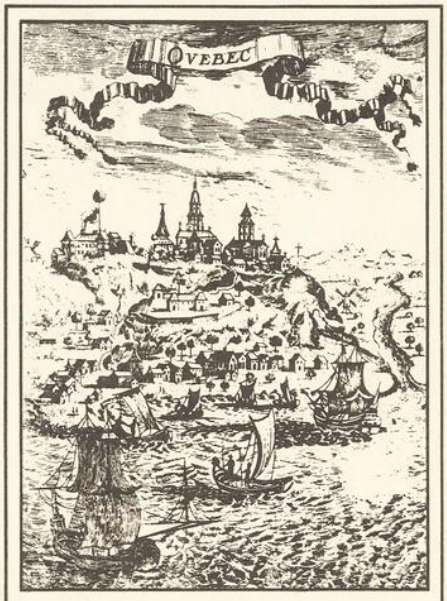


Bibliothèque Nationale du Québec

30/10/43

RAPPORT

DU

Surintendant de l'Instruction publique

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR L'ANNÉE

1939-1940

Imprimé par ordre de la Législature

QUÉBEC
RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DU ROI

1941

OFF
ISRAI
AY
1940



SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

QUÉBEC, le 1er mars 1941.

A Son Excellence le Major général l'honorable SIR EUGÈNE FISET,
Kt., C.M.G., D.S.O., M.D.,
Lieutenant-Gouverneur,

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

Permettez-moi de vous transmettre le Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1939-40.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

Votre très dévoué,

HECTOR PERRIER,
Secrétaire de la Province.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PERSONNEL DU DÉPARTEMENT

Monsieur Victor Doré, surintendant.
M. W.-P. Percival, secrétaire anglais du département.
M. B.-O. Filteau, secrétaire français du département.
M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires.
M. E.-S. Giles, inspecteur général des écoles protestantes.
M. E.-C. Woodley, officier spécial.
M. J.-P. Labarre, inspecteur général des écoles normales.
M. Roch Aubry, assistant-inspecteur général des écoles normales.
M. Alex. Bergeron, chef du Service de la construction des écoles.
M. H.-S. Billings, officier spécial.
M. F.-P. Noël, officier spécial, secrétaire de la Commission administrative du Fonds de Pension.
M. Alphonse Désilets, directeur de l'enseignement ménager et directeur des écoles de coupe.
M. Gérard Morisset, directeur de l'enseignement du dessin.
M. Ernest Gagnon, comptable en chef.
M. Ludger Faguy, registraire.
M. Charles Bilodeau, officier spécial.
M. J.-G. Tremblay, assistant-inspecteur général des écoles primaires.
M. J.-A. Paquet, officier préposé à l'organisation des municipalités scolaires.
M. J.-H. Plamondon, assistant-comptable.
M. Adrien Levesque, assistant-comptable.
M. Philippe-Aug. Miller, officier spécial.
M. Gaudry Delisle, directeur technique de la Cinémathèque.
M. Ernest MacKay, commis en chef, préposé à la compilation des rapports.
M. Paul Delage, officier spécial, assistant-secrétaire de la Commission administrative du Fonds de Pension.
M. Gérard Goulet, commis en chef, préposé à la répartition des subventions.
M. Loyola Létourneau, commis senior.
M. Jules Noël, assistant-directeur des écoles ménagères.
M. Louis-A. Simard, commis senior.
M. Maurice Bergeron, assistant-registraire.
M. J.-Arthur Thiboutot, commis senior.
M. Chs.-Eug. Larose, commis senior.
M. Roméo Marquis, commis senior.
M. Arthur Belleau, préposé au dépôt de papeterie et des livres de récompense.
M. Gérard Brochu, secrétaire du Surintendant.
M. Marius Gilbert, assistant du préposé au dépôt de papeterie.
M. J.-Émile Richard, assistant du préposé au dépôt de papeterie.
M. Lucien Vocelle, commis intermédiaire.
M. C.-E. Blouin, commis intermédiaire.

M. P.-E. Bélanger, commis intermédiaire.
M. Armand Donaldson, commis en général.
M. Paul-Henri Filion, commis en général.
M. Adolphe Gagnon, commis intermédiaire.
M. Martial Roy, sténographe.
M. Marcel Brochu, sténographe.
M. Jean-Marie Bruneau, commis junior.
M. Maurice MacKay, commis junior.
M. Georges Coté, messager en chef.
M. Aimé Pageau, messager.
M. J.-B. Bureau, messager.
M. Emile Godreau, messager.
M. Jos. Beaulieu, messager.
M. Laurent Bernier, messager.
M. F.-X. Fradet, messager.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ CATHOLIQUE

Membres du Conseil:

M. Victor Doré, surintendant, président,
Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec,
Mgr l'Archevêque d'Ottawa,
Mgr l'Archevêque de Montréal,
Mgr l'Évêque de Mont-Laurier,
Mgr l'Évêque de Gaspé,
Mgr l'Évêque de Timmins,
Mgr l'Évêque de Saint-Hyacinthe,
Mgr l'Évêque de Valleyfield,
Mgr l'Évêque des Trois-Rivières,
Mgr l'Évêque de Rimouski,
Mgr l'Évêque de Joliette,
Mgr l'Évêque de Charlottetown,
Mgr l'Évêque de Saint-Jean,
Mgr l'Évêque de Pembroke,
Mgr l'Évêque d'Amos,
Mgr l'Évêque de Sherbrooke,
Mgr l'Évêque de Nicolet,
Mgr l'Évêque de Chicoutimi,
Mgr le Vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent,
Mgr le Vicaire apostolique de la Baie James,
L'honorable Ernest Lapointe,
L'honorable Juge Sir Mathias Tellier,
L'honorable Sir Thomas Chapais, sénateur, C.L.,
L'honorable Juge Antonin Galipeault,
L'honorable Juge J.-N. Francœur,
L'honorable Juge H.-A. Fortier,
L'honorable Sénateur J.-Ed. Prévost,
L'honorable Hector Champagne, C.L.,
L'honorable Hector Authier, C.R., M.P.,
L'honorable Hector Perrier, C.R.,
L'honorable Cyrille-F. Delâge, N.P.,
M. J.-P. Labarre,
M. Antonio Perrault, C.R.,
M. Édouard Montpetit,
M. Augustin Frigon,
M. Jos.-A. Trudel, N.P.,
M. Michael McManus,
M. Gerald Coughlin,
M. B.-O. Filteau, secrétaire.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ PROTESTANT

Membres du Conseil:

M. Victor Doré, surintendant,
M. George Gordon Hyde,
M. Howard Murray, O.B.E.,
M. A.-Kirk Cameron,
Le Révérend A.-H. McGreer, M.A., D.D.,
M. W.-O. Rothney, Ph. D.,
M. Malcolm T. Robb,
L'honorable Juge Wm-L. Bond,
M. G.-W. Parmelee, D.C.L., LL.D.,
M. R.-R. Cockfield, M.A.,
Révérend E.-Leslie Pidgeon, D.D.,
M. C.-B. Howard, M.P.,
M. Eric Fisher, B.C.L.,
Hon. Martin-B. Fisher, M.L.C.,
M. R.-H. Stevenson, M.D.,
Andrew S. Johnson,
M. C.-L. Brown, M.D.,
M. Leslie-N. Buzzell,
M. F.-Cyril James, M.A., Ph.D.,

Membres associés:

M. W.-L. Shurtleff, C.R., LL.D.,
M. Sinclair Laird, M.A., B.-Ph.,
Mrs. A.-F. Byers,
M. A.-R. Meldrum,
Mrs. Archibald Stalker,
M. Charles-H. Savage,
M. W.-P. Percival, M.A., Ph.D., secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec,

L'Honorable Hector Perrier,
Secrétaire de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Depuis ma nomination au poste de Surintendant de l'Instruction publique, à la mi-décembre 1939, j'ai dû consacrer beaucoup de temps à l'étude des finances d'un grand nombre de municipalités scolaires, tout en m'initiant à la régie du Département. Toutefois, mes préoccupations furent avant tout d'ordre pédagogique.

Le problème scolaire de la Province m'était déjà familier. En effet, depuis 1899, j'ai dû l'étudier à des titres divers. Pendant ces longues années, j'ai entendu louer et blâmer tour à tour notre système d'éducation. La louange a parfois péché par enthousiasme; aux yeux des critiques, elle a revêtu l'aspect d'un plaidoyer *pro domo*. La critique a trop souvent manqué de mesure et versé dans l'exagération.

Je n'entends pas passer jugement, mais mon devoir me commande certaines mises au point.

Souffrez donc qu'avant de vous présenter les faits les plus saillants de la dernière année scolaire dans le domaine de l'enseignement primaire, j'esquisse à grands traits le tableau de notre système d'éducation et que je rappelle au grand public des faits qui vous sont connus.

LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le département de l'Instruction publique fait partie du Service civil de la province et relève du Secrétariat provincial. Il se compose du Surintendant de l'Instruction publique, qui en a la direction immédiate, de deux secrétaires et de tous les autres fonctionnaires nécessaires au bon fonctionnement des lois concernant l'instruction publique.

LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ses attributions:—La régie pédagogique des écoles primaires de notre province relève du Conseil de l'Instruction publique. Ce Conseil comprend deux comités, l'un catholique, l'autre protestant, dont les règlements respectifs sont sujets à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Les deux

comités ne se réunissent en assemblée plénière que pour juger des questions scolaires d'un commun intérêt.

Le Comité catholique:—La juridiction du Comité catholique sur les écoles de langue française se limite à l'enseignement primaire distribué dans les établissements suivants:

l'école primaire proprement dite, dont le cours est de sept années;

l'école primaire complémentaire qui comporte deux années de plus: 8e et 9e années;

l'école primaire supérieure qui s'étend jusqu'à la douzième année;

l'école ménagère régionale devenue depuis 1938 une école primaire supérieure dotée d'un programme bien défini;

l'école normale qui forme à l'art de l'enseignement les instituteurs et les institutrices pour les écoles publiques de la province.

La juridiction du Comité catholique ne s'étend au secondaire que dans les écoles anglaises catholiques (Academic High Schools) dont les diplômes (Leaving Certificates) sont reconnus par les Universités protestantes.

Si l'on excepte le latin qui n'apparaît pas au programme de nos écoles primaires supérieures, les études poursuivies dans ces écoles de la 9e à la 11e année inclusivement, ne sont en rien inférieures à celles des High Schools dans les mêmes classes. C'est ce que j'ai fait reconnaître par les autorités militaires pour ce qui a trait au recrutement de nos jeunes gens, et leur adaptation à certaines tâches dans l'armée de l'air.

Le Comité protestant:—Le Comité protestant a juridiction sur les institutions suivantes:

l'école élementaire (elementary school) où le cours d'études est de sept années;

l'école intermédiaire (intermediate school) dont le cours s'étend à la 9e année inclusivement;

le High School dont le cours est généralement de onze ans et, exceptionnellement, de douze.

L'école normale (School for Teachers) ne relève pas du Comité protestant, mais c'est parmi ses élèves que celui-ci recrute le plus grand nombre des professeurs qui, par la suite, enseigneront dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les écoles intermédiaires.

La juridiction du Comité protestant s'étend à l'enseignement secondaire, du fait que les diplômés de ses Junior High Schools ont accès à la faculté des arts des Universités.

ATTRIBUTIONS DU SURINTENDANT

Le Surintendant est le président du Conseil de l'Instruction publique; "il est revêtu de tous les pouvoirs, attributions et droits, et il est soumis à tous les devoirs et obligations que la loi lui confère et impose. Dans l'exercice de ses attributions, il doit se conformer aux instructions qui lui sont données par le Conseil de l'Instruction publique ou les comités catholique romain ou protestant, selon le cas."

"Il est de droit membre du Conseil de l'Instruction publique et de chacun de ses comités, mais il n'a droit de vote que dans le comité de la croyance religieuse à laquelle il appartient."

Si ses pouvoirs d'ordre exécutif sont nettement limités, il a, comme membre des deux comités, toute latitude pour soumettre à ses collègues toute suggestion qu'il croit de nature à améliorer les programmes d'études, à assurer le bien-être des instituteurs et institutrices, à bonifier la qualité de l'enseignement distribué dans les écoles et à promouvoir le progrès de l'éducation dans la province. Il est visiteur de toutes les écoles qui relèvent de l'un ou de l'autre comité du Conseil de l'Instruction publique. Il peut d'autre part, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil:

"1° Établir et aider des sociétés artistiques, littéraires ou scientifiques, musées ou galeries de peintures fondés par ces sociétés, par le gouvernement ou par des institutions recevant une subvention du Gouvernement;

2° Établir des concours et distribuer des diplômes, médailles ou autres marques de distinction, pour des travaux ou ouvrages scolaires, artistiques, littéraires ou scientifiques;

3° Établir des écoles d'adultes pour l'instruction de la classe ouvrière;

4° Faire tout ce qui, en général, a rapport à l'encouragement et à l'avancement de l'instruction publique, des arts, des lettres et des sciences."

Établissements d'enseignement qui ne relèvent pas du Conseil de l'Instruction publique ou de ses comités:

Écoles indépendantes primaires:—Un grand nombre d'écoles indépendantes: couvents, collèges commerciaux, échappent à la juridiction de l'État. Quelques-unes émargent toutefois au budget de la province à certaines conditions : le département de l'Instruction publique accorde ses certificats officiels à leurs élèves, quand ceux-ci suivent son programme d'études et subissent avec succès les examens prescrits par ses règlements.

Toutes restent libres de choisir leur personnel, composé pour la plus grande part de religieux.

Collèges classiques:—L'enseignement secondaire donné dans nos établissements ne relève ni de l'État, ni du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique; il est strictement autonome. Les collèges classiques de garçons, au nombre de 30, sont affiliés aux Universités de Montréal et de Québec.

Dans près de soixante collèges pour jeunes filles, le cours de lettres et sciences en vigueur correspond à peu de chose près au *High School Course* adopté par cinq instituts de langue anglaise. Douze autres institutions dispensent le cours classique complet aux jeunes filles.

Établissements d'enseignement qui relèvent de divers Ministères

Les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers, l'école du meuble, les écoles professionnelles—École Polytechnique, Écoles des Hautes Études commerciales, Écoles des Beaux-Arts—relèvent directement du Secrétariat Provincial; l'école des Mines, du Ministère des Mines et Pêcheries maritimes; l'école des Gardes-Forestiers, du Ministère des Terres et Forêts; les écoles d'agriculture—écoles moyennes, écoles régionales, écoles supérieures—du Ministère de l'Agriculture.

Une école d'arts domestiques relève aussi de ce Ministère qui, d'autre part, subventionne certaines organisations post-scolaires.

Diverses institutions d'enseignement fonctionnent sous l'égide du Ministère du Commerce d'après un plan dit de l'Aide à la Jeunesse.

Les écoles professionnelles supérieures—le génie civil, le commerce, l'agriculture—sont affiliées aux Universités.

L'école et la critique:

Tout ce qui précède n'a qu'un objet: celui de situer les responsabilités et de souligner le manque de coordination de notre enseignement.

En notre Province, le mot école n'évoque le plus souvent qu'un souvenir: celui de l'établissement où l'on a reçu l'éducation première, ou encore, celui plus ou moins précis de tel ou tel professeur, de ses qualités transcendantes, d'un trait particulier de son caractère, de la valeur ou de la pauvreté de son enseignement.

Le mot école a un sens plus large. Il embrasse tout l'enseignement. Les écoles primaires, secondaires, techniques ou supérieures ont toutes et chacune une tâche bien définie. L'école primaire ne revendique pas pour elle seule le mérite de former la nation; elle a ses très lourdes responsabilités, mais l'enseignement technique, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ont leurs responsabilités propres. Il est donc injuste d'imputer à mal à l'école primaire les insuffisances de l'enseignement à ses autres degrés.

Or, tout notre enseignement est en butte à la critique qui, pour manquer parfois de pondération, ne frappe pas toujours à l'aveugle.

Rappelons-nous qu'il n'est pas de pays au monde où le système d'éducation en vigueur soit si parfait qu'il échappe à tout blâme, à toute attaque.

Dans un excellent ouvrage intitulé: Explication de notre temps, Romier a reproché à son pays "d'avoir construit une caserne pédagogique morne, rigide, impersonnelle; dans cette architecture", dit-il, "on installa des échelles d'étage en étage: l'instruction primaire, l'instruction secondaire, l'instruction supérieure. Tous les enfants furent invités, en principe, à s'élever par degrés. On crut leur garantir une magnifique égalité; en fait, on consacrait l'inégalité, quand on ne l'aggravait pas."

Dans un style dont il a le secret, il fustige ce système qui a pour résultats d'opposer les trois classes de la nation: les intellectuels, les riches et le peuple. "Les premiers", dit-il, "envient les seconds et méprisent le peuple". Les riches doués, mais ignorants "étalent leur triomphe devant les pédants et les malchanceux". Il qualifie de monstruosité un système qui, "mesure la valeur d'un homme et l'estime qu'il mérite à son degré d'instruction artificielle; qui, à l'argent, force brutale, n'oppose plus le mérite, mais l'instruction".x Et il conclut: "Comme l'instruction n'est, pour la plupart des hommes, qu'un moyen de gagner plus ou moins d'argent, l'argent reste maître absolu."

Voilà qui n'est pas tendre pour un système d'enseignement dont nous nous sommes toujours largement inspirés.

Commissions d'études:—Si le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique n'exprime pas publiquement ses soucis de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas dans ses écoles et dans les autres sphères de l'éducation, ce n'est pas qu'il s'en désintéresse.

Maintes fois, il a donné libre cours à ses regrets du manque de coordination de notre enseignement. Il s'est demandé comment il pourrait, sans sortir de ses attributions, contribuer à un agencement plus heureux des programmes d'études en vigueur tant dans ses écoles que dans les établissements d'enseignement secondaire, technique ou professionnel.

"C'est un fait notoire", disait Son Éminence en 1937, "que dans notre province l'enseignement public est composé d'institutions qui forment une vraie macédoine. Celà est dû à de justifiables raisons historiques ou sociales, mais tout de même, la bigarrure en est manifeste; la hiérarchie entre toutes ces entreprises d'enseignement est peu nette, les programmes plus ou moins divergents."

Sur la proposition de Son Éminence, un sous-comité était alors constitué qui en peu de temps abattit beaucoup de besogne et en vint à la conclusion qu'il y avait trois problèmes pressants à résoudre:

a) la coordination de l'enseignement sous ses diverses formes et à ses différents degrés;

b) l'extension des pouvoirs du Comité catholique et du Surintendant en certaines matières;

c) une répartition plus équitable des items des subsides scolaires.

Dans un rapport en date du 23 septembre 1937, le sous-comité recommandait la création de trois commissions permanentes qui auraient pour tâche de s'occuper assidûment de ces problèmes.

Composées uniquement de membres du Comité catholique, ces trois commissions reçurent pouvoir de s'adjoindre chaque fois qu'elles le jugeraient nécessaire d'autres personnes compétentes qui n'auraient que voix consultative.

Cette recommandation fut approuvée par le Comité catholique et depuis lors,

a) la Commission de coordination et d'examens,

b) la Commission des programmes et manuels, et

c) la Commission de finances et de législation se sont réunies fréquemment entre chacune des quatre séances régulières que tient chaque année le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Il s'est fait peu de publicité autour de leur action, et seuls les procès-verbaux de leurs délibérations pourraient vous fournir dans leur sécheresse un faible aperçu de la tâche accomplie au cours des trois dernières années.

A côté de ces Commissions permanentes, et au besoin, des comités ou sous-commissions d'études composés de directeurs et de professeurs d'établissements primaires et secondaires et de hauts fonctionnaires du Département accomplissent une tâche qui, pour être ingrate et ignorée du grand public, reste un appoint précieux pour le Comité catholique; car, c'est sur leurs recherches et leurs rapports passés au crible par les commissions permanentes, qu'il appuie en définitive ses décisions et promulgue ses règlements.

Un premier pas vers la coordination fut assuré par la loi 1 George VI, chapitre 34, qui autorise le Comité catholique "à créer et à maintenir sous son contrôle un sous-comité composé de personnes compétentes et chargées de préparer des programmes pour les différentes écoles d'agriculture de la province."

Les institutions d'enseignement-ménager avaient aussi besoin d'être mieux hiérarchisées; ceci s'est fait depuis sans difficulté; toutes ces maisons relèvent du Comité catholique.

D'autre part, disait le rapport du sous-comité, "la soudure entre le cours élémentaire et le cours classique est loin d'être parfaite. N'y aurait-il pas possibilité de raccorder ces cours de manière que l'on put passer normalement de l'un à l'autre ?" De ce côté, il s'est fait aussi un travail qui devrait porter des fruits.

L'enseignement secondaire se plaint de la qualité de nos sujets et les universités font de même à l'endroit des bacheliers de nos collèges. Et pourtant, au cours des cinq ou six dernières années, les programmes d'études de l'école primaire et d'un certain nombre de nos collèges ont été modifiés. Je ne suis pas fixé sur les changements acceptés par ces derniers; je crois qu'ils ont surtout consisté dans la transposition de certaines matières du programme, autrefois étudiées dans les quatre dernières années du cours et maintenant commencées et poursuivies dans les quatre premières années.

Dans la région de Québec, l'immatriculation est accordée aux finissants de la classe de Versification, mais ceux qui terminent là leurs études n'ont aucune connaissance—pas plus théorique que pratique—des affaires. Alors que les diplômés de nos écoles primaires supérieures ou de nos High Schools trouvent assez facile de se placer dans le commerce, l'industrie ou la finance, ceux qui ne franchissent pas le cycle complet de leurs études classiques ont chance de végéter longtemps avant de trouver leur voie. L'on admet que 50% seulement des élèves inscrits en Éléments latins complètent leurs études classiques. Au dire des autorités collégiales l'exode tiendrait à diverses causes: manque de préparation adéquate à l'école primaire; admission tardive au secondaire, l'enfant, dit-on, ne devrait pas avoir plus de dix ou onze ans, alors qu'actuellement l'âge à l'admission varie de douze à treize ans. Dans ces conditions, celui qui quitte le collège après deux ou trois années d'études peut difficilement revenir à l'école primaire complémentaire. Si, dit-on, le cours primaire était allégé et sa durée limitée à six ans, il y aurait moins d'inconvénients à ce qu'un élève quittât le collège même après cinq années; car, il ne serait pas alors trop âgé pour se diriger vers une école publique ou une école de métiers.

En résumé, l'école primaire serait seule à blâmer. Ceci nous paraît bien injuste.

On nous demande de diminuer d'un an la durée du cours primaire et, en dépit de ce raccourcissement, de fournir de meilleurs sujets. La chose est-elle possible? Peut-être. Mais le premier devoir de l'école primaire est à l'endroit de la masse des écoliers, et il importe de garder à l'école jusqu'à leur 14ième année d'âge, ceux qui doivent borner leurs études au primaire. Pour répondre à la demande de l'enseignement classique sans nuire aux intérêts de la masse, il faudrait accorder plus d'attention aux matières essentielles dans les six premières années du cours primaire; l'étude des autres matières, moins poussée pendant cette période, s'accentuerait en 7e et en 8e années.

Mais, je le répète, l'école primaire n'est pas seule en cause.

Pour avoir servi dans divers domaines et conversé longuement avec les diplômés de nos institutions d'enseignement à tous les degrés, je sais la nature de leurs griefs et les multiples causes de leurs déficiences.

Notre système scolaire s'est depuis quelques années éclairé, aéré; mais, il demeure encore loin de compte; il réclame la sollicitude de l'État, le consentement des autorités collégiales à des réformes qui sans nuire à l'objet ultime des études classiques assureraient, à ceux qui ne les terminent pas, une culture plus pratique et au moins équivalente—après quatre années d'études—à celle que l'on dispense aux sujets de nos High Schools catholiques.

La question est à l'étude; nos universités, nos collèges et le Comité permanent de l'enseignement secondaire en discutent actuellement; mais, à Montréal, à Québec et un peu partout dans la province, l'opinion publique s'agite; le temps presse. Puissions-nous dans l'intérêt de notre jeunesse étudiante et le bien de notre province en venir rapidement à une entente.

La carrière de l'enseignement:

La critique de notre système a visé et vise surtout nos programmes d'études primaires et secondaires. Certes, les programmes d'études ont leur grande importance, mais la qualité de l'enseignement à tous ses degrés tient surtout à la qualité des maîtres.

"Avant de choisir la profession d'instituteur", dit un pédagogue moderne —fort prisé de nos établissements de formation—"il faudrait comme le demande Boileau à l'écrivain, consulter longtemps son esprit et ses forces"; autrement dit, "son caractère et ses moyens", car, "lorsqu'un élève reste entre des mains inhabiles ou paresseuses pendant toute sa scolarité, comme il peut arriver dans les écoles rurales, toute sa vie, il en supporte les conséquences déplorables. Tels villages écartés ont une population ignorante pour avoir subi pendant des années des maîtres incapables, indignes d'avancement. Dans les écoles de villes, une seule année perdue empêche bon nombre d'enfants d'atteindre au niveau du certificat d'études".

Le Comité catholique sait tout cela; aussi, ne cesse-t-il de rappeler aux inspecteurs, aux directeurs et directrices d'écoles le devoir qu'ils ont de n'orienter vers l'enseignement que des sujets de premier choix.

Qualifications des instituteurs et institutrices:—Nul ne peut enseigner dans une école primaire s'il n'est muni d'un parchemin qui fait foi de son instruction et de son éducation; d'autre part, les exigences du Conseil de l'Instruction publique se font de plus en plus sévères et rigides; mais, c'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. Il ne suffit pas, en effet, de posséder un semblant de culture pour être ou devenir un bon instituteur. Par ses inspecteurs, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique renseigne les commissions scolaires sur la valeur pédagogique de ceux ou celles dont elles ont retenu les services. Si les représentations de l'inspecteur restent lettre morte et qu'un instituteur ou une institutrice sont maintenus dans leurs fonctions alors que le contraire s'impose, la commission intéressée peut être privée des subsides que le Dépar-

tement de l'Instruction publique lui verse en vertu de la loi. C'est là la seule sanction que puisse appliquer le Surintendant de l'Instruction publique. Encore faut-il, pour que l'Inspecteur s'oppose au réengagement ou réclame le renvoi d'un titulaire, que celui-ci soit notoirement inapte à sa tâche. Sur ce point, notre loi scolaire est identique à celles de toutes les autres provinces du Dominion. L'on a tendance à croire que les exigences du Département de l'Instruction publique à l'endroit des instituteurs ne s'appliquent qu'à l'enseignement laïque; tel n'est pas le cas. Depuis longtemps déjà, les Communautés présentent leurs sujets aux examens d'aptitudes à l'enseignement, plus particulièrement, depuis la création des scolasticats-écoles normales et l'abolition du Bureau central des Examinateurs catholiques. Le programme d'études des écoles normales et des scolasticats-écoles normales est le même pour les religieuses et les laïques et le cycle des études des uns et des autres couvre la même période d'années. Une étude sincère de la question aura tôt fait de renseigner tous ceux qui, sur ce point, expriment un doute, une inquiétude.

Il nous faut bien avouer que nous n'avons pas partout dans la Province, des sujets également préparés à l'apostolat de l'éducation. Ce n'est pas à dire que nous soyons à court de dévouements: ils foisonnent; d'autre part, le nombre des compétences s'accroît chaque année, tant chez les religieux que chez les laïques.

Écoles normales:—Les améliorations apportées aux programmes d'études des écoles normales et le prolongement de la scolarité qui aboutit aux divers brevets devraient produire d'heureux résultats. Nos instituteurs et institutrices sont maintenant mieux outillés que ne l'étaient leurs devanciers à leur sortie de l'école de formation. Ils sont plus âgés, ils ont plus de culture et de maturité d'esprit.

En effet, depuis le 1er juillet 1937, l'accès aux écoles normales de filles n'est possible qu'après la 9ième année du cours primaire. Deux années d'études et d'entraînement pédagogique sont requises pour l'obtention du brevet élémentaire. Le brevet complémentaire requiert une troisième année d'école normale et le brevet supérieur, une quatrième année.

Depuis juillet dernier, l'admission à l'école normale de garçons n'est accordée qu'après 11 années d'études primaires, soit après un stage scolaire équivalent à celui des High Schools anglais. Les nouveaux règlements exigent deux années d'école normale pour l'obtention du brevet complémentaire et trois pour l'obtention du brevet supérieur.

Toutefois, les bacheliers ès arts peuvent obtenir l'un et l'autre diplômes après un an ou deux d'études selon le cas.

Si l'enseignement dans nos écoles normales a été haussé et bonifié, trop de candidates se contentent, hélas, du brevet élémentaire. Un trop grand nombre de commissions s'en trouvent satisfaites et ne recherchent pas les sujets munis des brevets complémentaires ou supérieurs. Toutes n'ont pas une échelle de

traitements qui pourrait varier selon les qualifications et le succès des instituteurs et institutrices. La plupart trouvent même trop élevé le traitement de $300.00 qu'elles sont tenues de verser à ces dernières. Ce fait est connu des candidates à l'enseignement et motive dans une large mesure l'exode trop hâtif dont souffrent nos écoles normales de filles et d'une façon générale tout l'enseignement primaire rural.

Inscription insuffisante:—Le nombre d'institutrices fourni chaque année par nos écoles normales devra s'accroître avec le temps, faute de quoi il risque de devenir inadéquat.

Au moment même où je rédigeais la première partie de ce rapport, le Comité catholique confiait à une sous-commission le soin de faire l'étude de ce problème.

Centralisation administrative et pédagogique:—La crise qui a sévi pendant les huit dernières années a eu une répercussion profonde sur les finances des municipalités scolaires au point qu'un certain nombre sont largement déficitaires; il faudra porter remède à leur situation. Déjà, l'État vient en aide aux municipalités scolaires par de larges subsides: fonds des écoles élémentaires, des écoles supérieures, des écoles publiques, des municipalités pauvres, des centres de colonisation; mais une échelle de traitements ne saurait être établie, —à laquelle seraient astreintes les commissions scolaires—sans une modification assez profonde de l'organisation existante. Voudra-t-on par la même occasion, reconstituer les cadres pédagogiques? Mon opinion ne saurait engager le gouvernement, non plus que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique mais, je me suis souvent demandé si une centralisation mitigée de l'administration et la création de commissions pédagogiques régionales ne comporteraient pas certains avantages. J'incline pour l'affirmative.

Un problème angoissant—A la demande de la Commission des Finances et de Législation, instituée par le Comité catholique, le département a fait enquête sur la fréquentation scolaire des enfants de 7 à 13 ans inclusivement. Les conclusions de cette enquête ne sont pas définitives, mais les faits connus jusqu'ici sont des plus inquiétants. Non seulement des milliers d'enfants de 7 à 13 ans n'apparaissent pas au journal d'appel, mais un grand nombre de ceux qui s'inscrivent fréquentent l'école de façon très irrégulière. Dès la 5ème année, la désertion de l'école commence et elle s'accentue de plus en plus à mesure que l'on monte les degrés du cours primaire.

Pour se rendre bien compte de cette défection, il suffit de jeter un coup d'œil sur la progression décroissante que forment les chiffres de l'inscription scolaire, de la 4e à la 7e année. Alors qu'en 4e année, celle-ci se totalise à 90,000 environ, elle tombe successivement à 81,000 en 5e année, à 53,000 en 6e et à 33,000 en 7e. N'est-ce pas navrant? N'est-ce pas une véritable désagrégation? Je veux bien concéder qu'en quittant l'école publique un

certain contingent est allé grossir les rangs d'autres institutions, mais les statistiques recueillies par nos inspecteurs démontrent clairement que ce contingent ne représente qu'au plus 20% de ceux qui ont rompu avec l'école municipale. Que deviennent les autres ? . . . Troublant point d'interrogation.

Si l'on considère en outre que ceux qui restent à l'école perdent en moyenne une journée sur cinq, il n'y a pas lieu de s'étonner des difficultés qu'on éprouve à parcourir le programme année par année. La fréquentation irrégulière et la désertion prématurée de l'école ont de multiples causes, tant dans les villes que dans la campagne. La pauvreté qui règne dans un très grand nombre de foyers urbains en est une. A la campagne, les enfants de tout âge sont retenus à la maison à l'époque des semences et des moissons; c'est ce qui les retarde dans leurs études et ne laisse pas de les en dérouter. Mais c'est l'apathie des parents qu'il importe de vaincre avec le temps. En effet, c'est en vain qu'on s'appliquera à simplifier le cours d'études, c'est en vain qu'on s'efforcera d'améliorer le personnel enseignant si les parents ne se montrent pas plus soucieux de leurs responsabilités et plus respectueux des droits de leurs enfants en matière d'éducation. Je crois que le moment est venu de poser cette question bien franchement devant la conscience publique.

L'enseignement des langues secondes à l'école primaire:—A sa séance du 11 décembre dernier, le Comité catholique prenait connaissance du rapport suivant de son comité de coordination et d'examen et l'approuvait.

"Monsieur le Surintendant fait brièvement l'historique de la question de l'enseignement de l'anglais depuis quelques années. Jusqu'au premier juillet 1937, l'enseignement de l'anglais pouvait commencer en 4e année (ancienne 3e). Depuis cette date, les Règlements du Comité catholique prescrivent que l'étude de l'anglais commencera d'une manière générale en 6e année (ancienne 5e). Mais, avec l'autorisation du Surintendant, les commissions scolaires peuvent avancer d'une année, ou différer jusqu'à la 8e année (ancienne 7e), selon les besoins du milieu, l'étude de cette matière.

Un certain nombre de commissions scolaires ont demandé la permission de mettre l'anglais au programme dès la 4e année (ancienne 3e) du cours élémentaire. D'autres ont suggéré d'attribuer à cet enseignement un nombre d'heures plus considérable chaque semaine. Quelques-unes ont émis l'opinion qu'il devrait être entièrement supprimé au degré élémentaire dans les milieux ruraux purement canadiens-français.

En outre, depuis quelques mois, cette question a fait l'objet de fréquentes discussions.

Il convient, semble-t-il, que le Comité catholique prenne de nouveau position et définisse clairement son attitude.

Après délibération, la Commission soumet respectueusement au Comité catholique les conclusions suivantes:

a) Il semble que, d'une façon générale, le programme actuel est suffisant si on le met en pratique avec la compétence et le zèle requis.

b) La Commission recommande cependant au Comité catholique de bien vouloir étudier l'opportunité d'accorder au Surintendant une plus grande latitude relativement aux cas spéciaux où il peut y avoir lieu de commencer plus tôt ou plus tard l'enseignement de l'anglais.

c) La Commission prie respectueusement le Comité catholique de considérer l'opportunité d'intensifier ou de diversifier, selon les besoins, l'enseignement de l'anglais au-delà du cours élémentaire et, particulièrement, dans les écoles normales."

. . . . . .

Sur proposition de Sir Mathias Tellier, appuyé par l'Honorable Jules-Édouard Prévost, et pour donner suite à ce rapport, le Comité catholique édictait le règlement suivant:

> "L'enseignement de l'anglais commence en 6e année (ancienne 5e). Toutefois, il sera loisible au Surintendant de considérer les besoins particuliers de chaque municipalité et d'autoriser les commissions scolaires à anticiper ou à différer de deux ans, selon le cas, l'enseignement de l'anglais dans les écoles publiques."

La question du français dans les écoles anglaises étant à son tour étudiée, monsieur Gerald Coughlin, appuyé par monsieur Michael McManus, proposa d'ajouter le paragraphe suivant aux instructions concernant l'enseignement du français dans les écoles anglaises catholiques:

> "L'étude du français dans les écoles catholiques anglaises commence en 4e année. Toutefois, à la demande d'une commission scolaire, le Surintendant peut autoriser l'enseignement du français deux ans plus tôt ou deux ans plus tard, selon les besoins du milieu."

Cette proposition fut adoptée.

MOUVEMENT SCOLAIRE DE L'ANNÉE 1939-40

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Au premier juillet 1939, il y avait dans la province 1,755 municipalités scolaires comprenant 1,935 corporations de commissaires et de syndics, dont 1,593 pour les catholiques et 342 pour les protestants. Dans le cours de l'année 1939-40, 23 nouvelles municipalités ont été érigées, ce qui porte à 1,778 le nombre des municipalités scolaires et à 1,957 celui des corporations catholiques et protestantes réunies. Ce chiffre de 1,957 se décompose comme suit:

Corporations de commissaires catholiques	1,574
Corporations de syndics catholiques	42
Corporations de commissaires protestants	188
Corporations de syndics protestants	143
Total	1,957

La plupart de ces nouvelles municipalités ont pris naissance dans les territoires de l'Abitibi, du Témiscamingue, du Témiscouata, de Matane, de la Gaspésie et autres régions de colonisation.

DOMAINE MATÉRIEL ET FINANCIER

Des subventions au montant de $650,661.00 ont permis d'aider à la construction de 164 nouvelles écoles et à la réparation de 566 maisons déjà existantes. Des nouveaux édifices construits, 22 sont des écoles urbaines comprenant de quatre à vingt classes et 142 sont des écoles rurales à une ou deux classes.

La tableau VIII annexé à ce rapport indique que la province possédait, au premier juillet 1939, 9,190 écoles réparties comme suit:

Écoles catholiques élémentaires	7,376
Écoles catholiques complémentaires	832
Écoles catholiques supérieures	297
Total	8,505
Écoles protestantes élémentaires	531
Écoles protestantes intermédiaires	83
Écoles protestantes supérieures (High Schools)	71
Total	685

A cela, il faut ajouter 5 écoles de sourds-muets ou aveugles, 2 écoles de déficients psychiques, 25 écoles normales, 31 scolasticats-écoles normales, 2 instituts pédagogiques, 29 collèges classiques de garçons, 12 collèges classiques de filles, 20 écoles ménagères régionales, 4 universités, 45 maisons d'enseignement supérieur, technique ou professionnel et 338 institutions spéciales, ce qui porte à 9,707 le grand total de nos écoles de tous genres.

Les 9,190 écoles primaires ont dispensé l'enseignement à 659,787 élèves, dont 584,148 catholiques et 75,689 protestants. Quant aux autres maisons d'enseignement spécial, au degré primaire, moyen ou supérieur, elles ont reçu 42,776 étudiants ou étudiantes.

Le grand total des élèves inscrits aux écoles de cette province, depuis le jardin d'enfance jusqu'à l'université, a donc été de 702,533. Dans ce total n'entrent pas les quelques trente milliers de personnes qui suivent des cours

post-scolaires de diverses natures dans les écoles du soir, les écoles d'arts et métiers, les écoles de coupe et de confection, les cercles de jeunes agriculteurs, les mouvements de jeunesse spécialisés, etc., etc . . .

Pour la répartition détaillée des élèves entre chaque catégorie d'écoles, on voudra bien se reporter au tableau I qui fait suite à ce rapport.

Ces 702,533 élèves ont eu pour les guider dans leurs études 1,507 membres du clergé, 3,365 frères, 8,448 religieuses et 16,816 instituteurs et institutrices laïques, soit en tout 30,136 professeurs, dont 27,271 pour les catholiques et 2,865 pour les protestants.

La dépense totale pour le coût de l'instruction publique et privée s'est élevée à la somme globable de $39,201,072.00, répartie comme suit:

Contribution du Gouvernement	$ 8,366,485.00
Contribution des municipalités	21,542,544.00
Contribution des institutions indépendantes	9,292,043.00
Total	$39,201,072.00

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année précédente, on constate qu'il y a eu une augmentation de près de deux millions dans la dépense totale faite pour l'enseignement et que le coût moyen par élève est passé de $53.56 à $54.86.

DOMAINE PÉDAGOGIQUE

La revision des manuels de classe, le grave problème de la fréquentation scolaire, l'essai d'un nouveau programme pour les écoles primaires supérieures, un contrôle plus rigoureux des études primaires à tous les degrés, la formation plus poussée du personnel enseignant, la réhabilitation des tâches ménagères dans l'esprit des parents et des jeunes filles, la mise en activité d'une cinémathèque pédagogique, telles ont été les grandes préoccupations du département de l'Instruction publique au cours de l'année 1939-40.

Les manuels scolaires.—La Commission des programmes et des manuels a fait la revise complète des ouvrages jusqu'ici approuvés par le Comité catholique. Plusieurs manuels en ont été retranchés; d'autres sont maintenus pour un an, deux ans ou trois ans seulement; ils ne seront plus utilisés à l'expiration de ce délai à moins qu'ils ne soient revisés à la satisfaction de la commission. Un nombre assez restreint ont subi victorieusement l'épreuve de la critique et ont été réapprouvés sans restriction. Conformément aux directions reçues du Comité catholique, la Commission des programmes et des manuels se montre de plus en plus sévère pour l'approbation des nouveaux ouvrages qui lui sont soumis. Elle considère qu'il est tout à fait inopportun, au point de vue pédagogique, de laisser pénétrer de nouveaux manuels dans les écoles à moins qu'ils ne marquent un progrès réel sur ceux qui sont déjà en usage. Une nouvelle liste considérablement allégée paraîtra prochainement.

J'ai exprimé l'opinion, favorablement accueillie, que les manuels d'Histoire du Canada et de géographie, tout d'abord choisis au concours, devraient être les mêmes dans toutes les écoles de la province. Avec le temps, le même mode de sélection s'appliquerait à tous les livres utilisés aux divers degrés de l'enseignement primaire.

Le nouveau programme des écoles primaires supérieures.—Il a été établi officiellement en 1929 et se donne actuellement dans 53 écoles publiques de garçons et dans 74 écoles publiques de filles. Je ne tiens pas compte ici des institutions indépendantes qui, au nombre de 20 pour les garçons et de 121 pour les filles, dispensent l'enseignement au moyen de cours analogues établis par les universités.

Les programmes adoptés en 1929 n'étaient que provisoires. Ils ont été revisés en 1938 et sont entrés en vigueur au mois de septembre 1939. Celui des garçons, bien que mieux défini qu'auparavant, n'a pas subi de modifications profondes. Il a conservé ses cadres rigides qui sont les mêmes pour tous, sauf en 12e année où l'élève peut opter soit pour la section commerciale, soit pour la section scientifique. Quant à celui des filles, il a gagné beaucoup, non seulement en précision, mais en souplesse et en extension. Sous sa nouvelle forme, il offre le choix entre trois cours différents: *a*) le cours général destiné surtout aux jeunes filles qui se dirigent vers les écoles normales ou qui visent simplement à la solide culture moyenne qui convient aux femmes de notre bourgeoisie; *b*) le cours commercial, adapté aux besoins des jeunes filles que les circonstances obligent à chercher un emploi dans les bureaux ou le Service civil et *c*) le cours spécial, avec latin, pour celles qui s'orientent vers le baccalauréat classique. Pour faciliter ces trois orientations diverses, en même temps que pour éviter le surmenage des élèves, le nouveau programme divise les différents sujets d'études en matières communes et en matières électives ou variables. L'étude des premières est de même durée pour toutes les élèves: vingt périodes de cinquante minutes par semaine; l'étude des secondes varie selon les sections; elle absorbe dix heures par semaine.

La flexibilité, la facilité d'adaptation aux besoins des élèves selon les milieux et les circonstances, voilà donc ce qui caractérise le nouveau programme des écoles primaires supérieures de filles.

La mise à exécution du nouveau programme, tant chez les garçons que chez les filles, semble devoir donner d'excellents résultats une fois la période d'hésitation passée. Toutefois, le Comité catholique, avant de l'approuver définitivement, a prié les inspecteurs d'écoles ainsi que les directeurs et les directrices des études de lui faire part de leurs observations et de lui signaler les retouches à faire.

Ces remarques et commentaires sont déjà et seront collationnés, résumés et communiqués à tous les membres du comité qui a préparé le nouveau programme. Ce sous-comité se réunira plusieurs fois au cours de la présente année

scolaire et soumettra, si possible, un rapport au Comité catholique à sa session de mai 1941.

Le contrôle des études primaires.—Pour la première fois, au mois de juin 1940, les examens officiels du certificat d'études se sont étendus à toute la province, 49,629 candidats et candidates se sont présentés à ces examens, savoir: 25,901 pour le certificat élémentaire (7e année), 10,008 pour le certificat complémentaire (9e année) et 3,720 pour le certificat de la 1ère, de la 2e ou de la 3e année du cours primaire supérieur (10e, 11e ou 12e année du cours primaire).

Les résultats de ces examens ont été en général satisfaisants. On en trouvera les détails plus loin dans le rapport de monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires de la province.

Ajoutons que le certificat d'études primaires supérieures ouvre de belles carrières aux jeunes gens dans le Service Civil, l'armée, la marine, l'aviation et un grand nombre d'industries. Malheureusement, trop peu des nôtres possèdent ce certificat et cela explique pourquoi un si grand nombre doivent se contenter des rôles inférieurs. Il est temps que la conscience publique s'éveille sur ce point, car le jour n'est probablement pas loin où, dans les usines et tous les corps de métiers, on exigera au moins le certificat d'études élementaires.

Nouvelles écoles normales:—Afin de pourvoir aux besoins de nos deux principales régions de colonisation, une nouvelle école normale a été établie à Amos, dans l'Abitibi, et une autre à Sainte-Rose-du-Dégelé, dans le comté de Témiscouata. Une troisième a ouvert ses portes à Hâvre Saint-Pierre, sur la Côte-Nord, pour faciliter la préparation d'institutrices habituées aux rigueurs de cette région. Enfin, une quatrième a été fondée à Chapeau, Ile-des-Allumettes, en vue d'assurer la formation d'institutrices bilingues pour le territoire de Pontiac.

Ajoutons encore la reconnaissance officielle comme école normale du Scolasticat des Révérendes Sœurs Grises de la Croix, établi dans la ville de Hull, et du Scolasticat des Révérendes Sœurs de Jésus-Marie, situé à Sillery, près de Québec. Ces nouveaux établissements portent à vingt-neuf le nombre des maisons de formation pour les institutrices et à trente-huit celui des scolasticats-écoles normales de religieuses. On compte en outre deux écoles normales de garçons et douze scolasticats-écoles normales de frères enseignants. Dans toutes ces maisons, il se fait un excellent travail, au témoignage de nos trois inspecteurs, travail mal connu et même méconnu en certains lieux, mais non moins fervent et fructueux.

Voilà pour la formation des futurs instituteurs et institutrices. Quant au personnel enseignant déjà en fonction, le département s'est efforcé de lui procurer divers moyens de perfectionnement en l'invitant à entreprendre des études contrôlées ou à suivre des cours de vacances.

Pour encourager les études privées et la culture personnelle des maîtres, les nouveaux règlements prévoient, en effet, que les titulaires du brevet complémentaire d'école normale qui auront trois ans d'enseignement pourront obtenir le brevet supérieur sans être astreints à faire une autre année d'école

normale, pourvu qu'ils subissent avec succès tous les examens prescrits pour les candidats réguliers.

Des règlements analogues ont été établis pour les institutrices religieuses en vue de favoriser l'habitude du labeur intellectuel et l'accroissement de la culture personnelle.

D'autre part, le département a organisé, aux mois de juillet et d'août derniers, divers cours de vacances qui ont été suivis avec assiduité et application par des milliers d'instituteurs et d'institutrices. Il me faudrait trop d'espace pour dresser ici la liste de ces cours. Qu'il me suffise d'en donner la nomenclature générale afin d'en bien faire saisir l'importance et la variété:

a) Cours d'agriculture à Ste-Anne-de-la-Pocatière au bénéfice des instituteurs ruraux;

b) Cours de perfectionnement général à l'Institut Pédagogique de Montréal;

c) Cours de dessin par MM. Gérard Morisset et Jules Bazin pour les professeurs des écoles normales de filles et des scolasticats-écoles normales de religieux et de religieuses.

d) Cours de solfège à Québec et huit autres villes de la province, au profit du personnel enseignant de chaque endroit et des municipalités environnantes;

e) Semaines pédagogiques organisées en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture dans chacune des régions de la province et constituant autant de congrès auxquels participèrent 5,000 instituteurs et institutrices.

Outre ces cours organisés par le département de l'Instruction publique, il faut mentionner ceux des Universités de Montréal et de Québec, et tous les cours de vacances dus à l'initiative des congrégations enseignantes d'hommes et de femmes, cours obligatoires pour tous les religieux et religieuses qui ont moins de dix ans d'expérience dans l'enseignement.

Voilà un bel effort qu'il convient de signaler et qui démontre à l'évidence la générosité et la noble ambition qui animent en général notre personnel enseignant.

La réhabilitation des sciences et des tâches ménagères.—La mission normale d'au moins 80% de nos jeunes filles est celle de maîtresse de maison. Or, le bonheur et la prospérité des foyers dépendent dans une très large mesure des vertus et des talents domestiques que possèdent les épouses et les mères. D'où l'importance de la formation ménagère. Cette formation est l'œuvre spéciale des écoles ménagères régionales et elles s'en acquittent avec beaucoup de succès. Sous l'impulsion à la fois ferme et sûre du visiteur propagandiste, monsieur l'abbé Albert Tessier, les diverses écoles rivalisent de zèle et d'initiative dans le magnifique champ d'action qui leur a été confié. La vie du foyer, tel est le centre d'intérêt vers lequel s'orientent toutes les études, tous les travaux, toutes les disciplines. Et l'on s'applique constamment à maintenir partout une atmosphère de liberté, d'entrain, de belle humeur qui favorise singulière-

ment l'acquisition des vertus domestiques et l'épanouissement des dons personnels. Cette formule d'éducation n'est pas entièrement nouvelle, mais l'application qu'en font les écoles ménagères régionales semble bien appropriée aux besoins de l'heure.

Cet enseignement se donne aussi avec dévouement dans les écoles primaires supérieures et les écoles normales, mais il ne constitue pas l'œuvre principale de ces maisons et n'occupe au programme que la place d'une matière de première valeur au milieu d'autres également importantes. A l'école ménagère régionale, au contraire, la préparation aux tâches domestiques par la mise en pratique à l'institution même des habitudes et des sciences que ces tâches requièrent, reste le but constant vers lequel tendent tous les efforts des élèves et des maîtresses.

On songe sérieusement à étendre cette formule à une autre catégorie d'écoles plus faciles d'accès pour la masse de nos jeunes filles de la province, écoles qui seraient désignées sous le nom *d'écoles ménagères moyennes.*

Le film à l'école.—Au mois de juin 1940, le département tenait à la disposition du personnel enseignant un assortiment de 140 vues animées et d'environ 600 pellicules à vues fixes. La création de cette cinémathèque pédagogique, qui vient s'ajouter à celle de la section protestante, mérite d'être signalée à l'attention du public, car c'est une innovation qui fait honneur à notre province et lui donne figure de pionnière dans la voie du progrès pédagogique. Peu de pays, en effet, ont jusqu'ici tenté de transporter dans le domaine scolaire les ressources si variées qu'offrent le film fixe ou le cinéma pour l'enseignement de la leçon de choses, de l'histoire, de la géographie, de l'hygiène et des sciences en général. "Et pourtant, disait déjà Pie XI, il est temps de faire du cinéma un instrument d'éducation et d'élévation. La puissance du film animé sur les sens, sur le cœur et sur l'imagination en fait une arme redoutable qu'il faut savoir utiliser." Un important travail d'initiation à l'enseignement par le film est entrepris, qui se poursuivra chaque année dans les écoles normales de la province. On s'efforcera aussi d'atteindre le personnel enseignant par l'intermédiaire des inspecteurs d'écoles et à l'occasion des cours de vacances.

L'usage des films qui font partie de notre collection est absolument gratuit. Seuls les frais d'expédition pour le retour sont à la charge de l'emprunteur.

En outre, pour encourager l'achat de l'équipement indispensable, le département, avec l'approbation de l'honorable secrétaire de la province, accorde une subvention généralement égale au tiers du coût d'un bon projecteur cinématographique. D'après le relevé que nous avons, plusieurs écoles sont déjà munies d'un appareil de bonne qualité et nous ne doutons pas qu'un grand nombre d'autres suivront cet exemple dans un avenir prochain.

L'acquisition de films français présente de grandes difficultés à l'heure actuelle, mais, grâce à l'initiative de quelques-uns de nos cinéastes amateurs,

il se produit ici même d'excellents films historiques et géographiques que nous serons heureux d'ajouter à notre collection. En outre, nous aurons recours au procédé de traduction après entente avec certains producteurs du Canada ou des États-Unis.

ÉCOLES PROTESTANTES

Des améliorations matérielles considérables ont été effectuées dans les écoles protestantes. La plupart des écoles rurales qui laissaient à désirer ont été reconstruites d'après des plans modernes et aménagées conformément aux prescriptions de l'hygiène et de la pédagogie. Quant aux écoles de villes ou de cités, elles font grand honneur aux contribuables et aux commissions scolaires. De beaux édifices ont été élevés à Huntingdon et à Noranda pour remplacer les constructions utilisées jusqu'ici comme High Schools. A Hudson et à La Tuque, les High Schools ont été considérablement agrandis.

La fréquentation scolaire est excellente et les statistiques démontrent que 98% des enfants de 7 à 13 ans sont inscrits sur le rôle d'appel.

Les traitements s'améliorent peu à peu quoi qu'ils soient encore bien modiques en plusieurs localités. MM. E. S. Giles, inspecteur général, et C.-E. Ployart, inspecteur des High Schools, sont d'avis que l'insuffisance des salaires est la principale cause du changement fréquent d'institutrices et de la perte d'excellents sujets pour la carrière de l'enseignement.

Le travail du département en faveur de la création ou de l'établissement des bibliothèques scolaires s'est poursuivi avec succès dans les écoles protestantes. Une subvention de vingt-cinq dollars par salle de classe a permis aux commissions scolaires de procurer aux élèves d'intéressants livres de lecture bien appropriés à leur âge et à leur développement intellectuel.

Notre section anglaise dispose d'une cinémathèque pédagogique très bien organisée. L'emploi de films à l'école se généralise de plus en plus et donne d'excellents résultats.

SALAIRES, GRATIFICATIONS ET PENSIONS

L'Ordonnance numéro quatre de l'Office des salaires raisonnables a été modifiée. Elle fixe maintenant de façon impérative à $300.00 le minimum du salaire payable aux institutrices. Bon nombre de celles-ci tireront profit de cette modification.

Le gouvernement a fait bon accueil à une suggestion du département au sujet des gratifications distribuées aux institutrices les plus méritantes. Ces gratifications ont pu être augmentées en nombre et en valeur, le chiffre de l'appropriation budgétaire ayant été porté, à cette fin, de $25,000.00 à $50,000.00

Des amendements à la loi du fonds de pension provincial ont eu pour effet d'augmenter sensiblement le maximum et le minimum des pensions qui, pour l'avenir, ont été fixés respectivement à $1,500.00 et $200.00. Le nombre

requis d'années de services pour avoir droit à la pension est maintenant de vingt au lieu de vingt-cinq. Enfin, les sommes versées au fonds de pension sont remboursables à quiconque a dix ans de services et quitte l'enseignement pour cause d'accident ou de maladie.

Ce rapport déjà trop long m'oblige à passer sous silence bien d'autres faits qui auraient pu susciter d'intéressants commentaires. Mais, j'invite ceux qui aiment à suivre de près le mouvement éducatif des écoles primaires à parcourir avec attention les rapports de monsieur C.-J. Magnan, inspecteur des écoles normales; de messieurs C.-J. Miller et E. S. Giles, inspecteurs généraux des écoles primaires; de monsieur Alphonse Désilets, directeur de l'enseignement ménager, et de monsieur Gérard Morisset, directeur de l'enseignement du dessin.

Les rapports des inspecteurs régionaux et des inspecteurs urbains constituent eux aussi autant de résumés fort instructifs de l'activité pédagogique de chaque région et de chacune de nos principales agglomérations urbaines.

Enfin, rien n'est éloquent comme les chiffres et c'est peut-être en étudiant avec soin les divers tableaux statistiques annexés à ce rapport et en les comparant avec ceux des années précédentes qu'on pourra le mieux se rendre compte des progrès ou des reculs.

J'ai plaisir, monsieur le Ministre, à reconnaître le zèle intelligent des officiers supérieurs du département de l'Instruction publique et le dévouement du personnel de ses divers services. Leur travail est de belle et bonne qualité; je m'en réjouis et les en félicite. Leur collaboration m'est précieuse.

Avant de clore ce rapport, je veux rendre hommage à l'honorable Cyrille-F. Delâge, mon dstingué prédécesseur. Pendant près de vingt-cinq ans il a rempli les devoirs de sa charge avec une dignité et un zèle que tous se plaisent à reconnaître. Un travail considérable a été accompli en dépit de la crise financière si déprimante qui a sévi entre les deux guerres. La construction de 3,000 écoles primaires, la fondation de 14 écoles normales et de 36 scolasticats-écoles normales, l'établissement des écoles primaires supérieures, la création des écoles ménagères régionales, la formation plus complète donnée au personnel enseignant au moyen d'un programme renforcé et prolongé de deux ans, des subsides scolaires portés de $2,000,000.00 à $5,000,000.00, voilà autant de choses réalisées et obtenues au cours de la longue période où monsieur Delâge fut le chef du Département de l'Instruction publique et qui lui méritent la gratitude des éducateurs de notre province.

Je demeure, monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué,

VICTOR DORÉ,
Surintendant.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES STATISTIQUES

SOMMAIRE

Tableau I — Etat général des écoles de la Province en 1938-39.
" II — Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province.
" III — Sommaire des statistiques des Collèges Classiques.
" IV — Enfants recensés et élèves inscrits dans les écoles (1938-39)
" V — Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices.
" VI — État comparatif des contributions générales scolaires.
" VII — Traitement moyen des instituteurs et des institutrices.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau I — État général des écoles de la Province en 1938-39

Institutions d'enseignement	Nombre d'écoles	Institu-teurs	Institu-teurs	Elèves				
				Garçons	Filles	Total	Moyenne de présence	Pourcentage de la moyenne de présence
a) Ecoles catholiques								
Ecoles élémentaires	7,376	485	9,995	140,972	139,677	280,649	231,881	82.62
Ecoles complémentaires	832	2,578	4,518	110,511	93,009	203,520	176,568	86.76
Ecoles supérieures	297	1,356	3,167	38,587	56,392	94,979	84,511	88.98
Ecoles normales	24	70	296	208	1,740	1,948	1,819	93.38
Scolasticats-Ecoles normales de religieux	26	143	97	836	109	945	900	95 24
Collèges classiques	31	1,124	2	11,105	.....	11,105	10.409	93.73
Autres institutions, où l'on donne le cours classique	12	141	22	946	(1) 88	1,034	985	95.26
Universités (2)	2	623	3	3,051	2,557	5,608	.....	.....
Institutions indépendantes, non subventionnées, où l'on donne l'enseignement supérieur	11	85	.....	432	.....	432	422	97.69
Ecole polytechnique	1	44	.....	279	.....	279	261	93.55
Ecoles des Beaux-arts	2	21	3	385	422	807	722	89.47
Ecole des hautes études commerciales (Montréal)	1	36	.....	546	66	(3) 612	481	78.59
Institut pédagogique de Montréal	1	40	75	.....	3,330	3,330	3,227	96.91
Institut pédagogique St-Georges	1	11	.....	53	.....	53	49	92.45
Ecoles techniques	5	166	.....	5,475	177	5,652	4,246	75.12
Ecoles d'agriculture et Ecole de médecine vétérinaire	2	84	.....	953	.....	953	924	96.96
Ecoles moyennes d'agriculture	5	38	.....	234	.....	234	227	97.01
Ecoles régionales d'agriculture	9	27	.....	388	.....	388	378	97.42
Orphelinats agricoles	5	53	3	407	.....	407	400	98.28
Ecole de laiterie (St-Hyacinthe)	1	8	.....	441	.....	441	417	94.56
Ecoles ménagères (cours post-scolaires)	(4) 5	.....	70	.....	3,233	3,233	.....	.....
Ecoles du soir	100	121	83	3,657	3,214	6,871	3,960	57.63
Ecole de gardes-forestiers	1	7	.....	88	.....	88	66	75.00
Ecoles d'arts et métiers	67	174	3	3,861	1,763	5,624	.....	.....
Ecole des arts domestiques (Québec)	(5) 1	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....
Ecoles de coupe et de confection de vêtements	90	.....	19	.....	7,101	7,101	.....	.....
Ecoles maternelles	25	.....	77	1,335	839	2,174	1,820	83.72
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	3	77	58	378	299	677	632	93.35
Ecoles pour les débiles mentaux	2	31	96	418	275	693	567	81.82
Ecole du Meuble, Montréal	1	15	.....	138	.....	138	123	89.13
La Mine-Ecole provinciale, Val-d'Or	1	24	.....	121	.....	121	91	75.21
Ecole d'Action catholique, Québec	1	24	11	.....	337	337	302	89.61
Ecole supérieure des Pêcheries, (Ste-Anne-de-la-Pocatière)	1	20	.....	15	.....	15	11	73.33
Ecole du Monument National, Montréal, (cours publics)	1	4	3	265	445	710	373	52.54
Ecole du Tourisme, Montréal	1	14	.....	25	16	41	19	46.34
Totaux (6)	8,944	7,644	18,613	326,110	315,089	641,199	526,791	(7)85.02

(1) Dans deux maisons seulement. A l'exclusion des 212 élèves du Collège Marguerite-Bourgeoys, qui fait partie de l'Institut pédagogique de Montréal, et des 1840 élèves de sept autres maisons, figurant aux écoles primaires supérieures.

(2) A l'exclusion des écoles affiliées dont les statistiques sont données sous une rubrique distincte.

(3) Non compris 276 élèves inscrits aux cours par correspondance.

(4) De plus, l'enseignement ménager a été donné dans 192 écoles primaires, à 35,844 élèves.

(5) Pas de cours à l'école même en 1938-39. 10,749 élèves, appartenant aux écoles primaires et aux Cercles des Fermières, ont suivi ces cours dans diverses localités.

(6) Voir la note 3, au bas de la page III.

(7) Voir la note 4, au bas de la page III.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau I — (Suite) — *État général des écoles de la Province en 1938-39*

Institutions d'enseignement	Nombre d'écoles	Instituteurs	Institutrices	Elèves				
				Garçons	Filles	Total	Moyenne de présence	Pourcentage de la moyenne de présence
b) Ecoles protestantes								
Ecoles élémentaires	531	144	1,452	23,871	22,142	46,013	37,289	81.04
Ecoles intermédiaires	83	54	234	3,367	3,468	6,835	5,534	80.97
High Schools	71	335	653	11,297	11,444	22,741	19,669	86.49
Ecole normale	1	6	6	21	138	159	152	95.60
Universités (1)	2	475	47	3,388	1,616	5,004	.....	.....
Collèges de théologie	3	13	.....	115	.....	115	110	95.65
Ecole d'agriculture	1	40	.....	246	3	249	249	100.00
Ecole ménagère	1	.....	9	.....	126	126	.....	.....
Ecoles du soir	5	24	12	687	757	1,444	653	45.22
Ecole maternelle	1	.....	3	14	12	26	19	73.08
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	2	3	14	42	35	77	75	97.40
Totaux (2)	701	1,094	2,430	43,048	39,741	82,789	63,750	(3) 82.09

(1) A l'exclusion des écoles affiliées dont les statistiques sont données sous une rubrique distincte.
(2) Voir la note 3, au bas de la page III.
(3) Voir la note 4, au bas de la page III.

c) Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes

Ecoles élémentaires	7,907	629	11,447	164,843	161,819	326,662	269,170	82.40
Ecoles complémentaires catholiques	832	2,578	4,518	110,511	93,009	203,520	176,568	86.76
Ecoles intermédiaires protestantes	83	54	234	3,367	3,468	6,835	5,534	80.97
Ecoles supérieures et High Schools	368	1,691	3,820	49,884	67,836	117,720	104,180	88.50
Ecoles normales	25	76	302	229	1,878	2,107	1,971	72.81
Scolasticats-Ecoles normales de religieux	26	143	97	836	109	945	900	95.24
Collèges classiques catholiques	31	1,124	2	11,105	.....	11,105	10,409	93.73
Autres institutions, où l'on donne le cours classique	12	141	22	946	(1) 88	1,034	985	95.26
Universités (2)	4	1,098	50	6,439	4,173	10,612	.....	.....
Institutions indépendantes, non subventionnées, où l'on donne l'enseignement supérieur	11	85	.....	432	.....	432	422	97.69
Collèges protestants de théologie	3	13	.....	115	.....	115	110	95.65
Ecole polytechnique	1	44	.....	279	.....	279	261	93.55
Ecoles des beaux-arts	2	21	3	385	422	807	722	89.47
Ecole des hautes études commerciales (Montréal)	1	36	.....	546	66	(3) 612	481	78.59
Institut pédagogique de Montréal	1	40	75	.....	3,330	3,330	3,227	96.91
Institut pédagogique St-Georges	1	11	.....	53	.....	53	49	92.45
Ecoles techniques	5	166	.....	5,475	177	5,652	4,246	75.12
Ecoles d'agriculture et Ecole de médecine vétérinaire	3	124	.....	1,199	3	1,202	1,173	97.59
Ecoles moyennes d'agriculture	5	38	.....	234	.....	234	227	97.01
Ecoles régionales d'agriculture	9	27	.....	388	.....	388	378	97.42
Orphelinats agricoles	5	53	3	407	.....	407	400	98.28
Ecole de laiterie (St-Hyacinthe)	1	8	.....	441	.....	441	417	94.56

(1) Dans deux maisons seulement. A l'exclusion des 212 élèves du Collège Marguerite-Bourgeoys, qui fait partie de l'Institut Pédagogique de Montréal, et des 1840 élèves de sept autres maisons, figurant déjà parmi les écoles primaires supérieures.
(2) A l'exclusion des écoles affiliées dont les statistiques sont données sous une rubrique distincte.
(3) Non compris 276 élèves inscrits aux cours par correspondance.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau I — (Suite) — *Etat général des écoles de la Province en 1938-39*

Institutions d'enseignement	Nombre d'écoles	Institu-teurs	Institu-trices	Elèves				
				Garçons	Filles	Total	Moyenne de présence	Pourcentage de la moyenne de présence
c)—Suite—*Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes*								
Ecoles ménagères (cours post-scolaires)	(1) 6	.....	79	.....	3,359	3,359	.....	.....
Ecoles du soir	105	145	95	4,344	3,971	8,315	4,613	55.48
Ecole de gardes-forestiers	1	7	.....	88	.....	88	66	75.00
Ecoles d'arts et métiers	67	174	3	3,861	1,763	5,624	.....	.....
Ecole des arts domestiques, Québec(2)	1	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....
Ecole de coupe et de confection de vêtements	90	.....	19	.....	7,101	7,101	.....	.....
Ecoles maternelles	26	.....	80	1,349	851	2,200	1,839	83.59
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	5	80	72	420	334	754	707	93.77
Ecoles pour les débiles mentaux	2	31	96	418	275	693	567	81.83
Ecole du Meuble, Montréal	1	15	.....	138	.....	138	123	89.13
La Mine-Ecole provinciale, Val-d'Or	1	24	.....	121	.....	121	91	75.21
Ecole d'Action catholique, Québec	1	24	11	.....	337	337	302	89.61
Ecole supérieure des Pêcheries, Ste-Anne-de-la-Pocatière	1	20	.....	15	.....	15	11	73.33
Ecole du Monument National, Montréal (cours publics)	1	4	3	265	445	710	373	52.54
Ecole du tourisme, Montréal	1	14	.....	25	16	41	19	46.34
Ecoles indépendantes, (cours spéciaux)	(3) 64	249	106	4,770	2,928	7,698	6,062	78.75
Totaux (3)	9,709	8,987	21,149	373,928	357,758	731,686	596,603	(4) 84.63

(1) De plus, l'enseignement ménager a été donné dans 192 écoles primaires, à 35,844 élèves.

(2) Pas de cours à l'Ecole même, en 1938-39. 10,749 élèves, appartenant aux écoles primaires et aux Cercles des fermières, ont suivi ces cours dans diverses localités.

(3) Les écoles indépendantes (cours spéciaux) sont comprises seulement dans le tableau C (Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes), parce qu'elles reçoivent indistinctement des élèves de toutes les dénominations religieuses.

(4) Pour établir ce pourcentage on a défalqué l'inscription aux universités aux écoles, ménagères, aux écoles d'arts et métiers, aux écoles de coupe et de confection de vêtements, qui ne fournissent pas de moyenne de présence.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau II — Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province

ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES	1938-39	1937-38	Augmentation	Diminution
a) Écoles élémentaires catholiques				
Nombre d'écoles sous contrôle :				
Des commissaires	6,755	6,571	184	
Des syndics	111	107	4	
Du département de l'Instruction publique	324	451		127
Nombre d'écoles indépendantes	186	199		13
Total des écoles	7,376	7,328	48	
Élèves des écoles sous contrôle	266,682	276,636		9,954
Élèves des écoles indépendantes	13,967	15,530		1,563
Élèves catholiques	280,306	291,870		11,564
Élèves protestants	343	296	47	
Total des élèves	280,649	292,166		11,517
Moyenne de présence des élèves	231,881	238,609		6,728
Pourcentage de la moyenne de présence des élèves	82.62	81.67	.95	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	193	171	22	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1)	11	9	2	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	8,082	7,983	99	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1)	80	129		49
Total des instituteurs et des institutrices laïques	8,366	8,292	74	
Nombre d'instituteurs religieux	281	302		21
Nombre d'institutrices religieuses	1,833	2,141		308
Moyenne des traitements des instituteurs religieux (des écoles sous contrôle):				
Dans les villes	$ 532	$ 539		$ 7
Dans les campagnes	$ 508	$ 500	$ 8	
Moyenne des traitements des institutrices religieuses (des écoles sous contrôle):				
Dans les villes	$ 412	$ 411	$ 1	
Dans les campagnes	$ 321	$ 311	$ 10	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés:				
Dans les villes	$ 1,490	$ 1,463	$ 27	
Dans les campagnes	$ 687	$ 625	$ 62	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées:				
Dans les villes	$ 630	$ 590	$ 40	
Dans les campagnes	$ 301	$ 295	$ 6	
b) Écoles complémentaires catholiques				
Nombre d'écoles sous contrôle:				
Des commissaires	660	588	72	
Des syndics	8	9		1
Du département de l'Instruction publique	1	1		
Nombre d'écoles indépendantes	163	174		11
Total des écoles	832	772	60	
Élèves des écoles sous contrôle	189,756	182,834	6,922	
Élèves des écoles indépendantes	13,764	13,357	407	
Élèves catholiques	203,337	195,963	7,374	
Élèves protestants	183	228		45
Total des élèves	203,520	196,191	7,329	
Moyenne de présence des élèves	176,568	171,077	5,491	
Pourcentage de la moyenne de présence des élèves	86.76	87.20		.44
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	941	945		4
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1)	29	40		11
Nombre d'institutrices laïques brevetées	1,232	1,195	37	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1)	11	17		6
Total des instituteurs et des institutrices laïques	2,213	2,197	16	
Nombre d'instituteurs religieux	1,608	1,660		52
Nombre d'institutrices religieuses	3,275	3,063	212	
c) Écoles supérieures catholiques				
Nombre d'écoles sous contrôle:				
Des commissaires	134	112	22	
Des syndics				
Nombre d'écoles indépendantes	163	139	24	
Total des écoles	297	251	46	
Élèves des écoles sous contrôle	70,687	60,017	10,670	
Élèves des écoles indépendantes	24,292	22,257	2,035	
Élèves catholiques	94,802	82,083	12,719	
Élèves protestants	177	191		14
Total des élèves	94,979	82,274	12,705	

(1) Non brevetés d'une école normale ou du Bureau central des examinateurs de la Province. (Voir la note 4, au bas de la page VII).

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau II—(Suite)—*Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province*

ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES	1938-39	1937-38	Augmentation	Diminution
c) Écoles supérieures catholiques (suite)				
Moyenne de présence des élèves	84,511	73,440	11,071	
Pourcentage de la moyenne de présence des élèves	88.98	89.26		.28
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	241	237	4	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1)	22	28		6
Nombre d'institutrices laïques brevetées	476	382	94	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1)	15	13	2	
Total des instituteurs et des institutrices laïques	754	660	94	
Nombre d'instituteurs religieux	1,093	944	149	
Nombre d'institutrices religieuses	2,676	2,335	341	
Grand total des élèves dans les écoles complémentaires et supérieures	298,499	278,465	20,034	
Grand total de la moyenne de présence des élèves	261,079	244,517	16,562	
Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles complémentaires et supérieures	2,967	2,857	110	
Total des instituteurs religieux dans les écoles complémentaires et supérieures	2,701	2,604	97	
Total des institutrices religieuses dans les écoles complémentaires et supérieures	5,951	5,398	553	
Moyenne de traitements des instituteurs religieux dans les écoles complémentaires et supérieures sous contrôle:				
Dans les villes	$ 607	$ 600	$ 7	
Dans les campagnes	$ 516	$ 483	$ 33	
Moyenne de traitements des institutrices religieuses dans les écoles complémentaires et supérieures sous contrôle:				
Dans les villes	$ 445	$ 445		
Dans les campagnes	$ 312	$ 310	$ 2	
Moyenne de traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles complémentaires et supérieures:				
Dans les villes	$ 1,933	$ 1,878	$ 55	
Dans les campagnes	$ 820	$ 792	$ 28	
Moyenne de traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles complémentaires et supérieures:				
Dans les villes	$ 864	$ 867		$ 3
Dans les campagnes	$ 325	$ 307	$ 18	
d) Écoles élémentaires protestantes				
Nombre d'écoles sous contrôle:				
Des commissaires	351	360		9
Des syndics	140	133	7	
Du département de l'Instruction publique	20	14	6	
Nombre d'écoles indépendantes	20	19	1	
Total des écoles	531	526	5	
Élèves des écoles sous contrôle	45,281	46,211		930
Élèves des écoles indépendantes	732	624	108	
Élèves protestants	45,190	46,108		918
Élèves catholiques	823	727	96	
Total des élèves	46,013	46,835		822
Moyenne de présence des élèves	37,289	38,035		746
Pourcentage de la moyenne de présence des élèves	81.04	81.21		.17
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	111	103	8	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1)	31	26	5	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	1,347	1,372		25
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1)	105	70	35	
Total des instituteurs et des institutrices laïques	1,594	1,571	23	
Nombre de ministres du culte	2	3		1
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés:				
Dans les villes	$ 2,376	$ 2,376		
Dans les campagnes	552	$ 503	$ 49	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées:				
Dans les villes	$ 1,193	$ 1,181	$ 12	
Dans les campagnes	473	$ 447	$ 26	
e) Écoles intermédiaires protestantes				
Nombre d'écoles sous contrôle:				
Des commissaires	54	54		
Des syndics	22	22		
Nombre d'écoles indépendantes	7	3	4	
Total des écoles	83	79	4	

(1) Voir la note 4, au bas de la page VII.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau II—(Suite)—*Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province*

ÉCOLES PRIMAIRES PROTESTANTES	1938-39	1937-38	Augmentation	Diminution
e) Ecoles intermédiaires protestantes (suite)				
Elèves des écoles sous contrôle	6,420	5,919	501	
Élèves des écoles indépendantes	415	392	23	
Élèves protestants	6,262	5,767	495	
Élèves catholiques	573	544	29	
Total des élèves	6,835	6,311	524	
Moyenne de présence des élèves	5,534	5,046	488	
Pourcentage de la moyenne de présence des élèves	80.97	79.96	1.01	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	50	43	7	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1)	4	2	2	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	216	212	4	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1)	18	6	12	
Total des instituteurs et des institutrices laïques	288	263	25	
Nombre de ministres du culte				
f) High Schools protestants				
Nombre d'écoles sous contrôle:				
Des commissaires	46	46		
Des syndics	12	12		
Nombre d'écoles indépendantes	13	13		
Total des écoles	71	71		
Elèves des écoles sous contrôle	20,600	20,405	195	
Élèves des écoles indépendantes	2,141	2,207		66
Élèves protestants	21,829	21,756	73	
Élèves catholiques	912	856	56	
Total des élèves	22,741	22,612	129	
Moyenne de présence des élèves	19,669	19,622	47	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	86.49	86.78		.29
Nombre d'instituteurs laïques brevetés	260	262		2
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1)	70	57	13	
Nombre d'institutrices laïques brevetées	532	527	5	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1)	121	100	21	
Total des instituteurs et des institutrices laïques	983	946	37	
Nombre de ministres du culte	5	4	1	
Grand total des élèves dans les écoles intermédiaires et les High Schools	29,576	28,923	653	
Grand total de la moyenne de présence des élèves	25,203	24,668	535	
Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles intermédiaires et les High Schools	1,271	1,209	62	
Total des ministres du culte dans les écoles intermédiaires et les High Schools	5	4	1	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles intermédiaires et les High Schools:				
Dans les villes	$ 2,442	$ 2,376	$ 66	
Dans les campagnes	1,128	$ 1,167		$ 39
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles intermédiaires et les High Schools:				
Dans les villes	$ 1,351	$ 1,330	$ 21	
Dans les campagnes	$ 708	$ 724		$ 16

Tableau III— —*Sommaire des statistiques des Collèges Classiques*

COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES (2)				
Nombre de collèges classiques	31	30	1	
Élèves dans le cours primaire	600	376	224	
Élèves dans le cours commercial	1,228	1,528		300
Élèves dans le cours classique	9,277	9,230	47	
Total des élèves	11,105	11,134		29
Moyenne de présence des élèves	10,409	10,279	130	
Pourcentage de la moyenne de présence des élèves	93.73	92.32	1.41	
Nombre de professeurs laïques	88	77	11	
Nombre de professeurs religieux	1,038	1,075		37
Total des professeurs	1,126	1,152		26

(1) Voir la note 4 au bas de la page VII.

(2) Ces statistiques ne s'appliquent qu'aux collèges pour jeunes gens. Voir note 1, tableau 1, pour les statistiques relatives à l'enseignement secondaire pour jeunes filles.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau IV — Enfants recensés et élèves inscrits dans les écoles (1938-39)

	Enfants d'âge scolaire d'après le recensement annuel		Elèves inscrits dans les écoles primaires (1)		Pourcentage de l'inscription par rapport au recensement scolaire		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
5 et 6 ans	61,597	59,409	30,358	31,255	49.28	52.61	50.92
7 à 13 ans	256,188	251,881	244,960	243,069	95.62	96.50	96.06
14 et 15 ans	63,421	61,403	38,687	37,305	61.00	60.75	60.88
16 et 17 ans	51,563	49,923	12,558	12,626	24.35	25.29	24.82
18 ans et plus	(2)	(2)	2,042	1,877	.....	.....	.....
Totaux	432,769	422,616	328,605	326,132	(3) 75.46	(3) 76.73	(3) 76.08

(1) Il y a, de plus, 76,949 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.

(2) Le recensement annuel ne comprend que les enfants de 5 à 18 ans.

(3) Pour établir ce pourcentage, l'inscription des élèves de "18 ans et plus" a été défalquée, vu que le recensement annuel ne comprend que les enfants de 5 à 18 ans.

Tableau V — Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices

Instituteurs et institutrices laïques des écoles primaires	Non brevetés (1)	Brevetés	Brevets			Ayant le brevet		Total des instituteurs et des institutrices
			Elémentaires (2)	Complémentaires ou intermédiaires	Supérieurs ou High Schools	D'une école normale	D'un bureau d'examinateurs	
Instituteurs des écoles catholiques	62	1,375	120	1,220	(2) 35	638	737	1,437
Instituteurs des écoles protestantes	105	421	19	112	290	88	333	526
Institutrices des écoles catholiques	106	9,790	5,368	4,178	(3) 244	2,500	7,290	9,896
Institutrices des écoles protestantes	244	2,095	471	306	318	1,332	763	2,339
Totaux	(4) 517	13,681	5,978	6,816	887	4,558	9,123	14,198

Professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges et les écoles spéciales	2,618
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices laïques	16,816
Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles	1,507
Religieux: Frères	3,365
Religieuses	8,448
Total des institutrices et des instituteurs religieux	13,320
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices	30,136

(1) Non brevetés d'une école normale ou du Bureau central des examinateurs de la Province.

(2) Y compris les anciens diplômes modèles.

(3) Y compris, chez les instituteurs, 15 brevets pédagogiques et 12 brevets d'inspecteurs d'écoles, et chez les institutrices, 123 brevets pédagogiques.

(4) Ce total comprend cependant 159 spécialistes qualifiés, 60 brevets primaires du dehors de la Province et 111 gradués d'une université.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau VI — État comparatif des contributions générales scolaires

Désignation	1938-39	1937-38	Augmentation	Diminution
a) Contribution des municipalités et des institutions indépendantes				
Cotisation annuelle	$19,171,794.50	$18,586,102.51	$585,691.99	
Cotisation spéciale	544,528.92	524,057.53	20,471.39	
Rétributions mensuelles	949,413.64	890,137.14	59,276.50	
Revenus divers	623,419.51	870,711.38		$247,291.87
Contributions municipales spéciales	253,387.03	243,004.38	10,382.65	
Contributions des institutions scolaires indépendantes subventionnées	(1) 9,292,043.01	(1) 8,654,917.12	637,125.89	
Totaux	$30,834,586.61	$29,768,930.06	$1,312,948.42	$247,291.87
b) Contributions du gouvernement				
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1. Payé par le département de l'Instruction publique:				
Écoles publiques	1,526,709.37	1,325,000.00	201,709.37	
Écoles supérieures catholiques	380,000 00	311,000 00	69,000.00	
Autres subventions aux écoles supérieures et techniques	35,000.00	35,000.00		
Écoles supérieures protestantes	140,470.00	160,470.00		20,000.00
Conseil de l'instruction publique	6,000.00	6,000.00		
Ecoles normales	359,059.96	368,800.00		9,740.04
Institutions pour les sourds-muets et les aveugles	105,100.00	105,100.00		
Économie domestique	117,000 00	106,700.00	10,300.00	
Écoles de coupe et de confecton de vêtements	17,500.00	13,500.00	4,000.00	
Constructions et réparations	85,000.00	85,000.00		
Fonds de pension des instituteurs	394,902.19	368,026.87	26,875.32	
Inspection des écoles	307,326.55	303,000.00	4,326.55	
Municipalités pauvres	45,000.00	45,000.00		
Journaux de l'Instruction publique	10,000.00	16,500.00		6,500.00
Fonds des écoles élémentaires	422,000.00	549,994.27		127,994.27
Aide supplémentaire au comité protestant	2,000.00	2,000.00		
Octrois aux municipalités rurales qui emploient des instituteurs pour garçons	40,000.00	40,000.00		
Gratifications aux instituteurs et aux institutrices	25,000.00	21,000.00	4,000.00	
Assistance aux corporations scolaires rurales	422,632.90	444,817.12		22,184.22
Loi du Mérite Scolaire	1,000.00	1,000.00		
Divers	91,000.00	105,700.00		14,700.00
Totaux	4,532,700.97	4,413,608.26	320,211.24	201,118.53
2. Payé par le secrétaire de la Province	1,761,934.30	1,922,013.55		160,079.25
3. Payé par le ministre des travaux publics	5,875.09	22,233.77		16,358.68
4. Payé par le ministre de l'agriculture	1,452,610.43	1,018,431.46	434,178.97	
5. Payé par le ministre des terres et forêts	58,765.85	61,269.84		2,503.99
6. Payé par le ministre des affaires municipales. de l'industrie et du commerce	332,817.35	348,612.48		15,795.13
7. Payé par le ministre des mines et pêcheries	221,781.59		221,781.59	
Totaux (2-3-4-5-6-7) *	3,833,784.61	3,372,561.10	655,960.56	194,737.05
Grands totaux (a-b)	39,201,072.19	37,555,099.42	2,289,120.22	643,147.45
Augmentation nette			1,645,972.77	

(1) Ce montant ne comprend pas les subventions du gouvernement.

* Payé pour fins d'instruction publique.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau VII — Traitements moyens des instituteurs et des institutrices dans les écoles primaires

	1938-39	1937-38	1936-37	1935-36	1934-35	1933-34
1. Religieux:						
Écoles catholiques:						
Instituteurs	$ 589	$ 580	$ 565	$ 567	$ 565	$ 581
Institutrices	389	387	360	357	359	372
2. Laïques:						
a) Écoles catholiques:						
Instituteurs	1,752	1,714	1,666	1,441	1,459	1,566
Institutrices	409	400	337	316	315	331
b) Écoles protestantes:						
Instituteurs	2,169	2,130	2,008	1,971	2,034	2,304
Institutrices	1,060	1,041	987	972	980	1,086
c) Écoles catholiques et protestantes:						
Instituteurs	1,850	1,811	1,743	1,560	1,586	1,731
Institutrices	524	516	458	440	446	482

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

VICTOR DORÉ,

Surintendant

APPENDICE No 1

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

RAPPORT DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

INSPECTEURS CATHOLIQUES

RAPPORT DES INSPECTEURS RÉGIONAUX

Région No 1 — De l'Outaouais

M. RODOLPHE MALTAIS, I. R.

AYLMER-EST, 8 OCTOBRE 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No. 1: II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ces districts ; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:					
a) Sous la juridiction des commissaires				241	
b) Sous la juridiction des syndics				13	
			Total		254
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				948	
b) Primaires complémentaires			non subventionnées	5	
			subventionnées	50	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				5	
d) Primaires supérieures ayant la onzième				2	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				1	
f) Écoles de colonisation				56	
g) Institutions indépendantes subventionnées				26	
h) Institutions indépendantes non subventionnées				23	
			Total		1116
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	7	64		71	
b) Instituteurs religieux	5	85		90	
c) Institutrices laïques	57	1022		1079	
d) Institutrices religieuses	100	366		466	
			Total		1706
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	$ 613.12	
			dans les écoles primaires complémentaires	1064.48	
			dans les écoles primaires supérieures		
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	375.00	
			dans les écoles primaires complémentaires	575.00	
			dans les écoles primaires supérieures		
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	346.44	
			dans les écoles primaires complémentaires	618.04	
			dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	302.20	
			dans les écoles primaires complémentaires	369.74	
			dans les écoles primaires supérieures	370.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux: Hommes $			*Femmes* $		

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:

a) Garçons de 5 et 6 ans	4,864	Filles de 5 et 6 ans	4,582	.....	.....
b) Garçons de 7 à 13 ans	19,884	Filles de 7 à 13 ans	18,765	.....	.....
c) Garçons de 14 et 15 ans	4,688	Filles de 14 et 15 ans	4,360	.....	.....
d) Garçons de 16 et 17 ans	3,454	Filles de 16 et 17 ans	3,247	.....	.....
e) Garçons de 18 ans et plus	1	Filles de 18 ans et plus	2	.....	.....
			Total.	.....	63,487

6.—Nombre d'élèves inscrits:

a) Dans les écoles primaires élémentaires	32,982	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	5,857	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	1,313	.....
f) Dans les écoles de colonisation	1,417	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,466	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,051	.....
Total.	.....	44,086

7.—Inscription par catégories d'âges:

	En nombres absolus	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	1,609	33. %	.....
de 7 à 13 ans	18,636	93. %	.....
de 14 et 15 ans	1,768	37.7 %	.....
de 16 et 17 ans	359	10.4%	.....
de 18 ans et plus	.....	.....	.....
	.....	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	1,498	32.7%	.....
de 7 à 13 ans	17,673	94.2%	.....
de 14 et 15 ans	1,970	45. %	.....
de 16 et 17 ans	461	14.2%	.....
de 18 ans et plus	75	.....	.....
a) Total de l'inscription	44,086	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	82.7%	.....

8.—Présence moyenne:

	En nombres absolus	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	27,192	82.4%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	5,146	87. %	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	1,217	92.7%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	1,132	80. %	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,331	91. %	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	945	90. %	.....
i) Présence moyenne générale	36,963	82.7%	.....

9.—Classification des élèves:

	Ecoles indépendantes		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	250	196	4,435	3,765	8,646	.....
En deuxième année	219	199	3,948	3,386	7,752	.....
En troisième année	215	165	4,105	3,738	8,223	.....
En quatrième année	112	157	3,689	3,387	7,345	.....
En cinquième année	77	142	2,530	2,642	5,391	.....
En sixième année	60	132	1,553	1,604	3,349	.....
En septième année	28	129	777	994	1,928	.....
En huitième année	23	132	279	325	759	.....
En neuvième année	25	112	161	191	489	.....
En dixième année	1	82	17	27	127	.....
En onzième année	.....	43	10	4	57	.....
En douzième année	.....	17	3	.....	20	.....
Total.	.....	2,516	.....	41,570	.....	44,086

REMARQUES GÉNÉRALES

Monsieur le Surintendant, à peine l'année scolaire 1939-40 était-elle commencée que la nouvelle se répandit par toute la Province que l'honorable M. Delâge devait bientôt prendre sa retraite. Depuis près d'un quart de siècle, il dirigeait avec toute la noblesse et la distinction du gentilhomme qu'il

est les multiples rouages de notre système scolaire. En outre de s'être acquis, même peut-être à son insu, l'estime et l'admiration de tous ses concitoyens, il se retirait honoré de la reconnaissance de tous ceux qui, dans l'enseignement primaire, avait servi sous sa direction la plus humble mais la plus noble des causes.

Vous étiez, monsieur le Surintendant, conformément au désir des éducateurs surtout, précisément celui qu'on désignait si unanimement comme devant succéder à l'honorable M. Delâge. Aussi, lorsque l'honorable Secrétaire de la Province vous appela au poste que vous occupez avec tant de distinction, nulle classe de notre société ne fut à la fois plus heureuse et plus orgueilleuse que celle que vous aviez déjà honorée de votre haute culture et de votre prestige.

Avant même que les écoles n'ouvrent de nouveau leurs portes, Son Excellence Monseigneur Desmarais devenait le premier titulaire du nouveau diocèse d'Amos. Cette lointaine et si prometteuse région de l'Abitibi prenait, de ce fait, une importance encore plus grande dans l'esprit et le cœur d'une valeureuse population qui donna spontanément à Son Excellence de nombreux témoignage de sa légitime joie, comme de sa filiale soumission à son autorité épiscopale. Ainsi, devenu membre du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique, Son Excellence prenait bientôt son siège parmi les membres distingués de ce conseil en compagnie de l'honorable M. Authier, citoyen éminent de sa ville épiscopale, reconnu à juste titre sous un vocable qui honore presque tout autant ses amis que lui-même. Comment ne pas signaler, au début de ce rapport, la nomination au Comité Catholique de ces dignes représentants de la région de l'Outaouais.

* * *

En refléchissant un tout petit peu sur le langage des chiffres qui s'alignent verticalement les uns après les autres dans le sommaire statistique de la région No 1, je serais tenté de leur faire sourde oreille, à défaut de ne pouvoir loyalement les accuser d'outrager la réalité des faits. Certes, ils sont d'un implacable réalisme, mais ils peuvent néanmoins nous être fort utiles si nous avons le courage de les entendre.

Il y a beaucoup d'écoles primaires dans la région de l'Outaouais. Onze cent seize (1116), n'est-ce pas tout au moins assez pour permettre à tous les enfants d'âge scolaire de les fréquenter. Devant la pressante nécessité, pour toute notre jeunesse, de chercher dans l'étude une compréhension aussi nette que possible des problèmes d'ordre individuel et collectif qu'ils auront à résoudre et de la solution desquels dépend largement l'avenir même des nôtres,

n'a-t-on pas le devoir de s'interroger sur ce que peuvent nous valoir de bien et de bon tous ces enfants d'âge scolaire qui s'abstiennent de fréquenter les écoles.

La statistique scolaire de l'année 1939-40 nous démontre qu'il y avait dans la région de l'Outaouais soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatre (63484) enfants de 5 à 18 ans exclusivement. Sur ce nombre, quarante quatre mille quatre-vingt-six (44086) fréquentèrent les différentes écoles primaires, établissant une présence moyenne de trente-six mille neuf cent soixante-trois (36963) élèves. N'est-ce pas sur la valeur intellectuelle collective et sur le succès matériel de nos compatriotes que se trouve surtout le fondement de notre patriotisme ? En constatant que nombre d'enfants, même dans nos petites villes, ne fréquentent pas les écoles, n'y a-t-il pas lieu de se demander si notre armature morale, intellectuelle et économique est à ce point assez solide pour ne pas souffrir de cette absentéisme scolaire. Il y a sans doute, parmi ces absents ou évadés de l'école primaire, un certain nombre d'enfants qui savent un peu lire et peut-être écrire, mais, j'estime pour ma part que ce n'est tout de même pas une raison suffisante de ne point s'alarmer d'un tel état de choses.

Au chapitre de la fréquentation scolaire, la statistique de la région nous révèle encore que, de la première à la septième année inclusivement, il y avait dans nos écoles quarante-deux mille six cent trente-quatre élèves inscrits tandis que, de la huitième à la douzième année inclusivement, il ne se trouvait que quatorze cent cinquante deux élèves. Quand on songe, d'autre part, que dans les quatre premières années du cours primaire seulement, l'inscription s'élevait à trente-un mille neuf cent soixante-six, il nous semble bien que notre capital intellectuel reste largement en friche et que le progrès moral et matériel de cette partie de la Province est le partage d'un trop petit nombre d'individus. Certes, en toute justice, il faut bien reconnaître ici que des jeunes gens des deux sexes poursuivent leurs études dans les collèges classiques, dans les pensionnats, dans les écoles normales et dans les écoles spéciales, mais plusieurs d'entre eux sont âgés de 18 ans et plus.

Peut-être serait-il de même fort injuste de s'en prendre uniquement aux parents de cet état de choses. Après tout, nous nous accuserions probablement ainsi nous-mêmes puisque ces parents sont à leur tour le produit de nos institutions primaires. Pour saisir intégralement l'importance de l'éducation, il faut que le citoyen en ait lui-même bénéficié. Devenu commissaire, ce dernier n'apportera à l'administration de la chose scolaire que ce que son expérience lui a appris de la valeur d'une bonne éducation. Cependant,

les causes de cette grande et hâtive désertion des écoles m'apparaissent beaucoup plus complexes et profondes que cela. Ne seraient-elles pas comme un fléchissement de notre conscience dans l'accomplissement d'un devoir collectif et impérieux de nous engager, par les moyens qui s'imposent, à préparer l'avenir plus encore qu'à glorifier le passé.

Certes, l'enseignement doit être, à mon avis, au moins dirigé pour ne pas dire contrôlé. Prises dans leur ensemble, les commissions scolaires sont-elles constituées de membres qui puissent également maintenir de bonnes administrations financières, donner à l'école tout ce dont elle a besoin et surveiller comme il convient la mise en vigueur de lois et de règlements dont ils ignorent quelquefois même l'existence.

Depuis dix ans déjà, mes fonctions me fournissent l'occasion de vérifier les bulletins des inspecteurs d'écoles d'une vaste région, et je constate encore que, bon an mal an, un trop grand nombre d'écoles manquent indubitablement même du nécessaire. Comment les enfants pourraient-ils s'intéresser à ce milieu scolaire que l'on traite avec tant de parcimonie, en saisir toute l'importance et s'y attacher. L'école a pour mission de former de bons et utiles citoyens. Elle se doit de posséder tous les caractères d'une société laborieuse et satisfaite de son sort. Certes, il serait bien injuste de ne pas reconnaître la bonne volonté, le dévouement, le savoir faire de beaucoup de commissaires d'écoles. Aussi, suis-je très heureux d'apprécier comme il convient leur précieuse collaboration.

Cette année, le sommaire statistique révèle que cent soixante-dix-huit élèves de plus que l'an dernier ont suivi les cours complémentaire et supérieur. Cette augmentation marque déjà un progrès véritable, voire même un motif d'espérer que, dans un avenir très prochain, les écoles de ma région seront encore mieux fréquentées. Grâce aux examens du certificat d'études, notre jeunesse écolière recherche de plus en plus à obtenir un brevet qui atteste officiellement la qualité de leur cours d'études. Ainsi, aux examens de juin 1940, douze cent quarante-cinq candidats de 7e année et trois cent vingt-deux candidats de 9e, au total quinze cent soixante-sept, se présentaient aux examens; c'était au moins le double des candidats inscrits en 1935. J'estime, monsieur le Surintendant, que cette sanction a non seulement engagé les élèves à prolonger leurs études, mais elle a en outre permis de donner plus d'uniformité et de précision dans les classements aux différents degrés de l'enseignement primaire.

Néanmoins, les examens n'ont pour objet que de déterminer le degré d'avancement ; ils ne diront jamais ce que valent moralement et intellectuellement les candidats. C'est plutôt dans la qualité de l'ambiance scolaire que peuvent se former, se fortifier les caractères ou aptitudes individuelles et que

s'acquièrent l'amour du travail, le sens de l'honneur, de la justice, des devoirs envers Dieu et ses concitoyens. Certes, le confort, l'élégance, le décor de la petite ou de la grande école jouent un rôle précieux dans l'éducation des enfants, mais rien ne vaut tant dans la formation des âmes que les hautes qualités morales et intellectuelles des titulaires de classe. Au point de vue de la tenue de nos écoles, nous avons, hélas! beaucoup à faire dans notre région et je voudrais ainsi que mes collaborateurs considèrent de plus en plus comme un de leurs plus importants devoirs de se donner, si possible, encore plus à l'amélioration progressive des écoles de leur district respectif.

Ici, monsieur le Surintendant, je veux rendre un juste hommage à la qualité, au dévouement de tout le personnel enseignant. Il n'y a aucune œuvre, aucun bon mouvement auxquels il ne se trouve bénévolement associé. À la faveur des cours abrégés d'agriculture, nous, les inspecteurs d'écoles, avons encore mieux compris que nos institutrices rurales en particulier constituaient, parmi les âmes généreuses, une vaillante élite. Il ne me paraît y avoir chez elles qu'un désir et c'est de faire de leur mieux pour servir la cause de l'éducation.

L'Association Catholique des Institutrices rurales de la Province arrive à son heure pour nous aider à relever l'école au niveau de sa noble mission. Je suis, pour ma part, très reconnaissant de l'honneur qu'elle fait et de l'avantage qu'elle procure aux inspecteurs d'écoles de les associer à son travail et de leur permettre de connaître de plus près ce que pensent et ce que veulent les institutrices. Elle nous aide déjà puissamment à donner à l'école primaire l'atmosphère qui lui sied pour atteindre ses fins. Dieu veuille que l'Association Catholique des Institutrices rurales grandisse et continue à s'inspirer des hautes directions pontificales dans la poursuite de sa belle et patriotique mission.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

RODOLPHE MALTAIS,
Inspecteur régional.

District No 1 — M. l'Inspecteur ARMAND ALAIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitements des instituteurs et leur mode de paiement (1)	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Ste-Jeanne d'Arc, village	1	2	10	10	7	10	8	45	Très bien.	10	8.3	18.3	Très bien.	63.3
2	Royal-Roussillon	10	15	8.5	10	6.9	10	10	45.4	"	9.7	8.1	17.8	"	63.2
3	Palmarolle	7	8	9	10	6.9	10	10	45.9	"	9.5	7.4	16.9	"	62.8
4	La Sarre, village	2	15	8.2	10	7.8	9	10	45.	"	9.8	7.7	17.5	"	62.5
5	La Sarre, paroisse	10	10	9.2	9	7	10	10	45.2	"	9.5	7.2	16.7	"	61.9
6	Desmeloizes	4	5	8.8	10	7.4	10	10	46.2	"	8.8	6.8	15.6	Bien	61.8
7	La Reine	7	11	7.7	9	6.8	10	10	43.5	"	9.7	8.3	18	Très bien.	61.5
8	St-Janvier	4	4	7.6	10	6.6	10	10	44.2	"	9.5	6.9	16.4	"	60.6
9	Dupuy	8	11	8.0	10	6	9.5	9.5	43	"	9.7	7.7	17.4	"	60.4
10	Colombourg	6	6	7.7	9	6.8	10	10	43.5	"	9.0	7.1	16.1	"	59.6
11	Ste-Jeanne d'Arc, paroisse	5	5	8.8	6	7	10	10	41.8	"	9.5	8.1	17.6	"	59.4
12	Ste-Germaine	7	7	6.6	8.7	7	10	10	42.3	"	9.7	7.1	16.8	"	59.1
13	Poularies	7	7	8.1	7	7	10	10	42.1	"	9.4	7.0	16.4	"	58.5
14	St-Laurent	6	6	5.8	6.3	7	10	10	39.1	Bien	9.1	7.1	16.2	"	55.3
15	Beaucanton	9	10	6.5	8	5	9	10	38.5	"	9.1	5.9	15	Bien	53.5
16	St-Gilles-de-Clermont	5	5	6.8	7	3.6	10	10	37.4	"	9.2	6.4	15.6	"	53
17	Clermont	9	9	7.5	5	6.4	9	9	36.9	"	9.0	6.3	15.3	"	52.2
18	Vilbois	8	8	4.6	....	7	....	....	....	.....	8 8	6.4	15.2	"	.....
	Total: 18 municipalités:	115	144	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	Ste-Anne-de-Roquemaure	7	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9.8	7.7	17.5	Très bien.	.....
	Ste-Hélène	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9.5	7.0	16.5	"	.....
	Palmarolle	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	6.7	15.7	Bien	.....
	Desmeloizes	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8.5	7	15.5	"	.....
	Ile Nepawa	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8.5	6.6	15.1	"	.....
	Total	13	14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	128	158	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(1) Barème servant à établir la note accordée dans les districts ruraux pour le traitement et le mode de paiement; a) des institutrices séculières, des religieux et des religieuses: $500.-10, 450.-9, 400.-8, 350.-7, 300.-6, 275.-5, 250.-4, 225.-3, 200.-2, 175.-1, moins de 175.-0; b) des instituteurs séculiers: $1200.-10, 1100.-9, 1000.-8, 900.-7, 800.-6, 700.-5, 600.-4, 500.-3, 400.-2, 300.-1, 200.-0.

ARMAND ALAIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 1a — M. l'Inspecteur ROSAIRE FILION

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique Du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nod 'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, de dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitements des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Noranda	2	8	7	10	10	10	10	9	49	9.8	7.5	7.5	15	7.5	64
2	Duparquet (ville)	2	4	2	10	8	10	9	10	47	9.4	8	8	16	8	63
3	Beauchatel	8	11	....	8.5	10	6	10	10	44.5	8.9	8.8	8.7	17.7	8.8	62.2
4	Dufresnoy	4	4	....	7.7	10	6	9	10	42.8	8.5	8	7.2	15.2	7.6	58
5	Rouyn	3	27	5	7.7	8	10	8	7	40.7	8.1	9	8.3	17.3	8.6	58
6	Cloutier	7	8	....	8.8	8	5.2	9	9	40	8	8.6	8.6	17.3	8.6	57.3
7	St-Augustin-de-Montbeillard	6	7	....	8	8	6	8	9	39	7.8	8.5	8.3	16.8	8.4	55.8
8	Ste-Agnès-de-Bellecombe	8	8	....	9.2	7	6	8	8	38.2	7.6	8.8	8.4	17.2	8.6	55.4
9	Ste-Monique-de-Rollet	5	7	....	8.4	7	6	8	8	37.4	7.4	8.8	8.9	17.7	8.8	55.1
10	St-François-de-Sales de Destor	6	6	....	8	8	6	8	8	38	7.6	8.5	8.2	16.7	8.3	54.7
11	Granada	7	8	....	9	8	6	7	7	37	7.4	8.7	7.5	16.2	8.1	53.2
12	St-Albert-le-Grand de Duparquet	4	4	....	9	8	6	7	7	37	7.4	8.2	8	16.2	8.1	53.2
13	Cléricy	9	10	....	8.6	8	6	7	7	36.6	7.3	8.4	8	16.4	8.2	53
14	Immaculée-Conception de Rouyn-Sud	5	7	1	5	8	7	9	8	37	7.4	7.7	7.5	15.2	7.6	52.2
15	St-Clément-de-Beaudry	6	7	....	8.5	8	6	7	7	36.5	7.3	7.3	8	15.3	7.6	51.8
16	Laferté	6	6	....	8.2	6	6	7	7	34.2	6.8	8.3	8	16.3	8.2	50.5
17	St-Norbert-de-Montbrun	10	10	....	8.7	8	6	7	7	35.9	7.2	7.3	7	14.3	7.2	50.2
	Total: 17 municip.:	98	142	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:															
	St-Bruno d'Hébécourt	2	2	....	9	.....	3.5	.....	.....	12.5	6.2	7.5	8	15.5	7.7	28
	Joannes	2	2	....	6	.....	6	.....	.....	12	6	8	8	16	8	28
	Bellecombe	3	3	....	4.6	.....	6	.....	.....	10.6	5.3	7.6	8	15.6	7.8	26.3
	Beauchatel, colonie	1	1	....	9	.....	6	.....	.....	15	7.5	(Fermée)				
	Écoles indépendantes:															
	McWatters	1	2	....	9	.....	6	.....	.....	15	7.5	9.2	9	18.2	9.1	33.2
	Arntfield	1	2	....	8	.....	6	.....	.....	14	7	8.8	8.8	17.6	8.8	31.6
	Total	10	12	0	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	108	154	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

ROSAIRE FILION,
Inspecteur d'écoles.

District No 2 — M. l'Inspecteur PAUL-E. LAVOIE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 40 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitements des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Amos	6	21	8.4	10	6.6	9	10	44	8.8	9.8	9	18.8	Très bien.	62.8
2	Authier	2	2	8	10	8	8	10	44	8.8	9	9	18	"	62
3	Launay	3	3	9	10	6	9	10	44	8.8	8.6	8.7	17.3	"	61.3
4	Ste-Philomène de Manneville	3	3	8.3	10	6	9	10	43.3	8.7	8.7	9	17.7	"	61
5	Privat	6	9	8.3	10	6	9	10	43.3	8.6	9	8.5	17.5	"	60.8
6	David	4	4	8.2	10	6	9	10	43.2	8.6	8.7	8.9	17.6	"	60.8
7	St-Viateur de la Ferme	4	4	9	10	6	9	10	44	8.8	8	8.6	16.6	"	60.6
8	Villemontel	6	7	8.7	10	6	9	10	43.7	8.7	8.3	8.5	16.8	"	60.5
9	St-Maurice de Dalquier	3	3	8.7	10	6	9	10	43.7	8.7	8.3	8.3	16.6	"	60.3
10	Dollard de Rochebaucourt	6	6	7.5	10	6	9	10	42.5	8.5	8.9	8.4	17.3	"	59.8
11	St-Antoine de Padoue	7	8	7.7	10	6	10	10	43.7	8.7	8	8	16	"	59.7
12	Landrienne	4	5	7.5	10	6	9	10	42.5	8.5	9	8.1	17.1	"	59.6
13	Delâge	4	5	8	10	6	8	10	42	8.4	9	8.6	17.6	"	59.6
14	St-Dominique du Rosaire	5	5	8.6	10	6	9	10	43.6	8.7	7.8	8	15.8	Bien	59.4
15	Ste-Gertrude de Pontiac	7	7	8.3	10	6	9	9	42.3	8.4	8.5	7.7	16.2	Très bien.	58.5
16	Castagnier	3	3	8	10	6	8	10	42	8.4	8	7.7	15.7	Bien	57.7
17	Figuery	6	7	8	10	6	8	9	41	8.2	8.3	8.1	16.4	Très bien.	57.1
18	St-Blaise de Barraute	2	2	8	10	6	8	8	40	8	9	8.5	17.5	"	57.5
19	St-Nazaire de Berry	8	8	8.4	10	6	7	10	41.4	8.2	7.7	7.7	15.4	Bien	51.8
20	Barraute et Fréancourt	5	8	9	10	5.9	7	7	38.9	7.8	9	8.8	17.8	Très bien.	56.7
21	St-Georges de Castagnier	5	5	7.4	10	6	7	10	40.4	8.1	8	8	16	"	56.4
22	St-Mathias	3	3	6.6	10	6	8	10	40.6	8.1	7.7	8	15.7	Bien	56.3
23	Préissac	7	8	8.1	10	6	7	9	40.1	8	7.7	8	15.7	"	55.8
24	Harricana	4	4	8.2	10	4.5	8	9	39.7	7.9	7.7	7.5	15.2	"	55
25	St-Gérard de Berry	6	6	7.5	10	6	7	8	38.5	7.7	7.7	7.4	15.1	"	53.6
26	Lanquedoc	2	2	7	10	6	8	8	39	7.8	7	7.5	14.5	"	53.5
27	Lamorandière	4	4	6.5	8	6	7	9	36.5	7.3	7.5	7	15.5	"	51
	Total: 27 municipalités:	125	152												
	Écoles de colonisation:														
	St-François d'Assise	1	1								8	8	16	Très bien.	16
	St-Jude d'Authier	5	5								7.6	7.8	15.4	Bien	15.4
	Écoles indépendantes:														
	Séminaire d'Amos	1	2												
	St-Viateur La Ferme, Collège moyen d'agric.	1	1												
	Total	9	9												
	Totaux	134	161												

PAUL-E. LAVOIE,
Inspecteur d'écoles.

District No 2a — M. l'Inspecteur JOSEPH ASSELIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Se rapportant à la municipalité: Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Se rapportant à la municipalité: Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Se rapportant à la municipalité: Observance de la loi et des règlements scolaires.	Se rapportant à la municipalité: Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Se rapportant à l'école: Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 40 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Bourlamaque	1	3	2	10	10	10	10	10	50	Excellent.	9.2	8	17.2	Très bien.	67.2
2	Parent	1	7	1	10	10	8.2	10	10	48.2	Très bien.	9.2	8.3	17.5	"	65.7
3	La Tuque	7	53	3	9.1	10	8.1	10	10	47.2	"	8.8	7.8	16.6	"	63.8
4	Malartic	2	9	2	8.5	10	9.4	10	9	46.9	"	9.2	7.7	16.9	"	63.8
5	St-Bernard	3	5	1	8.07	10	9.33	10	9.5	46.9	"	9.13	7.3	16.43	"	63.33
6	Cadillac	2	4	2	6.5	10	10	9.5	10	46	"	8.7	7.65	16.35	"	62.35
7	Val d'Or	3	16	2	3.33	10	9.56	10	10	42.89	"	8.76	7.8	16.56	"	59.45
8	La Motte	7	7	....	6.5	10	6	10	10	42.5	"	8.67	7.64	16.31	"	58.81
9	Courville	6	7	....	7.68	10	6	8.5	9	41.18	"	8.5	7.16	15.66	Bien	56.84
10	Rivière-Héva	1	1	....	9.3	10	7	10	10	46.3	"	5	4.8	9.8	Médiocre.	56.1
11	Rivière-Croche	2	2	....	6.75	10	7	8	9	40.75	"	8.15	6.6	14.75	Bien	55.5
12	Senneterre	8	11	....	7.5	10	6.25	7	5	35.75	Bien	9.07	7.76	16.83	Très bien.	52.58
13	Pascalis	2	2	1	7.25	0.0	9.75	9	9	35	"	7.9	6.85	14.75	Bien	49.75
14	St-Benoît de La Corne	4	4	....	7.87	1.0	6	7.5	9	31.37	Assez bien	8.7	7.42	16.12	Très bien.	47.49
15	St-Vincent de Paul	5	5	....	8.1	3	4	7.5	9	31.6	"	8.62	6.86	15.48	Bien	47.08
	Total: 15 munic.:	54	136	14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:															
	Rivière-aux-Rats	1	1	....	9.3	....	6	....	.....	.....	Bien	9.4	7.8	17.2	Très bien.	.....
	Doheny	1	1	....	8.5	....	6	....	.....	.....	"	9.2	8.3	17.5	"	.....
	Canton Pascalis	2	2	....	8	....	6	....	.....	.....	"	8.95	8.1	17.05	"	.....
	Canton Mailhot	1	1	....	9.3	....	5.2	....	.....	.....	"	7.5	7.3	14.8	Bien	.....
	St-Ephrem	1	1	....	9	....	4	....	.....	.....	Assez bien	8	6.8	14.8	"	.....
	Canton Dubuisson	1	1	....	7	....	7	....	.....	.....	Bien	7.4	6	13.4	Assez bien	.....
	Canton Langelier	1	1	....	8.7	....	2.4	....	.....	.....	Passable	8.5	7.5	16	Très bien.	.....
	L'Oiseau	1	1	....	8.5	....	4	....	.....	.....	Assez bien	6.7	4.7	11.4	Passable	.....
	Canton Bourgeois	1	1	....	5	....	4	....	.....	.....	Médiocre.	6.8	5.5	12.3	Assez bien	.....
	Lac à Beauce	1	1	....	9.5	....	4	....	.....	.....	Assez bien	Écol	e fer	mée t	emporaire	ment.
	Grand'Anse	1	1	....	9.5	....	4	....	.....	.....	"	Écol	e fer	mée t	emporaire	ment.
	Écoles indépendantes:															
	Rapide Blanc	1	1	....	7.5	....	10	....	.....	.....	Très bien.	9.4	8.4	17.8	Très bien.	.....
	Clova	1	1	....	10	....	8	....	.....	.....	"	9	7.5	16.5	"	.....
	Sanmaur	1	1	....	10	....	4.5	....	.....	.....	Bien	9.4	8	17.4	"	.....
	Total	15	15	....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Totaux	69	151	14	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....

JOSEPH ASSELIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 3 — M. l'Inspecteur J.-A.-F. ROYER

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Ville-Marie	2	9	....	8	10	8.9	9.5	8	44	8.8	9.9	8.3	18.2	9.1	62.6
2	Mont-Carmel	4	6	....	8.1	10	6	9.5	10	43.7	8.7	10	8.4	18.4	9.2	62.1
3	Nédélec (St-Louis)	5	8	....	7.6	10	6	9.5	10	43.1	8.6	10	7.9	17.9	8.9	61
4	St-Eugène de Guigues	7	10	....	7.3	10	6.9	9	10	43.2	8.6	9.6	7.7	17.3	8.6	60.5
5	Fabre (St-Edouard)	5	9	....	7.4	10	6.5	9	10	42.9	8.5	9.6	7.8	17.4	8.7	60.3
6	St-Bruno-de-Guigues	9	11	....	6.7	10	6.5	9	10	42.2	8.4	10	7.7	17.7	8.8	59.9
7	N.-D.-des-Quinze	3	3	....	8.3	10	6.5	9	9	42.8	8.5	9.3	7.5	16.8	8.4	59.6
8	Lorrainville (N.-D. de Lourdes)	7	13	....	6.5	10	6.5	9	9	41	8.2	9.8	8.1	17.9	8.9	58.9
9	Duhamel	4	4	....	7	10	6	8	9.5	40.5	8.1	9.6	7.9	17.5	8.7	58
10	Laverlochère (St-Isidore)	7	9	....	5.3	10	6.5	8	10	39.8	7.9	9.7	7.4	17.1	8.5	56.9
11	Guérin (St-Gabriel)	5	6	....	7.6	10	6	8	8	39.6	7.9	9.3	7.5	16.8	8.4	56.4
12	N.-D.-du-Nord	3	5	....	5.4	10	6	8	8	37.4	7.5	9.6	8.2	17.8	8.9	55.2
13	Moffette (St-Romuald)	5	5	....	6	9	5	9	9	38	7.6	9.2	7.6	16.8	8.4	54.8
14	St-Placide-de-Bearn	5	7	....	5.7	8	6.5	8	8	36.2	7.2	9.5	8	17.5	8.7	53.7
15	Latulipe (St-Antoine-Abbé)	4	5	....	5	8	6.1	8	8	35.1	7	9.6	7.6	17.2	8.6	52.3
16	Rémigny (St-Urbain)	6	7	....	6	....	4	....	....	....	.....	9	8	17	8.5	.....
	Total: 16 municipalités:	81	117	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation															
	Baby (Mont-Carmel)	1	1	....	7	....	6	....	....	....	.....	9	8	17	8.5	.....
	Montreuil	5	5	....	2	....	4	....	....	....	.....	9.6	7.2	16.8	8.4	.....
	Laforce (Drolin)	3	3	....	1.6	....	4	....	....	....	.....	9	7.3	16.3	8.1	.....
	Baby (Canton)	4	4	....	5	....	4	....	....	....	.....	8.7	6.3	15	7.5	.....
	Écoles indépendantes															
	Kippewa	1	.	1	8	....	10	....	....	....	.....	10	9	19	9.5	.....
	Laniel	1	1	....	8	....	6	....	....	....	.....	9	7.5	16.5	8.2	.....
	Lac Gillet	1	1	....	2	....	2	....	....	....	.....	9	5.5	14.5	7.2	.....
	Ville-Marie	2	9	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Bruno-de-Guigues	1	5	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ville Témiscam	1	7	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École indienne	1	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	21	36	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	102	153	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-A.-F. ROYER,
Inspecteur d'écoles.

District No 4 — M. l'Inspecteur CLÉOPHAS GAGNON

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'école sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Aldfield Sud.	1	1	....	9	6	10	9	9	43	8.6	9	9	18	9	61
2	Maniwaki.	2	12	3	9	9	8.5	9	7	42.5	8.5	9	8.7	17.7	8.8	60.1
3	Hincks	3	4	....	8.3	10	8	8	8	44.4	8.8	7.3	7.5	14.8	7.3	59.1
4	Bouchette Sud.	3	4	....	8.5	8	6	9.5	9.5	41.5	8.3	8.8	8.7	17.5	8.7	59
5	St-Jean de Wakefield.	1	1	....	7	7	10	9	8	41	8.2	8.5	8.5	17	8.5	58
6	Portland Ouest	1	....	1	8.5	7	10	9	9	43.5	8.7	7	7.5	14.5	7.2	58
7	Bowman et Denholm.	3	2	1	9	6	7	9	9	40.6	8.1	8.8	8.3	17.1	8.5	57.8
8	Grand Remous	1	1	....	8	10	7	9	9.5	43.5	8.7	7	7	14	7	57.5
9	Aumond.	7	7	....	6.1	10	6.2	9	9	41.7	8.3	7.8	7.8	15.6	7.8	57.3
10	St-Edouard de Wakefield.	3	3	....	8.1	8.5	7	9	8	40.7	8.1	8.1	8.2	16.4	8.2	57.1
11	Northfield	6	6	....	8	9	6	9	9	41	8.2	7.8	8	15.8	7.9	56.8
12	Cantley	4	1	3	9.2	4	10	7	10	40.2	8	8	8.4	16.4	8.2	56.7
13	Cameron	6	6	....	8	7	6	9	9	39	7.8	8.2	8.4	17.6	8.3	56.5
14	Messines.	5	7	....	6.5	7	6.8	9.5	9.5	39.3	7.4	8.3	8.5	16.8	8.3	56.1
15	Ste-Philomène d'Egan	5	8	....	7.3	7	7.2	9	9	39.5	7.9	7.9	8.2	16.2	8.1	55.7
16	Gracefield.	1	5	....	9	7	6	8	9	39	7.8	8	8.5	16.5	8.2	55.5
17	Aldfield Est.	1	1	....	9	6	7	9	9	40	8	7	8.5	15.5	7.7	55.5
18	Lac Lacroix.	1	1	....	8	6	6	9	8	37	7.4	9	9.3	18.3	9.1	55.3
19	Sicotte	1	1	....	7.5	5	7	9	6	34.5	6.9	9	8.5	17.5	8.7	55
20	Bouchette.	3	6	....	9.6	7.5	6	5	9.5	37.6	7.5	8.5	8.6	17.1	8.5	54.8
21	Low Sud.	9	2	10	8.3	6	8.7	6.8	8	38	7.6	8.5	8.2	16.5	8.2	54.5
22	Bois-Franc.	1	2	....	8	4	7	9	9	37	7.4	9	8.3	17.3	8.6	54.3
23	Dorion	1	1	....	8	5	9	9	9	40	8	7	7	14.5	7.2	54.2
24	Wright	7	8	....	6.7	8	6	9	9	38.8	7.7	7.6	7.7	15.4	7.7	54.2
25	Egan Est	2	1	....	6	6	7	9.5	9	37.5	7.4	8	8.5	16.5	8.2	54
26	Egan Ouest	1	....	1	9	7	6	4	9.5	35.5	7.1	9	8.5	17.5	8.7	53
27	St-Alphonse de Lytton	3	4	....	6	7	7.3	9	9	38.3	7.6	6.8	7.6	14.4	7.2	52.8
28	Masham.	7	8	....	6	4	7	9	9	35.2	7	8.3	8.2	16.6	8.3	51.9
29	N.-D. de la Garde	5	4	1	8.7	3	6.2	9	9	35.9	6.3	8.1	7.8	15.7	7.8	51.6
30	N.-D. de la Salette.	5	8	....	7.4	6	7	7	9	36.6	7.3	7.7	8	15.7	7.8	51.1
31	St-Joseph de Wakefield.	2	1	2	7.5	7	8	6.5	6	35	7	7	8.2	15.2	7.6	50.2
32	Aylwin	3	....	3	5.5	8	7	8	7	35.5	7.1	7.5	7.7	15.2	7.6	45.6
33	Kensington	6	5	1	5.8	4	6.2	8	6	30	6	7.2	7.5	14.7	7.3	44.7
	Total: 33 municipalité	110	121	26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	10	10	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles de colonisation	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indiennes.	2	....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Total.	13	11	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	123	132	28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

CLÉOPHAS GAGNON,
Inspecteur d'écoles.

District No 5 — M. l'Inspecteur RODOLPHE ALLARD

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classes françaises	Nombre de salles de classes anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Campbell's Bay	1	2	3	10	10	10	8	9	47	Très bien.	8	8	16	Très bien.	63
1	Bryson	1	2	....	10	10	9	9	9	47	"	8	8	16	"	63
2	Pontiac	1	....	1	10	10	10	9	9	48	"	7	7	14	Bien	62
3	Templeton-Nord	6	6	....	8.8	10	7.6	10	10	46.4	"	7.5	7.5	15	"	61.4
3	St-Stephen of Chelsea	4	2	3	8.7	10	10	8.5	9	46.2	"	7.7	7.5	15.2	"	61.4
4	Fort-Coulonge	1	8	....	9	9	8	8	9	43	"	9	8	11	Très bien.	60
4	Ange-Gardien	1	3	....	10	10	6	8	9	43	"	9	8	17	"	60
4	Templeton-Village	2	5	....	6	10	8	9	9	42	"	9.5	8.5	18	"	60
5	Waltham	2	1	1	8	8	9	8	9	42	"	8.5	8.5	17	"	59
5	Ribot	2	2	....	9	10	8	8	9	44	"	7.25	7.75	15	Bien	59
5	Onslow-Sud	1	....	1	10	10	8	8	8	44	"	8	7	15	"	59
6	Ile-du-Calumet	8	10	2	8.3	10	8.6	8.6	8	43.5	"	8	6.8	14.8	"	58.3
7	Eardley	5	4	1	8.4	10	8.4	8.2	8	43	"	7.6	7.6	15.2	"	58.2
8	Ste-Elisabeth de Franktown	3	....	4	8.3	9	8.3	9	8	43	"	7.6	7.4	15	"	58
8	Templeton-Ouest	4	3	1	8.25	10	7.75	8	9	43	"	7.5	7.5	15	"	58
9	Buckingham-Canton	6	5	1	7.6	9	8	9	9	42.6	"	7.5	7.5	15	"	57.6
10	Templeton-Est	3	3	....	8.6	8	8	9	9	42.6	"	7.6	7.3	14.9	"	57.5
10	Mansfield et Pontéfrac	6	6	....	7.5	10	8	8	9	42.5	"	7.25	7.75	15	"	57.5
11	St-Malachie	3	....	3	8.3	9	8	9	8	42.3	"	7	7.3	14.3	"	56.6
11	Hull-Canton	3	2	1	5.3	10	10	8	9	42.3	"	7.3	7	14.3	"	56.6
12	Buckingham-Est	2	1	1	9	9.5	7	8	8	41.5	"	8	7	15	"	56.5
12	Leslie et Clapham	4	3	1	7	9	8	9	9	42	"	7.5	7	14.5	"	56.5
13	Ile-aux-Allumettes-Est	4	1	3	7	8	9.5	8	9	41.5	"	7.3	7.2	14.5	"	56
14	Sheen	3	....	4	7	9	8	8	7	39	Bien	8.3	8.3	16.6	Très bien.	55.6
15	Ste-Marie de Turgeon	1	1	3	7	8	5	8	8	39	"	8	8	16	"	55
16	Cousineau	2	2	....	8	5	8.5	9	9	39.5	"	7.5	7.5	15	Bien	54.5
17	Chichester	4	1	3	7.8	9	7	7.7	7.7	39.2	"	7.5	7.5	15	"	54.2
17	Ile-aux-Allumettes	9	8	7	7.8	7	7.7	8	8	38.5	"	8	7.7	15.7	"	54.2
18	Aberdeen	1	....	1	8	10	5	6	8	37	"	8	8	16	Très bien.	53
19	Bristol	3	....	3	8	8	6	7	9	38	"	7.4	6.6	14	Bien	52
20	Mulgrave et Derry	2	....	2	7.5	10	7	7	8	39.5	"	6	6	12	Assez bien	51.5
21	Onslow-Nord	1	....	1	6	9	8	7	7	37	"	7	6	13	"	50
21	Portage-du-Fort	1	....	2	5	9	5	8	8	35	"	8	7	15	Bien	50
	Total: 33 municipalités	100	81	53												
	Écoles de colonisation	Auc	une	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Écoles indépendantes	Auc	une	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Totaux	100	81	53	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

RODOLPHE ALLARD,
Inspecteur d'écoles.

District No 6 — M. l'Inspecteur J.-E. DESCHATELETS

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classes françaises	Nombre de salles de classes anglaises	Écoles bilingues	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Montebello	2	10			9	10	8	10	10	47	Très bien	10	8.5	18.5	Très bien	65.5
2	Papineauville	2	7			8	10	8	10	10	46	"	10	8.8	18.8	"	64.8
3	Grenville No 3 (Diss.)	1	1			8	9	9	9	9	44	"	9	9	18	"	62
4	Thurso	3	9	1		8	10	6.3	9	10	43.3	"	10	8	18	"	61.3
5	Plaisance	2	4			7.5	8	8.3	9	9	41.8	"	9.5	9.3	18.8	"	60.6
6	St-Rémi d'Amherst	3	6			7	10	7	9	10	43	"	9.5	8	17.5	"	60.5
7	St-Jovite	10	18			7.1	10	7.3	9	10	43.3	"	9	7.9	16.9	"	60.3
8	Addington	1	1			8	9	8	9	9	42	"	9	9	18	"	60
9	Ripon	7	10			8	10	6.5	9	9	42.5	"	9	8.5	17.5	"	60
10	Grenville No 2	1	4			8	7	9	8	8	40	"	10	9.6	19.6	"	59.6
11	Lochaber	4	2		2	7.5	10	6.7	8	9	41.2	"	8.5	7	15.5	Bien	56.7
12	Ste-Angélique	5	5			7.4	7	7.1	9	10	40.5	"	8.2	8	16.2	Très bien	56.7
13	Papineau	3	6			7	8	7.5	8	9	39.5	Bien	9	8	17	"	56.6
14	N.-D. de Bonsecours	4	4			6.5	10	6	8	10	40.5	Très bien	8	7.4	15.4	Bien	55.9
15	N.-D. de la Paix	7	7			7.5	8	6	8	9	38.5	Bien	8.5	8	16.5	Très bien	55
16	Vinoy	3	3			8	6	7	8	9	38	"	9	8	17	"	55
17	St-André Avellin	11	17			7	7	6.3	8	9	37.3	"	9.2	8.3	17.5	"	54.8
18	Brébeuf	2	2			7.5	8	6.7	8	8	38.2	"	8	8.5	16.5	"	54.7
19	Grenville No 1 (Diss.)	2	4			8	7	7	8	8	38	"	8.5	8	16.5	"	54.5
20	Suffolk	4	4			7.5	7	7	8	9	38.5	"	8	7.5	15.5	Bien	54
21	Huberdeau	5	7			7	7	6	8	9	37	"	8.2	8.2	16.4	Très bien	53.4
22	Hartwell	4	8			7.5	7	6	8	9	37.5	"	8	7.5	15.5	Bien	53
23	Lac Windigo	1	1			8	8	7	8	9	40	Très bien	7	6	13	Assez bien	53
24	Montpellier	3	4			6.5	7	6	8	9	36.5	Bien	8.5	8	16.5	Très bien	53
25	St-Sixte	4	4			7	7	5.5	8	8	35.5	"	8.5	8	16.5	"	52
26	Lac Escrear	1	1			7	7	6	7	9	36	"	8	7	15	Bien	51
27	Preston	2	2			6	8	6.5	8	8	36.5	"	8	6.5	14.5	"	51
28	Ste-Valérie de Ponsonby	3	3			8	7	5.5	7	8	35.5	"	8	7.5	15.5	"	51
29	Harrington East No 1 (Diss.)	2			2	7.5	6	7	7	5	32.5	Assez bien	7.5	7	14.5	"	47
	Total	102	154	1	4												
	Ecoles de colonisation																
	Écoles indépendantes	6	21		1												
	Totaux	108	175	1	5												

J.-E. DESCHATELET,
Inspecteur d'écoles.

District No 7 — M. l'Inspecteur HENRI JOLIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité						Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école			Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.		
1	Nominingue	1	4	9	9	10	9	9	46	9.2	9	8.5	17.5	8.7	63.5—T.B.
2	Canton Marchand	7	8	8.3	9	6	9	9	41.3	8.2	8.7	8.6	17.3	8.6	58.6— "
3	L'Annonciation	2	6	7.5	9	5.5	9	9.5	40.5	8.1	9	8.2	17.2	8.8	58.2— "
4	Lac Macaza	1	1	9	7	7	8	8	39	7.8	9.5	9	18.5	9.2	57.5— "
5	Campbell	4	4	8.5	9	6	9	9	41.5	8.3	8.3	7.5	15.8	7.9	57.3— "
6	Sainte-Véronique	3	4	7.6	8	6	9	9	39.6	7.9	8.9	8.5	17.4	8.7	57.1— "
7	Mont-Laurier	2	13	7.7	8	6	9	9.5	40.2	8	8.6	8.1	16.7	8.3	56.9— "
8	Bellerive	2	2	8.7	8	6	8	9	39.7	7.9	8.5	8.2	16.7	8.3	56.5— "
9	Kiamika	5	6	7.9	8	6.6	9	8.5	40	8	8	8.3	16.3	8.1	56.3— "
10	Ste-Anne-du-Lac	5	7	7.5	9	6	8.5	9	40	8	8.6	7.7	16.3	8.1	56.3— "
11	Labelle	1	5	9	8	6	8	9	39	7.8	9	8	17	8.5	56 — "
12	N.-Dame-du-Laus	6	9	7.8	8	6.5	8	9	39.3	7.8	8.5	7.6	16.2	8.1	55.5 Pr. T.B.
13	La Macaza	2	2	8	8	6.5	8	7	37.5	7.5	9	8.7	17.7	8.8	55.2 "
14	St-Michel-des-Cèdres	4	5	7.6	7.5	6	8	9	38.1	7.6	8.7	8.2	16.9	8.4	55 "
15	La Nativité	5	5	8.4	8	5	8	9	38.4	7.7	8	8.5	16.5	8.2	54.9 "
16	Robertson et Pope	7	8	8.1	7	6	7.7	9.5	38.3	7.6	8.3	8.1	16.4	8.2	54.7 "
17	Canton Loranger	5	5	7.6	7	6	8	9	37.5	7.5	8.5	8.4	16.9	8.4	54.5 "
18	Canton Boyer	2	3	8.5	8	6	8	7	37.5	7.5	8.5	8.5	17	8.5	54.5 "
19	Lac St-Paul	3	3	8	7	5.6	8	9	37.5	7.5	8.6	7.8	16.5	8.2	54.1 "
20	Val Barrette	1	3	8	7	6	8	8	37	7.4	9	8	17	8.5	54 "
21	Cantons-Unis	12	18	8	7	5.9	8	8.5	37.4	7.4	8.2	8.1	16.3	8 .1	53.7—Bien
22	La Minerve	3	4	6.3	8	6	8.5	9	37.8	7.6	8.5	7.4	15.9	7.9	53.7 "
23	Chute St-Philippe	3	3	8.6	7	6	8	9	38.6	7.7	7.6	7.3	14.9	7.4	53.5— "
24	St-François Régis	6	8	7.4	7	6	7.5	8	35.9	7.1	8.5	7.6	16.2	8.1	52.1— "
25	La Conception	4	5	7.5	8	6	7.5	8	37	7.4	8	7	15	7.5	52 — "
26	N.-Dame de Pontmain	3	4	7.3	7	6	8.5	8	36.8	7.3	7.4	6.8	14.2	7.1	51 — "
27	Lac Gatineau	1	1	6	7	6	8	9	36	7.2	7	7.5	14.5	7.2	50.5— "
28	L'Ascension	4	6	7.2	7	6	8	6.5	34.7	6.9	8.2	7.4	15.7	7.8	50.4— "
29	Saint-Marcel	1	1	7	8	6	7	7.5	35.5	7.1	7.5	7	14.5	7.2	50 — "
30	Lac-des-Isles	6	6	7.2	6	6	6	7	32.2	6.4	8.2	7.5	15.7	7.8	47.9—A.B.
31	Labelle Canton	1	Ecol	e ferm	ée in	défi	nim	ent.	Elle	est à l'a	b a n	don.			
	Total: 31 municipalités:	112	159	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Orphelinat	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Autres	3	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	4	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	116	166	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

HENRI JOLIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 8 — M. l'Inspecteur J.-A. DUPUIS

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité								Se rapportant à l'école				
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Mont-Rolland	2	10	....	10	6	8.5	10	10	44.5	Très bien.	9.7	8.1	17.8	Très bien.	62.3
2	Ste-Agathe, ville	2	17	....	10	5.5	10	9.5	9.7	44.7	"	9.5	8.1	17.6	"	62.3
3	Lachute	3	19	....	9.6	5.5	8.6	10	10	43.8	"	9.5	7.4	16.9	"	60.8
4	Ste-Agathe, paroisse	6	6	....	7.9	6.5	7.8	9.5	10	41.7	"	9.4	8.3	17.7	"	59.4
5	St-Michel de Wentworth	1	1	....	8	5.	8	9	10	40.5	"	9.5	8.4	17.9	"	58.4
6	St-Donat	5	11	....	7.8	9	6.2	9	9.5	41.5	"	9.3	7.2	16.5	"	58
7	St-Faustin	9	10	....	8	5	8	10	10	41	"	9.4	7.5	16.9	"	57.9
8	Morin, diss	3	4	....	8.6	5.5	6	9.5	10	39.6	Bien	9.5	8.4	17.9	"	57.5
9	St-Faustin Station	1	3	....	8.5	4.5	8	9.5	10	40.5	Très bien.	9	7	16	"	56.5
10	Lac des Seize Iles	1	2	....	8	6	6	9	10	39.	Bien	9.2	7.6	16.8	"	55.8
11	Chatham No 2, diss.	3	9	....	7.6	4.5	6.3	9.5	10	37.9	"	9.5	8.4	17.9	"	55.8
12	St-Canut	1	2	....	7	4	7	9.5	9.5	37	"	9.5	8.9	18.4	"	55.4
13	St-Sauveur	6	9	....	6	4.5	6.1	10	10	37.6	"	9	8.4	17.4	"	55
14	St-Adolphe de Howard	3	4	....	7.3	4.5	6	9	10	37.8	"	9.5	7.7	17.2	"	55
15	St-André, paroisse	2	2	....	8.3	3	6	9.5	10	36.8	"	9.2	8.9	18.1	"	54.9
16	St-André, village	2	5	....	7.2	4	6	9.5	10	36.7	"	9.5	8.5	18.0	"	54.7
17	Ste-Marg. de Brown's Gore	1	1	....	8	3.5	6	9	10	36.5	"	9.5	8.6	18.1	"	54.6
18	Val-David	3	5	....	7.1	5.5	6.6	9	9	37.7	"	9.5	7.8	17.3	"	54.5
19	St-Placide	5	6	....	7.4	3.5	6	9.5	10	36.4	"	9.4	8.6	18.0	"	54.4
20	Ste-Adèle	6	10	....	8.1	4	6	9	10	37.1	"	9.4	7.6	17	"	54.1
21	Notre-Dame de Montfort	3	3	....	7.3	6	6	9	9	37.3	"	9.1	7.6	16.7	"	54
22	Village de Prévost	1	1	....	9	4	7	9	8	37	"	9	8	17	"	54
23	Carillon	1	1	....	7.5	3.5	7	9	9	36.	"	9	8.5	17.5	"	53.5
24	Ste-Jérusalem	1	1	....	7	4.5	6	9	10	36.5	"	9	8	17	"	53.5
25	Chatham No 1	6	8	....	5.8	4	7	9.5	10	36.3	"	9.4	7.6	17	"	53.3
26	Ste-Marg. du Lac Masson	3	7	....	7.8	4	6	9	9	35.8	"	9.5	7.9	17.4	"	53.2
27	St-Colomban	2	2	....	6.5	4.5	6	9	9.5	35.5	"	9.2	8	17.2	"	52.7
28	Val-Morin	2	3	1	5.1	3.5	6.5	10	10	35.1	"	9	8.5	17.5	"	52.6
29	St-Agricole	2	2	....	7.2	5	6	9	10	37.2	"	9	6.4	15.4	Bien	52.6
30	St-Hermas	4	9	....	8.6	3.5	5.5	9	9	35.6	"	9.2	7.7	16.9	Très bien.	52.5
31	St-Canut No 2	1	1	....	7.5	3.5	6	9.5	10	36.5	"	9	6.8	15.8	Bien	52.3
32	St-Hippolyte	7	7	....	7.3	4	5.4	9	10	35.7	"	9.1	7.5	16.6	Très bien.	52.3
33	Canuta	1	1	....	7.5	4	6	9	9	35.5	"	9	7.3	16.3	"	51.8
34	St-Jacques	1	1	....	6	4	6	9.5	10	35.5	"	9	6.4	15.4	Bien	50.9
35	Ste-Lucie de Doncaster	4	4	....	7.6	7	6.5	9	9	31.3	Assez bien	8.8	7.8	16.6	Très bien.	47.9
	Total: 35 municipalités	104	188	1												
	Écoles de colonisation	1														
	Écoles indépendantes	4														
	Total	5														
	Totaux	109	188	1												

J.-A. DUPUIS,
Inspecteur d'écoles.

Région No 2 — De Montréal

M. J.-GERVAIS MARIEN, I. R.

LONGUEUIL, 31 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 2: II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ces districts; III. la *Classification des municipalité* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	239	
b) Sous la juridiction des syndics	6	
Total		245
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	725	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées	15	
b) Primaires complémentaires — subventionnées	66	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	8	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	1	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année	0	
f) Écoles de colonisation	0	
g) Institutions indépendantes subventionnées	61	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	16	
Total		892

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	8	49	57	
b) Instituteurs religieux	80	232	312	
c) Institutrices laïques	25	877	902	
d) Institutrices religieuses	517	451	968	
Total				2,239

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires élémentaires	$ 658.30	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires complémentaires	873.84	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires supérieures	543.33	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires élémentaires	475.26	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires complémentaires	564.59	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires supérieures	497.33	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires élémentaires	351.78	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires complémentaires	339.04	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires supérieures	382.04	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires élémentaires	355.56	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires complémentaires	415.41	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires supérieures		

4a.—Traitements des professeurs spéciaux: *Hommes $324.* *Femmes $426.*

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	4,511	Filles de 5 et 6 ans	4,203		8,714	
b) Garçons de 7 à 13 ans	19,447	Filles de 7 à 13 ans	19,083		38,530	
c) Garçons de 14 et 15 ans	4,936	Filles de 14 et 15 ans	4,788		9,724	
d) Garçons de 16 et 17 ans	3,894	Filles de 16 et 17 ans	4,007		7,901	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
Total						64,869

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	24,480	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	10,704	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,672	
f) Dans les écoles de colonisation	0	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	7,315	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,202	
Total		49,373

	En nombres absolus	Pour cent
7.—Inscription par catégories d'âges:		
a) Nombre de *Garçons* inscrits:		
de 5 et 6 ans	1,759	38.9%
de 7 à 13 ans	19,043	97.9%
de 14 et 15 ans	2,607	52.8%
de 16 et 17 ans	595	15.2%
de 18 ans et plus	173	
b) Nombre de *Filles* inscrites:		
de 5 et 6 ans	1,981	47.1%
de 7 à 13 ans	19,208	100.0%
de 14 et 15 ans	2,941	61.4%
de 16 et 17 ans	890	22.2%
de 18 ans et plus	176	
a) Total de l'inscription	49,373	
b) Pourcentage général		76.1%

	En nombres absolus	Pour cent
8.—Présence moyenne:		
a) Dans les écoles élémentaires	24,032	87.4%
b) Dans les écoles primaires complémentaires	10,191	95.2%
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,415	90.3%
f) Dans les écoles de colonisation	0	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	6,770	92.5%
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,048	87.1%
i) Présence moyenne générale	44,456	90.4%

9.—Classification des élèves:	*Ecoles indépendantes*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
En première année	387	539	3,074	2,759	6,759
En deuxième année	329	618	3,361	2,968	7,276
En troisième année	328	717	3,857	3,248	8,150
En quatrième année	243	745	3,693	3,307	7,988
En cinquième année	188	686	3,311	2,852	7,037
En sixième année	164	662	2,315	2,061	5,202
En septième année	180	565	1,335	1,334	3,414
En huitième année	218	641	491	339	1,689
En neuvième année	160	455	296	196	1,107
En dixième année	115	323	53	48	539
En onzième année	31	129	14	2	176
En douzième année	30	6			36
Total		8,459		40,914	49,373

REMARQUES GÉNÉRALES

Peu de changement, comparativement à l'an dernier, au sujet de l'*inscription* aux écoles, du *pourcentage* de la dite inscription et de la *présence moyenne* des élèves :

	1938–39	1939–40
Nombre d'élèves inscrits	49,096	40,373
Pourcentage de l'inscription	76.1	76.3
Présence moyenne	88.8%	90.3%

La moyenne des traitements payés aux institutrices rurales accuse une légère augmentation: de $327.75, elle est passée à $351.78; nous n'avons pas encore atteint la plus forte, celle de 1931-32.

Voici, d'après le tableau suivant, la moyenne des traitements payés depuis dix ans dans la région No 2:

1930–31	1931–32	1932–33	1933–34	1934–35
$364.90	$365.89	$345.66	$321.78	$316.82
1935–36	1936–37	1937–38	1938–39	1939–40
$304.86	$311.77	$322.95	$327.73	$351.78

L'ordonnance No 4 obligeant les commissions scolaires à payer un salaire d'au moins $300.00 à toutes leurs institutrices, il serait à désirer que le partage des subventions fût établi de façon à encourager celles qui paieront $325, $350, $375, $400 et plus.

Si le calcul de ces subventions est encore basé sur l'évaluation, il faudrait, de toute nécessité, procéder à une rectification de cette évaluation beaucoup trop basse en certaines municipalités. Actuellement, il arrive que ces municipalités reçoivent des subventions trop élevées, en proportion des sacrifices consentis, pour la simple raison que les propriétés sont évaluées à la moitié ou au tiers de leur valeur réelle.

L'enquête tenue à la demande du Conseil de l'Instruction publique au sujet de la fréquentation des écoles par les élèves de 7 à 13 ans nous a révélé que bon nombre de nos garçons cessent leurs études avant d'avoir atteint leur 7e année, celle du certificat d'études. Il y a là une grave lacune qu'il importe de combler le plus tôt possible. Dans mes rapports précédents, j'ai souvent attribué cette scolarité insuffisante au manque de classes dirigées par des maîtres religieux ou laïcs. Toutes les fois que nous avons pu confier les garçons, tout au moins les plus âgés, à des instituteurs, nous avons constaté une augmentation de 25 à 40% de fréquentation.

Depuis 1930, les municipalités suivantes ont engagé des maîtres pour prendre charge des garçons de leur village; pas une seule ne l'a regretté jusqu'à présent:

St-Télesphore-de-Soulanges:	l'école du village et celle de Dalhousie.
St-Joseph de Soulanges :	Les Cascades.
Ste-Jeanne-de-Chantal:	l'école St-Louis, sous la direction des FF. de l'I. C.

Saint-Constant:	No 1 (garçons).
Châteauguay-Bassin:	No 1 "
St-Jérôme, paroisse:	École St-Antoine.
Lesage:	Shawbridge.
St-Joseph-du-Lac:	No 1.
Ste-Sophie-de-New-Glasgow:	No 1.
St-Joseph-de-St-Hyacinthe:	La classe des garçons confiée à un Frère du S.-C.
Longueuil, par.	St-Maximilien, sous la direction des C.S.V.
Huntingdon, diss.	École No 1 sous la direction des C.S.V.

Au cours de l'année prochaine, nous ajouterons probablement à cette liste: St-Jérôme par., école du "Cordon", Oka, Lesage No 1 et La Providence.

Bien peu de commissions scolaires se conforment à l'article 458, paragraphe 4, de la loi scolaire.

Je dois vous signaler, cependant, que les commissaires de la ville de Longueuil ont décidé, en juin dernier, de faire subir des examens de fin d'année aux élèves des trois écoles sous leur contrôle. Ces examens permettront de se rendre compte des progrès accomplis et d'entretenir en même temps une saine émulation dans les classes.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Résultat des examens

Districts	Nombre de candidats en		Nombre de certificats accordés		Pourcentage des élèves qui ont réussi en	
	7e année	9e année	7e année	9e année	7e année	9e année
No 9.	344	61	270	59	78.4%	96.2%
No 10.	236	64	171	60	72.4%	93.7%
No 11.	150	32	128	32	85.3%	100.0%
No 12.	223	17	175	14	78.4%	82.3%
No 13.	259	52	215	49	82.4%	94.2%
No 14.	272	59	245	58	90.1%	98.3%
No 15.	241	98	200	95	82.9%	96.9%
No 16.	269	80	240	76	89.2%	95.0%
Total	1,992	463	1,645	443	82.4%	95.7%
Écoles indépendantes	128	71	95	63	74.2%	88.7%

Voici maintenant quelques extraits des rapports de MM. les inspecteurs de district:

M. Limoges — *Vérificateurs:*

> "Ils sont nommés par les commissions scolaires. Ils devraient l'être par le Surintendant. Cette mesure aurait pour effet d'accroître la confiance des gens dans l'honnêteté des secrétaires-

trésoriers et de faire disparaître la tendance que pourraient avoir quelques-uns d'entre eux à négliger la tenue de leurs livres. Il me paraît d'une extrême importance que les vérificateurs soient tout à fait indépendants des commissions scolaires pour ce qui a trait à leur engagement et à la façon de procéder dans la vérification des comptes du secrétaire-trésorier."

M. Lerouzès — *Préoccupations des bons commissaires:*

"Je tiens à signaler que la commission de la ville Laval-des-Rapides, tout près de Montréal, a établi un cours commercial adéquat visant à la préparation aux positions de bureau: correspondance dans les deux langues, anglais parlé, sténo-dactylographie rapide, comptabilité. Ainsi les jeunes filles externes munies du certificat de 9e année n'ont pas à payer un "Business College" et continuent sur place leur formation. Elles ont un cercle d'études auquel s'est ajouté un cercle de couture pour les pauvres, en complet accord avec la Sœur supérieure."

"La ville de Pointe-Claire a été dotée d'une école primaire supérieure de garçons: 14 élèves ont suivi la 10e année et continueront . . ."

M. Carrière — *Salaires:*

"Le salaire moyen du personnel enseignant montre cette année encore une augmentation. Pourra-t-on maintenir cette marche ascendante ?

	1938–39	1939–40
Maîtres — Écoles élém..	$769	$839
" compl.	875	950
Institutrices — Écoles élém..	329	331
" " compl.		390
Religieux — Écoles élém.	500	500
" " compl.	636	636
Religieuses — Écoles élém..	355	361
" " compl..		375

M. Cloutier — *L'enseignement de l'anglais:*

"La surveillance du comité d'anglais que M. l'inspecteur régional m'a confiée au bureau de correction des examens du C. E. P. m'a permis de constater que l'enseignement de l'anglais est loin de répondre aux besoins présents dans un trop grand nombre d'écoles primaires, même dans nos villes. Pourtant cet

enseignement est maintenant une matière obligatoire du programme. Il faut qu'un élève en ait bien peu vu pour ne pas être capable d'obtenir la moitié des points sur la seule épreuve d'un thème et d'une version."

M. Gignac — *Une lacune:*

"Il y a cependant une lacune grave que j'ai déjà signalée, lacune due à la loi scolaire qui donne aux commissions scolaires une trop grande latitude quand il s'agit de l'engagement du personnel enseignant. Pour des prétextes futiles, on remercie des titulaires compétents et expérimentés pour placer soit une fille, une belle-sœur, une nièce ou une cousine. On met de côté l'intérêt des élèves de tout un arrondissement. Parce qu'il y a dans la paroisse beaucoup d'institutrices en disponibilité, on se privera des bienfaits d'un bon maître pour les garçons . . .

Réellement, si la loi actuelle retarde la marche en avant, elle doit être modifiée le plus tôt possible."

M. Brillon — *Rapports de l'Inspecteur avec les Commissions scolaires:*

"Je n'ai pas visité une municipalité sans rencontrer un ou plusieurs commissaires et, partout où la chose a été possible, je me suis fait un devoir de tenir une ou plusieurs assemblées.

En général, je n'ai que du bien à dire de ces visites. Je n'ai pas toujours obtenu tout ce que j'ai voulu du premier coup, mais je suis assuré que la semence jetée en terre ne restera pas longtemps stérile.

Je ne puis m'empêcher ici de rendre témoignage à la commission scolaire de Saint-Jean ville pour l'étroite collaboration qu'elle m'a apportée, cette année surtout, en tous points. Les commissaires, en effet, ont bien voulu laisser leurs occupations pour m'accompagner deux fois au cours de ma visite du printemps aux quatre écoles sous leur contrôle, voulant par là prouver aux élèves l'intérêt qu'ils portent aux choses scolaires."

M. Lefrançois — *Caisses scolaires:*

"Ce mouvement suggéré à ma conférence d'automne dernier n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. Le personnel et les élèves ont déjà plusieurs autres organisations commencées dans les écoles: Ste-Enfance, Missions, collectes pour fêtes diverses, etc., etc. Cependant, ces caisses ont été établies dans

les écoles suivantes: Ste-Basile No 1, Ste-Julie No 5, St-Bruno par., No 2, St-Amable Nos 1, 2 et 3, Belœil ville, Nos 1 et 3, St-Bruno village, McMasterville, soit 10 écoles. C'est un début assez modeste mais je reviendrai sur ce sujet l'automne prochain, car je crois que nos Canadiens français ont grandement besoin qu'on leur donne le sens de l'économie."

M. Girard — *Quelques progrès à signaler:*

"1 — La commission scolaire de Saint-Joseph village, qui avait une école mixte dirigée par les Religieuses, a confié, cette année, une classe de garçons à un Frère du Sacré-Cœur. Espérons que l'idée de confier l'éducation des garçons à des hommes, religieux ou laïcs, fera son chemin et que bientôt tous les villages bénéficieront de cet avantage.

2 — L'Académie Girouard de St-Hyacinthe a inauguré cette année une classe de 10e année fréquentée par 15 garçons.

3 — Le personnel enseignant s'améliore graduellement. Sur 107 titulaires, 59 ont un diplôme complémentaire ou supérieur; 5, un diplôme modèle et 43, un diplôme élémentaire."

Permettez-moi, M. le Surintendant, en terminant ce rapport, de vous renouveler mes sincères félicitations pour votre nomination au plus haut poste de l'Enseignement primaire en cette province. Je puis vous assurer que les inspecteurs de la région, ainsi que leur chef, seront toujours prêts à vous accorder leur plus entière collaboration.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Surintendant,

Votre très dévoué serviteur,

J.-G. MARIEN,

Inspecteur régional.

District No 9 — M. l'Inspecteur J.-ADÉLARD LIMOGES

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Jérome, ville.	5	53	. . . .	9.3	9.4	9.6	9.8	10	48.1	Très bien.	8.4	8	16.5	Très bien.	64.6
2	Ste-Scholastique, village.	2	9	. . . .	9	8	9	10	10	46	"	8.5	8	16.7	"	62.7
3	St-Janvier, village. . .	1	3	. . . .	9	8.5	8	9.5	10	45	"	9	8.6	17.6	"	62.6
4	Ste-Thérèse, ville . . .	3	25	. . . .	9.3	10	9	9.6	8	45.9	"	8	8.1	16.4	"	62.3
5	St-Benoît, village . . .	2	6	. . . .	9.2	9	6	10	10	44.2	"	9.2	8.8	18	"	62.2
6	Côte St-Joachim. . . .	1	3	. . . .	9.5	9	6	10	10	44.5	"	8.1	7.9	16	"	60.5
7	Ste-Anne, No 2.	2	4	. . . .	8.5	7.5	6.7	10	10	42.7	"	8.8	8.7	17.5	"	60.2
8	Oka.	2	7	. . . .	7.5	9	7	10	10	43.5	"	8.5	7.9	16.5	"	60
9	St-Benoît, paroisse. .	7	8	. . . .	8.7	9.3	6	9.1	10	43.2	"	8.6	8.2	16.8	"	60
10	St-Joseph-du-Lac . . .	4	8	. . . .	9	9.7	6	9.5	9	43.2	"	8.4	8	16.4	"	59.6
11	St-Jérome, No 4	1	2	. . . .	9	9	6	9	9	42	"	8.3	8.2	16.5	"	58.5
12	St-Eustache.	11	21	1	8.2	8.5	6.2	9	10	41.9	"	8.4	8	16.4	"	58.3
13	St-Augustin, paroisse	7	8	. . . .	8.1	8.7	6	9	10	41.8	"	8.4	7.9	16.3	"	58.1
14	Lesage.	3	3	. . . .	7.3	8.3	6	9.3	10	41.3	"	8.6	8.2	16.8	"	58.1
15	Ste-Scholastique, paroisse.	6	6	. . . .	7.3	8.1	6	8.8	10	40.2	"	8.5	8.1	16.6	"	56.8
16	St-Jérome, paroisse. .	10	15	. . . .	7.3	8.4	6	8.9	10	40.6	"	8.2	7.6	15.8	Bien.	56.4
17	Ste-Thérèse, paroisse.	10	11	. . . .	7.7	8.6	10	9.4	8	40.8	"	8	7.4	15.4	"	56.3
18	St-Janvier, paroisse.	3	5	. . . .	7.4	8	6	9	10	40.4	"	8.1	7.7	15.8	"	56.1
19	Ste-Anne No 1.	6	11	. . . .	7.7	8.5	7	8	8.5	39.7	Bien.	8.2	7.8	16	Très bien.	55.7
20	Bas de St-Janvier. . .	1	2	. . . .	8	8	6	9	10	41	Très bien.	7.7	6.8	14.5	Bien.	55.5
21	Terrebonne, ville. . . .	2	8	. . . .	8	8.5	8.5	8.5	7	40.5	"	7.9	7	14.9	"	55.4
22	Ste-Sophie de New Glasgow.	5	8	. . . .	6.9	7.6	6.7	8	10	39.2	Bien.	8.1	7.7	15.8	"	55
23	Mirabel.	2	2	. . . .	7	8	7	7	10	39	"	8.2	7.3	15.5	"	54.5
24	Pincourt.	1	1	. . . .	7	7	6	8	10	38	"	8.2	7.8	16	Très bien.	54
25	Ste-Monique	5	5	. . . .	6.4	7.4	6	7.4	10	37.2	"	8.5	7.8	16.3	"	53.5
26	L'Annonciation.	4	5	. . . .	7.3	8.2	6	9	7	37.5	"	7.9	7.6	15.5	Bien.	53
27	Terrebonne, paroisse.	4	6	. . . .	7.1	8.2	6	8.5	7	36.8	"	8.3	7.8	16.1	Très bien.	52.9
28	St-Augustin, village.	1	3	. . . .	5	6	6	8	10	35	"	8.6	8.2	16.8	"	51.8
	Total: 28 municipalités	111	248	1	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Écoles:															
	Hospice Drapeau . . .	1	1	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	8.5	8.3	16.8	Très bien.	. . . . .
	Hospice de St-Jérôme	1	2	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	8.6	8.5	17.1	"	. . . . .
	Écoles indépendantes															
	Indépendantes subv..	7	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Indépendante non subv..	1	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Total.	10	3	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Totaux.	121	251	1	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

(1) Barème servant à établir la note accordée dans les districts ruraux pour le traitement et le mode de paiement; a) des institutrices séculières, des religieux et des religieuses; $500.-10, 450.-9, 400.-8, 350.-7, 300.-6, 275.-5, 250.-4, 225.-3, 200.-2, 175.-1, moins de 175.-0; b) des instituteurs séculiers: $1200.-10, 1100.-9, 1000.-8, 900.-7, 800.-6, 700.-5, 600.-4, 500.-3, 400.-2, 300.-1, 200.-0.

J.-A. LIMOGES,
Inspecteur d'écoles.

District No 10 — M. l'Inspecteur YVES LEROUZÈS

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises.	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Ste-Jeanne-de-Chantal	2	5	3	9½	10	10	10	10	49½	Très bien.	10	8	18	Très bien.	67½
2	Bas-de-la-Côte-St-Louis	1	1	....	10	10	10	10	10	50	Excellent.	9	8	17	"	67
3	La Présentation de la Ste-Vierge	2	10	....	10	10	10	10	10	50	"	9¼	7½	16¾	"	66¾
4	Ville Laval-des-Rapides	3	12	....	10	10	7⅞	10	10	47⅞	Très bien.	9½	7¾	17	"	64.6
5	St-Martin Village	2	8	....	10	10	8	9	10	47	"	9¾	7⅞	17.6	"	64.6
6	Pointe-Claire, ville.	2	11	....	8	10	10	10	10	48	"	9.2	7.2	16.4	"	64.4
7	Ste-Rose, village	2	16	....	9	10	8½	10	10	47½	"	8	8	16	"	63.5
8	Rivière-des-Prairies village	1	3	....	9	9	8	9½	10	45½	"	9	8	17	"	62
9	Montée-Gagnon	1	1	....	9	10	8	10	8	45	"	9	8	17	"	62
10	Ste-Geneviève No 7.	1	1	....	10	10	8	9	9	46	"	9	7	16	"	62
11	Haut-de-la-Gde-Côte-de-Ste-Rose	1	2	....	10	10	6	10	10	46	"	8½	7½	16	"	62
12	St-Yves-de-Laval	1	2	....	9	9	7	10	10	45	"	8½	8	16½	"	61,5
13	L'Abord-à-Plouffe	1	9	....	9	9	7	10	10	45	"	8	8	16	"	61
14	Côte-St-François (J.-C.)	1	1	....	7	8	8	10	10	43	"	10	8	18	"	61
15	Rivière-des-Prairies, paroisse	1	2	....	9	7½	6½	10	10	43	"	10	8	18	"	61
16	Ste-Geneviève No 2.	1	1	....	8	8½	6½	10	10	43	"	10	8	18	"	61
17	Ile Bizard	3	4	....	6	10	6½	10	10	42½	"	9½	8	17½	"	60
18	Côte-St-François (Laval)	1	2	....	6	9½	7	9½	10	42	"	10	8	18	"	60
19	St-François-de-Sales	4	6	....	8½	9½	6	9½	9	42½	"	9	8¼	17¼	"	59.75
20	St-Léonard-de-Port-Maurice	1	4	....	9	10	7	9	10	45	"	7½	7	14½	Bien	59.5
21	Rang St-Elzéar	1	2	....	7	9	6	10	10	42	"	9½	8	17½	Très bien.	59.5
22	Haut-de-la-Côte-St-Louis	1	1	....	7	9	8	8	10	42	"	9	8	17	"	59
23	Pointe-Claire, paroisse	3	3	....	9	9	6	10	10	44	"	8½	6¾	15	Bien	59
24	Ste-Dorothée, village.	1	3	....	10	10	7	7	9	43	"	9	7	16	Très bien.	59
25	Bas-de-la-Grande-Côte de Ste-Rose	1	1	....	7	8½	6½	9	9	40	"	10	8	18	"	58
26	Bas-de-la-Petite-Côte de Ste-Rose	1	1	....	8	8	6	10	10	42	"	8½	7½	16	"	58
27	Côte St-Léonard	1	2	....	9	6	6	10	10	41	"	8½	7½	16	"	57
28	Ste-Dorothée No 2.	1	2	....	5	10	7	9	9	40	"	9	8	17	"	57

District No 10 — M. l'Inspecteur YVES LEROUZÈS (Suite)

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
29	Haut-de-St-Martin. .	1	2	....	8	8	6	9	9	40	Très bien.	9	8	17	Très bien.	57
30	Pont-Viau.....	1	6	....	9	10	7	5	10	41	"	8⅝	7	15⅝	Bien.....	56
31	Côte-Notre-Dame-de-Vertu.....	1	1	....	7	6½	7½	9	10	40	"	9	7	16	Très bien.	56
32	Ste-Geneviève No 3.	1	2	....	6	10	7	7	10	40	"	9	7	16	"	56
33	Haut-de-la-Petite-Côte de Ste-Rose..	1	1	....	8	8	7	5	10	38	Bien.....	10	7	17	"	55
34	Côte-des-Lacasse....	1	1	....	8	7	6	9	10	40	Très bien.	8	7	15	Bien.....	55
35	St-Vincent-de-Paul. .	1	5	....	5	8	10	8	7	38	Bien.....	9	7.6	16.6	Très bien.	54.6
36	Cap-St-Martin.....	1	2	....	9	10	6	5	8	38	"	9	7	16	"	54
37	Beaconsfield.....	1	1	....	9	4	10	4	10	37	"	9	8	17	"	54
38	Montrougeau.....	1	1	....	6	9	8	5	10	38	"	10	6	16	"	54
39	Côte-St-Antoine	1	2	....	7½	8½	6	8	9	39	"	8	7	15	Bien.....	54
40	Côte-St-Jean.....	1	1	....	7	7	6	9	9	38	"	8	7	15	"	53
41	La Grande-Côte	1	1	....	8	6	6	9	9	38	"	8	7	15	"	53
42	Ste-Geneviève, village.....	2	5	....	6	10	8	2	10	36	"	9	7.4	16.4	Très bien.	52.4
43	Côte-Notre-Dame-de-Liesse.....	1	1	....	6	5	6	8	10	35	"	9	8	17	"	52
44	St-Elzéar, village....	1	2	....	7	9	7	8	5	36	"	8	7	15	Bien.....	51
45	Les Écores.....	1	2	....	5	6	6	8	8	33	Assez bien	9½	8	17½	Très bien.	50.5
46	St-Théophile	1	2	....	7	9	6	7	6	35	Bien.....	8	7	15	Bien.....	50
47	Côte-St-Rémi-de-Pointe-Claire.....	1	1	....	6	5	6	8	10	35	"	8	7	15	"	50
48	Côte-St-Elzéar.....	1	1	....	7	6	7	5	10	35	"	7	5	12	Assez bien	47
49	Ste-Dorothée No 1..	1	2	....	5	5	6½	6½	9	32	Assez bien	7	6	13	"	45
50	Côte-des-Perron	1	1	....	5	6	3½	2½	9	26	Passable..	8	8	16	Très bien.	42
51	Côte St-Rémi de Ste-Geneviève No 4.	1	1	....	3	6	3	3	8	23	Médiocre.	6	4	10	Passable..	33
	Total: 51 municipalités	66	150	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles d'industrie: Garçons: Orphelinat de Liesse.	....	12	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	7	17	Très bien.	.....
	Filles: Maison Ste-Domitille	....	22	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	7	16	"	.....
M	Écoles de réforme. aison de Lorette	....	8	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	6	14	Bien.....	.....
	Total.....	....	42	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux.....	66	202	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

YVES LEROUZÈS,
Inspecteur d'écoles.

District No 11 — M. l'Inspecteur LÉOPOLD CARRIÈRE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Ste-Marie-de-St-Polycarpe	1	1	9	10	8	10	10	47	Très bien.	8	7	15	Bien	62
2	Senneville	2	2	10	9	10	9	9	47	"	7.75	7.05	14.8	"	61.8
3	St-Joseph-de-Soulanges	11	18	8.1	10	8.5	10	10	46.6	"	7.65	7	14.65	"	61.25
4	Rigaud (village de)	2	8	9	9	9	9	10	46	"	7.7	7.1	14.8	"	60.8
5	Coteau-Landing	1	2	9	10	7.5	9	9	44.5	"	8.1	7.7	15.8	"	60.3
6	St-Télesphore	5	10	7.2	9	8.57	10	10	44.71	"	7.91	7.17	15.08	"	59.79
7	Vaudreuil	7	10	8.57	9	9	9	9	44.57	"	7.9	7	14.9	Bien	59.47
8	Rivière Beaudette	1	2	8.5	9	7	9	9	42.5	"	8.7	7.9	16.6	Très bien.	59.1
9	Como	1	4	10	9	7	9	9	44	"	7.6	7.1	14.7	Bien	58.7
10	Coteau (village de la Station)	1	5	7.5	9	8	8	10	42.5	"	8.6	7.4	16	Très bien.	58.5
11	Hudson (paroisse de)	1	1	8	10	8	9	9	44	"	7.4	7	14.4	Bien	58.4
12	Como Est	1	1	8	9	9	8	8	42	"	8.2	7.8	16	Très bien.	58
13	Ruisseau	1	2	7	10	7	9	9	42	"	8.2	7.8	16	"	58
14	Dorion (village de)	2	7	9	8	8.25	8	8	41.25	"	8.17	45	15.55	Bien	57.8
15	Coteau-du-Lac	3	7	8.2	10	7.1	9	9	43.4	"	7.4	6.9	14.3	"	57.7
16	St-Clet (village de)	1	3	7	10	8	8	9	42	"	7.93	7.53	15.46	"	57.46
17	Ste-Justine-de-Newton	7	10	7.4	9	7	9	10	42.4	"	7.92	7.32	15.24	"	57.44
18	Côte St-Emmanuel	1	1	9	9	7	9	8	42	"	8	7.4	15.4	"	57.4
19	Rigaud (paroisse de)	7	7	7.7	9	7	9	9	41.7	"	7.8	7.2	15	"	56.7
20	Ste-Anne-du-Bout-de-l'Isle	1	1	8	9	8	8	8	41	"	8	7.2	15.2	"	56.2
21	Très-St-Rédempteur	2	3	7	9	7	9	9	41	"	7.93	7.2	15.13	"	56.13
22	St-Lazare	6	7	7.7	9	7	9	9	41.7	"	7.46	6.91	14.37	"	56.07
23	Noé	1	1	9	9	7	9	9	43	"	7	6	13	Assez bien	56
24	St-Zotique (paroisse de)	1	1	8	8	7	9	9	41	"	7.8	6.2	14	Bien	55
25	Labelle-de-Soulanges	1	1	9	7	7.5	8	8.5	40	"	7.8	7.2	15	"	55
26	Ste-Anne-de-Bellevue (village de)	2	10	6.25	9	8.5	7	9	39.75	Bien	7.83	7.29	15.12	"	54.87
27	St-Polycarpe (paroisse de)	5	5	7	9	7	8	9	40	Très bien.	7.6	7.1	14.7	"	54.7
28	St-Polycarpe (village de)	2	4	7	9	7	8	9	40	"	7.5	7	14.5	"	54.3
29	Beauvoir	3	3	6.6	9	6.9	8	9	39.5	Bien	7.7	7.1	14.18	"	54.3
30	Ste-Marthe	4	6	7.9	8	7.5	8	8	39.4	"	7.73	6.97	14.7	"	54.1
31	Ile Perrot	6	9	6.6	8	7.5	8	9	39.1	"	7.63	7.07	14.7	"	53.8
32	St-Zotique(village de)	1	2	7	9	6.5	8	8	38.5	"	7.9	7.3	15.2	"	53.7
33	Pointe-Fortune	2	2	7	7	7.5	8	10	39.5	"	7.4	6.6	14	"	53.5
34	Pont-Château	1	1	7	7.5	7	8	8	37.5	"	8	7.8	15.8	"	53.3
35	St-Clet No 2	1	1	7	9	7	8	8	39	"	7	6	13	Assez bien	52
36	St-Emmanuel	1	1	3	9	7.5	7	8	34.5	Assez bien	7.2	6.8	14	Bien	48.5
37	St-Clet No 1	1	1	8	5	3	8	8	32	Assez bien	7	7	14	"	46
	Total: 37 municipalité	97	160												
	Écoles indépendantes	7													
	Totaux	104	160												

LÉOPOLD CARRIÈRE,
Inspecteur d'écoles.

District No 12 — M. l'Inspecteur FRANÇOIS CLOUTIER

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Salaberry de Valleyfield	6	59	1	8.7	10	9.3	9	10	47	Très bien.	8.5	9.2	17.7	Très bien.	64.7
2	Huntingdon	2	4	1	9	9	8	10	10	46	"	8.8	9.4	18.2	"	64.2
3	Maple Grove	1	1	....	10	9	7	10	10	46	"	9	9	18	"	64
4	Ste-Cécile, paroisse	2	5	....	8.5	9	8	10	10	45.5	"	8.7	9.4	18.1	"	63.6
5	Ville de Beauharnois	2	15	....	8.5	9	8.6	9	10	45.1	"	8.4	8.9	17.3	"	62.4
6	Ville de Léry	2	4	....	6.5	9.5	7.5	9	10	42.5	"	8.8	8.9	17.7	"	60.2
7	St-Jean Chrysostôme, No 1	1	1	....	9	8	6	9	10	42	"	9	8	17	"	59
8	St-Louis de Gonzague	8	10	....	8	8	6.5	9	10	41.5	"	8.8	8.6	17.4	"	58.9
9	Ste-Malachie d'Ormstown	6	9	1	8.2	9	6.3	9	10	42.4	"	8.1	8.2	16.3	"	58.7
10	St-Clément	6	10	....	8.9	9	6.5	9	10	41.9	"	8.1	8	16.1	"	58
11	Hinchimbrooke	2	1	1	8	8	8.5	8	8	40.5	"	7.5	9	16.5	"	57
12	St-Stanislas de Kostka	6	8	....	7.4	8	6.4	9	10	41	"	7.7	8.2	15.9	Bien	56.9
13	St-Timothée	8	12	....	8	8	7	8	9	40	"	8.8	7.3	16.1	Très bien.	56.1
14	St-Jean Chrysostôme, No 2	9	12	....	7.5	8	6.4	8	10	39.8	Bien	7.8	8.4	16.2	"	56
15	Godmanchester	7	5	2	7	8	7	8	10	40.3	Très bien.	7.5	8	15.5	Bien	55.8
16	St-Anicet, No 1	2	3	....	7.5	8.5	6	9	9	40	"	7.8	7.7	15.5	"	55.5
17	Ste-Barbe	5	5	....	7.8	8	6	8	10	39.6	Bien	7.6	8.2	15.8	"	55.4
18	St-Antoine de Chateauguay	8	8	1	7.5	8	6	8	10	40	Très bien.	7.2	8	15.2	"	55.2
19	Valleyfield, paroisse	3	3	....	8	8	6	8	10	40	"	7.4	7.6	15	"	55
20	Côte St-Charles	1	1	....	7	8.5	6.5	8	9	39	Bien	8	8	16	Très bien.	55
21	Norton Creek	1	1	....	9	8	6	8	10	41	Très bien.	7	7	14	Bien	55
22	Cazaville	1	2	....	9	7	6	9	8	39	Bien	8	7.5	15.5	"	54.5
23	Ste-Agnès de Dundee	4	4	....	7.8	8	6	8	9	38.8	"	7.5	8	15.5	"	54.3
24	St-Étienne	5	5	....	7.9	8	6	9	8	38.8	"	8.5	6.8	15.3	"	54.1
25	Havelock	2	2	....	7.5	8	6	8	10	39.5	"	7.5	7	14.5	"	54
26	St-Anicet, No 2	3	2	1	6.1	8	6	8	10	38.1	"	6.6	7.4	14	"	52.1
27	Port Lewis	1	1	....	9	8	6	9	7	39	"	7	6	13	Assez bien	52
	Total: 27 municipalités	104	193	8												
	Écoles de colonisation	....	....	....												
	Écoles indépendantes	11	46	3												
	Totaux	115	239	11												

FRANÇOIS CLOUTIER,
Inspecteur d'écoles.

District No 13 — M. l'Inspecteur LUCIEN GIGNAC

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Laprairie, ville	3	13	9.3	10	8.9	8.5	10	46.7	Très bien.	9.4	8.4	17.8	Très bien.	64.5
2	St-Michel, village	1	4	10	10	6.5	10	9	45.5	"	9.4	8	17.4	"	62.9
3	St-Rémi, village	2	10	8.5	8	10	9	10	45.5	"	9.2	8	17.2	6 "	62.7
4	Ste-Catherine d'Alexandrie	1	3	8.5	10	6	9.5	10	44	"	8.9	7.1	16	"	60
5	Très St-Sacrement	4	6	8.5	10	6	9	9.5	43	"	9.1	7.8	16.9	"	59.9
6	St-Cyprien	6	11	8.5	8	6.5	9.8	10	42.8	"	8.9	7.7	16.6	"	59.4
7	St-Romain-de-Hemmingford	7	9	8.1	9	6	9.5	10	42.6	"	9	7.8	16.8	"	59.4
8	Ste-Clotilde, village	1	1	9.5	8	6	8.5	10	42	"	9.4	8	17.4	"	59.4
9	Laprairie, paroisse	8	8	8.9	8	6	9.4	9.5	41.8	"	9.2	7.7	16.9	"	58.7
10	St-Constant	5	9	7.4	8.5	6.5	9	10	41.4	"	9.2	7.9	17.1	"	58.5
11	St-Isidore	4	9	8.2	8.5	6.3	9.4	9	41.4	"	9.2	7.8	17	"	58.5
12	Ville de Châteauguay	3	4	7.8	9	6.3	8.7	9	40.8	"	9.5	8.1	17.6	"	58.4
13	Village de Delson	1	4	9.5	9	6.1	9	8.5	42.1	"	9.1	7.1	16.2	"	58.3
14	Ste-Clotilde, paroisse	4	4	9	8	6	9	10	42	"	9.1	7.2	16.3	"	58.3
15	St-Patrice-de-Sherrington	7	10	8.8	9	6.1	8.7	9	41.6	"	9	7.6	16.6	"	58.2
16	Ste-Martine	2	6	6.5	10	8.1	8.5	8.5	41.6	"	8.8	7.8	16.6	"	58.2
17	St-Michel, paroisse	4	5	8.4	9	6	8.5	9	40.9	"	9	7.9	16.9	"	57.8
18	St-Urbain, No 1	7	8	9.1	8	6	9	9	41.1	"	9	7.6	16.6	"	57.7
19	Châteauguay	5	6	8.3	9	6	8.4	9	40.7	"	9.2	7.8	17	"	57.7
20	St-Rémi, paroisse	6	7	8.2	8	6	9	9.5	40.7	"	9.2	7.5	16.7	"	57.4
21	Ste-Philomène	7	8	8	9	6	8.1	9	40.1	"	9	8.2	17.2	"	57.3
22	St-Paul	6	7	8.2	7	6	8.7	9	38.9	Bien	9.4	8.3	17.7	"	56.6
23	St-Philippe	6	8	7.3	8.5	6	8	9	38.8	"	9.2	8.1	17.3	"	56.1
24	St-Mathieu	2	2	9	7	6	8	7.5	37.5	"	9.3	8.1	17.4	"	54.9
25	St-Bernard-de-Lacolle	9	9	7.5	8	6	8.3	8.5	38.3	"	8.9	7.5	16.4	"	54.7
26	St-Édouard	6	7	6.3	8	6	8.3	8.5	37.1	"	8.9	7.5	16.4	"	53.5
	Total: 26 municipalités:	117	178												
	Écoles de colonisation														
	Écoles indépendantes	9													
	Totaux	126	178												

LUCIEN GIGNAC,
Inspecteur d'écoles.

District No 14 — M. l'Inspecteur ARSÈNE BRILLON

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Jean, ville	4	36	....	10	9	10	9	10	48	Très bien.	8.9	8.5	17.4	Très bien.	65.4
2	N.-D. Auxiliatrice	2	22	....	8.5	10	8.7	10	10	47.2	"	8.8	7.9	16.7	"	63.9
3	Iberville	2	15	....	9	8	9.5	9	10	4.55	"	9	8.3	17.3	"	62.8
4	St-Alexandre, village	1	2	....	8	9	6.5	9	9	41.5	"	8.9	8.7	17.6	"	59.1
5	St-Jacques de Clarenceville	2	5	....	9.5	10	6	8	8	41.5	"	8.6	7.4	16	"	57.5
6	St-Sébastien	6	10	....	8.5	9	6	9	8	40.5	"	8.6	8	16.6	"	57.1
7	Richelieu, village	1	4	....	10	7	6	8	8	39	Bien	9.4	8.6	18	"	57
8	Lacadie	6	8	....	7.6	8	6.2	9	9	39.8	"	8.7	8.3	17	"	56.8
9	N.-D. de Bonsecours	3	3	....	7.4	8	6	9	9	39.4	"	8.7	8.3	17	"	56.4
10	Henryville	6	7	....	7.5	9	7	8	8	39.5	"	8.9	7.7	16.6	"	56.1
11	St-Luc	6	7	....	7.5	9	6	8	9	39.5	"	8.6	7.8	16.4	"	55.9
12	St-Athanase	6	6	....	7.2	9	6	8	9	39.2	"	9	7.6	16.6	"	55.8
13	Lacolle	7	8	....	7	9	6	8	10	40	Très bien.	8.5	7.2	15.7	Bien	55.7
14	St-Jean, paroisse	5	5	....	8.2	8	6	8	8	38.2	Bien	8.1	7.9	16	Très bien.	54.2
15	St-Valentin	3	4	....	7	7	6	8	9	37	"	9	7.7	16.7	"	53.7
16	St-Mathias	5	5	....	7.8	6	6	8	8	35.8	"	8.8	8.4	17.2	"	53
17	St-Blaise	6	6	....	7	7	6	8	8	36	"	8.8	8	16.8	"	52.8
18	Ste-Brigide	10	11	....	6.8	7	6	8	7	34.8	"	8.6	8.2	16.8	"	51.6
19	Mont St-Grégoire	10	11	....	7.7	6	5.9	8	8	35.6	"	8.1	7.5	15.6	Bien	51.2
20	Ste-Anne de Sabrevois	5	6	....	6.4	8	6	7	7	34.4	"	8.7	7.9	16.6	Très bien.	51
21	St-Paul de l'Ile aux Noix	3	3	....	5.7	9	5.8	8	8	34.5	"	8.6	7.9	16.5	"	51
22	St-Alexandre, paroisse	6	6	....	6.6	5	6.2	6	9	32.8	Assez bien	8.6	7.7	16.3	"	49.1
23	St-Jacques le Mineur	6	7	....	7.7	8	4	6	5	30.7	"	8.7	8.3	17	"	47.7
	Total: 23 municipalités	109	197	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	..	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	..	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Orphelinat Ste-Thérèse	1	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes non visitées	4	52	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	114	251	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

ARSÈNE BRILLON,
Inspecteur d'écoles.

District No 15 — M. l'Inspecteur J.-A. LEFRANÇOIS

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Lambert	2	13	3	10	10	8.5	8	10	46.5	Très bien.	8.8	8.4	17.2	Très bien.	63.6
2	Longueuil, ville	3	28	1	9.6	9.7	8.6	9	10	47	"	8	8	16	"	63
3	Boucherville, paroisse	4	4	....	10	10	7	9	10	46	"	8.2	8	16.2	"	62.2
4	Beloeil, ville	3	10	....	9	10	7.3	8	10	44.3	"	9.1	8.6	17.6	"	62
5	Longueuil, paroisse	9	26	1	10	10	7.8	8	10	45.8	"	8.1	7.6	15.7	Bien	61.6
6	Chambly Canton	1	4	....	10	10	8	9	10	47	"	7	7.1	14.1	"	61.1
7	Greenfield Park	1	....	2	10	10	8	8	10	46	"	7.6	7.4	15	"	61
8	McMasterville	1	3	1	10	10	6	8	10	44	"	8.8	8.2	17	Très bien.	61
9	Contrecœur Ouest	3	3	....	8.6	10	6.1	9	10	43.8	"	8.3	8	16.3	"	60.2
	St-Jean-Baptiste, Montréal Sud	1	3	....	8	10	7	9	10	44	"	8	8	16	"	60
10	St-Bruno, village	1	3	....	10	10	6	8	10	44	"	8	7.2	15.6	Bien	59.6
10	St-Antoine	7	11	....	9.7	10	6	8	10	43.7	"	7.9	7.9	15.9	"	59.6
11	St-Basile-le-Grand	3	5	....	10	10	6	8	10	44	"	8.1	7.8	15.9	"	59.4
12	Contrecœur, village	2	7	....	8	10	7	8	10	43	"	8	8.2	16.2	Très bien.	59.2
13	Verchères, village	2	5	....	....	10	10	8	10	44	"	7.6	7.3	15	Bien	59
14	Varennes, village	3	4	....	8.3	10	7.3	8	10	43.6	"	7.2	7.2	14.3	"	58.8
15	St-Hubert	6	7	1	8.2	10	6.9	8	10	43	"	7.8	7.8	15.6	"	58.4
16	Boucherville, village	2	6	....	8	10	7.5	8	10	43.5	"	7.3	7.6	14.9	"	58.2
17	Chambly, paroisse	9	14	....	7.8	10	6.4	8	10	42.2	"	7.9	7.8	15.7	"	57.8
18	Beloeil, paroisse	3	4	....	7.6	10	6	8	10	41.6	"	7.8	8	15.8	"	57.7
18	Varennes, paroisse	7	7	....	8	10	6	8	10	42	"	7.9	7.9	15.8	"	57.7
19	Ste-Julie	5	7	....	7.6	10	6	8	10	41.6	"	8.3	8	16.3	Très bien.	57.6
20	St-Marc	6	9	....	7	10	6	8	10	41.3	"	7.9	7.7	15.6	Bien	57
20	Contrecœur, paroisse	1	1	....	10	10	6	8	10	44	"	6	7	13	Assez bien	57
21	St-Mathieu de Beloeil	3	3	....	7.6	10	6	8	10	41.6	"	7.9	6.9	14.8	Bien	56.5
22	Verchères, paroisse	5	5	....	8.6	10	6	8	10	42.6	"	6.7	6.6	13.3	Assez bien	55.9
23	Ste-Théodosie	2	3	....	6.5	10	6	8	10	40.5	"	7.1	7.1	14.3	"	54.6
24	St-Bruno, paroisse	3	3	....	7	10	6	8	8	39	Bien	7.4	7.4	14.8	Bien	53.8
25	St-Amable	3	6	....	7.3	10	6	8	8	38.6	"	6.7	5.9	12.6	Assez bien	51.2
	Total: 29 municipalités	101	204	9												
	Écoles de colonisation															
	Écoles indépendantes															
	Varennes, village. Orph. Enseignant	....	....	....	8	....	7	....	....	15	7.5	7.6	8.4	16	Très bien.	31
	Totaux	101	204	9												

J.-A. LEFRANÇOIS,
Inspecteur d'écoles.

District No 16 — M. l'Inspecteur J.-A. GIRARD

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Denis, village	2	5	....	9	10	8.5	10	10	47.5	Très bien.	8.5	7.8	16.3	Très bien.	63.8
2	St-Hilaire, village	1	4	....	9.5	10	7	10	10	46.5	"	8.6	8.1	16.7	"	63.2
3	St-Hyacinthe, cité	4	51	....	8.8	10	7.8	9.4	9.5	45.5	"	8.8	8.3	17.1	"	62.6
4	St-Charles, village	1	2	....	9.5	8	7	10	9.5	44	"	9.2	8.7	17.9	"	61.9
5	Girouard	3	21	....	8.7	9	7.3	9.5	9	43.5	"	8.9	8.3	17.2	"	60.7
6	Marieville	2	9	....	7.7	8.6	8.5	9	10	43.8	"	8.7	8	16.7	"	60.5
7	La Providence	1	8	....	9.5	8	6.5	9.5	9	42.5	"	9	8.6	17.6	"	60.1
8	St-Hilaire, paroisse	5	7	....	8	10	6.5	9	10	43.5	"	8.5	8	16.5	"	60
9	St-Joseph	2	5	....	9	9	8	8.5	8	42.5	"	9	8.4	17.4	"	59.9
10	Ste-M.-Madeleine, village	1	4	....	8	9	6	8.5	9.5	41	"	9	8	17	"	58
11	St-Denis, paroisse	8	8	....	7.6	8.5	6	9	10	41.1	"	8.3	7.5	15.8	Bien	56.9
12	Ste-Angèle-de-Monnoir	7	9	....	6.8	8	6	9	10	39.8	Bien	8.8	8.3	17.1	Très bien.	56.9
13	St-Dominique, paroisse	5	7	....	8.3	9	6	8.5	10	41.8	Très bien.	7.9	7.2	15.1	Bien	56.9
14	Ste-Marie-de-Monnoir	10	10	....	7.8	9	6	8	9	39.8	Bien	8.8	7.9	16.7	Très bien.	56.5
15	St-Hyacinthe, paroisse	5	5	....	8.1	8.5	6	9	9	40.6	Très bien.	8.3	7.3	15.6	Bien	56.2
16	Ste-Rosalie	5	9	....	7.6	8	6	8	10	39.6	Bien	8.6	8	16.6	Très bien.	56.2
17	St-Hyacinthe-le-Confesseur	4	4	....	7.5	8	6	8	10	39.5	"	8.6	7.6	16.2	"	55.7
18	St-Dominique, village	1	3	....	6	8	6	8	10	38	"	8.9	8.2	17.1	"	55.1
19	La Présentation	9	11	....	7.7	8	6	8	9.4	39.1	"	8.3	7.5	15.8	Bien	54.9
20	St-Charles, paroisse	5	5	....	7.6	7	6	8	9.5	38.1	"	8.4	7.2	15.6	"	53.7
21	Ste.-M.-Madeleine, paroisse	5	5	....	8.1	8	6	8	7	37.1	"	8.5	7.6	16.1	Très bien.	53.2
22	St-Thomas d'Aquin	5	6	....	7.3	8	6	7.5	8	36.8	"	8.4	7.8	16.3	"	53.1
23	St-Damase	9	11	....	7.2	8	6	8	8	37.2	"	8.4	7.4	15.8	Bien	53
24	St-Jean-Baptiste	7	8	....	6.8	7	6	7.5	8.5	35.8	"	8.2	7.5	15.7	"	51.5
	Total: 24 municipalités	107	217	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	11	45	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	118	262	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-ARTHUR GIRARD,
Inspecteur d'écoles.

Région No 3 — Du Saint-Maurice

M. J.-A. PAQUIN, I. R.

JOLIETTE, 20 août 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 3 : II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ces districts; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE

				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:					
a) Sous la juridiction des commissaires				170	
b) Sous la juridiction des syndics				0	
			Total		170
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				747	
b) Primaires complémentaires			non subventionnées	14	
			subventionnées	67	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				4	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				0	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				0	
f) Écoles de colonisation				9	
g) Institutions indépendantes subventionnées				44	
h) Institutions indépendantes non subventionnées				24	
			Total		909
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	9	27		36	
b) Instituteurs religieux	71	124		195	
c) Institutrices laïques	12	839		851	
d) Institutrices religieuses	372	408		780	
			Total		1,862
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	$ 753.90	
			dans les écoles primaires complémentaires	820.00	
			dans les écoles primaires supérieures	918.75	
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	518.87	
			dans les écoles primaires complémentaires	495.70	
			dans les écoles primaires supérieures	507.00	
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	303.08	
			dans les écoles primaires complémentaires	342.00	
			dans les écoles primaires supérieures	350.00	
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	322.52	
			dans les écoles primaires complémentaires	322.81	
			dans les écoles primaires supérieures	322.50	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $1,200.00*		*Femmes $*		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	3,738	Filles de 5 et 6 ans	3,620	7,358	
b) Garçons de 7 à 13 ans	16,202	Filles de 7 à 13 ans	16,283	32,485	
c) Garçons de 14 et 15 ans	3,959	Filles de 14 et 15 ans	3,095	7,054	
d) Garçons de 16 et 17 ans	2,990	Filles de 16 et 17 ans	3,015	6,005	
e) Garçons de 18 ans et plus	6	Filles de 18 ans et plus	62	68	
			Total		52,970

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	25,186	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	10,000	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	1,018	
f) Dans les écoles de colonisation	119	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	4,691	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	505	
Total		41,519

	En nombres absolus	Pour cent	
7.—Inscription par catégories d'âges:			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	1,900	57%	
de 7 à 13 ans	15,728	96%	
de 14 et 15 ans	2,345	56%	
de 16 et 17 ans	559	20%	
de 18 ans et plus	62	9%	
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	2,053	58%	
de 7 à 13 ans	15,845	97%	
de 14 et 15 ans	2,290	56%	
de 16 et 17 ans	641	22%	
de 18 ans et plus	100	11%	
a) Total de l'inscription	41,519	78%	
b) Pourcentage général		78%	

	En nombres absolus	Pour cent	
8.—Présence moyenne:			
a) Dans les écoles élémentaires	21,374	84%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	5,606	89%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	909	89%	
f) Dans les écoles de colonisation	87	71%	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	4,079	86%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	450	90%	
i) Présence moyenne générale	34,860	83%	

9.—Classification des élèves:	*Ecoles indépendantes*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	153	297	2,981	2,809	6,240	
En deuxième année	126	263	2,985	2,595	5,969	
En troisième année	136	276	3,227	2,890	6,529	
En quatrième année	138	349	3,079	2,827	6,393	
En cinquième année	145	439	2,917	2,850	6,351	
En sixième année	181	422	1,966	1,857	4,426	
En septième année	196	459	1,009	1,177	2,841	
En huitième année	182	485	360	361	1,388	
En neuvième année	162	390	158	176	886	
En dixième année	106	185	17	52	360	
En onzième année	62	54	0	1	117	
En douzième année	4	16	0	0	20	
Total		5,226		31,519		41,519

M. le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon dixième rapport général annuel sur l'état des écoles des sept districts d'inspection que renferme la région No 3, laquelle comprend 170 municipalités sous le contrôle des commissaires d'écoles avec 909 écoles de toutes catégories dont 747 écoles primaires élémentaires, 14 primaires complémentaires non-subventionnées, 67 primaires complémentaires subventionnées, 4 écoles primaires supérieures, 9 écoles de colonisation, 44 institutions indépendantes subventionnées et 24 institutions indépendantes non-subventionnées.

Toutes ces écoles sont dirigées par un personnel enseignant composé comme suit: 9 instituteurs laïcs, enseignant dans les écoles indépendantes, 27 dans celles sous-contrôle, 71 instituteurs religieux dans les écoles indépendantes et 124 dans celles sous-contrôle; 12 institutrices laïques dans les écoles indépendantes, contre 839 dans celles sous-contrôle; 312 institutrices religieuses dans les écoles indépendantes, avec 408 dans les institutions sous-contrôle, soit un grand total de 1,862 titulaires.

L'inscription des élèves à ces différentes catégories d'écoles a été de 41,519 sur un recensement total de 52,970 enfants d'âge scolaire. C'est dire que 11,391 enfants ou 21%, de 5 à 18 ans, n'ont fréquenté aucune école. De ce nombre, il faut retrancher les élèves des cours classiques, noviciats, scolasticats et des écoles normales. Par contre, il faut noter que le nombre des élèves qui fréquentent les cours supérieurs augmentent sensiblement tous les ans. Sur 41,519 enfants inscrits, 10,038 suivaient les cours de la 6e à la 12e année. La présence moyenne générale a été, pour toutes les écoles de la région, de 83%.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Les examens du certificat des études primaires prennent tous les ans une importance de plus en plus grande. Les élèves de 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, s'y préparent avec soin. Les parents, étant intéressés, consentent tous les sacrifices nécessaires. Les statistiques suivantes sont très intéressantes: sur 2,186 élèves inscrits dans les classes mentionnées ci-haut, 2,001 ont subi les examens et 1,771 certificats ont été décernés, soit 88%.

SEMAINES AGRICOLES

Les Semaines agricoles de Ste-Ursule et de St-Casimir ont eu un franc succès. Le meilleur esprit n'a cessé de régner parmi les 284 institutrices qui les ont suivies. Nos remerciements à tous ceux et toutes celles qui y prirent part: prêtres, religieux, religieuses, institutrices, agronomes et inspecteurs d'écoles. Nous pouvons assurer que l'enseignement rural et l'enseignement de l'agriculture recevront, au cours de l'année scolaire, une attention particulière, et ce pour le plus grand avantage des élèves.

INSPECTEURS D'ÉCOLES

Les inspecteurs d'écoles de la région sont des hommes d'initiative et de devoir. Les remarques contenues dans leur rapport général sont si intéressantes qu'il faudrait, pour leur rendre justice, les transcrire au complet. Je me permettrai d'en extraire quelques idées.

M. J.-B. Chartrand: « Conformément à votre circulaire No 330-38, la semaine du Dimanche a été fidèlement observée dans nos écoles. Les élèves ont prié durant toute l'année scolaire pour demander la paix dans le monde. »

M. Lucien Hamelin: « La campagne d'embellissement des écoles et des cours d'écoles, entreprise depuis quelques années dans cette province, a trouvé son écho auprès des commissions scolaires de mon district et, aujourd'hui, plusieurs écoles sont pourvues d'un meilleur matériel scolaire, les terrains sont nivelés, plantés d'arbres, et plusieurs sont dotés d'une belle et grande croix et d'un mât. »

M. Adrien Froment: « Jardin scolaire et enseignement ménager sont des puissances au service de l'éducation: savoir tirer parti de tout, n'est-ce pas favoriser largement le progrès de la personnalité. »

M. A.-L. Auger: « Des arbres forestiers et d'ornement sont plantés sur les emplacements scolaires, dont plusieurs sont ornés de fleurs et de petits jardins. Les élèves prennent part à l'embellissement du terrain de leur école. Je considère qu'il importe d'intéresser les élèves au bon maintien des écoles et de leur emplacement. »

M. Gérard Filteau: « Notons que l'augmentation des élèves dans les années supérieures s'est poursuivie cette année. Il y a lieu d'espérer qu'avant longtemps la grande majorité des élèves parachevra le cours élémentaire pour le moins. »

M. Adrias Ricard: « Je me suis appliqué particulièrement à attacher l'enfant à l'école rurale, en l'invitant, en lui faisant un devoir moral de ne pas quitter l'école, sans avoir obtenu son certificat de 7e année, pour l'école de rang, et de 9e pour l'école de village. Depuis deux ans, je reviens à la charge, et vous constaterez que le nombre des élèves de 7e année a beaucoup augmenté. »

M. L.-M. Filteau: « Les institutrices n'étant pas tracassées par leurs intérêts matériels s'adonnent avec plus d'ardeur à leur perfectionnement professionnel. Un peu partout surgissent des cercles d'études où les questions d'éducation sont à l'ordre du jour. Les certificats d'études prennent chaque année une importance plus considérable. L'économie domestique, les arts et métiers, les études agricoles et techniques attirent déjà un plus grand nombre d'élèves. »

Ces remarques, ajoutées au rapport complet du Certificat d'études et à celui des deux Semaines agricoles, vous donneront, je l'espère, une idée juste de la situation de nos écoles et des progrès réalisés.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

J.-Arsène Paquin,

Inspecteur régional.

District No 17 — M. l'Inspecteur J.-B. CHARTRAND

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Jacques, village	2	10	....	10	10	9	10	10	49	Très bien	9	9	18	Très bien	67
2	L'Épiphanie, village	3	11	....	10	9	7.6	10	9	45.6	"	8.6	8.4	17	"	62.6
3	L'Assomption, ville	2	7	....	8	9	9.1	9	9	44.1	"	9	9	18	"	62.1
4	Laurentides	2	7	....	9	9	8	9	9	44	"	9	9	18	"	62
5	Lavaltrie, village	1	2	....	10	9	6	9	9	43	"	9	9	18	"	61
6	Rawdon, village	2	5	....	9	9	7.5	9	9	43.5	"	9	8.2	17.2	"	60.7
7	Charlemagne	1	4	....	9	9	6	9	9	42	"	9	9	18	"	60
8	St-Joachim	4	5	....	9	9	6	9	9	42	"	9	8.5	17.5	"	59.5
9	N.-Dame-de-la-Merci	2	2	....	9	9	6	9	9	42	"	9	8	17	"	59
10	St-Paul-l'Ermite	1	3	....	8	9	6	9	9	41	"	9	9	18	"	59
11	St-Gérard-Majella	4	4	....	8.7	9	6	9	9	41.7	"	9	8.2	17.2	"	59
12	Wexford	4	4	....	8.5	9	6.5	9	9	32	"	8.7	8	16.7	"	58.7
13	St-Esprit	5	11	....	8.1	9	6.2	8	8	41.3	"	9	8.4	17.4	"	58.7
14	Kilkenny	6	7	....	8	9	6	9	9	41	"	9	8.6	17.6	"	58.6
15	St-Jacques, paroisse	7	12	....	8.2	9	5.6	9	9	40.8	"	8.9	8.8	17.7	"	58.5
16	St-Roch-de-l'Achigan	8	11	....	8.2	9	6.1	9	9	41.3	"	8.9	8.3	17.2	"	58.5
17	L'Assomption, paroisse	5	5	....	8.3	9	6	9	9	41.3	"	9	8	17	"	58.4
18	Ste-Marie-Salomé	4	6	....	7	9	6	9	9	40.8	"	9	8.5	17.5	"	58.3
19	Lachenaie	3	5	....	8	9	6	9	9	41	"	9	8.3	17.3	"	58.3
20	Chertsey	4	7	....	8	9	6	9	9	41	"	9	8.2	17.2	"	58.2
21	Repentigny	3	4	....	8.2	9	6	9	9	41.2	"	9	8	17	"	58.2
22	Ste-Julienne, village	1	4	....	8	9	6	9	9	41	"	9	8	17	"	58
23	St-Alexis, village	1	4	....	8	9	6	9	9	41	"	9	8	17	"	58
24	St-Roch-Ouest	3	3	....	8	9	6	9	9	41	"	9	8	17	"	58
25	Ste-Julienne, paroisse	4	4	....	7.5	9	6	9	9	40.5	"	9	8.5	17.5	"	58
26	Lavaltrie, paroisse	4	4	....	8.2	9	6	9	9	41.2	"	8.7	8	16.7	"	58
27	St-Lin	10	10	....	7.3	9	6	9	9	40.3	"	9	8.3	17.3	"	57.6
28	Rawdon, paroisse	6	7	....	7.4	9	6	9	9	40.4	"	8.8	8.3	17.1	"	57.5
29	St-Henri-de-Mascouche	8	12	....	8.3	9	4.9	9	9	40.3	"	8.8	7.9	16.7	"	57
30	La Presqu'Ile	1	2	....	6	9	6	9	9	39	"	9	9	18	"	57
31	Repentigny-les-Bains	1	1	....	9	9	3	9	9	39	"	9	9	18	"	57
32	L'Épiphanie, paroisse	4	5	....	8.4	9	4	9	9	39.4	"	9	8.4	17.4	"	56.8
33	St-Sulpice	3	3	....	8	9	4	9	9	39	"	9	8.3	17.3	"	56.3
34	St-Alexis, paroisse	5	9	....	8	9	3	9	9	38	Bien	9	8.3	17.3	"	55.3
35	L'Ile Bouchard	1	1	....	8	8	1	8	10	35	"	8	8	16	"	51
	Total: 35 municipalités	125	201	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	11	40	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	136	241	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(1) Barème servant à établir la note accordée dans les districts ruraux pour le traitement et le mode de paiement: a) des institutrices séculières, des religieux et des religieuses; $500.-10, 450.-9, 400.-8, 350.-7, 300.-6, 275.-5, 250.-4, 225.-3, 200.-2, 175.-1, moins de 175.-0; b) des instituteurs séculiers: $1200.-10, 1100.-9, 1000.-8, 900.-7, 800.-6, 700.-5, 600.-4, 500.-3, 400.-2, 300.-1, 200.-0

J.-B. CHARTRAND,
Inspecteur d'écoles.

District No 18 — M. l'Inspecteur LUCIEN HAMELIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité						Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école			Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.		
1	Joliette	8	56	....	9.5	10	8.2	10	10	47.7	Très bien.	10	7.4	17.4	Très bien.	65.1
2	Sacré-Cœur de Jésus, village	2	10	....	10	10	8	9	9	46	"	10	7	17	"	63
3	St-Thomas	7	11	....	9.1	10	6	10	10	45.1	"	10	7.3	17.3	"	62.4
4	Berthierville	2	12	....	10	10	7	9	9	45	"	10	7	17	"	62
5	St-Ambroise	10	13	....	9.5	10	6	9	10	44.5	"	10	7.3	17.3	"	61.8
6	Grand-Rang de Ste-Mélanie	10	12	....	9.5	10	6	10	9	44.5	"	9.9	7	16.9	"	61.4
7	Ste-Élisabeth	10	15	....	9	10	6	10	9	44	"	10	7.2	17.2	"	61.2
8	St-Côme	4	7	....	9	10	6	9	10	44	"	10	7.2	17.2	"	61.2
9	N.-Dame de Lourdes	3	5	....	10	10	6	9	10	45	"	10	6.2	16.2	"	61.2
10	Ruisseau St-Pierre	2	4	....	8	10	6	10	9	43	"	10	8	18	"	61
11	St-Charles, village	2	7	....	7.5	10	8	10	9	44.5	"	10	6.5	16.5	"	61
12	Berthier, paroisse	8	9	....	9	10	6	10	9	44	"	10	6.8	16.8	"	60.8
13	Lanoraie	6	9	....	8.3	10	6.6	9	10	43.9	"	10	6.6	16.6	"	60.5
14	Sacré-Cœur de Jésus	3	3	....	9	10	6	9	9	43	"	10	7	17	"	60
15	St-Alphonse	4	6	....	9	10	6	9	9	43	"	10	7	17	"	60
16	Ste-Béatrix	5	7	....	9	10	6	9	9	43	"	10	7	17	"	60
17	St-Liguori	7	9	....	9	10	6.3	9	9	43.3	"	10	6.6	16.6	"	59.8
18	St-Paul	6	6	....	8.3	10	6	8	10	32.3	"	10	7	17	"	59.3
19	St-Charles Borromée	9	9	....	8	10	6	9	10	43	"	9.7	6.5	16.2	"	59.2
	Total: 19 municipalités	108	210	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Orphelinat St-Eusèbe	1	3	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Orphelinat St-Georges	1	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	16	57	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	126	272	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

LUCIEN HAMELIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 19 — M. l'Inspecteur ADRIEN FROMENT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Gabriel de Brandon village	2	6	9.5	10	9.5	10	10	49	Très bien.	10	9.2	19.2	Très bien.	68.2
2	St-Félix-de-Valois, village	2	6	8.5	10	8.5	10	10	47	"	9.7	9.4	19.2	"	66.2
3	St-Cléophas de Brandon	1	2	9.7	10	6	10	10	45.7	"	10	9.5	19.5	"	65.2
4	Ile Dupas	1	3	9.5	10	6	10	10	45.5	"	10	9.5	19.5	"	65
5	St-Justin, village	1	3	10	10	6	10	10	46	"	10	9	19	"	65
6	St-Justin, rurale	5	6	10	10	6	10	10	46	"	9.5	8.8	18.3	"	64.4
7	St-Jean-de-Matha	10	13	9.8	10	6	10	10	45.8	"	9.8	8.3	18.1	"	64
8	St-Norbert	5	7	9.3	10	6	10	10	45.3	"	9.5	8.9	18.4	"	63.8
9	St-Michel-des-Saints	5	10	9.1	10	6	10	10	45.1	"	9.6	8.4	18	"	63.1
10	St-Félix-de-Valois, rurale	9	13	10	9	6	10	10	45	"	9.6	8.4	18	"	63
11	Ste-Angèle-de-Prémont	4	5	8.5	10	6	10	10	44.5	"	9.4	8.8	18,2	"	62.7
12	St-Damien-de-Brandon	6	8	7.8	10	6	10	10	43.8	"	10	8.6	18.6	"	62.5
13	St-Cuthbert	9	16	7.9	10	6	9.5	10	43.5	"	10	8.6	18.6	"	62.1
14	Ste-Émélie-de-l'Énergie	5	8	8.8	10	6	9.6	9	43.4	"	9.4	9.1	18.5	"	62
15	St-Didace, rurale	8	9	8.1	10	6	9.2	10	43.3	"	9.6	8.8	18.4	"	61.8
16	St-Charles-de-Mandeville	6	7	8.8	10	6	9.6	10	44.3	"	8.9	8.3	17.2	"	61.5
17	Ste-Ursule	8	13	7.5	10	6	9.3	10	43	"	10	8.5	18.5	"	61.5
18	St-Zénon	5	8	6.6	10	6	10	10	42.6	"	10	8.6	18.6	"	61.2
19	St-Gabriel-de-Br., rurale	9	9	8.2	10	6	8.7	10	43	"	9.6	8.3	17.9	"	60.9
20	St-Barthelémi	11	17	7.9	9	6	9.2	10	42.5	"	9.5	8.4	17.9	"	60.6
21	La Vérendrie	1	2	7	10	6	9	10	41	"	10	9.5	19.5	"	60.5
22	St-Didace, village	1	3	6	10	6	9	10	41	"	10	9.5	19.5	"	60
23	Ile Madame	1	1	7	10	6	9	10	42	"	10	8	18	"	59.7
24	St-Ignace-de-Loyola	2	3	6.5	10	6	9	10	41.5	"	9.7	8.5	18.2	"	59.7
25	St-Viateur d'Anjou	2	2	6.2	10	3	7.5	9	35.7	Bien	9.2	8.1	17.3	"	53.1
26	La Barrière	1	....	2	10	....	10	10	32	Assez bien	....	....	....	.....	32
	Total: 26 municipalités:	120	180												
	Écoles de colonisation:														
	St-Guillaume-du-Nord	1	1	9.7	10	6	8.5	10	44.2	Très bien.	10	8	18	Très bien.	62.2
	St-Ignace-du-Lac	1	1	9.5	10	6	9	10	44.5	"	8	6	14	Bien	58.5
	St-Zénon (Lac-à-Poisson)	1	1	9	....	2	9	10	30	Assez bien	9	8	17	Très bien.	47
	St-Zénon (Courcelles)	1	1	9	....	2	9	10	30	"	9	9	18	"	48
	Écoles indépendantes	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	124	184	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

ADRIEN FROMENT,
Inspecteur d'écoles.

District No 20 — M. l'Inspecteur A.-L. AUGER

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun de sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Louiseville	2	9	10	9.5	8	10	10	47.5	Très bien.	10	9.3	19.3	Très bien.	66.8
2	Hunterstown	2	4	10	10	6	10	10	46	"	10	9.3	19.3	"	65.3
3	Pointe-du-Lac, No 2	1	1	10	9	6	10	10	45	"	10	9.5	19.5	"	64.3
4	St-Étienne des Grès	12	17	9.7	9.8	6	9.8	10	45.3	"	9.6	9.1	18.7	"	64
5	Banlieue des Trois-Rivières	6	8	10	9	6	10	10	45	"	9.5	9	18.5	"	63.5
6	Pointe-du-Lac, village	1	3	10	9	6	9	10	44	"	10	9.5	19.5	"	63.5
7	Charette	6	11	9.7	9.7	6	9.2	10	44.6	"	9.7	9	18.7	"	63.3
8	Dumontier	10	12	9.2	10	6	9.5	10	44.7	"	9.2	8.8	18	"	62.7
9	St-Élie de Caxton	4	7	9.5	9.5	6	9.2	10	44.2	"	9.4	8.9	18.3	"	62.5
10	St-Alexis	6	11	9.2	10	6	9	10	44.2	"	9.5	8.6	18.1	"	62.3
11	Maskinongé	8	11	8.6	8.8	6	9.4	10	42.8	"	10	9.2	19.2	"	62.0
12	St-Paulin	4	9	9	8.7	6	9	10	42.7	"	9.7	9	18.7	"	61.4
13	Rivière-du-Loup, paroisse	9	11	9	8.8	6	9.1	10	42.9	"	9.3	9	18.3	"	61.2
14	St-Sévère	4	5	8.8	8.8	6	8.8	10	42.4	"	9.7	8.9	18.6	"	61.0
15	Pointe-du-Lac, No 1	4	4	8.8	8.2	6	8.2	10	41.2	"	9.7	8.8	18.5	"	59.7
16	Yamachiche	14	20	9.2	8.2	6	8.8	10	41.2	"	9.4	8.9	18.3	"	59.5
17	St-Barnabé	9	13	8.3	7.2	....	8.9	10	34.4	Assez-bien	9.3	8.9	18.2	"	52.6
	Total: 17 municipalités:	102	156												
	Écoles de colonisation	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	14	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	116	204	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

A.-L. AUGER,
Inspecteur d'écoles.

District No 21 — M. l'Inspecteur J.-A. RICARD

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école			Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.		
1	St-Casimir, village	2	13	10	10	8.5	10	9	47.7	Très bien	10	8.8	18.8	Très bien	66.5
2	St-Stanislas, village	3	11	9.3	10	8.3	10	9	46.6	"	10	8.2	18.2	"	64.8
3	Ste-Anne-de-la-Pérade, village	2	3	9	10	8	10	9	46	"	9.5	8.3	17.8	"	63.8
4	Champlain, village	1	3	8	10	7.3	10	10	45.3	"	9	8.6	17.7	"	63
5	St-Alban, village	1	5	10	10	6	9	9	44	"	9	8.3	17.3	"	61.3
6	Ste-Geneviève de Batiscan	9	14	8.8	10	6	10	10	44.8	"	8.7	7.7	16.4	"	61.2
7	Grondines, village	1	2	7	10	6	9	10	42	"	10	8	18	"	60
8	Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse	9	11	7.9	10	6	9	10	42.9	"	8.6	7.9	16.5	"	59.4
9	St-François-Xavier-de-Batiscan	6	9	7.6	10	6	9	10	42.6	"	8.3	8.3	16.4	"	59
10	St-Thuribe	6	8	8.1	9	6	9	9	41.1	"	8.1	7.9	16	"	57.1
11	St-Ubald	9	12	8.8	8	6	9	9.8	40.8	"	8	8	16	"	56.8
12	Laflèche	11	11	7.7	10	6	8	9	40.7	"	8	7.6	15.6	Bien	56.3
13	St-Narcisse	14	20	7.7	10	6	7.7	8	39.4	Bien	8.8	7.5	16.3	Très bien	55.7
14	St-Adelphe	8	12	7.7	8	6	8	10	39.7	"	8.1	7.9	16	"	55.7
15	Champlain, paroisse	4	5	6.7	10	6	8	8	38.7	"	8.4	8.2	16.6	"	55.3
16	St-Prosper	5	10	6.4	10	6	7	9	38.4	"	8.9	7.6	16.5	"	54.9
17	Ste-Marthe-du-Cap	5	7	8	10	6	8	6	38.2	"	8.7	7.8	16.5	"	54.7
18	St-Casimir, paroisse	9	11	8.3	8	6	8	9	39.3	"	7.4	7.4	14.8	Bien	54.1
19	St-Sévérin de Proulxville	7	11	6	5	6	8	10	35	"	8.3	7.3	15.6	"	50.6
20	Grondines, paroisse	5	5	7.4	10	....	5	9	31.4	"	8.8	8.5	17.3	Très bien	48.7
21	St-Luc	6	6	7.3	10	....	6	8	31.3	"	9	8.2	17.2	"	48.5
22	St-Alban, paroisse	6	6	6.5	10	....	5	9	30.5	"	8.2	7.8	16	"	46.5
	Total: 22 municipalités:	129	195	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	7	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	136	222	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-A. RICARD,
Inspecteur d'écoles.

District No 22 — M. l'Inspecteur L.-M. FILTEAU

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue par 70 points
1	Donnacona	2	25	1	9	10	7.5	9	9	44.5	Très bien.	9.5	9.5	19	Très bien.	63.5
2	Pont-Rouge	2	10	....	8.5	10	8	9	9	44.5	"	9	9	18	"	62.5
3	Neuville	2	5	....	8.5	7	8	9	9	41.5	"	9	9	18	"	59.5
4	St-Marc-des-Carrières	5	17	....	7.8	10	6.4	9	9	42.2	"	8.4	8.6	17	"	59.2
5	St-Raymond, village	2	19	....	8.5	8	7	7	9	39.5	Bien	9	9	18	"	57.5
6	St-Basile, village	5	9	....	8	10	6	8	8	40	Très bien.	8.2	8	16.2	"	56.2
7	Portneuf	8	19	....	7.5	10	6.5	7	8	39	Bien	8.1	7.5	15.6	Bien	54.6
8	L'Ancienne Lorette, village	2	7	....	8.5	6	6	8	8	36.5	"	8.5	8.5	17	Très bien.	53.5
9	St-Augustin	8	14	....	7.5	9	6.5	7	8	38	"	7.8	7.5	15.3	Bien	53.3
10	St-Basile, paroisse	5	6	....	7.4	10	6.4	7	8	38.8	"	7.4	7	14.4	"	53.2
11	Les Écureuils	4	6	....	7.2	7	6	8	8	36.2	"	8.3	7.7	16	Très bien.	52.2
12	St-Basile, Station	3	5	....	7	9	6	8	8	38	"	7	7	14	Bien	52
13	Deschambault	8	10	....	7.1	8	6	7	8	36.1	"	8	7.8	15.8	"	51.9
14	Cap-Santé, paroisse	5	6	....	6.6	8	6	8	7	35.6	"	7.8	7.4	15.2	"	50.8
15	Ste-Jeanne de Neuville	9	9	....	7.4	6	6	8	8	35.4	"	7.4	7.3	14.7	"	50.1
16	Pointe-aux-Trembles	5	5	....	7.2	5	5.9	8	8	34.1	Assez bien	8	8	16	Très bien.	50.1
17	Cap-Santé, village	1	2	....	7	5	6	7	8	33	"	8	8	16	"	49
18	L'Ancienne Lorette, paroisse	9	13	....	6.7	5	6	7	9	33.7	"	7.7	7.4	15.1	Bien	48.8
19	St-Raymond, paroisse	15	17	....	7.1	5	6	7	9	34.1	"	7	7.2	14.2	"	48.3
20	St-Gilbert	2	3	....	7.5	7	6	7	7	34.5	"	7	6.5	13.5	Assez bien	48
21	St-Léonard	6	6	....	7.5	5	6	6	7	31.5	"	7.7	7	14.7	Bien	46.2
22	Ste-Christine	4	4	....	7.5	6	6	6	7	32.5	"	6.8	6.5	13.3	Assez bien	45.8
23	Ste-Catherine	7	6	2	6	5	6	7	7	31	"	7.3	7	14.3	Bien	45.3
	Total: 23 municipalités	119	223	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes															
	Lac-Sergent	1	3	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Pont-Rouge	3	8	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Neuville	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Deschambault	1	4	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Pointe-aux-Trembles	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Augustin	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	127	241	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

L.-M. FILTEAU,
Inspecteur d'écoles.

District No 23 — M. l'Inspecteur GÉRARD FILTEAU

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Tite, village	2	18	9.2	10	9	10	10	47.8	Très bien.	9.6	9.1	18.7	Très bien.	66.5
2	Ste-Thècle, village	2	9	9.2	10	8	10	10	47.2	"	9.6	8.6	18.4	"	65.6
3	Baie Shawinigan	1	10	9.5	10	7	10	10	46.5	"	9.6	9.3	18.9	"	65.4
4	St-Georges	1	6	9.5	10	6.5	10	10	46	"	9.3	8.7	18	"	64
5	Almaville, village	1	7	9.5	10	6	10	10	45.5	"	9.5	9	18.5	"	64
6	St-Tite Nord	2	2	9.5	10	6	10	10	45.5	"	9.5	8.9	18.4	"	63.9
7	St-Gérard	3	3	9.3	10	6	10	10	45.3	"	9.6	9	18.6	"	63.9
8	Mont-Carmel	6	6	9	10	6.5	10	10	45.5	"	9.4	8.8	18.2	"	63.7
9	St-Maurice	10	12	8.8	10	6.3	10	10	45.1	"	9.5	9	18.5	"	63.6
10	St-Mathieu	4	5	9	10	6.3	10	10	45.3	"	9.2	9	18.2	"	63.5
11	St-Jacques	1	4	9	10	6	10	10	45	"	9	9.5	18.5	"	63.5
12	St-Bernardin	3	6	9.3	10	6	10	10	45.3	"	9.2	9	18.2	"	63.5
13	St-Théophile	3	6	9.2	10	6	10	10	45.1	"	9.4	8.8	18.2	"	63.3
14	St-Boniface, paroisse	6	9	8.9	10	6	10	10	44.6	"	9.5	8.9	18.4	"	63
15	St-Louis de France	5	6	8.5	10	6	10	10	44.5	"	9.5	8.9	18.4	"	62.9
16	Ste-Flore	10	15	8.9	10	6	10	10	44.9	"	9.5	8.5	18	"	62.9
17	Ste-Thècle, paroisse	8	11	8.9	10	6	10	10	44.9	"	9.2	8.8	18	"	62.9
18	St-Tite, paroisse	8	10	8.6	10	6	10	10	44.6	"	9.4	8.8	8.2	"	62.8
19	St-Jean des Piles	5	7	8.4	10	6	10	10	44.4	"	9.5	8.9	18.4	"	62.8
20	St-Timothée	7	10	8.7	10	6	10	10	44.7	"	9.4	8.7	18.1	"	62.8
21	St-Rémi	7	12	8.6	10	6	10	10	44.6	"	9.4	8.8	18.2	"	62.8
22	Almaville-en-Haut	2	9	9.5	10	6	10	10	44.5	"	9.5	8.7	18.2	"	62.7
23	Almaville, paroisse	7	10	8.6	10	6	10	10	44.6	"	9.3	8.7	18	"	62.6
24	Montauban-les-Mines	2	4	9	10	6	10	10	45	"	9.2	8.4	17.6	"	62.6
25	Notre-Dame-des-Anges	4	8	8.9	10	6.2	9.2	10	44.6	"	9.4	8.6	18	"	62.6
26	Shawinigan, village	1	5	8	10	6	10	10	44	"	9 3	9	18.3	"	62.3
27	St-Roch de Mékinac	3	3	8.3	10	6	10	10	44.3	"	9.2	8.5	17.7	"	62
28	St-Joseph de Mékinac	1	2	9	8	6	8	9	40	"	9.1	8.7	17.8	"	57.8
	Total: 28 municipalités:	119	215	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École de colonisation:														
	Seigneurie de Batiscan	3	3	8	....	6	.....	.....	14	Bien	9.3	8.4	17.7	Très bien.	31.7
	Linton	1	1	8	....	2	.....	.....	10	Passable	9	8	17	"	27
	École indépendante:														
	St-Maurice (École Marineau)	1	1	9	.....	.....	.....	.....	9	Très bien.	9.3	9	18.3	"	27.3
	Totaux	124	220	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

GÉRARD FILTEAU,
Inspecteur d'écoles.

Région No 4 — De Québec et du Saguenay

J.-ED. BOILY, I. R.

ROBERVAL, 31 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 4 : II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ces districts; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:					
a) Sous la juridiction des commissaires				149	
b) Sous la juridiction des syndics (1). Dép. Affaires Indiennes (1)				2	
			Total		151
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				693	
b) Primaires complémentaires			non subventionnées	26	
			subventionnées	47	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				5	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				1	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				1	
f) Écoles de colonisation				27	
g) Institutions indépendantes subventionnées				16	
h) Institutions indépendantes non subventionnées				11	
			Total		827
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	0	56		56	
b) Instituteurs religieux	19	194		213	
c) Institutrices laïques	24	965		989	
d) Institutrices religieuses	92	280		372	
			Total		1,630
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	$ 747.70	
			dans les écoles primaires complémentaires	787.00	
			dans les écoles primaires supérieures		
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	530.00	
			dans les écoles primaires complémentaires	561.38	
			dans les écoles primaires supérieures	512.00	
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	307.42	
			dans les écoles primaires complémentaires	347.50	
			dans les écoles primaires supérieures	350.00	
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	318.18	
			dans les écoles primaires complémentaires	322.52	
			dans les écoles primaires supérieures	315.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes: 2,000.*		*Femmes · 500.*		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	5,019	Filles de 5 et 6 ans	4,832	9,851	
b) Garçons de 7 à 13 ans	19,332	Filles de 7 à 13 ans	19,116	38,448	
c) Garçons de 14 et 15 ans	4,415	Flles de 14 et 15 ans	4,403	8,818	
d) Garçons de 16 et 17 ans	3,321	Filles de 16 et 17 ans	3,406	6,727	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus			
			Total		63,844
6.—Nombre d'élèves inscrits:					
a) Dans les écoles primaires élémentaires				25,114	
b) Dans les écoles primaires complémentaires				13,977	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures				2,354	
f) Dans les écoles de colonisation				657	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées				1,986	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				1,018	
			Total		45,106

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent
7.—*Inscription par catégories d'âges:*		
a) Nombre de *Garçons* inscrits:		
de 5 et 6 ans	1,591	31.7%
de 7 à 13 ans	17,963	93.0%
de 14 et 15 ans	2,390	54.1%
de 16 et 17 ans	701	21.1%
de 18 ans et plus	31	
b) Nombre de *Filles* inscrites:		
de 5 et 6 ans	1,623	33.6%
de 7 à 13 ans	18,180	95.1%
de 14 et 15 ans	1,992	45.2%
de 16 et 17 ans	577	17.0%
de 18 ans et plus	58	
a) Total de l'inscription	45,106	
b) Pourcentage général		70.7%
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent
a) Dans les écoles élémentaires	21,524	85.7%
b) Dans les écoles primaires complémentaires	12,411	88.8%
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,168	92.1%
f) Dans les écoles de colonisation	529	80.5%
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,791	90.1%
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	872	85.6%
i) Présence moyenne générale	39,295	87.1%

9.—*Classification des élèves:*	*Ecoles indépendantes*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*		
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*	
En première année	93	178	3,834	3,404	7,509
En deuxième année	82	188	3,235	2,896	6,401
En troisième année	95	197	3,502	3,329	7,123
En quatrième année	117	277	4,079	3,579	8,052
En cinquième année	72	348	3,409	3,515	7,344
En sixième année	51	239	2,041	1,849	4,180
En septième année	21	270	1,121	996	2,408
En huitième année	36	260	441	334	1,071
En neuvième année	68	168	276	221	733
En dixième année	12	92	70	32	206
En onzième année	4	43	7	2	56
En douzième année		18	5		23
Total	651	2,278	22,020	20,157	45,106

REMARQUES GÉNÉRALES

1.— HOMMAGES

Permettez-moi, M. le Surintendant, de vous présenter de nouveau mes hommages. Votre nomination au poste de Surintendant de l'Instruction publique nous honore, vous dont la carrière a été consacrée à l'enseignement. Soyez assuré de tout notre dévouement.

A votre prédécesseur, qui fut un bon père pour nous, je souhaite longue et heureuse retraite.

2.— DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le nombre des commissions scolaires qui remplissent de mieux en mieux leurs devoirs, va toujours en augmentant.

Je tiens à leur exprimer toute ma gratitude.

Cette bonne volonté se manifeste dans le soin qu'elles apportent à l'entretien de leurs écoles, des dépendances et emplacements, à fournir à leurs institutrices les livres et revues nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs. Il convient d'ajouter aussi l'augmentation des traitements.

Les commissions scolaires s'efforcent également de maintenir en bon état leur situation financière.

Si le nombre de ces commissions scolaires n'est pas plus considérable, il faut reconnaître que plusieurs sont réellement pauvres et ne peuvent faire davantage.

Dans la distribution des subventions suivant un plan uniforme, sans tenir compte de la richesse ou de la pauvreté des municipalités, il y a, ce me semble, une grave anomalie. Me permettez-vous, M. le Surintendant, d'émettre le vœu suivant: le montant total des subventions accordées aux écoles publiques de cette province devrait être divisé en deux tranches: *a*) une première tranche devrait être répartie entre toutes les municipalités de cette province suivant le plan actuel, environ 66 $^{2}/_{3}\%$; *b*) une deuxième tranche, environ 33 $^{1}/_{3}\%$, pourrait être partagée entre toutes les municipalités pauvres, de bonne volonté, et ce sur la recommandation des inspecteurs régionaux et de districts.

3.— ÉCOLES DE GARÇONS

Ces écoles se multiplient. Il y a succès quand ceux qui les dirigent ont reçu une véritable formation professionnelle.

Donc, nos écoles normales doivent se montrer sévères dans le choix des futurs professeurs. Il ne suffit pas d'avoir de la science pour bien enseigner, il faut de plus posséder des aptitudes, il faut aimer la carrière et avoir de la discipline personnelle.

Voici, par district, le nombre de professeurs laïcs ou religieux:

District No	24	13	laïcs	27	religieux
"	25	9	"	18	"
"	26	5	"	21	"
"	27	10	"	44	"
"	28	3	"	58	"
"	29	13	"	19	"
"	30	4	"	9	"
Total		57	"	196	"

En 1930, on comptait 26 laïcs et 156 religieux.

4.— UN PENSIONNAT

Les Clercs de St-Viateur, qui ont pris charge du collège Notre-Dame à Roberval, ouvriront un pensionnat cet automne. Ce sera le premier pensionnat de garçons érigé dans la région du Lac St-Jean. S'élevant tout à côté de l'École Ménagère des Ursulines de Roberval, sur le bord du Lac St-Jean, puis-je espérer que cette nouvelle institution s'inspirera, pour les garçons, des principes qui sont à la base de l'enseignement donné par la communauté sœur.

D'une part, une École Ménagère de vieille renommée, et d'autre part, pour les garçons, une toute jeune École d'arts et métiers à base agricole. Voilà deux institutions qui conviennent bien à leur milieu. Souhaitons que la plus jeune reçoive le même encouragement et obtienne le même résultat que son aînée.

5.— L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER, TRAVAUX MANUELS

L'enseignement ménager et les travaux manuels prennent une importance de plus en plus grande même dans la petite école du rang. Je tiens à le souligner. Les expositions de fin d'année attestent toute la valeur de cet enseignement. Chaque année, les progrès sont de plus en plus probants. La bonne volonté des institutrices, des titulaires en général, leur patience, méritent nos plus chaleureuses appréciations.

6.— ENQUÊTE SUR LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Cette enquête atteste qu'en quatrième année 12% des enfants abandonnent

l'école; en cinquième année, 25%, ou un enfant sur quatre; en sixième année et en septième année, 33%. Ce qui veut dire que, sur une classe de vingt élèves en quatrième année, cinq seulement vont jusqu'en septième année. C'est loin d'être satisfaisant.

7.— CERTIFICAT D'ÉTUDES

PREMIER TABLEAU

RAPPORT DES EXAMENS

Districts	Bureaux	Élèves de 7ième année			Élèves de 9ième année		
		Inscrits	Réussi	%	Inscrits	Réussi	%
No 24	24	324	239	73.7	158	145	97.9
No 25	10	120	92	76.6	48	40	83.3
No 26	15	150	103	68.7	42	37	88.1
No 27	11	305	246	80.0	104	92	88.0
No 28	12	274	192	70.0	61	57	93.4
No 29	18	236	146	61.4	72	69	95.8
No 30	14	135	95	70.0	16	15	93.7
No 31	5	37	27	73.0	12	10	83.0
Total	109	1,581	1,140	72.1	513	465	90.6

Age moyen: Septième année, 13.7 ans. Neuvième année, 15.7 ans.

DEUXIÈME TABLEAU

MOUVEMENT PAR DISTRICT

Districts	Elèves inscrits aux écoles en		Élèves présentés aux examens en		Pourcentage en	
	7e	9e	7e	9e	7e	9e
No 24	529	254	324	158	61.2	62.2
No 25	218	67	120	48	55.0	71.6
No 26	228	55	150	42	65.8	76.4
No 27	458	177	305	104	66.6	58.7
No 28	437	92	274	61	62.7	66.3
No 29	349	72	236	72	67.6	100.0
No 30	189	16	135	16	71.4	100.0
Total	2,408	733	1,544	501	64.1	68.3
Par rapport à ceux qui ont réussi					47.3	63.5

Le Certificat d'études semble devoir corriger la déficience que l'enquête sur la fréquentation scolaire établit.

Le nombre des élèves qui se présentent en septième année augmente chaque année. En 1933, la première année officielle du Certificat d'études, 515 élèves se présentaient aux examens. Cette année, le nombre s'élève à

2,094, tel qu'il appert au tableau ci-dessus. C'est un signe encourageant. Il indique que les enfants, les parents surtout, attachent au Certificat d'études une plus grande importance; il nous fait espérer qu'aucun élève ne quittera plus l'école sans avoir subi l'examen sur la septième année, au moins.

Les chiffres ci-dessous en indiquent la progression. C'est le pourcentage par rapport à l'inscription:

En 1934	57.6%	septième,	46.6%	neuvième	année.
1935	52.7%	"	35.3%	"	"
1936	56.3%	"	26.8%	"	"
1937	60.3%	"	45.7%	"	"
1938	61.1%	"	51.6%	"	"
1939	63.7%	"	57.5%	"	"
1940	64.1%	"	68.3%	"	"

Cependant, quelle que soit l'importance de ce mouvement, on se trouve tout de même en face d'un problème assez sérieux, surtout pour les écoles de rang, les écoles à un seul titulaire.

Au mot d'ordre lancé dans toute la Province : "A la conquête de la sixième année" (aujourd'hui la septième), il faut tout de même songer à la situation de la petite maîtresse d'école en face de sept divisions, avec un programme qu'on trouve déjà surchargé. Comment, dans une telle école, cette institutrice va-t-elle pouvoir réussir, donner en profondeur un enseignement raisonné?

Il n'y a qu'un moyen, ce me semble, M. le Surintendant, c'est d'amender l'article 30 des Règlements Scolaires [1] qui décrète que, pour avoir droit à une sous-maîtresse, la présence moyenne doit excéder trente élèves. Cette moyenne ne devrait pas dépasser vingt élèves, ou bien il faudrait trouver le moyen de réunir dans une école centrale tous les élèves de la septième à la neuvième année.

8.— AUTRES REMARQUES DE MESSIEURS LES INSPECTEURS DE DISTRICTS

Je continue les remarques des inspecteurs de districts de la Région No 4:

M. A.-A. Letarte:—"Il y a donc améliorations, parlant du résultat du Certificat d'études, mais cependant il ne faudra pas croire que l'évolution est à l'apogée. Il reste encore des lacunes, des faiblesses qui nuisent à l'avancement de la jeune génération et qu'il faut combattre coûte que coûte. Permettez-moi d'en citer quelques-unes:

(1) Article 24 de la nouvelle édition des Règlements du Comité catholique.

1° *Les matières du cours.*— La rédaction est la plus faible et elle le sera longtemps parce que les cours inférieurs n'inculquent pas les notions élémentaires qui conduisent naturellement au développement et à l'agencement des idées. Le vocabulaire est pauvre et l'association des idées est lettre morte.

L'arithmétique et le mesurage sont faibles parce que les méthodes ou procédés sont autres que ce qu'ils devraient être. Accompagné de M. l'Inspecteur régional, nous entrâmes dans une classe où le titulaire était à donner une leçon de mesurage. Nous lui demandons de continuer son cours. Quel cours! Je n'en dis pas davantage.

L'anglais est matière presque nulle.

Le dessin et l'agriculture donnent de piètres résultats.

2° *L'incompétence.*— Je souhaite voir le jour où l'inspecteur pourra éliminer les nullités, et pourra faire de la sélection.

C'est dans les écoles à plusieurs classes que l'on rencontre le plus grand nombre de titulaires incompétents.

3° *L'indifférence.*— Je ne sais trop si c'est dû à notre siècle, mais il me semble voir un peu trop d'indifférence chez les élèves et chez les titulaires.

J'ai dû visiter seul une école à plusieurs classes où l'on n'a pas jugé bon de m'accompagner.

Il est vrai que la note de l'année précédente n'était pas très bonne, mais cependant je crois être en état de dire, d'après certains témoignages, que mes examens, pour qui veut s'y intéresser, sont des leçons de pédagogie théorique et pratique.

4° *Le caractère.*— Je cherche des caractères et je n'en trouve guère. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais je dis qu'il n'y en a pas assez."

M. J.-E. Desgagné, Baie St-Paul:—Après avoir déclaré que dans l'ensemble l'année scolaire a été fructueuse, il ajoute:—"Cependant, la tâche du personnel enseignant est grandement handicapée par l'absence de manuels correspondant au programme d'études; les institutrices des écoles rurales, ayant à enseigner aux sept années de l'école primaire élémentaire, souffrent particulièrement de cet état de choses.

Dans mon opinion, la préparation d'une série de manuels de classe s'adaptant au programme s'impose chez-nous ; ce travail pourrait être confié à une

commission d'auteurs et, en plus de faciliter considérablement la tâche de l'institutrice, il nous donnerait encore l'immense avantage de l'uniformité des livres.

Anniversaires.— Le couvent de St-Urbain, dirigé par les Petites Franciscaines de Marie, vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. De plus, l'Institut des Petites Franciscaines de Marie, dont la Maison mère est située à Baie St-Paul, célébrait son jubilé d'or en juillet dernier. À cette communauté qui nous fournit un grand nombre d'excellentes éducatrices, j'offre mes respectueux hommages et mes meilleurs vœux pour l'avenir.

M. C.-E. Boily, St-Félicien:—"Toutes les classes, sans exception, ont été dirigées par des institutrices diplômées, et celles dont le résultat a été nul est très minime: trois ou quatre tout au plus, dont une seule a dû être renvoyée au cours de l'année. Le salaire moyen n'a pas été inférieur à $300.00 et le minimum à $250.00.

J'ai appuyé spécialement, au cours de mes deux visites, sur l'enseignement du français dans les classes inférieures: lecture, vocabulaire, rédaction, orthographe, écriture; car je voulais finir de remédier à un mal que je m'efforce de corriger depuis dix ans. Je suis heureux de dire que l'enseignement de ces matières est en progrès, et je crois que nos enfants rivalisent maintenant avec ceux d'ailleurs. Je me propose de continuer ce travail, l'an prochain, avec les autres divisions, 4e, 5e, 6e, etc., et d'y ajouter l'arithmétique pour les petits. Il va sans dire que mes examens ont porté sur toutes les matières, mais j'ai insisté plus spécialement sur celles que je viens de mentionner.

Le travail des secrétaires-trésoriers a été fait avec plus de soin au cours de l'année, notamment le recensement des enfants. Les instructions données ont produit d'heureux résultats. Nous avons toujours à déplorer cependant le manque de compétence et l'étroitesse d'esprit de certains commissaires d'écoles. Malheureusement, on élit à cette charge des personnes incapables de la remplir, parce qu'ils n'ont aucune idée de la responsabilité qu'ils assument. Nous avons encore de ces commissaires qui mettent en ligne de compte toutes sortes de considérations sauf l'intérêt des enfants et des arrondissements.

Tant qu'on ne sera pas plus minutieux dans le choix des commissaires, certaines municipalités resteront stationnaires en fait de progrès.

Le travail d'embellissement s'est continué encore cette année, un peu au ralenti il est vrai à cause des nuages qui assombrissent l'avenir, mais on a vu la devanture de quelques écoles ornée d'un mai, d'une clôture blanchie à la chaux,

ou de quelques arbres. Une dizaine d'écoles environ ont été réparées et peinturées. Les commissions scolaires semblent convaincues qu'il est de leur devoir d'entretenir les écoles et d'en réparer quelques-unes chaque année. Trois nouvelles écoles ont été construites au cours de l'année.

Avant de terminer, il me fait plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux Clercs-de-St-Viateur à Roberval et aux religieuses du Bon-Conseil à Normandin. Avec mes meilleurs vœux de succès, je puis les assurer de ma plus entière collaboration."

M. Ulysse Larouche, Chicoutimi:—"Dès le début de mon rapport général, je ne crois pas superflu d'insister une fois encore, sur le travail particulier que font les titulaires de mon district pour intensifier dans leurs classes une atmosphère rurale. Je trouve, en effet, digne de mention que chaque classe de rang ou de village possède son petit musée préparé avec le concours des écoliers, renouvelé ou complété d'une année à l'autre. Ces mêmes titulaires tiennent en honneur aussi les travaux manuels des garçons et des filles, travaux simples sans doute mais assez nombreux et suffisants pour répondre, il me semble, aux suggestions faites plusieurs fois déjà par le Comité catholique. On porte également attention aux exercices de classe pour qu'ils aient le caractère qui sied à l'école rurale."

Puis M. Larouche, comme deuxième point, exprime sa satisfaction du Certificat d'études, et il ajoute:—"Les commissions scolaires de ce district font bien leurs devoirs, en général. Il y aurait l'entretien des écoles qui est encore négligé. Toutefois, depuis deux ans, plusieurs commissions ont fait des améliorations notables: embellissement de l'extérieur par la peinture, la clôture du terrain, une plantation d'arbustes même. On hésite à refaire les vieilles bâtisses . . . Les nouvelles, comme je le disais l'année dernière, sont assez irréprochables et bénéficient de la surveillance dont elles ont été entourées lors de leur construction.

Aucune municipalité de ce district ne paye maintenant moins de $300.00 à ses institutrices. Si j'ai le droit d'exprimer un regret, c'est celui de constater un peu d'ébranlement ici et là, ce printemps-ci pour des raisons de finances. Quant aux instituteurs de village, leur salaire est bien minime. Il faut espérer qu'on reconnaîtra bientôt l'importance de leur rôle."

M. Lorenzo Côté, St-Jérôme:—"Pour ce qui est de 1939-40, je puis mentionner l'organisation de quatre bibliothèques scolaires de village et quatre rurales ; je puis donc dire que l'œuvre est commencée.

Vingt-et-un musées scolaires avec armoires très convenables, sont pourvues de nombreux exhibits.

Quarante-six écoles ont fait des améliorations sur le terrain: plantations, aplanissement, etc.

Pour ce qui concerne le niveau de l'instruction, nous pouvons dire que 49% des écoles ont des élèves en septième année et 25% en huitième et neuvième.

Ce coup d'œil est encourageant pour l'humble ouvrier qui voit que son œuvre n'est pas vaine, que la semence qu'il jette rencontre assez souvent le sol fertile."

M. Michel Savard, Dolbeau:—Comme commentaires au sujet du Certificat d'études il écrit:—"Je vous ai déjà fait connaître mon opinion sur ce point: tout élève d'une école rurale devrait pousser ses études primaires jusqu'à la septième année, tout au moins; exceptons ici un groupe minime de deux ou trois pour cent tout au plus, élèves dont le quotient intellectuel est trop faible. Ceci dit, pour renforcer une autre de mes humbles suggestions à savoir : toute municipalité devrait posséder une école centrale mieux organisée, mieux dirigée, mieux remplie d'élèves à quotient supérieur. Il y en a partout de ces sujets brillants dont les facultés demeurent latentes parce que jamais provoquées par un milieu favorable, une école, dis-je, où une partie tout au moins des élèves pourraient poursuivre leurs études jusqu'à la neuvième année selon le programme régulier, et bifurquer ensuite sur un programme spécialisé : agriculture, industrie, etc., etc., et cela pendant une année ou deux. Voilà bien ce que j'appelle servir l'élève . . . Nous aurions là la petite école d'agriculture, pour ne m'arrêter qu'à un exemple, école où l'on formerait la masse des dirigés avec lesquels travailleraient les gradués des écoles moyennes et supérieures . . . C'est ici un problème d'adaptation, comme il s'en rencontre tant dans l'enseignement primaire, particulièrement."

Ces citations, M. le Surintendant, sont peut-être un peu longues. Je m'en excuse à cause de l'intérêt qu'elles suscitent. Elles renferment des idées qui méritent notre plus grande attention et j'ose espérer qu'elles ne seront pas en vain insérées dans ce rapport.

Je tiens à rendre à MM. les inspecteurs de district l'hommage de ma vive reconnaissance. Ils apportent dans l'accomplissement de leurs devoirs un zèle éclairé, de l'inititative, un sens très averti des choses de l'enseignement. Il me fait plaisir de leur rendre ce témoignage.

9.—COURS AGRICOLES

La première série de trois ans de cours agricoles aux institutrices s'est terminée cette année. Le fait remarquable, c'est l'assiduité à ces cours; 75% des institutrices inscrites en première année les ont suivis régulièrement et ont obtenu leurs certificats d'aptitudes à l'enseignement agricole.

C'est en dire toute la valeur.

Nous formulons le vœu qu'ils se continuent.

10.—ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

La mort si soudaine de Son Excellence Mgr Charles Lamarche, évêque de notre diocèse, en janvier dernier. C'était un véritable pasteur. Doué d'une grande bonté, le personnel enseignant se rappellera longtemps sa sollicitude à son égard. Aucune question ne lui était indifférente, et le plus humble était accueilli avec autant d'affabilité et de déférence que quiconque occupant un haut rang dans la société.

Son Excellence Mgr Georges Melançon lui succède. Son avènement s'entoure de louanges. Au nom des instituteurs et des institutrices, je dépose à ses pieds l'hommage de notre respect et notre plus grande soumission à ses enseignements.

Dans l'ordre civil, le Congrès de la Fédération catholique des Institutrices rurales de la Province de Québec s'est tenu cette année à Chicoutimi, sous la présidence distinguée de Mademoiselle Laure Gaudreault, de La Malbaie, Charlevoix.

Quatre cents institutrices ont pris part à ce congrès, et vous-même, M. le Surintendant, vous avez bien voulu les honorer de votre présence. C'est en dire tout le succès.

Le corporatisme étant à l'ordre du jour, cet organisme s'imposait pour le plus grand bien du personnel enseignant. Il met en valeur les forces intellectuelles et professionnelles de ses membres : ce fait seul justifie sa raison d'être. Puisse-t-il toujours suivre la voie droite de ses débuts . . .

11.—CLASSIFICATION

Ci-après les tableaux de classification des municipalités par ordre de mérite. Les inspecteurs se rapprochent sensiblement dans l'échelle du pointage.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

J.-Ed. Boily,

Inspecteur régional.

District No 24 — M. l'Inspecteur A.-A. LETARTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Colomb de Sillery.	4	14	1	9.2	10	7.7	10	10	46.9	Très bien.	8.6	8.5	17.1	Très bien.	64
2	Ste-Pétronille.	1	2	....	10	10	6	9	9	44	"	9.5	9.5	19	"	63
3	St-Pierre.	3	5	....	9	10	6	10	10	45	"	9	9	18	"	63
4	Beaupré	2	9	....	8.5	9	8	10	10	45.5	"	8.5	8.6	17.1	"	62.6
5	Ste-Anne de Beaupré.	4	17	....	9	9	7	10	10	45	"	8.6	8.6	17.2	"	62.2
6	St-Ignace	1	....	1	10	8	8	9	9	44	"	9	9	18	"	62
7	Boischatel.	1	5	....	10	10	6.5	9	9	44.5	"	8.6	8.6	17.2	"	61.7
8	Notre-Dame des Laurentides	4	10	....	8.7	9	6	10	10	43.7	"	9	8.6	17.6	"	61.3
9	Charlesbourg.	5	9	....	9.6	9	6	10	10	44.6	"	8.4	8.1	16.5	"	61.1
10	L'Ange-Gardien	3	10	....	7	10	6.3	10	10	43.3	"	8.8	8.8	17.6	"	60.9
11	St-Michel de Beauport	2	3	....	9.5	10	6	9	10	44.5	"	8.3	8	16.3	"	60.8
12	Jeune Lorette, village	2	18	....	9.5	9	8.2	9	9	44.7	"	7.9	7.9	15.8	Bien.	60.6
13	St-Dunstan, diss.	1	1	....	8	10	6.5	9	9	42.5	"	9	9	18	Très bien.	60.5
14	St-François	3	3	....	8.3	10	6	9	9	42.3	"	9	9	18	"	60.3
15	St-Tite des Caps.	6	9	....	8.5	9	6	9	9	41.5	"	9.4	9.4	18.8	"	60.3
16	St-Émile.	1	5	....	10	9	5.6	9	9	42.6	"	9	8.6	17.6	"	60.2
17	Cap Rouge.	2	5	....	8	9	6	10	10	43	"	8.5	8.5	17	"	60
18	St-Jean.	3	6	....	7.6	10	6	9	10	42.6	"	8.3	8.6	16.9	"	59.5
19	St-Joachim.	5	10	....	9	9	6	10	9	43	"	8.1	8.1	16.2	"	59.2
20	Ste-Foy	4	9	....	8.2	9	7	9	9	42.2	"	8.5	8.4	16.9	"	59.1
21	Château Richer.	4	16	....	8.5	10	5.5	9	9	42	"	8.5	8.5	17	"	59
22	T. C. Charlesbourg.	3	14	....	7	9	7.3	9	10	42.3	"	8.6	8	16.6	"	58.9
23	Ste-Brigitte de Laval.	3	5	....	7.6	9	6	9	9	40.6	"	9	9	18	"	58.6
24	St-Ferréol.	5	9	....	8.4	9	6	9	9	41.4	"	8.4	8.4	16.8	"	58.2
25	St-Adolphe.	1	1	....	8	10	6	9	9	42	"	8	8	16	"	58
26	Ste-Famille.	4	6	....	8.2	9	6	9	9	41.2	"	8.3	8.3	18.6	"	57.6
27	Tewkesbury No 1.	2	2	....	8.5	9	6.5	9	9	42	"	7.5	7.5	15	"	57
28	St-Achillée.	1	1	....	8	9	6	9	9	41	"	8	8	16	"	57
29	St-Ambroise.	8	10	....	7.8	9	6	9	9	40.8	"	8.2	7.8	16	"	56.8
30	St-Gérard Magella	4	4	....	8.5	9	6	8	9	40.5	"	8	8	16	"	56.5
31	St-Laurent.	4	7	....	6	9	6	9	9	39	Bien.	8.7	8.7	17.4	"	56.4
32	St-Charles	1	1	....	7	10	7	9	9	42	Très bien.	7	7	14	Bien.	56
33	Stoneham.	4	5	....	6.2	9	6	9	9	39.2	Bien.	8.2	8.2	16.4	Très bien.	55.6
34	Rivière-aux-Pins.	1	....	1	6	9	6	9	9	39	"	7	7	14	Bien.	53
35	St-Gabriel de Valcartier.	1	....	1	6	8	6	8	10	38	"	5	5	10	Passable.	48
	Total.	103	231	4	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

A.-A. LETARTE,
Inspecteur d'écoles.

District No 25 — M. l'Inspecteur J.-E. DESGAGNÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Baie St-Paul, village	2	8	10	10	7	10	10	47	Très bien	10	10	20	Excellent	67
2	Pointe-au-Pic	4	9	10	10	7	10	10	47	"	10	9.5	19.5	Très bien	66.5
3	Clermont	4	10	9.5	10	6	10	10	45.5	"	10	9.5	19.5	"	65
4	St-Joseph-de-la-Rive	2	3	10	9	6	10	10	45	"	10	10	20	"	65
5	St-Siméon, village	2	6	10	9	6	10	10	45	"	10	10	20	Excellent	65
6	La Malbaie	12	27	9.2	10	6.3	10	10	45.5	"	9.6	9.2	18.8	Très bien	64.35
7	Petite-Rivière	5	7	8.6	10	6	10	10	44.6	"	10	8.8	18.8	"	63.4
8	St-Fidèle	7	8	8.3	10	6	10	10	44.3	"	9.6	9.4	19	"	63.3
9	St-Irénée	8	8	9	9	6	10	10	44	"	9.9	8.8	18.7	"	62.7
10	Ste-Agnès	6	6	8.7	9	6	10	10	43.7	"	9.8	9.2	19	"	62.7
11	St-Urbain	7	11	8.5	9	6	10	10	43.6	"	9.9	9.1	19	"	62.6
12	Cap-à-L'Aigle	3	3	9.6	8	6	10	9	42.6	"	10	9.6	19.6	"	62.2
13	St-Bernard-sur-Mer	1	2	9	8	6	10	10	43	"	10	9	19	"	62
14	Callières	1	1	9	8	6	10	9	42	"	10	10	20	Excellent	62
15	Ile-aux-Coudres	4	6	9	8	6	10	10	43	"	10	7.7	17.7	Très bien	60.7
16	Les Éboulements	10	13	8.6	8	6	9	10	41.6	"	9.6	9.2	18.8	"	60.4
17	St-Placide	3	3	8	8	6	10	9	41	"	10	9.3	19.3	"	60.3
18	St-Hilarion	8	8	8.5	8	6	8	9	39.5	Bien	9.6	8.8	18.4	"	58
19	St-Siméon, paroisse	4	4	6.5	10	6	10	7	39.5	"	9.4	9	18.4	"	57.9
20	Baie St-Paul, paroisse	5	5	8.	9	....	9	10	36	"	9.6	8.8	18.4	"	54.4
21	Baie St-Paul, Ouest	8	9	7.9	9	....	9	10	35.9	"	9.6	8.7	18.4	"	54.3
22	De Sales	6	6	7.6	8	6	8	7	36.6	"	8.9	8.6	17.5	"	54.1
	Total: 22 municipalités:	113	163	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	Colonie de St-Siméon	4	4	8	....	4	.....	.....	12	Assez bien	10	9	19	Très bien	31
	Colonie de Ste-Agnès	2	2	9	....	6	.....	.....	15	Bien	8.5	8.5	17	"	32
	Écoles indépendantes	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	119	169	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-E. DESGAGNÉ,
Inspecteur d'écoles.

District No 26 — M. l'Inspecteur CHS.-ED. BOILY

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité								Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Félicien, village	2	13	8.3	10	7.3	9.5	10	45.1	Très bien	10	8.5	18.5	Très bien	63.6
2	Roberval, ville	2	16	8	9	8.5	8	9	42.5	"	9	9.1	18.1	"	60.6
3	St-Prime	13	17	7.3	9	6	9	10	41.3	"	7.8	8	15.8	Bien	57.1
4	St-François-de-Sales	6	8	7.9	9.5	6.1	8	10	41.5	"	8	7.4	15.4	"	56.9
5	St-Méthode	11	13	7.5	10	6	8	9	40.5	"	8.1	7.8	15.9	"	56.4
6	St-Félicien, paroisse	16	17	7.5	9	6	8	9.5	40	"	8.2	7.5	15.7	"	55.7
7	Lac-Bouchette	3	7	6.7	7	6	9	9.5	38.2	Bien	9	8.3	17.3	Très bien	55.5
8	Ste-Hedwige	4	5	7.7	9	6	9	8	39.7	"	8	7.3	15.3	Bien	55.0
9	St-Thomas-Didyme	7	7	8.1	9	6	8	8	39.1	"	8.1	7.8	15.9	"	55.0
10	St-Edmond-les-Plaines	5	5	7	9	6	8	9	39	"	7.9	7.7	15.6	"	54.6
11	St-Thomas-d'Aquin	9	9	7.4	9	5.8	8	9.5	39.7	"	7.8	7	14.8	"	54.5
12	Normandin, Canton	16	24	6.6	8	6.8	8	9	38.4	"	8.1	7.8	15.9	"	54.3
13	Chambord	10	14	7.2	7	6	8	8.5	36.7	"	8.6	7.5	16.1	Très bien	52.8
14	Rivière-au-Doré	6	8	7.7	7	6	8	7	35.7	"	8.4	8	16.4	"	52.1
15	Roberval, paroisse	9	10	6.7	8	6	6	5	31.7	Assez bien	7.8	7.8	15.6	Bien	47.3
	Total: 15 municipalités:	119	173	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	Pémonka (Riv.-au-Doré)	1	1	.....	9.5	.....	.....	.....	.....	.....	7	7.5	14.5	Bien	.....
	La Cavée (St-Frs-Sales)	1	1	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	7	7	14	"	.....
	Lac des Commissaires	2	2	.....	9.1	.....	.....	.....	.....	.....	7.5	6.8	14.3	"	.....
	Écoles indépendantes:														
	Pensionnat Ursulines	1	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Pointe-Bleue, E. Indienne	1	2	9.5	.....	10	9	.....	.....	.....	10	9.3	19.3	Excellent	.....
	Totaux	125	189	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

CHS.-ED. BOILY,
Inspecteur d'écoles.

District No 27 — M. l'Inspecteur ULYSSE LAROUCHE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité						Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.				Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Port-Alfred.	2	36	....	9.5	10	8.5	10	10	48	Très bien.		9.3	9.3	18.6	Très bien.	66.6
2	Cité de Chicoutimi.	6	87	1	9	10	8	10	10	47	"		9.3	9.1	18.4	"	65.4
3	Bagotville, village.	2	26	....	9.5	10	7.7	9.5	10	46.2	"		9.4	9.2	18.6	"	64.8
4	Portneuf.	2	3	....	9	10	6	9	9.5	43.5	"		7.8	7.7	15.5	Bien	59
4	Grande-Baie, village.	3	14	....	6.6	10	6.3	9.5	10	42.4	"		8.3	8.3	16.6	Très bien.	59
6	Bergeronnes.	6	9	....	8.2	9	5.8	9.5	8.5	41	"		8.5	8.9	17.4	"	58.4
7	Mille-Vaches	1	3	....	9.5	9	5	9.5	7	41	"		8.3	9	17.3	"	58.3
8	St-Jean.	6	6	....	8.7	8	6	8	9.5	40.2	"		8.5	8.5	17	"	57.5
9	Village du Moulin.	2	6	....	6.5	8	6	8	10	38.5	Bien		9.1	9.1	18.2	"	56.7
10	Laterrière.	7	10	....	7.7	8	6	9.5	10	41.2	Très bien.		7.7	7.6	15.3	Bien	56.5
11	Sault-au-Mouton, village.	1	3	....	8	8	6	9	8	39	Bien		8.3	8.3	16.6	Très bien.	55.6
12	Bagotville, paroisse.	10	10	....	7.9	7	6	8	9.5	38.4	"		8.2	8.4	16.6	"	55
13	Tadoussac	3	7	....	7	9	5.6	8	9	38.6	"		8	8	16	"	54.6
14	St-Firmin.	2	2	....	8	8	6	9.5	9	40.5	Très bien.		6.7	7.3	14	Bien	54.5
15	Dumas	6	6	....	7.6	7	6	9	10	39.6	Bien		7.2	7.6	14.8	"	54.4
16	Ferland.	3	3	....	7	9	6	8.5	8.5	39	"		7.8	7.5	15.3	"	54.3
17	Rivière Ste-Marguerite	6	7	....	7.5	6	6	9	9.5	38	"		7.5	7.2	14.7	"	52.7
17	Chicoutimi, paroisse.	17	18	....	7.5	6	6	9	9	37.5	"		7.4	7.8	15.2	"	52.7
17	Grande-Baie, paroisse	8	8	....	7.6	6	6	8.5	9.5	37.6	"		7.5	7.6	15.1	"	52.7
20	Escoumains.	4	8	....	6.8	6	6	9	8	35.8	"		8.5	8.3	16.8	"	52.6
21	Rivière Éternité	2	2	....	6.5	8	6	8	9	37.5	"		7.5	7.5	15	"	52.5
22	Pointe-à-Boisvert	1	1	....	7	8	6	8.5	8.5	38	"		7	7	14	"	52
23	Otis.	8	8	....	6.6	7	6	9	8.5	37.1	"		7.3	7.2	14.5	"	51.6
24	Cap-à-l'Ouest	1	1	....	7	10	6	7	5	35	"		8	8	16	"	51
25	Boileau.	2	2	....	7	8	6	7	6	34	Assez bien		8	7.5	15.5	"	49.5
26	Rivière-à-l'Éperlan.	1	1	....	5	7	6	8.5	9	35.5	Bien		7	6	13	Assez bien	48.5
27	Sault-au-Mouton.	1	1	....	6	6	6	6	9	33	Assez bien		6	7	13	"	46
	Total: 27 municipalité	113	288	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation Canton Périgny	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes Cité de Chicoutimi.	5	25	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	119	314	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....

ULYSSE LAROUCHE,
Inspecteur d'écoles.

District No 28 — M. l'Inspecteur J.-A. ROCHEFORT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Arvida	4	19	9.2	10	10	10	10	49.2	Très bien.	9.5	8.5	18	9	67.3
2	Kénogami	3	40	9.3	10	8.3	10	10	47.7	"	9.3	8.1	17.4	8.7	65.1
3	Jonquière, ville	6	74	9.1	10	7.6	10	10	46.7	"	9.4	8.1	17.5	8.7	63.9
4	Ville Racine	1	2	9	10	7.5	9	10	45.5	"	9.4	8.6	18	9	63.5
5	Ste-Anne, village	13	15	9	10	7.3	9	10	45.3	"	9.3	8.1	17.4	8.7	62.7
6	St-Honoré	14	18	7.1	10	6.2	8.8	9.9	43.9	"	9.8	7.6	17.4	8.7	61.3
7	St-Charles-Borromée	6	6	8.5	10	6	8	10	42.5	"	9.3	8.1	17.4	8.7	59.9
8	Harvey	9	13	7.8	9	6	9	10	42.8	"	9.2	7.6	16.8	8.4	59.6
9	Canton Bourget	10	12	7.2	10	6	8	10	40.8	"	9.2	7.8	17	8.5	57.8
10	Shipshaw	7	8	8.7	10	6	8	7	39.7	Bien	9.3	7.9	17.2	8.6	56.9
11	Ste-Anne, paroisse	12	12	8	9	6	8	8	38.6	"	8.9	7.5	16.5	8.3	55.4
12	Jonquière, paroisse	12	14	7.4	9	7	7	10	39.4	"	8.9	7.2	16.1	8	55.1
13	Ste-Rose de Lima	1	1	6	9	6	8	8	37	"	9.4	8.4	17.8	8.9	54.8
14	St-Jean-Évangéliste	7	7	6.4	10	6	8	8	38.4	"	8.8	7.3	16.1	8	54.5
	Total: 14 municipalités:	95	241	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	St-Cyriac	1	1	9	....	6	....	.....	.....	.....	8	6	14	7	.....
	Pibrac	1	1	7	....	6	....	.....	.....	.....	9.2	8.2	17.4	8.7	.....
	Ste-Rose de Lima	3	....	Écoles	non	visi	tées								
	Écoles indépendantes:														
	Pensionnat St-Dominique	1	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	101	253	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-A. ROCHEFORT,
Inspecteur d'écoles.

District No 29 — M. l'Inspecteur LORENZO CÔTÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Ile-Maligne	2	5	9	10	10	10	10	49	Très bien.	9.	8.9	18.8	Très bien.	67.6
2	St-Émilien	2	7	9.2	10	7	10	10	46.2	"	9.8	8.7	18.5	"	64.8
3	Hébertville-Station	3	9	8.7	10	6.2	10	10	45	"	9.6	8.8	18.4	"	63.3
4	St-Joseph d'Alma, village	4	45	9.5	10	7	10	10	45.6	"	9.2	8.7	18	"	63.2
5	Laure-Canton	1	3	6	10	6	10	10	42	"	10	9.1	19.1	"	61.1
6	St-Gédéon	9	13	7.3	10	6	10	10	42	"	9.2	8.8	18	"	60.7
7	St-Pierre	2	2	6.5	10	6	10	10	42.5	"	9	9	18	"	60.5
8	Lac-à-la-Croix	9	10	6.3	10	6	10	10	42.3	"	9.1	8.5	17.7	"	60
9	Hébertville, village	4	9	6.3	10	6	10	8	39.2	Bien	9.8	9.3	19.1	"	59.7
10	St-André	4	6	5.5	10	5.6	10	10	41.1	Très bien.	8.8	8.4	17.2	"	58.4
11	St-Bruno	12	13	5.2	10	5.5	10	10	40.7	"	8.7	8	16.7	"	57.5
12	Labrecque	7	8	6	10	6	10	9	41	"	8.3	7.5	15.8	Bien	57.1
13	St-Nazaire (Taché-C)	14	16	5.5	10	6	10	8	39.5	Bien	8.8	8.6	17.4	Très bien.	57
14	Kiskissink	2	2	5	10	6	10	10	41	Très bien.	8	7	15	Bien	56
15	St-Joseph d'Alma, paroisse	15	15	4.4	10	6	10	10	40.4	"	8.3	7.7	16	Très bien.	56
16	St-Jérôme, village	3	12	4.6	10	7.5	7.6	7	37.5	Bien	9.3	9	18.3	"	55.1
17	Hébertville, paroisse	11	11	4.2	10	6	10	8	38.2	"	8.6	8.1	16.7	"	54.8
18	St-Jérôme, paroisse	12	12	6.4	10	6	8	7	37.5	"	8.6	7.8	16.4	"	54
19	Larouche	4	5	5	10	5	10	8	38	"	8.3	7.3	15.6	Bien	50.6
20	Kénogami-Canton	1	1	5	10	6	4	4	29	Passable	7	6	13	Assez bien	42
	Total: 20 municipalités:	121	204	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	Lac-des-Habitants	4	4	7.5	....	6	9	10	31	Assez bien	8.5	7.5	16	Très bien.	47
	Écoles indépendantes:														
	Dépôt-de-Québec	1	1	5	....	6	9	9	29	Bien	8	8	16	"	45
	Totaux	126	209	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

LORENZO CÔTÉ,
Inspecteur d'écoles.

District No 30 — M. l'Inspecteur M. SAVARD

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Amédée	1	1	9	10	6	10	10	45	9	8	9.6	17.6	8.8	62.8
2	Péribonca, St-Ed.	4	6	7.8	10	6	10	10	43.8	8.7	9.2	8.9	18.1	9	62.5
3	Mistassini, village	2	12	9.3	9	6	10	9	43.3	8.6	9	8.2	17.2	8.6	61
4	Ste-Jeanne-d'Arc	11	13	8.6	9	6	10	10	43.6	8.7	8.5	8	17.3	8.6	61
5	St-Cr-de-Marie, village.	2	5	8.8	9	5.8	10	10	43.8	8.7	8.3	8.8	17	8.5	60.9
6	St-Stanislas.	6	7	8.2	7.8	6	10	10	44	8.8	6.8	7.3	14.2	7.1	58.4
7	Dolbeau.	2	20	9	8	6.2	9	10	42.1	8.4	8.4	7.7	16.1	8	58.3
8	St-Augustin	6	8	7.8	7	6	8.8	10	39.7	7.9	8.7	7.9	16.6	8.3	56.4
9	Garnier	6	10	7.6	8	6	9	10	40.6	8.1	7.8	7.9	15.7	7.8	56.2
10	Mistassini, paroisse.	13	13	6.4	9	5	9	10	39.4	7.8	7.9	7.7	16.4	8.2	55.6
11	St-Cr-de-Marie, paroisse	11	11	7.5	7	6	9	10	39.5	7.9	7.7	8.1	15.8	7.9	55.3
12	Girardville	6	7	7.1	8	6	9	10	40.1	8	8.2	8.4	16.6	8.3	55.1
13	St-Henri de Taillon	6	7	7.8	7	6	9	10	37.8	7.5	7.5	7.5	15.1	7.5	55
14	St-Eugène.	7	8	5.7	7.6	6	9.5	10	38.8	7.7	7.7	7.8	15.5	7.8	54.6
15	Albanel	11	14	7.6	6	6	9	10	38.6	8.5	7.9	7.8	15.7	7.8	54.3
16	Ste-Monique.	7	8	5.8	8	6	9	9	37.8	7.5	7.6	7.9	15.5	7.7	53.2
17	St-Ludger, Milot	4	6	6.6	7	6	7	8	34	6.9	7.3	8	15.4	7.7	50
	Total: 17 municipalités:	105	156	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	Antoine et Pelletier.	4	4	8.6	.....	5	6	.....	19.6	6.5	9	8.9	17.9	8.9	37.9
	Canton Proulx	3	4	7	.....	4	5	.....	16	5.3	6.8	7.1	13.8	6.9	29.6
	Poine-à-la-Savane	1	1	5	.....	6	.....	.....	11	5.5	8	9	17	8.5	28
	Écoles indépendantes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux.	113	165	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

M. SAVARD,
Inspecteur d'écoles.

District No 31 — De la Côte Nord

Mgr N.-A. LABRIE, Vic. Apost.

HAVRE-ST-PIERRE, JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. la *Classification des municipalités* par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:						
a) Sous la juridiction des commissaires					21	
b) Sous la juridiction des syndics						
Total						21
2.—Nombre d'écoles:						
a) Primaires élémentaires					24	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées	3	
				subventionnées	2	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement						
d) Primaires supérieures ayant la onzième année						
e) Primaires supérieures ayant la douzième année						
f) École de colonisation					12	
g) Institutions indépendantes subventionnées					1	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					1	
Total						72
3.—Nombre de titulaires:	*Non-organisées Colonisation*		*Sous-contrôle*			
a) Instituteurs laïcs			3		3	
b) Instituteurs religieux						
c) Institutrices laïques	26		50		76	
d) Institutrices religieuses	5		12		17	
Total						96
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:						
a) Instituteurs laïcs	dans les écoles primaires élémentaires				$ 750.00	
	dans les écoles primaires complémentaires				950.00	
	dans les écoles primaires supérieures					
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires					
	dans les écoles primaires complémentaires					
	dans les écoles primaires supérieures					
c) Institutrices laïques	dans les écoles primaires élémentaires				315.34	
	dans les écoles primaires complémentaires					
	dans les écoles primaires supérieures					
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires				366.66	
	dans les écoles primaires complémentaires				600.00	
	dans les écoles primaires supérieures					
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes* $		*Femmes* $			
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	354	Filles de 5 et 6 ans	393		747	
b) Garçons de 7 à 13 ans	1,338	Filles de 7 à 13 ans	1,318		2,656	
c) Garçons de 14 et 15 ans	328	Filles de 14 et 15 ans	310		638	
d) Garçons de 16 et 17 ans	262	Filles de 16 et 17 ans	249		511	
e) Garçons de 18 ans et plus	0	Filles de 18 ans et plus	2		2	
Total						4,554
6.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles primaires élémentaires					2,206	
b) Dans les écoles primaires complémentaires					362	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures						
f) Dans les écoles de colonisation					275	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées						
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées						
Total						2,843

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—Inscription par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent		
a) Nombre de *Garçons* inscrits:				
de 5 et 6 ans	86	23.1%	.....	
de 7 à 13 ans	1,202	89.8%	.....	
de 14 et 15 ans	108	32.9%	.....	
de 16 et 17 ans	8	3.0%	.....	
de 18 ans et plus	0	.....	.....	
b) Nombre de *Filles* inscrites:				
de 5 et 6 ans	77	19.5%	.....	
de 7 à 13 ans	1,227	93.9%	.....	
de 14 et 15 ans	112	36.1%	.....	
de 16 et 17 ans	21	8.4%	.....	
de 18 ans et plus	2	.....	.....	
a) Total de l'inscription	2,843	.....	.....	
b) Pourcentage général	.....	62.4%	.....	
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent		
a) Dans les écoles élémentaires	1,775	80.4%	.....	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	320	88.3%	.....	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	.....	.....	.....	
f) Dans les écoles de colonisation	206	74.9%	.....	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	.....	.....	.....	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	.....	.....	.....	
i) Présence moyenne générale	2,301	80.9%	.....	

9.—Classification des élèves:	*Non-organisées*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*	.....	.....
En première année	47	55	345	247	.....	.....
En deuxième année	55	63	269	273	.....	.....
En troisième année	47	55	254	236	.....	.....
En quatrième année	32	37	156	214	.....	.....
En cinquième année	27	27	94	130	.....	.....
En sixième année	8	6	37	48	.....	.....
En septième année	4	4	20	29	.....	.....
En huitième année	.....	3	9	10	.....	.....
En neuvième année	.....	.....	.....	2	.....	.....
En dixième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
En onzième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
En douzième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	1,404	.....	1,439	.....	2,843

District No 31 — Inspecteur Mgr N.-A. LABRIE, Vic. Apost.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Colombier	4	4	....	5.7	6	6	7.5	7	32.2	6.4	8	7.5	15.5	7.7	47.7
2	Ragueneau	9	9	....	8.6	10	6	8	8	39.6	8	8.6	7.9	16.5	8.2	56
3	Pointe-aux-Outardes	2	2	....	8	8	8.8	10	7	37.7	8.5	9.4	8.8	18.2	9.1	55.8
4	Pointe Lebel	1	1	....	5.6	6.3	5.6	9	3.3	30	6.7	7.6	8	15.6	7.6	45.6
5	Baie Comeau	1	5	2	8	....	10	....	....	18	9	8	9	17	8.5	35
6	Godbout	3	4	....	7.2	5	8	6	8	34.2	6.3	8.6	8.8	17.5	8.7	51.7
7	Baie Trinité	3	4	....	8	9	6	7	8	38	7.6	8	8	16	8	44.5
8	Pointe-aux-Anglais	1	1	....	8	7	7	9	9	40	8	8	8	16	8	56
9	Pentecôte	2	3	....	7.6	7.3	7	10	9	41	8.2	9.6	8.6	18.3	9.2	59.3
10	Shelterbay (Baie de l'Abri)	1	6	....	10	8	8.5	9	10	45.8	9.1	9	8.8	17.8	8.9	63.7
11	Ste-Marguerite	1	1	....	9	6	6	6	6	33	6.6	8	8	16	8	49
12	Sept Iles	1	4	....	9	9	6	9	9	42	7.2	9	8.2	17.2	8.5	59
13	Moisie	1	1	....	9	2.2	9	9	9	38.2	7.6	9	9	18	9	56.2
14	Rivière-au-Tonnerre	2	2	....	5.6	4.4	6	6.4	8	30.4	6	6.8	7	13.8	6.8	44.2
15	Magpie	1	1	....	8	6	6	6	7	33	6.6	7	7	14	7	47
16	Rivière St-Jean	1	2	....	6	6	8	8	8	36	7.2	7	7	14	7	50
17	Longue Pointe de Mingan	1	2	....	8.5	6	6	6	7	38.5	6.7	8	8	16	8	49.5
18	Havre St-Pierre	3	7	....	8.7	9	6	8	9	40.7	8	7.5	7.2	14.7	7.3	54.7
19	Baie Johan Beetz	1	1	....	6	7	10	8	8	39	7.4	7	8	15	7.5	54
20	Aguanish	2	2	....	8.5	5	10	6	10	39.5	7.9	7.5	8	15.5	7.5	55
21	Natashquan	1	2	....	6	5	7	7	6	31	6.2	7	8	15	7.5	46
	Total: 21 municipalités	42	64	2	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation															
	Canton Laval	3	3	....	6.3	....	7	8	....	21.3	7	8	8	16	8	37.3
	Canton Latour	1	1	....	5	6	7	9	5	32	6.4	8	9	17	8.5	49
	Sept Iles, Letellier	2	2	....	9	9	6	9	9	42	7.2	9	8.2	17.2	8.6	59
	Clarke City, Canton Arnaud	1	1	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Pointe-aux-Outardes	3	3	....	8	8	8.8	10	7	37.7	8.5	9.4	8.8	18.2	9.1	55.8
	Pointe Lebel	2	2	....	5.6	6.3	5.6	9	3.3	30	6.7	7.6	8	15.6	7.6	45.6
	Totaux	54	76	2	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

District No 31 (suite) — Inspecteur Mgr N.-A. LABRIE, Vic.-Apost.

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des Écoles non organisées en commissions scolaires	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Betsiamites	2	2	....	Pas de	muni	cipa	lité	scol	aire						
2	Franquelin	1	1	....	Pas de	muni	cipa	lité	scol	aire		9.5	8	17.5	8.7	17.5
3	Clarke City	1	3	1	8.5	Pas	de	mun	. sc.	8.5	8.5	9	8.5	17.5	8.7	26
4	Sheldrake	1	1	....	6	4	6	7	8	31	6.2	6	7	13	6.2	44
5	Chaloupe	1	1	....	Classe	ferm	ée									
6	Rivière-aux-Graines	1	1	....	4	4	6	5	8	27	5.4	6	5	11	5.2	38
7	Le Dock	1	1	....	6	4	6	6	8	30	6	7	7	14	7	44
8	Ile à Michon	1	1	....	Classe	ferm	ée									
9	Poste de Natashquan	1	1	....	Classe	ferm	ée									
10	Baie de la Terre	1	1	....	Classe	ferm	ée									
11	Tabatière	1	1	....	9	....	8	7	7	31	7.7	8	8	16	8	47
12	Tête à la Baleine	1	1	....	9	....	7	7	7	30	7.5	8	8	16	8	46
13	Portage d'Hiver	1	1	....	8	....	7	7	7	29	7.2	8	7	15	7.5	44
14	Romaine	1	1	....	8	....	7	7	7	29	7.2	8	7	15	7.5	44
15	Etamamiou	1	1	....	2	....	6	7	7	22	5.5	7	7	14	7	36
16	Lourdes de Blanc Sablon	1	2	....	8	....	7.5	9	10	34.5	6.9	9.5	9.5	19	9.5	53.5
17	Blanc Sablon	1	....	1	5	....	8	8	10	31	6.2	8	8	16	8	47
18	Baie du Milieu (Middle Bay)	1	....	1	Classe	ferm	ée.	....	....	....	....	....	....	....	....	....
19	St-Augustin	1	....	2	8	....	8.5	8.5	10	35	7	9.5	9.5	19	9.5	54
	Total: 19 municipalités	20	20	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Écoles de colonisation	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
	Écoles indépendantes	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

MGR N.-A. LABRIE, VIC. APOST.,
du Golfe St-Laurent,
Inspecteur d'écoles.

Région No 5 — Des Cantons de l'Est

J.-EUG. LAMARRE, I. R.

LAPRAIRIE, 31 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 5; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ces districts; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	215	
b) Sous la juridiction des syndics	8	
Total	223	
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	944	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées	45	
b) Primaires complémentaires — subventionnées	38	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	9	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	6	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année	0	
f) Écoles de colonisation	0	
g) Institutions indépendantes subventionnées	40	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	30	
Total		1,112

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	5	5	10	
b) Instituteurs religieux	17	277	294	
c) Institutrices laïques	32	1,045	1,077	
d) Institutrices religieuses	472	520	992	
				2,373

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires élémentaires	$ 300.00	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires complémentaires	683.33	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires supérieures	850.00	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires élémentaires	467.76	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires complémentaires	548.34	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires supérieures	508.11	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires élémentaires	284.20	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires complémentaires	327.83	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires supérieures	361.25	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires élémentaires	316.64	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires complémentaires	329.97	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires supérieures	380.00	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes* $	*Femmes* $		

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire					
a) Garçons de 5 et 6 ans	4,493	Filles de 5 et 6 ans	4,558	9,051	
b) Garçons de 7 à 13 ans	18,365	Filles de 7 à 13 ans	18,582	36,946	
c) Garçons de 14 et 15 ans	4,713	Filles de 14 et 15 ans	4,491	9,204	
d) Garçons de 16 et 17 ans	4,052	Filles de 16 et 17 ans	3,923	7,975	
e) Garçons de 18 ans et plus	1	Filles de 18 ans et plus	25	26	
Total					63,202

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	27,307	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	12,214	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	6,659	
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	4,001	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,885	
Total		52,074

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent	
7.— *Inscription par catégories d'âges:*			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	2,244	50.0%	
de 7 à 13 ans	19,869	108.2%	
de 14 et 15 ans	2,716	57.2%	
de 16 et 17 ans	551	13.6%	
de 18 ans et plus	55		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	2,295	50.4%	
de 7 à 13 ans	20,241	108.9%	
de 14 et 15 ans	2,969	66.1%	
de 16 et 17 ans	956	24.4%	
de 18 ans et plus	178		
a) Total de l'inscription	52,074		
b) Pourcentage général		82.4%	
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	23,495	86%.0	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	11,667	95.5%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	6,067	91.1%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	3,664	91.5%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,689	89.6%	
i) Présence moyenne générale	46,582	89.4%	

9.—*Classification des élèves:*	*Ecoles indépendantes*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	197	396	3,658	3,114	7,365	
En deuxième année	110	422	3,559	3,019	7,110	
En troisième année	99	413	4,226	3,208	7,946	
En quatrième année	79	499	4,069	3,600	8,247	
En cinquième année	91	564	3,885	3,458	7,998	
En sixième année	39	509	2,589	2,547	5,684	
En septième année	51	566	1,695	1,828	4,140	
En huitième année	59	584	559	450	1,652	
En neuvième année	44	500	278	283	1,105	
En dixième année	27	310	69	56	479	
En onzième année	18	201	27	3	258	
En douzième année	0	66	0	6	90	
Total						52,074

REMARQUES GÉNÉRALES

Vous avez été choisi, Monsieur le Surintendant, pour diriger, stimuler et contrôler l'œuvre de l'éducation dans le Québec. Permettez-moi de vous présenter mes félicitations; vous avez bien mérité la confiance que le Gouvernement vous a témoignée en vous donnant le poste que vous occupez. Uni aux inspecteurs d'écoles de la région No 5, uni à la population catholique de la province, je me réjouis de votre nomination et je forme des vœux pour que cette nouvelle sphère d'activité soit pour vous une source de grande satisfaction.

La région No 5, ou des Cantons de l'Est, compte maintenant 223 municipalités scolaires; une augmentation de 10 depuis 1930. Elle comprend 1,112 écoles; une augmentation de 23 en 10 ans. Le nombre d'enfants d'âge scolaire, qui était de 55,708 lors de ma nomination, s'élève maintenant à 63,202. L'inscription aux écoles, à la fin de juin 1940, est de 52,074; une augmentation

de 2,666 depuis le partage de la province en huit régions d'inspection. L'enseignement est donné par 2,373 titulaires; soit 225 de plus qu'en 1930.

L'action bienfaisante de l'inspecteur d'écoles est absolument nécessaire au progrès de l'enseignement. L'on peut même affirmer que la valeur de nos classes est, dans une large mesure, en raison directe du bon fonctionnement de l'inspectorat. La nonchalance et la routine, en ce domaine, n'ont jamais produit de beaux fruits. Il nous faut des esprits ouverts à la vérité et à l'étude, des âmes capables de dévouement et de sacrifices, afin que les solutions trouvées aux problèmes posés restent des sources d'avancement à la petite école de "chez nous."

Chaque inspecteur d'écoles de la région "No 5" accomplit son devoir en toute probité, travaille sérieusement, jouit d'une influence grandissante dans son district. Il est devenu une personnalité pour les commissions scolaires et le personnel enseignant. Travaille-t-il dans des conditions favorables, avantageuses? Examinons sa situation. Jusqu'en 1923, la fréquentation de l'école primaire se limitait à la 4e année inclusivement et l'inspecteur d'écoles pouvait visiter 3 écoles par jour. Aujourd'hui, cette fréquentation se prolonge jusqu'à la 7e année et l'on trouve des élèves inscrits en 8e et 9e année. L'on permet encore 3 visites par jour. Cet état de choses, il me semble, est anormal, quand l'on considère la somme de travail demandée. "Lors de votre passage à l'école, disons-nous à l'inspecteur d'écoles, occupez-vous de l'organisation pédagogique, surtout du classement, de la statistique, de l'état de l'école et des dépendances, des méthodes d'enseignement, des progrès réalisés, etc., etc.". Ne croyez-vous pas, Monsieur le Surintendant, qu'il serait raisonnable de limiter ces visites à 2 écoles par jour? Je verrais dans ce changement, une grande amélioration dont bénéficierait notre population écolière. Me donnera-t-on raison?

CERTIFICAT D'ÉTUDES

La statistique établit que le nombre d'élèves inscrits en 7e et en 9e année augmente d'une façon constante ; les enfants prolongent leur stage scolaire; les chiffres suivants le prouvent: en 1931, l'on comptait 1,400 élèves inscrits en 7e année (nouvelle dénomination) et 218 en 9e année. En 1940, il y a 3,523 élèves en 7e année et 561 en 9e. Le *Certificat d'études* joue sous ce rapport, un rôle de premier ordre: il nous donne une exécution plus intégrale du programme d'études, plus de travail de la part de l'institutrice et plus d'application chez l'élève. Il est un stimulant et une récompense. Tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'éducation y attachent de plus en plus d'importance.

En juin dernier, 219 municipalités scolaires sur un total de 223, ont présenté 2,870 candidats: 2,305 en 7e et 565 en 9e année; c'était 158 candidats de plus qu'en 1939. 2,347 enfants ont obtenu leur certificat; 1,820 en 7e et 527 en 9e. Le pourcentage de succès qui devrait être basé sur l'inscription à l'école et non sur le nombre de candidats présents à l'examen, est de 78.95% en 7e et de 93.27% en 9e. La moyenne d'âge des aspirants au *Certificat* est de 13 ans, 1 mois en 7e et de 14 ans, 7 mois en 9e.

128 personnes ont pris part à la correction: 74 religieuses de la Présentation de Marie, 14 Frères de l'Instruction Chrétienne et 40 institutrices. Tous ont prêté le serment exigé et se sont acquittés de leur tâche avec honnêteté et compétence.

Monsieur Paul Racicot a bien réussi l'organisation des 8 comités de correction. Je me dois de le féliciter et de le remercier.

La commission scolaire de Farnham, qui a mis à notre disposition les vastes salles de son académie, a droit à toute notre reconnaissance.

Monsieur C.-J. Miller, Inspecteur général des écoles primaires, nous a honorés de sa visite. Aux membres de chaque comité, il a rappelé quelques souvenirs de ses années passées dans le district d'inspection No 32; il a insisté sur la valeur du *Certificat d'études primaires*, sa nécessité; il a fait ressortir les avantages, les résultats que cette organisation nous donne déjà. Il eut pour tous des paroles aimables et encourageantes, des conseils judicieux qui contribueront, j'en ai la certitude, au progrès de l'enseignement dans notre région. Au nom des inspecteurs d'écoles et du personnel enseignant, je l'en remercie bien cordialement.

SOU DE LA SURVIVANCE

L'éducation nationale doit commencer dès l'entrée de l'enfant à l'école. Comme le civisme, comme la ruralisation, l'idéal patriotique à inculquer ne peut être l'objet d'une étude spéciale, une matière au programme et exiger un temps fixé à l'horaire. Elle n'est pas une science à acquérir, mais une mentalité à créer, à développer, à compléter. Il faut pénétrer l'école primaire d'une atmosphère canadienne, d'une atmosphère nationale qui la distingue de l'américaine, de la chinoise ou de la japonaise. Comment y réussira-t-on ? Par les décorations murales, par les leçons et les devoirs qui parleront, autant que possible, des choses de chez-nous; par les pensées patriotiques écrites au tableau noir; par le respect manifesté à notre belle langue française; par le rappel quotidien d'anniversaires historiques; par l'étude intelligente de l'histoire

et de la géographie qui fera découvrir à l'écolier ou les splendeurs morales, ou les richesses matérielles, ou les vastes horizons de la patrie qu'il faut aimer et servir en travaillant à la rendre toujours plus prospère et plus belle.

Le "Sou de la survivance" demandé à nos écoliers a contribué à cette éducation nationale que nous désirons tous. Malheureusement, le résultat financier n'a pas répondu à l'attente; nous n'avons pas reçu le montant de 1 sou demandé à chaque enfant dans la circulaire de Monsieur le Surintendant.

Chacun des districts scolaires de la région No 5, a recueilli les sommes suivantes:

District No 32—Monsieur Paul Racicot, I. E.	$ 58.77
District No 33—Monsieur J.-V. Gagnon, I. E..	Nil
District No 34—Monsieur Léonidas Lafond, I. E..	$ 79.08
District No 35—Monsieur Mathias Alary, I. E..	$ 42.28
District No 36—Monsieur Dollard Dubé, I. E.	$ 6.25
District No 37—Monsieur A.-H. Tremblay, I.E..	$ 40.00
District No 38—Monsieur Camille Girard, I. E.	$ 35.00
District No 39—Monsieur T.-Ch. Boily, I. E.	$ 54.28
District No 40—Monsieur Elzéar Parent, I. E.	$ 23.56
Total.	$339.22

Donnons une large place à l'éducation. Nos enfants manquent moins de science que de formation: formation physique, intellectuelle, morale, sociale. Combattons l'individualisme qui nous pénètre de toutes parts. Développons le sens des responsabilités sociales. Allumons dans le cœur de la jeunesse l'enthousiasme, l'amour désintéressé des nobles gestes.

ENQUÊTE SUR LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE PAR LES ENFANTS DE 7 A 13 ANS INCLUSIVEMENT

Le résumé de cette enquête pour toute la région "No 5" donne les renseignements suivants:

Recensés en 1938-39:—21,228 garçons et 20,688 filles; total..... 41,916

Inscrits en 1938-39:—

dans les écoles sous contrôle et indépendantes de la municipalité: 20,646 garçons et 20,230 filles

en dehors de la municipalité: 530 garçons et 683 filles

Total. 42,042

Présence moyenne:—18,096 garçons et 18,137 filles.

Élèves qui ont quitté l'école après (nouvelle appellation):

4e année:—	383	garçons et	299	filles; total.			682
5e "	466	"	" 432	"	"		898
6e "	418	"	" 414	"	"		832
7e "	361	"	" 384	"	"		745
				Grand total			3,157

Causes qui ont fait cesser la fréquentation:

Fréquentation d'une autre école	1,297
Travail à domicile	1,205
Ont changé de localité.	173
Pour maladie.	114
Sans raison valable.	141
Par indigence.	20
Par la distance	18
Renvoi pour indiscipline	1
Pour décès.	4
Pour autres causes	184
Grand total	3,157

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Il y a quelques années, je demandais dans mon rapport général aux villes de Sherbrooke, Drummondville, Granby, Sorel, Magog, Coaticook, Farnham, etc., d'organiser une école primaire supérieure pour les garçons dans les limites de leur municipalité. Actuellement, les jeunes gens de ces municipalités se préparent un état d'infériorité par rapport à ceux de Montréal. Ma voix n'a pas été entendue; rien n'a été fait en ce sens. Pourtant, comment justifier une ville de 10,000 âmes ou plus de ne pas faire les sacrifices nécessaires à la création, au maintien d'une telle institution. La 9e année primaire ne suffit plus à l'élite de notre jeunesse; il lui faut davantage pour vivre au premier rang. Je fais donc de nouveau appel à tous ceux que l'éducation intéresse, à tous ceux qui veulent notre population heureuse et prospère: le clergé, les congrégations religieuses, les inspecteurs d'écoles, les commissaires d'écoles. Ces derniers doivent financer l'entreprise et les congréganistes assurer le recrutement, obtenir des parents les sacrifices exigés par ces études prolongées, mais devenues nécessaires à une formation primaire complète.

ENGAGEMENT DES INSTITUTRICES

L'école primaire occupe une large place dans la vie d'un peuple. 80% des enfants n'en fréquentent pas d'autres. Il importe donc que le titulaire de chaque classe soit à la hauteur de sa mission, par sa science et ses qualités, puisqu'il a la responsabilité de former et d'instruire la majorité de la population montante. C'est pourquoi la responsabilité d'une commission scolaire est si grande quand il s'agit de choisir son personnel enseignant.

Toute commission scolaire devrait avoir pour habitude de consulter l'inspecteur d'écoles du district lorsqu'il s'agit de l'engagement d'une institutrice étrangère à la municipalité. Bien des ennuis seraient ainsi évités. Il arrive trop souvent qu'une jeune fille, remerciée de ses services pour incompétence ou autre raison plus sérieuse, est engagée dans une autre paroisse quand il serait si facile de s'assurer les services d'une personne d'une valeur incontestée, si l'on s'adressait à l'nspecteur d'écoles: il est en état de donner des renseignements qui mettent à l'abri des erreurs.

Dans le rapport annuel des inspecteurs d'écoles des Cantons de l'Est, j'attire votre attention sur les remarques suivantes:

Monsieur Racicot: "Les cours d'agriculture donnés aux institutrices à Sherbrooke par des professeurs compétents et intéressants ont déjà donné des résultats très encourageants.

En effet, les institutrices qui ont suivi ces cours avec tant d'assiduité depuis deux ans, ont su ruraliser leur enseignement. Elles ont complété avec succès leur musée agricole et organisé des cahiers dits de ruralisation où figurent les devoirs des élèves sur les différentes matières du programme. Plusieurs élèves peuvent montrer aujourd'hui des herbiers très intéressants. Voilà autant de façons de rendre l'enseignement attrayant et surtout de faire aimer la belle profession d'agriculteurs à nos campagnards."

Monsieur J.-V. Gagnon: "Le succès des classes est de plus en plus grand et j'en attribue le mérite aux institutrices qui sont mieux préparées, aux conditions hygiéniques qui sont meilleures et aux conseils pratiques que j'ai multipliés lors de mes conférences d'automne."

Monsieur Léonidas Lafond: "L'éducation religieuse, voilà l'essentiel à l'école. On s'alarme de voir que l'agriculture a très peu progressé depuis le commencement de ce siècle; pourquoi ne s'alarme-t-on pas de l'ignorance religieuse de notre population, des préjugés, des faux principes, des doctrines

subversives et immorales qui ont cours en notre province ? Nos professeurs, tiraillés de tous côtés par toutes sortes d'exigences, ne savent où donner de la tête et négligent parfois le principal: l'éducation religieuse de l'enfant."

Monsieur Mathias Alary: "Les commissaires ont visité toutes leurs écoles au moins deux fois cette année. C'est une amélioration sur le passé et une heureuse habitude à conserver pour l'avenir."

Monsieur A.-H. Tremblay: "En tête de tout programme et de toute répartition mensuelle, il faudrait écrire en lettres majuscules immenses, qu'il vaut infiniment mieux posséder une partie des connaissances requises, se la bien assimiler, plutôt que de recevoir le total en vrac dans l'esprit, un peu comme les toits, aux premiers beaux jours du printemps, déversent sur les passants leur moisson de neige et de glace."

Monsieur Camille Girard: "Depuis quelques années, dans mes rapports aux commissaires, j'ai attiré leur attention sur le devoir que leur impose la loi scolaire de visiter leurs écoles deux fois au cours de l'année. Je vous avoue avec plaisir que je n'ai pas prêché en vain puisque au cours de l'année 1939-40, les écoles des $\frac{3}{4}$ des municipalités scolaires de mon district ont reçu la visite de messieurs les commissaires accompagnés de monsieur le Curé."

Monsieur T.-Ch. Boily: "L'an dernier, les Dames Ursulines de Stanstead célébraient le tricentenaire de l'établissement de leur communauté au Canada. Cet été, c'était le cinquantième anniversaire de l'arrivée des Frères du Sacré-Cœur à Coaticook que les anciens du Collège fêtaient.

Je me fais un devoir de rendre hommage à ces deux communautés pour l'œuvre si importante de l'éducation et de l'instruction de notre jeunesse, œuvre qu'elles accomplissent avec beaucoup de succès."

Monsieur Elzéar Parent: "Le progrès dans les écoles rurales marche à pas de géant. L'instruction se développe d'une manière étonnante. En 1930, il y avait dans les écoles de rang: en 5e année, 117 élèves et en 6e année, 34 élèves. En 1940, les statistiques de cette année donnent : en 6e année, 230 élèves, en 7e, 141, en 8e, 16, et en 9e, 5."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre tout dévoué,

J.-Eug. Lamarre, I. R.,

Inspecteur régional.

District No 32 — M. l'Inspecteur PAUL RACICOT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre de classes bilingues	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Farnham, ville	..	2	21	2	10	9	8	10	10	47	Très bien.	9.85	8.75	18.6	Très bien.	65.6
2	Ville de Waterloo	..	2	11	....	9.5	8	8.5	10	10	46	"	9.7	8.8	18.5	"	64.5
3	Ste-Rose de Lima de Sweetsburg	..	1	2	....	10	9	6	10	10	45	"	10	9	19	"	64
4	N.-D. des Anges de Stanbridge	..	7	8	....	9	10	6	9.6	10	44.6	"	9.7	8.9	18.6	"	63.2
5	St-Édouard de Knowlton	..	1	3	....	10	9	7	10	8	44	"	10	8.8	18.8	"	62.8
6	St-Pierre de Vérone	..	1	3	....	10	9	6	9	9	43	"	10	9	19	"	62
7	Village de Sutton	..	2	5	....	9	9	6	10	9	43	"	9.55	9.2	18.75	"	61.75
8	Eastman	2	3	1	....	8.6	8	7.7	9	10	43.3	"	9.5	8.8	18.3	"	61.6
9	Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus	..	1	10	....	8	9	6	10	10	43	"	10	8.5	18.5	"	61.5
10	St-Bernardin de Waterloo	..	7	7	....	8.7	10	6	9.2	10	43.9	"	9.3	8.3	17.6	"	61.5
11	Stanbridge Est	..	2	2	....	9.5	9	7	8	10	43.5	"	8.9	8	16.9	"	60.4
12	St-Vincent d'Adamsville	..	5	6	....	8.5	8	8	8.9	9	42.4	"	9.5	8.4	17.9	"	60.3
13	Ste-Sabine	..	4	4	....	8	10	6	9.8	8	41.8	"	9.4	8.9	18.3	"	60.1
14	Farnham Ouest, paroisse	..	10	10	....	9	8	6	9.7	9	41.7	"	9.4	8.4	17.8	"	59.5
15	St-Ignace de Missisquoi	..	6	6	....	8.6	8	6	9.4	10	42	"	9.2	8	17.2	"	59.2
16	St-Henri de Brome	2	3	1	....	9.3	8	7	9.3	7	40.6	"	9.9	8.5	18.4	"	59
17	St-Philippe de Philipsburg	..	2	3	....	7.5	9	6	8.5	10	41	"	9.6	8.3	17.9	"	58.9
18	Ste-Croix de Dunham	..	5	8	....	8.8	9	6	9.8	8	41.6	"	9	8.2	17.2	"	58.8
19	St-Frs-Xavier de Shefford	1	8	10	1	8.4	6	8	9.2	9	40.6	"	9.6	8.6	18.2	"	58.8
20	St-F.-d'Assise de Frelighsburg	1	5	6	....	8	9	6	9.2	9	41.2	"	9.2	7.8	17	"	58.2
21	St-André de Sutton	..	3	3	....	9	8	6	9	9	41	"	8.7	7.9	16.6	"	57.6
22	Foster	..	1	1	....	9	7	7	8	8	39	Bien	9.5	9	18.5	"	57.5
23	Stukely-Sud	..	3	3	....	9	9	6	8	8	40	Très bien.	8.8	8.2	17	"	57

District No 32 — M. l'Inspecteur PAUL RACICOT (suite)

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre de classes bilingues	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
24	St-Damien de Stanbridge	..	1	2	....	6	9	6	8	10	39	Bien.....	9.25	8.25	17.5	"	56.5
25	St-F.-Xavier de East Farnham.	..	1	1	....	9	8	7	8	8	40	Très bien.	9.2	7	16.2	"	56.2
26	Bedford.	..	3	10	....	7.7	8	7.3	7	7	37	Bien.....	9.5	8.9	18.4	"	55.4
27	Abercorn.	..	1	1	....	8	6	7	8	8	37	"	9.5	8.7	18.2	"	55.2
28	St-Armand Ouest.	..	5	6	....	7.8	8	6	9.2	6	37	"	9.5	8.5	18	"	55
29	Ste-Anne de Stukely	..	7	9	....	8.2	9	6	7	8	38.2	"	8.7	7.9	16.6	"	54.8
30	Ste-Marie-Médiatrice	..	1	1	....	10	7	6	8	6	37	"	9	8.4	17.4	"	54.4
31	St-Cajétan de Potton.	..	4	7	....	8.3	7	7	9.5	5	36.8	"	9	7.6	16.6	"	53.4
32	St-Joseph de Béranger.	..	1	1	....	7	9	6	8	7	37	"	8.4	7.8	16.2	"	53.2
33	St-Étienne de Bolton.	..	4	4	....	7.2	7	6	8.3	8	36.5	"	7.9	7.1	15	Bien.....	51.5
34	St-Benoît-du-Lac.	..	2	2	....	8	4	9	5	4	30	Assez bien	9.2	7.6	16.8	Très bien.	46.8
	Total: 34 municipalités	6	114	178	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation.	..	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	..	6	39	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	6	120	217	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(1) Barème servant à établir la note accordée dans les districts ruraux pour le traitement et le mode de paiement; a) des institutrices séculières, des religieux et des religieuses; $500.-10, 450.-9, 400.-8, 350.-7, 300.-6, 275.-5, 250.-4, 225.-3, 200.-2, 175.-1, moins de 175.-0; b) des instituteurs séculiers: $1200.-10, 1100.-9, 1000.-8, 900.-7, 800.-6, 700.-5, 600.-4, 500.-3., 400.-2, 300.-1., 200.-0.

PAUL RACICOT,
Inspecteur d'écoles.

District No 33 — M. l'Inspecteur J.-V. GAGNON

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classes françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Cité de Granby	5	69	10	10	8.3	10	10	48.3	Très bien.	10	10	20	10	68.3
2	Acton Vale	2	12	10	10	8.3	10	10	48.3	"	10	10	20	10	68.3
3	St-Pie, village	2	7	10	10	8	10	10	48	"	10	10	20	10	68
4	Roxton Falls, village	2	5	9	10	8	10	10	47	"	10	10	20	10	67
5	Rougemont, village	1	3	10	10	6	10	10	46	"	9.6	9.6	19.2	9.6	65.2
6	Ste Pudentienne, village	1	4	9	10	6	10	10	45	"	10	10	20	10	65
7	St-Alphonse de Granby, village	1	1	9	9	6	10	10	44	"	10	10	20	10	64
8	N.-Dame de Granby	10	10	9 3	10	5.9	10	10	45.2	"	9.1	8.7	17.8	8.9	63.2
9	St-Valérien, village	1	2	9	10	6	10	10	45	"	9	9	18	9	63
10	St-Pie, paroisse	12	12	8.5	10	6.1	10	10	44.6	"	9.2	8.6	17.8	8.9	62.4
11	Ste-Cécile de Milton	6	8	8.16	10 6	9	10	43.1	43.1	"	9.6	9.5	19.1	9.6	62.2
12	St-Paul d'Abbotsford	7	9	8.43	10	5.9	9	10	43.3	"	9.6	9.3	18.9	9.4	62.2
13	St-Michel de Rougemont, paroisse	4	4	7.75	10	6	10	10	43.7	"	9	8.6	17.6	8.8	61.4
14	Ste-Pudentienne, paroisse	8	8	7.1	10	6	10	10	43.1	"	9.2	9	18.2	9.1	61.3
15	St-Valérien, paroisse	9	11	8.2	10	6	10	10	44.2	"	8.6	8.3	16.9	8.5	61.1
16	St-Césaire, paroisse	11	12	8	10	6	10	10	44	"	8.7	8.4	17.1	8.6	61.1
17	Canrobert	1	1	9	10	6	10	10	45	"	8	8	16	8	61
18	St-Alphonse de Granby, paroisse	4	4	8	10	6	10	9	45	"	9	8.7	17.7	8.8	60.7
19	St-Césaire, village	2	4	9	9	8.6	8	6	40.6	"	10	10	20	10	60.6
20	L'Ange-Gardien	8	9	8	10	5.8	8	10	41.8	"	9.9	8.9	18.8	9.4	60.6
21	St-André d'Acton	9	9	7.5	10	6	9	10	42.5	"	9.0	8.6	17.6	8.8	60.15
22	Roxton Canton	9	9	7.6	10	6	9	10	42.6	"	8.74	8.36	17.1	8.5	59.7
	Total: 22 municipalités	115	211	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	7	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	122	211	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-V. GAGNON,
Inspecteur d'écoles.

District No 34 — M. l'Inspecteur LÉONIDAS LAFOND

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Michel, village	2	4	10	10	6	10	10	46	9.2	10	10	20	10	66
2	St-Ours, village	2	5	7.5	10	8	10	10	45.5	9.1	10	10	20	10	65.5
3	St-Aimé	2	4	10	10	7	9	10	46	9.2	9.5	9.5	19	9.5	65
3	Filiatrault	1	12	9	10	6	10	10	45	9	10	10	20	10	65
3	N.-D.-de-Pierreville, vill.	1	4	10	10	6	9	10	45	9	10	10	20	10	65
6	Sorel	5	48	7.4	10	7.2	9	10	43.6	8.72	9.8	9.8	19.6	9.8	63.2
7	Pierreville	2	7	9	10	6	10	9	44	8.8	9	9	18	9	62
7	St-Frs-du-Lac, village	2	5	9	10	6	10	10	45	9	8.5	8.5	17	8.5	62
9	St-Ours, paroisse	5	5	9	10	6	10	10	45	9	8.4	8.4	16.8	8.4	61.8
10	St-Robert	8	10	8.6	10	6	9	10	43.6	8.7	9	9	18	9	61.6
11	Ste-Victoire	7	9	8	10	6	10	10	44	8.8	8.7	8.7	17.4	8.7	61.4
12	St-Roch	3	5	9	10	6	9	10	44	8.8	8.3	8.3	16.6	8.3	60.6
13	Ste-Anne-de-Noue	1	1	9	10	6	9	10	44	8.8	8	8	16	8	60
13	St-Joseph-de-Sorel	1	1	10	10	6	9	9	44	8.8	8	8	16	8	60
15	St-Pierre-de-Sorel	3	4	8	10	6	10	9	43	8.6	8.3	8.3	16.6	8.3	59.6
16	Ste-Anne-de-Sorel	3	5	8	10	6	9	8	41	8.2	9	9	18	9	59
17	Baie-du-Febvre	11	16	8.4	10	6.5	9	9	42.9	8.5	8.1	8.1	16.2	8.1	58.8
18	N.-D.-de-Pierreville, par.	3	3	8	10	6	9	9	42	8.4	8	8	16	8	58
19	St-Michel, No 2	1	1	8	10	2	9	10	39	7.8	9	9	18	9	57
20	St-Michel, No 9	1	1	6	10	1	9	10	36	7.2	10	10	20	10	56
21	St-Frs-du-Lac, paroisse	6	8	8.33	10	....	10	10	38.3	7.66	8.3	8.3	16.6	8.6	55
21	St-Michel, No 6	1	1	8	10	....	9	10	37	7.4	9	9	18	9	55
23	St-Elphège	5	6	7.6	10	0.4	9	10	37	7.4	8.4	8.4	16.8	8.4	53.8
23	St-Narcisse	9	9	7.6	10	....	10	10	37.6	7.52	8.1	8.1	16.2	8.1	53.8
25	Visitation	6	6	6.8	10	....	9	10	35.8	7.16	8.7	8.7	17.4	8.7	53.2
25	St-Louis-de-Bonsecours	5	5	7.6	10	0.4	10	10	38	7.6	7.6	7.6	15.2	7.6	53.2
27	St-Michel, No 4	1	1	9	10	....	9	10	38	7.6	7	7	14	7	52
27	St-Michel, No 10	1	1	6	10	....	8	10	34	6.8	9	9	18	9	52
29	St-Gérard	3	3	8	10	0.3	8	10	36.3	7.26	7.3	7.3	14.6	7.3	51
30	St-Thomas-de-Pierreville	7	8	6.8	10	....	8	8	32.9	6.58	8.9	8.9	17.8	8.9	50.6
31	St-Michel, No 8	1	1	4	10	....	8	10	32	6.4	8	8	16	8	48
31	St-Michel, No 5	1	1	3	10	....	9	10	32	6.4	8	8	16	8	48
33	St-Michel, No 3	1	1	3	10	....	8	10	31	6.2	8	8	16	8	47
34	Rivière-Richelieu	1	1	5	10	....	10	8	Ecol	e fermée a	vec	aut.	de	M. le Suri	ntendant.
	Total: 34 municipalités:	112	202	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	15	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	127	202	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

LÉONIDAS LAFOND,
Inspecteur d'écoles.

District No 35 — M. l'Inspecteur MATHIAS ALARY

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municiaplités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Salvail	1	3	9	10	6	9	9	43	Très bien.	9.8	9.2	19	Très bien.	62
2	St-Marcel, village	1	2	9	10	6	9	9	43	"	9.6	9	18.6	"	61.6
3	St-Guillaume, village	2	5	8	10	8	9	9	44	"	8.5	8.3	16.8	"	60.8
4	Ste-Hélène, village	1	2	8	10	6	9	10	43	"	9.6	8	17.6	"	60.6
5	Upton, village	1	4	7	10	6	9	10	42	"	9.6	8.8	18.4	"	60.4
6	St-Liboire, village	1	4	8	10	6	9	9	42	"	9.6	8.8	18.4	"	60.4
7	St-Barnabé, village	1	2	8	10	6	9	10	43	"	9	8.4	17.4	"	60.4
8	St-Hugues	9	12	8	10	6	10	9	43	"	9.1	8.2	17.3	"	60.3
9	St-Eugène de G., village	1	2	8	10	6	9	9	42	"	9.4	8.4	17.8	"	59.8
10	St-Simon	9	11	9	10	6	9	9	43	"	8.6	8.1	16.7	"	59.7
11	St-Jude	6	6	7.5	10	6	9	9	41.5	"	9	8.5	17.5	"	59
12	St-Bernard	5	5	7.8	10	6	9	9	41.8	"	9	8.1	17.1	"	58.9
13	St-Liboire, paroisse	7	7	8	10	6	9	9	42	"	8.7	8	16.7	"	58.7
14	St-Guillaume, paroisse	12	13	7.5	9	6	9	10	41.5	"	9	8	17	"	58.5
15	St-David, village	1	4	7	10	6	9	9	41	"	8.6	8.6	17.2	"	58.2
16	Ste-Hélène, paroisse	6	7	6	10	6	8	10	40	"	8.9	8.1	17	"	57
17	St-Nazaire, paroisse	5	6	6	10	6	8	10	40	"	8.5	8	16.5	"	56.5
18	St-Eugène de G., paroisse	6	6	6	10	6	9	9	40	"	8	8.5	16.5	"	56.5
19	St-Théodore	9	11	8	8	6	8	9	39	Bien	8.8	8.2	17	"	56
20	St-Ephrem d'Upton, par.	7	8	6.5	9	6	8	9	38.5	"	8.8	8	16.8	"	55.3
21	Acton, village	1	3	5	10	6	7	9	37	"	9.2	8.8	18	"	55
22	St-Edmond	5	6	5.1	8	6	7.8	9	35.9	"	8.1	7.7	15.8	Bien	51.7
23	St-Barnabé, paroisse	5	5	6	10	2	7	10	35	"	8.6	8	16.6	Très bien.	51.6
24	St-Marcel, paroisse	5	5	7.4	10	....	7	9	33.4	Assez bien	9.4	8.2	17.6	"	51
25	St-David, paroisse	7	8	6	10	....	7	10	33	"	8.3	7.7	16	"	49
26	St-Pie de Guire	8	8	6	10	....	7	9	32	"	8.2	7.3	15.5	Bien	47.5
	Total: 26 municipalités	122	164	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	5	12	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	127	176	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

MATHIAS ALARY,
Inspecteur d'écoles.

District No 36 — M. l'Inspecteur DOLLARD DUBÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue par 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Gentilly, village	1	4	10	10	6	10	9	45	Très bien.	10	9.5	19.5	9.8	64.5
2	Nicolet, ville	2	12	9.3	10	7	9	10	45.3	"	9.1	9.3	18.4	9.2	63.7
3	Beaucourt, village	1	2	9	10	6	9	10	44	"	9.5	9.2	18.7	9.4	62.7
4	Villers	1	2	8.5	10	6	9	10	43.4	"	9.5	9.2	18.7	9.4	62.2
5	Très-Précieux-Sang	4	5	9	10	6	9	10	44	"	9	8.8	17.8	8.9	61.8
6	St-Grégoire-le-Grand	11	14	9	10	6.1	8.5	10	43.6	"	8.9	8.5	17.4	8.7	61
7	Bécancourt, paroisse	7	7	8.4	10	6	8.8	10	43.2	"	9	8.6	17.6	8.8	60.8
8	St-Célestin, No 2	6	6	8.5	10	6	9	10	43.5	"	8.5	8.4	16.9	8.5	60.4
9	St-Célestin, No 1	2	5	8.3	10	6	8.5	10	42.8	"	9	8.6	17.6	8.8	60.4
10	Nicolet-Sud	4	4	7.4	10	6	9	10	42.4	"	8.7	8.6	17.3	8.7	59.7
11	St-Pierre-les-Becquets	6	8	8.4	10	6	8	10	42.4	"	8.7	8.4	17.1	8.6	59.5
12	St-Wenceslas	8	11	8.4	9	6	7.9	10	41.3	"	8.9	8.4	17.3	8.7	58.6
13	St-Raphaël	5	7	8	9	6	8	9	40	"	9.3	8.6	17.9	9	57.9
14	Gentilly, paroisse	12	15	8.3	7	6	8.6	10	39.9	Bien	8.6	8.5	17.1	8.6	57
15	Ste-Monique	12	15	8.6	10	....	8.1	10	36.7	"	9.7	8.5	18.2	9.1	54.9
16	Nicolet, paroisse	7	7	8.3	9.2	....	9	10	36.5	"	8.4	8.4	16.8	8.4	53.3
17	Ste-Angèle-de-Laval	5	7	7.7	10	2	7.4	9	36.1	"	8.6	8	16.6	8.3	52.7
18	Ste-Gertrude	11	14	7.2	10	....	8	10	35.2	"	8.7	8.4	17.1	8.6	52.3
19	Ste-Perpétue	10	11	7	10	....	6.8	10	33.8	Assez bien	8.7	8.4	17.1	8.6	50.9
20	St-Sylvère	7	11	8.1	8	....	7	10	33.1	"	8.6	8.4	17	8.5	50.1
	Total	122	167	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	11	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	133	167	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

DOLLARD DUBÉ,
Inspecteur d'écoles.

District No 37 — M. l'Inspecteur A.-H. TREMBLAY

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Drummondville	4	42	....	8.2	10	8.5	10	7	43.7	8.7	8.5	7.7	16.2	8.1	60
2	Canton de Grantham	1	9	....	9	10	7	9	9	44	8.8	8.5	7.5	16	8	60
3	St-Simon	2	16	....	9	9	7	8	8	41	8.2	8	7.5	15.5	7.7	56.5
4	St-Samuel	5	5	....	8.8	9	7	9	9	42.8	8.5	6.5	6.3	12.8	6.4	55.6
5	St-Joseph	1	21	....	9	7	7	8	8	39	7.8	8.5	8	16.5	8.2	55.5
6	Ste-Brigitte	10	11	....	7.2	9	7	9	9	41.2	8.2	7.1	7	14.1	7	55.3
7	Ste-Eulalie	8	11	....	7.1	9	7	9	9	41.1	8.2	7.1	6.8	13.9	6.9	55.1
8	Grantham-Ouest	8	10	....	7	9	7	8	8	39	7.8	7.9	7.3	15.2	7.1	54.2
9	St-Cyrille	1	5	....	8	9	7	6	8	38	7.6	8	8	16	8	54
10	Wickham-Est	9	9	....	7	9	7	8	9	40	8	7.3	6.5	13.8	6.9	53.8
11	St-Bonaventure	9	11	....	6.9	8	7	8	9	38.9	7.7	7.6	7	14.6	7.3	53.5
12	St-Germain	8	12	....	7	9	7	8	8	39	7.8	7.2	7.1	14.3	7.1	53.3
13	Notre-Dame	10	11	....	7	8	7	7	9	38	7.6	7.4	7.3	14.7	7.3	52.7
14	St-Joachim	6	6	....	6.3	9	7	8	9	38.8	7.7	7.2	6.6	13.9	6.9	52.7
15	St-Lucien	6	6	....	6.5	8	7	7	7	35.5	7.1	7.2	7.2	14.4	7.2	49.9
16	St-Léonard	10	14	....	5.2	8	7	6	7	33.2	6.6	7	6.8	13.8	6.9	47
17	Wendover-Simpson	14	17	....	6.6	7	3	6	8	30.6	6.1	6.7	6.5	13.2	6.6	43.8
18	St-Majorique	6	6	....	6.5	7	1	6	9	29.5	7	7.4	6.8	14.2	7.1	43.6
19	St-Zéphirin	10	13	....	5.8	7	....	6	5	23.8	4.7	6.6	6.5	13.2	6.6	37
	Total: 19 municipalités	128	235	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes															
	Drummondville	4	13	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Cyrille	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Léonard	1	6	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Germain	1	8	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	7	28	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

A.-H. TREMBLAY,
Inspecteur d'écoles.

District No 38 — M. l'Inspecteur CAMILLE GIRARD

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, de dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Lennoxville	1	3	....	10	10	8	10	10	48	Très bien.	9	8.5	17.5	Très bien.	65.5
2	Sherbrooke	11	139	....	9.77	10	8.45	10	10	48.22	"	8.53	8.1	16.63	"	64.85
3	Windsor	2	15	3	9.75	10	8.5	9.6	10	47.85	"	8.7	8.25	16.95	"	64.8
4	Petit-Lac-Magog	1	1	....	9.5	10	8	9.5	10	47	"	9	8.2	17.2	"	64.2
5	Bromptonville	2	14	....	9	10	8.4	9.6	10	47	"	8.45	7.95	16.4	"	63.4
6	Roch-Forest	7	8	....	9.2	10	7.5	10	9.5	46.2	"	8.76	7.62	16.38	"	62.58
7	St-Jean-B.-d'Ascot	4	4	....	9.5	10	7.25	10	10	46.75	"	8.25	7.4	15.65	Bien	62.40
8	Orford	3	3	....	8.5	10	7.8	10	9.5	45.8	"	8.83	7.77	16.6	Très bien.	62.4
9	Ascot Corner	6	7	....	9.42	10	6.58	10	10	46	"	8.37	7.65	16.2	"	62.4
10	Canton Brompton	8	8	....	9	8	6.24	9.7	10	44.94	"	8.8	7.82	16.62	"	61.56
11	Canton Windsor	6	6	....	9.08	10	6	10	10	45.08	"	8.5	7.9	16.4	"	61.48
12	St-Élie d'Orford	6	6	....	8.3	10	7	9.5	9.5	44.3	"	8.83	7.73	16.56	"	60.86
13	St-Frs-Xavier-de-Brompton	9	11	....	9.17	10	6	9.5	10	44.67	"	8.2	7.7	15.9	Bien	60.57
14	St-Georges-de-Windsor	9	11	....	8.39	10	6.11	10	9.5	44	"	8.36	7.68	16.04	Très bien.	60.04
15	Stoke	11	12	....	8.4	10	6	9.5	10	43.9	"	8.4	7.6	16	"	59.9
16	Ascet, diss.	1	1	....	9	10	7	9.5	9	44.5	"	8	7.4	15.4	Bien	59.9
17	St-Denis-de-Brompton	3	3	....	9.2	10	6	10	9.8	45	"	7.47	6.67	14.14	"	59.14
18	St-Claude	9	10	....	8.55	10	6	9.5	9	43.05	"	8.44	7.64	16.08	Très bien.	59.13
	Total: 18 municipalités	99	262	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	7	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	106	262	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

CAMILLE GIRARD,
Inspecteur d'écoles.

District No 39 — M. l'Inspecteur T. CHASE BOILY

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements ; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	N.-Dame de la Merci	1	5	1	8	10	8	10	9	45	Très bien.	10	9	19	Très bien.	64
2	Dixville	1	1	....	10	8	7	10	10	45	"	9.5	9.5	19	"	64
3	Ville de Magog	4	44	1	9	9	7.2	9	10	44.2	"	9.7	8.7	18.4	"	62.6
4	St-Venant	1	2	....	9	10	6	9	9	43	"	10	8.2	18.2	"	61.6
5	Village de Compton	1	5	....	8	9	6	9	10	42	"	10	9	19	"	61
6	N.-Dame du St-Rosaire	1	1(bil.)		9	9	8	9	10	45	"	9	7	16	"	61
7	Clifton Est, diss.	3	3	....	7.6	10	6	8	10	41.6	"	9.6	8.4	18	"	59.6
8	Coaticook	4	24	....	8	7	7.5	8	10	40.5	"	9.7	8.3	18	"	58.5
9	Canton Magog	8	8	....	7.7	9	7.5	9.5	41.4	41.4	"	9.1	7.7	16.8	"	58.2
10	Ste-Élisabeth de Hatley	1	1	....	5	9	8	8	10	40	"	9.5	8.5	18	"	58
11	St-Camille de Cookshire	1	4	....	8	8	6	9	9	40	"	10	8	18	"	58
12	Ste-Catherine de Hatley	6	7	....	7.33	8	7.3	8.17	10	40.8	"	8.7	7.65	16.35	"	57.15
13	Ste-Suzanne de B. L.	4	5	....	8	8	6	8.5	10	41	"	7.87	7.23	15.1	Bien	56.1
14	St-Herménégilde	10	11	....	6.5	10	6	7.3	10	39.8	Bien	8.52	7.49	16.01	Très bien.	55.8
15	Hereford	4	5	....	7.4	10	6	7.6	8	39	"	8.5	7.9	16.4	"	55.4
16	S.-C.-de Jésus, paroisse	7	7	....	7	9	6	7.7	9	38.5	"	8.9	7.9	16.8	"	55.3
17	St-Wilfrid de Branston	6	6	....	7	9	6	6.5	10	38.5	"	8.5	7.7	16.2	"	54.7
18	St-Mathieu de Dixville	2	2	....	8	8	6	8	10	40	Très bien.	7.5	6.8	14.3	Bien	54.3
19	Beebe Plain, diss.	1	3	....	7	7	6.5	9	9	38.5	Bien	8	7	15	"	53.5
20	St-C.-de-Jésus, village	2	4	....	7	7	7.1	8	6	35.1	"	9.4	8.8	18.2	Très bien.	53.3
21	Martinville	5	7	....	6	9	6	6.6	9	36.6	"	8.7	7.9	16.6	"	53.2
22	Barston, diss.	7	7	....	6.4	9	6	7.4	9	37.8	"	8.1	7.1	15.2	Bien	53
23	N.-D. de la Paix	3	4	....	5.67	8	6.33	7	10	37	"	9.1	8.4	17.5	Très bien.	5.25
24	Canton Compton	11	11	....	5.5	9	6	6	10	36.5	"	8.22	7.18	15.4	Bien	51.9
25	L'Assomption de Waterville	5	7	....	5.6	8	6.9	6.2	8	34.7	Assez bien	8.9	7.8	16.7	Très bien.	51.4
26	Ste-Edwidge de Clifton	8	10	....	6.7	10	6	7.5	4	34.2	"	8.5	7.85	16.35	"	50.55
27	Barford	5	5	....	6.8	9	6	5.6	7	34.4	"	8.6	7.2	15.8	Bien	50.2
28	Newport	2	2	....	6.5	8	6	5.5	8	34	"	8	7.5	15.5	"	49.5
29	Eaton	6	1	....	5.4	5	6	6	9	31.4	"	8.4	7.2	15.6	"	47
	Total: 29 municipalités	120	207	2												
	Écoles de colonisation															
	Écoles indépendantes :															
	Ste-Suzanne de B. L.	1	4	4												
	S.-C. de Jésus, village	1	11	1												
	Barford	1	7	4												
	St-Venant	1	3	....												
	Ville de Magog	1	3	....												
	Totaux	125	235	11												

TH.-CHASE BOILY,
Inspecteur d'écoles.

District No 40 — M. l'Inspecteur ELZÉAR PARENT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 79 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres tournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Richmond	1	7	2	10	10	8	10	10	48	9.6	9.5	9.5	19	9.5	67
2	Asbestos	2	33	....	8.5	10	6	10	10	44.5	8.9	9.7	8.9	18.6	9.3	63.1
3	Danville	1	4	....	9	10	6	10	9	44	8.8	9.5	9.5	19	9.5	63
4	Wickham-Ouest, village	1	3	....	7	10	6	9	10	42	8.4	9.5	9.5	19	9.5	61
5	Lawrenceville	1	2	....	8	10	7	7	10	42	8.4	9	9	18	9	60
6	St-Pierre de Durham	10	11	3	7.3	10	6	10	10	43.3	8.6	8.8	7.9	16.7	8.4	60
7	Ely-Ouest	5	5	....	8.2	10	6	8	9	41.2	8.2	9.2	8.9	18.1	9.1	59.3
8	Kingsey	11	12	2	6.5	10	6	10	10	42.5	8.5	8.5	7.7	16.3	8.1	58.8
9	Wickham-Ouest, paroisse	10	10	....	6.8	10	6	9	10	41.8	8.3	8.3	8.1	16.4	8.2	58.2
10	Shipton	12	12	....	7	10	6	9	10	42	8.4	8.1	7.8	15.9	7.9	57.9
11	Ely-Sud	8	10	....	6.5	10	6	8	9	39.5	7.9	8.7	8.1	16.8	8.4	56.3
12	St-Fulgence, village	2	3	....	8	10	6	7	8	39	7.8	9.2	8	17.2	8.6	56.2
13	St-Fulgence, paroisse	3	3	....	8.3	10	6	7	8	39.3	7.9	8.8	7.8	16.5	8.2	55.8
14	Ely-Nord	7	7	1	6.3	10	6	8	8	38.3	7.7	9	8.4	17.4	8.7	55.7
15	St-Joachim	7	7	1	7.3	10	6.1	9	9	41.4	8.3	7.7	6.3	14	7	55.5
16	Stuckely-Nord	7	7	....	6.5	10	6	8	8	38.5	7.7	8.6	7.9	16.4	8.3	55.1
17	St-Théophile d'Ely	5	6	....	6.8	10	6	8	8	39	7.8	8.3	7.9	16.2	8.1	55
18	Ste-Christine	5	6	....	7.6	10	6	7	7	37.6	7.5	8.7	7.8	16.5	8.3	54.1
19	Kingsey-Falls	3	6	....	7.3	10	6	5	9	37.3	7.4	8.6	7.9	16.5	8.2	53.8
20	Cleveland	4	4	....	6.2	10	6	7	9	38.2	7.6	7.7	7.2	15	7.5	53.2
21	Melbourne	6	6	2	6.3	10	6	6	8	36.3	7.3	7.8	7.3	15.1	7.5	51.5
	Total: 21 municipalités	111	168	11	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes															
	Couvent de Richmond	....	11	3	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Félix de Kingsey	....	2	1	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École Lefebvre	....	1	....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École Côté	....	1	....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Pierre de Durham	....	2	....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Couvent de Danville	....	7	2	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École Lebel	....	1	....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	111	193	17	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

ELZÉAR PARENT,
Inspecteur d'écoles.

Région No 6 — Partie des Cantons de l'Est et Vallée de la Chaudière

M. L.-O. PAGÉ, I. R.

LOTBINIÈRE, 31 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 6; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la Loi de l'Instruction publique dans ces districts; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE

					1939-40	
‡.—*Nombre de municipalités scolaires:*						
a) Sous la juridiction des commissaires					161	
b) Sous la juridiction des syndics					3	
				Total		164
2.—*Nombre d'écoles:*						
a) Primaires élémentaires					985	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées	8	
				subventionnées	50	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement					8	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année						
e) Primaires supérieures ayant la douzième année						
f) Écoles de colonisation					28	
g) Institutions indépendantes subventionnées					30	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					11	
				Total		1,120
3.—*Nombre de titulaires:*	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*				
a) Instituteurs laïcs	1	19			20	
b) Instituteurs religieux	49	83			132	
c) Institutrices laïques	10	1,141			1,151	
d) Institutrices religieuses	168	277			445	
				Total		1,748
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:*						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires	$ 750.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	750.00	
				dans les écoles primaires supérieures	1200.00	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires	600.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	506.00	
				dans les écoles primaires supérieures		
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	300.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	325.00	
				dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses				dans les écoles primaires élémentaires	330.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	300.00	
				dans les écoles primaires supérieures		
a.—*Traitements des professeurs spéciaux:*			*Hommes* $	*Femmes* $		
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire:*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	4,230	Filles de 5 et 6 ans	4,051		8,281	
b) Garçons de 7 à 13 ans	17,285	Filles de 7 à 13 ans	17,322		34,607	
c) Garçons de 14 et 15 ans	4,400	Filles de 14 et 15 ans	4,339		8,739	
d) Garçons de 16 et 17 ans	3,553	Filles de 16 et 17 ans	3,143		6,696	
e) Garçons de 18 ans et plus	102	Filles de 18 ans et plus	102		204	
				Total		58,527

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

6.—Nombre d'élèves inscrits:			
a) Dans les écoles primaires élémentaires		26,355	
b) Dans les écoles primaires complémentaires		9,586	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures		101	
f) Dans les écoles de colonisation		766	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées		3,216	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées		217	
Total			40,241
7.—Inscription par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	1,587	37.0%	
de 7 à 13 ans	16,152	95.0%	
de 14 et 15 ans	1,798	40.0%	
de 16 et 17 ans	423	12.0%	
de 18 ans et plus	77		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	1,553	38.0%	
de 7 à 13 ans	16,391	93.6%	
de 14 et 15 ans	1,871	42.0%	
de 16 et 17 ans	356	10.0%	
de 18 ans et plus	33		
a) Total de l'inscription	40,241		
b) Pourcentage général		68.5%	
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	22,925	86.0%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	8,687	90.0%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	90	95.0%	
f) Dans les écoles de colonisation	629	82.0%	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	2,047	94.0%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	204	94.5%	
i) Présence moyenne générale		86.2%	

9.—Classification des élèves:	*Ecoles indépendantes*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	104	192	2,996	2,570	5,862	
En deuxième année	92	146	2,940	2,561	5,739	
En troisième année	101	172	3,393	3,031	6,697	
En quatrième année	103	252	3,430	3,075	6,860	
En cinquième année	111	264	3,029	3,083	6,487	
En sixième année	161	305	1,744	2,067	4,277	
En septième année	106	229	854	1,135	2,324	
En huitième année	155	272	280	349	1,056	
En neuvième année	124	221	114	143	602	
En dixième année	126	119	5	9	259	
En onzième année	44	9			53	
En douzième année	25				25	
Total		3,433		36,808		40,241

REMARQUES GÉNÉRALES

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Cent quarante municipalités de ma région ont, en juin dernier, présenté des aspirants au certificat d'études primaires.

Voici les résultats obtenus :

Degré élémentaire: 1,365 aspirants, pourcentage de succès 83.3%.

Degré complémentaire: 362 aspirants, pourcentage de succès 95.5%.

Degré supérieur: 17 aspirants, pourcentage de succès 82.3% ; moyenne d'âge 16 ans.

La moyenne d'âge des aspirants au certificat de 7ième est de 12.9 et la moyenne d'âge des aspirants au certificat de 9ième est 14.5 (âge au 31 janvier).

L'organisation des différents bureaux et la correction des nombreuses épreuves exigent un travail long et difficile, mais les constatations que cela permet de faire sont des plus intéressantes pour ceux qui ont à cœur le relèvement de l'école primaire.

Chaque année, depuis l'établissement du certificat d'études, nous voyons les parents attacher plus d'importance aux examens; nous remarquons que la présence en classe est plus régulière et que institutrices et élèves se donnent beaucoup de mal pour écarter les causes qui, le plus souvent, font échouer les candidats. Le stage scolaire est prolongé comme le montre le tableau ci-dessous.

PROLONGATION DU STAGE SCOLAIRE DEPUIS 10 ANS

Année	*Inscription générale*	*Inscription dans les six premières années*	*Inscription dans les six dernières années*
1930-31	37,733	35,472	2,261
1931-32	38,640	36,179	2,461
1932-33	38,686	36,067	2,619
1933-34	38,835	36,122	2,713
1934-35	38,901	36,039	2,862
1935-36	38,933	35,787	3,146
1936-37	38,699	35,473	3,226
1937-38	40,812	37,265	3,547
1938-39	41,078	37,036	4,042
1939-40	40,241	35,922	4,319

Si on compare l'inscription générale de 1937-38 avec celle de 1939-40, on trouve 771 élèves de moins cette année et 772 élèves de plus dans les 6 dernières années du cours primaire.

Cette prolongation des études est continue depuis 10 ans mais n'est pas suffisante; seuls les élèves qui ont un certificat de 7ième année devraient pouvoir quitter l'école avant d'avoir 14 ans.

COURS D'AGRICULTURE ET DE PÉDAGOGIE

Ces cours, commencés à Ste-Croix, ont été continués cette année à Victoriaville. Pour des raisons majeures, 17 institutrices ont manqué à l'appel : 10 sont mariées, 3 sont entrées dans une congrégation religieuse enseignante, 2 dont le traitement est encore de $150.00 et 2 ont quitté l'enseignement.

En prenant la direction de ces cours, j'avais demandé au directeur de l'enseignement agricole de me donner, comme collaborateurs, des conférenciers de choix; je n'ai certes pas été déçu, car MM. Lanouette et Perron connaissent bien la science agricole et savent la communiquer d'une façon fort intéressante. Quant aux inspecteurs qui ont eu à traiter des sujets pédagogiques, je les ai choisis moi-même et j'ai tout lieu de croire qu'ils ont été fort appréciés. L'examen qui a suivi les cours a donné le résultat suivant:

19 ont conservé 100% des notes accordées.

63 ont conservé 90 à 100% des notes accordées.

19 ont conservé 80 à 90% des notes accordées.

Pour passer il suffisait de conserver 65%.

Sou de la survivance

Montants recueillis dans chacun des districts scolaires (région No 6):

Numéro du district	Somme perçue
41	$ 48.12
42	0.00
43	0.15
44	22.00
45	12.42
46	31.74
47	30.21
48	26.23
49	18.62
	189.49

Cette somme a été remise à qui de droit.

Voici quelques extraits des remarques qui accompagnent cette année le rapport général de chaque inspecteur.

M. J.-H. Bessette:—L'impression que je garde de l'année académique qui vient de finir est bonne. L'ordre règne dans la presque totalité de nos écoles. Les cahiers des élèves attestent leur application soutenue, l'autorité du titulaire tout aussi bien que sa probité professionnelle. L'éducation du bon goût n'est pas négligée. La récitation de morceaux choisis fait partie du programme de nos classes et le chant reçoit sa part d'attention.

Nos gloires nationales sont également évoquées comme il convient, l'attachement au sol est cultivé, l'enseignement de l'économie domestique occupe une place d'honneur et l'agriculture reçoit plus de considération que jamais. Bref, il y a progrès.

M. A. Morissette:—Plusieurs municipalités scolaires ont grandement amélioré l'apparence de leurs écoles, en les peinturant à l'intérieur et à l'extérieur; les emplacements sont généralement propres et on y voit des arbres, des fleurs et souvent un petit jardin de démonstrations. Vingt-cinq écoles ont maintenant un mât; aux fêtes religieuses ou patriotiques, on hisse le drapeau Carillon-Sacré-Cœur et les élèves chantent l'hymne national.

M. A. Desjarlais:—Les instituteurs et les institutrices de mon district se dévouent à qui mieux mieux et le succès couronne leurs efforts.

MM. les Curés de mon district s'occupent beaucoup de leurs écoles, encouragent institutrices et élèves et ont droit à toute notre reconnaissance.

M. A. Beaudet:—Il me fait plaisir de constater que l'entretien des maisons d'écoles est plus soigné. Plusieurs commissions scolaires ont peinturé ou blanchi leurs écoles; on a paru comprendre que le bon moyen de conserver les écoles est de les bien entretenir. J'ai vu, avec beaucoup de satisfaction, des jardins scolaires, des plates-bandes de fleurs et des mâts sur plusieurs emplacements d'écoles. J'en félicite qui de droit.

M. F. Poulin:—L'institutrice de l'école rurale est très active et je ne crains pas de dire que le travail qu'elle accomplit est merveilleux. Elle ne se contente pas de ses cinq heures de classe mais chaque jour elle étudie, se renseigne, se perfectionne; elle observe ses élèves et essaye de savoir ce qu'ils sont, afin de pouvoir mener à bonne fin leur éducation.

M. A. Rouleau:—Les progrès de l'année sont des plus encourageants, grâce à l'assiduité des élèves et au travail méthodique des titulaires. Le travail et le dévouement ne font pas défaut chez notre personnel enseignant. J'ai constaté que, au cours de l'année qui vient de finir, 149 arbres ont été plantés sur les emplacements des écoles, 28 jardins scolaires ont été entretenus, 620 élèves ont eu un petit jardin à domicile et 54 emplacements ont été embellis.

M. C. Blanchet:—J'ai pris charge du district No 47 le 30 janvier dernier. MM. les commissaires m'ont accompagné dans ma visite aux écoles et la plupart des institutrices s'acquittent bien de leurs devoirs.

L'enseignement de l'arithmétique laisse quelque peu à désirer dans les basses classes où les explications ne semblent pas suffisantes. L'enseignement est trop livresque en histoire et en géographie.

M. A. Breton:—Cette année, les institutrices auront une bibliothèque circulante que j'ai organisée et dont je me suis chargé. Les institutrices ont fourni $5.00, M. le Chanoine Bonin $10.00. J'ai mis 100 volumes de ma bibliothèque personnelle dans la bibliothèque circulante du district. Tous les genres sont représentés: pédagogie, histoire, géographie, biographie, science. Les institutrices paient 10 cts par volume. Les frais de transport prennent une partie de cette somme mais il reste 4 ou 5 cts par volume prêté. Ce bénéfice sera consacré à l'achat d'autres ouvrages. Il y a déjà une circulation de un ou deux volumes par jour.

M. P.-E. Pagé:—Grâce à la collaboration du personnel enseignant et de MM. les Curés, j'ai organisé un système d'épargne dans chaque école de mon district. Je suis heureux de dire que ce système fonctionne à merveille puisque tout près de 100% des élèves sont devenus des déposants. Les élèves d'une seule classe, au couvent de St-Zacharie, ont épargné $104.43 en moins de dix mois.

MES ACTIVITÉS

Au cours de l'année qui vient de finir, j'ai visité quelques écoles des municipalités suivantes: Lac-Mégantic, St-Gédéon, Disraéli, Sts-Anges, St-Christophe, N.-D.-de-Lourdes, Marston-Sud, St-Philibert, St-Évariste, Ste-Marie, St-Louis-de-Blandford, Leeds-Est, Wottonville, Sacré-Cœur-de-Jésus et Parisville.

Les 10, 11 et 12 juin, j'ai surveillé, à Plessisville, l'examen de fin d'année à l'école ménagère régionale.

Du 17 au 22 juin, j'ai présidé un comité de correction à l'École St-Jean-Baptiste, Montréal.

Du 24 au 29 juin, correction, à Victoriaville, des épreuves des aspirants au certificat d'études.

Du 12 au 17 août, cours d'agriculture et de pédagogie à Victoriaville.

Du 19 au 23 août, examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Du 26 au 30 août, correction des épreuves à l'École St-Jean-Baptiste.

J'aime à croire que ces quelques remarques, ajoutées à celles que je vous ai fournies dans le cours de l'année et à celles que viennent de vous adresser les inspecteurs de ma région, seront jugées suffisantes.

JUBILÉ D'OR D'ENSEIGNEMENT

Au début de l'année qui vient de finir bon nombre d'amis ont bien voulu se joindre à moi pour rendre grâces à la Divine Providence pour les faveurs dont Elle m'a comblé pendant un demi-siècle d'enseignement. La célébration de cet événement m'a profondément touché et je tiens à remercier de nouveau tous ceux qui y ont pris part et en particulier ceux qui en ont assuré le succès.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Surintendant,

Votre tout dévoué serviteur,

L.-O. PAGÉ, I. R.

Inspecteur régional.

District No 41 — M. l'Inspecteur J.-HENRI BESSETTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Thetford-Mines	9	73	1	9.2	10	6.7	9.7	10	45.5	Très bien.	8.5	7.2	15.6	Bien	61.9—T.B.
2	Robertsonville	2	5	....	8.5	10	7	9	10	44.5	"	8.9	7.5	16.4	Très bien.	60.4— "
3	Ste-Agathe No 1.	2	....	2	9	10	6	9	10	44	"	8.3	7.7	16.1	"	60.1— "
4	St-Narcisse	6	6	1	9.1	9.8	6	9.8	10	44.7	"	8.2	7	15.2	Bien	59.7— "
5	St-Ferdinand	8	7	1	9.2	10	6	9	10	44.2	"	8	6.6	14.6	"	58.9— "
6	Irlande-Sud	8	7	1	9.2	10	6	9	9.5	43.7	"	8.3	6.5	14.8	"	58.6— "
7	Bernierville	2	3	....	8	10	6	9	10	43	"	8.3	6.6	15	"	58.2— "
8	St-Alphonse-de-Thetford	9	9	....	9	10	6	9	10	44	"	7.7	6.1	13.8	Assez bien	57.9— "
9	Ste-Agathe No 2.	6	7	....	7.8	10	6	9	10	42.8	"	8	6.9	15	Bien	57.8— "
10	St-Patrice	5	5	3	9	9	6	9.5	9.5	43.0	"	8.5	6.7	15.2	"	57.6— "
11	Nelson	3	3	....	9.3	10	6	9	9	43.3	"	7.6	6.5	14.1	"	57.5— "
12	Leeds-Est	4	1	3	9	10	6	9	9	43	"	7.9	6.2	14.1	"	57.1— "
13	St-Antoine-de-Pontbriand	10	10	....	7.9	10	6	9	9	41.9	"	8.1	6.5	14.6	"	56.6— "
14	St-Pierre-Baptiste	8	9	....	7.1	10	6	9	9	41.1	"	8.3	7.1	15.4	"	56.4— "
15	Leeds, diss	6	8	....	8.5	10	6	9	9	42.5	"	7.7	6	13.7	Assez bien	56.3— "
16	St-Sylvestre-Sud	10	10	2	7.4	10	6	9	8	40.4	"	8.3	6.8	15.1	Bien	55.2—Bien
17	Inverness	11	11	....	7.5	9	6	9	9	40.5	"	7.9	6.7	14.6	"	55.2— "
18	St-Jean-de-Brébeuf	3	2	1	7.5	9	6	9	9	40.5	"	8.1	6.6	14.4	"	54.9— "
19	Irlande-Nord	6	6	....	6.4	10	6	9	9	40.4	"	7.7	6.4	14.1	"	54.5— "
20	St-Cœur-de-Marie	11	11	....	6.8	9	6	9	9	39	Bien	8.8	6.5	14.6	"	54.3— "
	Total: 20 municipalités	129	193	15	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	4	16	1	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	133	209	16	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

(1) Barème servant à établir la note accordée dans les districts ruraux pour le traitement et le mode de paiement; *a*) des institutrices séculières, des religieux et des religieuses; $500.-10, 450.-9, 400.-8, 350.-7, 300.-6, 275.-5, 250.-4, 225.-3, 200.-2, 175.-1, moins de 175.-0; *b*) des instituteurs séculiers: $1200.-10, 1100.-9, 1000.-8, 900.-7, 800.-6, 700.-5, 600.-4, 500.-3, 400.-2, 300.-1, 200.-0.

J.-HENRI BESSETTE,
Inspecteur d'écoles.

District No 42 — M. l'Inspecteur A. MORISSETTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité								Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Warwick	1	6	9	10	8	10	10	47	Très bien.		9	8.6	17.6	Très bien.	64.6
2	Arthabaskaville	2	5	10	9	9.5	9	10	47.5	"		8.9	8.1	17	"	64.5
3	Victoriaville	3	40	9	10	8.3	10	9	46.3	"		9	8.4	17.4	"	63.7
4	St-Norbert	3	5	9.3	9	6	9	10	43.3	"		9.5	9.3	18.8	"	62.1
5	Ste-Élisabeth	5	6	8.4	10	6	10	10	44.4	"		8.9	8.2	17.1	"	61.5
6	Chester-Nord	5	5	9.6	9	6	9	10	43.6	"		8.8	8.5	17.3	"	60.9
7	St-Paul-de-Chester, village	1	2	8	9	6	10	10	43	"		9.2	8.4	17.6	"	60.6
8	Ste-Clothilde	13	16	8.2	10	6	10	10	44.2	"		8.5	7.4	15.9	Bien...	60.1
9	St-Paul-de-Chester, par..	11	11	8.9	9	6	10	10	43.9	"		8.2	7.2	15.4	"	59.3
10	St-Médard	12	12	8.5	10	6	9	10	43.5	"		8.2	7.4	15.6	"	59.1
11	St-Albert	6	7	8.3	9	6	9	10	42.3	"		8.1	7.9	16	Très bien.	58.3
12	St-Valère	11	12	8.4	9	6	9	9	41.4	"		8.8	7.6	16.4	"	57.8
13	Chester-Est	9	9	8.5	9	6	9.1	10	42.6	"		7.7	7.5	15.2	Bien.....	57.8
14	St-Rémi-de-Tingwick	6	7	8.2	10	5	9	9	41.2	"		8.4	7.5	15.9	"	57.1
15	Chénier	15	18	9	9	6	9	8	41	"		8.3	7.5	15.8	"	56.8
16	Ste-Séraphine	4	5	7.8	8	6	9	9	39.8	Bien.....		8	7.8	15.8	"	55.6
17	St-Jean-Bte-Vianney	3	3	8.3	9	6	8	9	40.3	Très bien.		7	7.4	14.4	"	54.7
18	Ste-Victoire	8	9	7.8	9	6	8	9	39.8	Bien.....		7.4	6.9	14.3	"	54.1
19	St-Christophe	9	9	7	9	6	8	9	39	"		7.6	7.2	14.8	"	53.8
	Total: 19 municipalités	127	177	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	9	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	136	177	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....

ALBERT MORISSETTE,
Inspecteur d'écoles.

District No 43 — M. l'Inspecteur A. DESJARLAIS

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Plessisville	3	16	10	10	6	10	10	46	Très bien.	10	10	20	Excellent.	66
2	Laurierville	1	4	10	10	6	10	10	46	"	10	10	20	"	66
3	Manseau	1	4	10	10	6	10	10	46	"	10	10	20	"	66
4	Lyster-Station	1	5	9	10	6	10	10	45	"	10	10	20	"	65
5	Ste-Marie de Blandford	4	5	9	10	6	10	10	45	"	10	10	20	"	65
6	Ste-Anastasie de Nelson	13	15	9.8	10	6	10	10	45.8	"	9.3	9.3	18.6	Très bien.	64.3
7	Ste-Cécile de Lévrard	5	5	9	10	6	10	10	45	"	9.8	9.8	19.6	"	64.6
8	St-Louis de Blandford	5	5	10	10	6	10	10	46	"	9.2	9.2	18.4	"	64.4
9	St-Rosaire	8	8	9.4	10	6	10	10	45.4	"	9.4	9.4	18.8	"	64.3
10	Ste-Sophie, Mégantic	9	9	9.7	10	6	10	10	45.7	"	9.2	9.2	18.4	"	64.2
11	Lemieux	6	6	9	10	6	10	10	45	"	9.4	9.4	18.8	"	63.8
12	Ste-Anne du Sault	5	7	9.2	10	6	10	10	45.2	"	9.2	9.2	18.4	"	63.6
13	Stanfold	13	18	8.7	10	6	10	10	44.7	"	9.4	9.4	18.8	"	63.6
14	Somerset-Sud	11	12	8.8	10	6	10	10	44.8	"	9.2	9.2	18.4	"	63.3
15	Ste-Sophie de Lévrard	13	14	8.1	10	6	10	10	44.1	"	9.4	9.4	18.8	"	62.9
16	N.-D.-de-Lourdes	7	7	8.4	10	6	10	10	44.4	"	9.2	9.2	18.4	"	62.8
17	Somerset-Nord	8	8	9.2	10	6	10	10	45.2	"	8.7	8.7	17.4	"	61.6
18	St-Joseph de Blandford	6	6	9	10	6	10	10	45	"	8.6	8.6	17.2	"	61.2
19	Maddington Falls	3	3	8.6	10	6	10	10	44.6	"	8	8	16	"	60.6
	Total: 19 municipalités	122	150												
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépandantes:														
	Plessisville	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Stansfold	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ste-Anne-du-Sault	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	125	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

ARMAND DESJARLAIS,
Inspecteur d'écoles.

District No 44 — M. l'Inspecteur AVELIN BEAUDET

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Agapitville	2	4	10	10	5.7	10	10	45.7	Très bien.	10	9.5	19.5	Très bien.	65.2
2	Leclercville	1	5	10	10	6	10	10	46	"	9.5	9	18.5	"	64.5
3	St-Flavien, village	1	3	9	10	6	10	10	45	"	9.5	9.5	19	"	64
4	Ste-Croix	8	13	9.6	10	6.6	10	10	46.2	"	9.1	8.6	17.7	"	63.9
5	Lotbinière, village	1	2	10	10	5.6	10	10	45.6	"	9.2	9	18.2	"	63.8
6	St-Apollinaire	12	16	10	10	5.9	10	10	45.9	"	9.1	8.8	17.9	"	63.8
7	Deschaillons sur St-Laurent	3	10	10	10	5.4	10	10	45.4	"	9.2	8.7	17.9	"	63.3
8	St-Antoine de Tilly	7	9	10	10	6	10	10	46	"	8.7	8.6	17.3	"	63.3
9	St-Flavien, paroisse	7	8	10	10	5.9	10	10	45.9	"	8.8	8.3	17.1	"	63
10	St-Octave de Dosquet	4	8	9	10	6	10	10	45	"	8.8	8.7	17.5	"	62.5
11	Lotbinière, paroisse	8	9	9.6	10	5.9	10	10	45.5	"	8.8	8.2	17	"	62.5
12	St-Agapit	6	6	9.5	10	6	10	10	45.5	"	8.4	8.3	16.7	"	62.2
13	N.-D. du Sacré-Cœur d'Issoudun	6	7	9.5	10	5.8	10	10	45.3	"	8.6	8.3	16.9	"	62.2
14	Ste-Emélie	14	16	9.9	10	5.9	10	10	45.8	"	8.3	8	16.3	"	62.1
15	St-Gilles	8	9	9.3	10	5.5	10	10	44.8	"	8.6	8.6	17.2	"	62
16	Deschaillons	4	4	9.2	10	6	10	10	45.2	"	8.4	8	16.4	"	61.6
17	Villeroy	8	8	9.1	10	6	10	10	45.1	"	8.3	8.1	16.4	"	61.5
18	Ste-Philomène de Fortierville	12	15	8.7	10	6	10	10	44.7	"	8.3	8.1	16.4	"	61.1
19	St-Jacques de Parisville	4	6	9	10	6	10	10	45	"	7.8	7.3	15.1	Bien	60.1
20	St-Edouard	12	20	9.3	10	....	10	10	39.3	Bien	8.3	8	16.3	Très bien.	55.6
	Total: 20 municipalités.	128	170	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation	28	30	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	4	17	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	160	217	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

AVELIN BEAUDET,
Inspecteur d'écoles.

District No 45 — M. l'Inspecteur FÉLIX POULIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Joseph, village	2	7	10	10	8	10	10	48	Très bien.	10	9.4	19.4	Très bien.	67.4
2	Ste-Marie, village	2	4	8	10	8.7	10	10	46.7	"	9.5	8.3	17.8	"	64.5
3	S.-C.-de-Jésus, village	3	13	9	10	6	10	10	45	"	9	8.2	16.2	"	62.2
4	L'Enfant-Jésus	5	9	9.2	10	6	9	9	43.2	"	9.4	8.3	17.7	"	60.9
5	St-Maxime de Scott	5	8	8.8	10	6	9	10	43.8	"	9	7.6	16.6	"	60.4
6	St-Pierre de Broughton	11	13	7.9	9	6	9	10	41.9	"	9.5	8.5	18	"	59.9
7	Ste-Marie, paroisse	12	12	7.3	9	6	9	10	41.3	"	9.7	8.4	18.1	"	59.4
8	St-Elzéar	10	11	7.1	10	6	8	10	41.1	"	9.5	8.4	17.9	"	59
9	St-Frédéric	10	13	7.7	10	6	9	10	42.7	"	8.4	7.3	15.7	Bien	58.4
10	St-Bernard	11	13	8.3	9	6	8	9	40.3	"	9.5	8.5	18	Très bien.	58.3
11	Saints-Anges	6	7	7.7	9	6	9	10	41.7	"	8.7	7.6	16.3	"	58.
12	St-Sévérin	6	8	8.2	8	6	8	10	40.2	"	9.3	8.3	17.6	"	57.8
13	St-Joseph, paroisse	13	13	8.5	10	1	10	10	39.5	Bien	8.9	7.9	16.8	"	56.3
14	St-Jules	6	6	7.8	8	6	8	8	37.8	"	9.2	7.7	16.9	"	54.7
15	S.-C.-de-Jésus, paroisse	12	12	7.9	9	6	7	7	36.9	"	9	7.9	16.9	"	53.8
	Total: 15 municipalités.	114	149	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	7	42	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	121	191	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

FÉLIX POULIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 46 — M. l'Inspecteur ANTONIO ROULEAU

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Victor, village	1	4	10	10	6	10	10	46	Très bien	10	8.7	18.7	Très bien	64.7
2	St-Ephrem, village	2	4	10	10	5.7	10	10	45.7	"	10	8.6	18.6	"	64.3
3	St-Samuel	10	12	9.5	10	5.8	10	10	45.3	"	9.8	8.6	18.4	"	63.7
4	St-Méthode	14	18	9.6	10	6	10	10	45.6	"	9.5	8.3	17.8	"	63.4
5	St-Évariste	12	18	10	10	6	9	10	45	"	9.8	8.4	18.2	"	63.2
6	St-Romain	4	5	10	9	6	10	10	45	"	9.5	8.4	17.9	"	62.9
7	St-Hilaire de Dorset	2	3	10	10	6	10	8	44	"	10	8.7	18.7	"	62.7
8	Lambton No 2	14	14	9.4	9	6	10	10	44.4	"	9.3	7.8	17.1	"	61.5
9	St-Éphrem	18	18	9	8	6	10	10	43	"	9.3	8.1	17.4	"	60.4
10	St-Sébastien	8	12	8.7	10	6	9	10	43.7	"	8.8	7.8	16.6	"	60.3
11	Lambton No 1	2	6	10	9	4.5	10	10	43.5	"	8.7	7.7	16.5	"	60.0
12	Courcelles	10	14	10	10	6	10	7	43	"	9.1	7.8	16.9	"	59.9
13	St-Victor, paroisse	16	17	8.9	8	....	9	7	32.9	Assez bien	8.5	7.8	16.3	"	49.2
	Total: 13 municipalités.	113	145	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	3	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	116	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

ANTONIO ROULEAU,
Inspecteur d'écoles.

District No 47 — M. l'Inspecteur CYRICE BLANCHET

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	East-Angus	3	24	1	9.7	10	8	10	10	47.7	Très bien.	9.8	8.9	18.8	Très bien.	66.5
2	Black-Lake	3	15	....	10	10	7.6	10	10	47.6	"	9.5	8.5	18	"	65.6
3	Disraéli, village	3	8	....	10	10	8	10	10	48	"	9.5	7.8	17.3	"	65.3
4	Beaulac	1	4	....	10	10	6	10	10	46	"	9.8	8.5	18.3	"	64.3
5	Wottonville	1	3	....	9	10	6	10	10	45	"	10	9	19	"	64
6	St-Joseph-de-Ham-Sud	8	9	....	9.9	10	6.3	10	10	46.2	"	9	8	17	"	63.2
7	Fontainebleau	3	4	....	8.8	10	6	10	10	44.8	"	9.5	8.6	18.1	"	62.9
8	St-Adolphe de Marbleton	2	6	....	9.6	10	6	10	9.5	45.1	"	9.3	8.3	17.6	"	62.7
9	Garthby	7	7	....	9	10	6	10	10	45	"	9.5	8.1	17.6	"	62.6
	St-Julien de Wolfestown	8	8	....	9.9	10	6	10	10	45.9	"	9.4	7.3	16.7	"	62.6
	Disraéli, paroisse	9	9	....	9.8	10	6	10	10	45.8	"	9.1	7.7	16.8	"	62.6
12	Weedon, centre	1	6	....	8	10	6	10	10	44	"	10	8.5	18.5	"	62.5
13	St-Camille	8	9	....	9.1	10	6	10	10	45.1	"	9.2	8.1	17.2	"	62.4
	St-Fortunat	7	8	....	9	10	6	10	10	45	"	9.3	8.1	17.4	"	62.4
15	Wotton, paroisse	13	13	....	9.2	10	6	10	10	45.2	"	9.1	8	17.1	"	62.3
	St-Gérard	3	4	....	9	10	6	10	10	45	"	9.4	7.9	17.3	"	62.3
	Ham-Nord	9	12	....	9.6	10	6	10	10	45.6	"	9.1	7.6	16.7	"	62.3
18	N.-Dame de Ham	4	5	....	9.4	10	6	9	10	44.4	"	9.6	8.1	17.7	"	62.1
19	St-Joseph de Coleraine	7	11	....	9	10	6	10	10	45	"	9	7.9	16.9	"	61.9
20	St-Adrien de Ham	7	8	....	9	10	6	10	9.5	44.5	"	9	8.3	17.3	"	61.8
21	St-Jacques le Majeur	5	5	....	9.2	10	6	10	10	45.2	"	9.1	7.4	16.5	"	61.7
22	St-Louisde Westbury	4	4	....	8.2	10	6.3	10	10	44.5	"	8.7	8	16.7	"	61.2
23	St-Adolphe de Dudswell	5	5	....	8.4	10	6	10	9.5	43.9	"	9	8.1	17.1	"	61
24	Weedon, Canton	6	7	....	8.4	10	6	9.1	10	43.5	"	9.4	8	17.4	"	60.9
25	St-Clément de Dudswell	2	2	....	8.5	9	6	10	10	43.5	"	9.3	7.2	17	"	60.5
	Total: 25 municipalités	129	196	1	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	6	32	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	135	228	1	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

CYRICE BLANCHET,
Inspecteur d'écoles.

District No 48 — M. l'Inspecteur A. BRETON

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaire et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Ste-Marg.-de-Lingwick	5	5	9	10	7	10	10	46	Très bien.		9.2	7.6	16.8	Très bien.	62.8
2	Bury, diss.	3	4	8.5	10	6	10	10	44.5	"		9.6	8.3	17.9	"	62.4
3	Ville de Mégantic	4	23	9.4	10	7	9	9	44.4	"		9.6	7.7	17.3	"	61.7
4	St-Isidore-d'Auckland	6	8	8.9	10	9.5	10	10	44	"		9.7	7.8	17.5	"	61.5
5	St-Hyacinthe-de-Ditchfield	1	1	8.5	10	6	9.5	10	44	"		9.4	8	17.4	"	61.4
6	Val-Racine	4	4	8.4	10	5.8	9.5	10	43.7	"		9.7	7.8	17.5	"	61.2
7	Auckland	4	6	8.1	10	6	9.3	10	43.4	"		9.8	7.9	17.7	"	61.1
8	Marston Sud	5	5	8.5	10	6	9.5	10	44	"		9.5	7.4	16.9	"	60.9
9	Ditton (La Patrie)	9	12	8.5	10	6.1	9.5	10	44.1	"		9.4	7.2	16.6	"	60.7
10	Woburn	5	8	7.9	10	6	10	10	43.9	"		9.6	7.1	16.7	"	60.6
11	St-J.-Bte d'Emberton	6	8	8.5	10	6	9.6	10	44.1	"		9.4	7.1	16.5	"	60.6
12	N.-Dame-des-Bois (Chesham)	8	9	8.2	10	6	9.6	10	43.8	"		9.4	7.2	16.6	"	60.4
13	Milan, diss.	3	3	9.1	8.5	5.5	9.4	10	42.5	"		9.1	8.5	17.6	"	60.1
14	Winslow Sud	8	9	8.9	10	6	9.5	9	43.3	"		9.2	6.8	16	"	59.4
15	Marston, diss.	1	1	8.7	10	5.5	7	9.5	40.7	"		10	8.2	18.2	"	58.9
16	Ste-Agnès-de-Ditchfield	6	6	8.5	9	5.8	9	9	41.3	"		9.6	7.6	17.2	"	58.5
17	St-Gabriel-de-Stratford	8	10	8.5	9	5.4	9	10	41.9	"		9.5	6.8	16.3	"	58.2
18	Whitton	7	8	7.9	10	5.5	9	9.5	41.9	"		9.2	6.9	16.1	"	58
19	St-Paul-de-Scotstown	3	7	8.1	10	6	9	9	42.1	"		9	6.8	15.8	"	57.9
20	Spalding	7	8	8.1	10	5.4	9	10	42.5	"		8.8	6.5	15.3	"	57.8
21	Ste-Cécile	11	12	6.9	9	5.8	8	9	38.7	"		9.3	7.3	16.6	"	55.3
	Total: 21 municipalités	114	157													
	Écoles de colonisation															
	Écoles indépendantes:															
	Ville de Mégantic	2	2													
	Totaux	116	159													

A. BRETON,
Inspecteur d'écoles.

District No 49 — M. l'Inspecteur P.-E. PAGÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Metgermette	1	1	10	10	7	10	10	47	9.4	9.8	6.2	16	8	63
2	St-Ludger	14	17	9.8	10	7	10	10	46.8	9.3	9.3	6.6	15.9	7.9	62.8
3	St-Jean de la Lande	7	7	9.6	9	7	10	10	45.6	9.1	9.6	6.2	15.8	7.9	61.4
4	St-Honoré Shenley	12	16	8.5	10	7	9.4	10	44.9	8.9	9.4	6.5	15.9	7.9	60.8
5	St-Philibert	5	5	9.4	9	7	9	10	44.4	8.9	9.2	6.6	15.8	7.9	60.2
6	St-Zacharie	13	18	9	9	7	10	10	45	9	8.9	6.1	15	7.5	60
7	St-Côme, village	2	7	9	9	7	10	9	44	8.8	9.6	6.2	15.8	7.9	59.8
8	St-Théophile	6	8	9.3	9	7	9.5	9	43.8	8.7	9.4	5.7	15.1	7.5	58.9
8	St-Martin	15	22	9	10	7	9	8	43.1	8.6	9.2	6.5	15.8	7.9	58.9
10	St-Gédéon	10	18	8.8	10	7	9.1	7	41.9	8.3	9.2	6.4	15.6	7.8	57.5
11	St-Côme, paroisse	12	13	8.7	9	7	9	9	42.7	8.5	8.8	5.6	14.4	7.2	57.1
12	Ste-Aurélie	6	8	7.3	9	7	8	8	39.3	7.8	9.2	6.8	16	8	55.3
	Total: 12 municipalités	103	140	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes:														
	St-Côme, village	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Gédéon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	103	140	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

P.-E. PAGÉ,
Inspecteur d'écoles.

Région No 7 — Partie de la Vallée de la Chaudière et Bas du Fleuve

M. E. LITALIEN, I. R.

TROIS-PISTOLES, 31 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 7; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la Loi de l'Instruction publique dans ces districts; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*		
a) Sous la juridiction des commissaires	154	
b) Sous la juridiction des syndics	2	
Total		156
2.—*Nombre d'écoles:*		
a) Primaires élémentaires	1,006	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées	12	
b) Primaires complémentaires — subventionnées	59	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	3	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	1	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année		
f) Écoles de colonisation	14	
g) Institutions indépendantes subventionnées	35	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	25	
Total		1,155

3.—*Nombre de titulaires:*	*Indépendantes*	*Sous-contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	4	12	16	
b) Instituteurs religieux	30	88	118	
c) Institutrices laïques	43	1,145	1,188	
d) Institutrices religieuses	190	281	471	
Total				1,793

4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:*			
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires élémentaires	$ 557.14		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires complémentaires	750.00		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires supérieures			
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires élémentaires	526.66		
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires complémentaires	541.71		
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires supérieures	466.54		
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires élémentaires	285.13		
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires complémentaires	306.90		
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires supérieures			
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires élémentaires	300.72		
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires complémentaires	290.33		
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires supérieures	333.08		

4a.—*Traitements des professeurs spéciaux:* *Hommes* $..... *Femmes* $.....

5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire:*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	4,558	Filles de 5 et 6 ans	4,381	8,939		
b) Garçons de 7 à 13 ans	18,064	Filles de 7 à 13 ans	18,394	36,458		
c) Garçons de 14 et 15 ans	4,634	Filles de 14 et 15 ans	4,558	9,192		
d) Garçons de 16 et 17 ans	3,877	Filles de 16 et 17 ans	3,925	7,802		
e) Garçons de 18 ans et plus	85	Filles de 18 ans et plus	102	187		
Total						63,478

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

6.—*Nombre d'élèves inscrits:*			
a) Dans les écoles primaires élémentaires		29,033	
b) Dans les écoles primaires complémentaires		9,280	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures		1,130	
f) Dans les écoles de colonisation		312	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées		2,753	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées		750	
Total			43,258
7.—*Inscription par catégories d'âges:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	1,696	37.2%	
de 7 à 13 ans	17,752	93.6%	
de 14 et 15 ans	1,768	38.1%	
de 16 et 17 ans	455	11.7%	
de 18 ans et plus	50		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	1,768	40.3%	
de 7 à 13 ans	17,265	93.8%	
de 14 et 15 ans	1,880	41.2%	
de 16 et 17 ans	591	15.0%	
de 18 ans et plus	33		
a) Total de l'inscription	43,258		
b) Pourcentage général		68.5%	
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	24,517	84.4%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	8,327	89.7%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	1,023	90.5%	
f) Dans les écoles de colonisation	246	78.8%	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	2,608	94.7%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	702	93.6%	
i) Présence moyenne générale		86.5%	

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	279	192	3,284	2,972	6,727	
En deuxième année	138	154	3,203	2,660	6,155	
En troisième année	225	164	3,859	3,265	7,513	
En quatrième année	135	198	3,744	3,300	7,377	
En cinquième année	147	274	3,176	3,095	6,692	
En sixième année	193	285	1,759	2,163	4,400	
En septième année	84	296	967	1,217	2,564	
En huitième année	59	274	277	333	943	
En neuvième année	40	233	139	257	669	
En dixième année	24	85	22	53	184	
En onzième année	4	18	1	7	30	
En douzième année		2		2	4	
Total		3,503		39,755		43,258

REMARQUES GÉNÉRALES

Monsieur le Surintendant,

Permettez-moi de vous offrir mes plus chaleureuses félicitations pour votre récente nomination au poste élevé de Surintendant de l'Instruction publique de notre Province. Vos grandes qualités d'éducateur averti, une expérience consommée des choses de l'enseignement vous désignaient bien à la direction générale de l'enseignement primaire. Que votre carrière dans ce vaste champ d'action soit longue et fructueuse. Les inspecteurs de la région

scolaire No 7, dont le zèle et le dévouement vous sont déjà connus, n'attendent que vos ordres pour collaborer au perfectionnement de notre système scolaire.

Il m'est agréable de rendre ici hommage à l'œuvre admirable qu'a accomplie, dans ce domaine, votre prédécesseur. Pendant près d'un quart de siècle, l'hon. Cyrille Delâge s'est, pour ainsi dire, multiplié pour orienter l'enseignement dans les écoles des différentes catégories. De ses précieuses directives, de son caractère qui rendait nos relations les plus agréables, je garderai un fidèle souvenir. A cet homme distingué qui a consacré à la direction de notre enseignement le meilleur de sa vie, je souhaite de longues années d'un repos bien mérité.

DEVOIRS DES INSPECTEURS

Conformément aux devoirs de leur charge, les inspecteurs de la région No 7 ont fait au moins deux visites à chacune des écoles sous contrôle de leur district. Plusieurs d'entre eux ont, en outre, fait une ou plusieurs visites supplémentaires aux classes où les progrès laissaient à désirer.

La conférence pédagogique sur "L'Éducation sociale à l'école primaire rurale" a été donnée partout dès le début de l'année scolaire. Comme par le passé, à part de très rares exceptions, tout le personnel enseignant a assisté à cette intéressante causerie.

Presque partout, les inspecteurs ont, à l'occasion de leurs visites, convoqué les commissaires en assemblées régulières afin d'aviser aux moyens à prendre pour faire disparaître les lacunes existantes. L'expérience a depuis longtemps prouvé que de telles réunions produisent les meilleurs résultats.

La surveillance des travaux de construction ou de réparation a nécessité, de leur part, de nombreux voyages dans le cours de l'été. Leur intervention opportune auprès des autorités scolaires pour améliorer le sort des institutrices, l'organisation des cercles d'études pédagogiques, des bureaux d'examens du C. E. P., la correction des épreuves des aspirants ont nécessité un surcroît de travail qui ne leur laisse plus guère de temps libres mais qu'ils accomplissent toujours avec bonne volonté.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

En juin dernier, les examens pour l'obtention du C. E. P. ont été organisés dans 139 municipalités de la région. 2,138 élèves s'y sont présentés dont 1,546 pour le certificat de 7e année et 592 pour celui de 9e. 1,338 ou 86.5% des premiers et 566 ou 95.6% des autres ont réussi. Il y a donc une augmentation de 680 sur le total des certificats accordés l'an dernier. De plus, 27

élèves ont subi les examens du cours supérieur, 10e et 11e année. De ce nombre, 19 ont réussi. Avec de tels résultats, il n'est plus possible de douter de la marche ascendante de l'enseignement, et surtout des heureux effets du Certificat d'Études primaires.

ÉCOLES DE GARÇONS

Il m'est agréable de vous informer que les municipalités de Ste-Hélène-de-Breakeyville et de Chaudière dans le district de M. Gosselin, de même que celle de Rivière-Bleue dans celui de M. Jean ouvriront chacune, en septembre prochain, une école de garçons dirigée par un maître. Il est reconnu que, rendus à 13 ou 14 ans, les garçons n'aiment plus être dirigés par une institutrice, qu'elle soit religieuse ou laïque. Ils quittent alors l'école et oublient bien vite le peu qu'ils y ont appris. A cet âge, seul un homme peut leur donner la formation virile qui leur est nécessaire pour faire avec succès leur chemin dans la vie. Je crois que le gouvernement devrait augmenter la subvention accordée aux municipalités qui engagent un maître pour leurs garçons.

PROGRÈS À SIGNALER, LACUNES À CORRIGER

La mise en opération du programme d'études s'améliore peu à peu. Les excellentes revues pédagogiques mises à la disposition du personnel enseignant contribuent pour beaucoup à cette amélioration. Il serait désirable que le Département fournisse gratuitement à toutes les institutrices l'une de ces revues.

Le souci du travail bien fait, petit à petit, remplace le "culte de l'à peu près" et les sentiments de fierté nationale s'affirment de plus en plus. Il n'y a aucun doute que les dernières conférences pédagogiques données par les inspecteurs ont déjà produit des fruits. Dans les écoles, on chante maintenant "O Canada" en se tenant "à l'attention". Mais ailleurs, dans nos réunions patriotiques ou autres assemblées, combien prennent notre chant national pour le signal du départ. Combien l'écoutent encore sans se découvrir. D'autres croient bien faire en se tenant les bras croisés. De telles insouciances me font souvent rougir. Avec quel respect et quelle tenue nos concitoyens de langue anglaise chantent le "God save the King". J'ai été quelquefois témoin de la surprise de plusieurs d'entre eux devant des réunions de mes compatriotes alors que notre hymne national était chanté. Sans doute, il y a lieu d'espérer que nos écoliers, les citoyens de demain, garderont toute leur vie l'empreinte des sentiments patriotiques gravés dès leur jeune âge. Mais, que ne fait-on quelque chose pour la génération actuelle ?

Quelques conférences publiques et des causeries à la radio, mais surtout la précieuse collaboration de messieurs les curés rendraient à la cause du patriotisme chez nous de précieux services, car, ne l'oublions pas, notre population sera heureuse de bien faire les choses le jour où on lui aura enseigné à les bien faire.

CHOIX DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Dans ses remarques générales, M. l'inspecteur Veilleux souligne une lacune qui existe dans son district au sujet de l'engagement des institutrices. Comme il s'agit ici d'un mal qui tend à se répandre un peu partout dans la région, je cite textuellement la partie suivante de ses remarques générales:

"L'habitude, érigée en principe, qu'ont plusieurs commissions scolaires "de choisir exclusivement dans la paroisse leur personnel enseignant est loin "de favoriser le progrès des écoles. Dans les municipalités payant un salaire "de $300.00, le secrétaire reçoit de nombreuses demandes d'emploi. Au "lieu de donner préséance à l'aspirante la plus qualifiée — étrangère ou non — "on engage une débutante, enfant de la paroisse, pour diriger une école de "30 élèves et plus. Lors de cet engagement, on n'oublie pas de faire entrer "en ligne de compte les considérations de parentés naturelles ou politiques "avec tel ou tel commissaire d'écoles;

"Après un an ou deux, au plus trois, cette institutrice quitte l'enseigne-"ment — pour obéir à la voix du cœur — et le même jeu mesquin recommence. "On a alors des écoles qui piétinent sur place pendant que les titulaires font "leur apprentissage . . . aux dépens des élèves. Cette manière d'agir justifie "pleinement le vieil argument contre le salaire minimum: "Les maîtresses "ne seront pas meilleures à $300.00."

"En face d'une telle situation, l'inspecteur ne peut agir avec trop de "sévérité, surtout pour la première année, alors qu'il est difficile de porter un "jugement définitif sur la valeur réelle de ces titulaires-apprenties qui prennent "la direction d'écoles déjà en baisse."

A deux reprises déjà, dans mes rapports précédents, j'ai signalé un autre abus relatif aux engagements et qui, au lieu de disparaître, semble devoir se généraliser: plusieurs commissions scolaires, avant le 1er juin, avisent tous les membres de leur personnel enseignant que leurs services ne seront pas requis pour l'année scolaire suivante. Ce n'est ensuite que dans le cours des vacances qu'ils songeront à faire les engagements. En attendant, les institutrices se demandent avec anxiété s'il plaira aux commissaires de les réengager. Cette

incertitude déprimante est incompatible avec le repos dont elles ont grand besoin. Je vous prie, Monsieur le Surintendant, de faire cesser cet abus. Un instituteur ou une institutrice dont les mérites sont connus devrait être irrévocablement engagé ou remercié avant d'entrer en vacances.

COURS AGRICOLES DE VACANCES

Il est indéniable que les cours d'agriculture donnés à Saint-Pascal à un groupe de 200 institutrices ont déjà produit de très bons résultats. Les inspecteurs sont unanimes à déclarer que le personnel enseignant qui en a bénéficié sait maintenant donner au programme de cette importante matière, une meilleure interprétation. N'y aurait-il pas lieu d'agrandir les cadres de ces cours de vacances de manière à en faire profiter un plus grand nombre d'institutrices ?

Les agronomes-conférenciers que nous avons eus à Saint-Pascal, MM. Lanouette et Perron, se sont montrés à la hauteur de leur tâche. A la science agricole qu'ils possèdent, ils joignent de solides connaissances pédagogiques. Aussi, du commencement à la fin des cours ils ont su intéresser hautement leur auditoire.

La collaboration entre le Département de l'Instruction publique et le Ministère de l'Agriculture eût-elle eu pour unique résultat l'établissement des semaines agricoles pour les inspecteurs, les instituteurs et les institutrices, que déjà elle aurait pleinement justifié sa raison d'être. Pour le plus grand bien de nos écoles rurales et de nos écoles d'agriculture, je souhaite que cette collaboration se continue.

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

L'enseignement de la langue seconde laisse beaucoup à désirer dans la plupart de nos écoles rurales. Cette lacune ne sera comblée que lorsque notre personnel enseignant sera mieux qualifié pour enseigner cette langue. Espérons qu'à l'avenir, nos écoles normales nous fourniront des institutrices capables d'interpréter le programme d'anglais.

A compter de l'été prochain, des cours d'anglais seront donnés à Trois-Pistoles par des professeurs de l'Université de Western, Ontario. Ces cours de vacances, établis surtout pour notre personnel enseignant, profiteront à un bon nombre d'institutrices.

On sait déjà que cette Université, depuis huit ans, dirige à Trois-Pistoles un groupe de 40 à 50 de ses étudiants qui viennent se familiariser avec la langue française.

SALAIRE DES INSTITUTRICES

Je me réjouis à la pensée que l'année 1940-41 verra disparaître les traitements de famine que payent encore certaines municipalités scolaires à leurs institutrices. En effet, en vertu d'un Arrêté en Conseil, toutes les municippalités de la Province devront payer l'an prochain à toutes leurs institutrices, des traitements n'étant pas inférieurs à $300.00.

Cette heureuse décision de notre gouvernement, tout en rendant justice à nos maîtresses d'écoles, mettra un terme aux longues et parfois désagréables représentations que les inspecteurs doivent faire aux commissions scolaires en faveur de l'augmentation des traitements.

LE SOU DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

Pour se conformer à vos instructions, les inspecteurs de la région No 7 ont recueilli, dans les écoles de leur district respectif, les contributions des élèves à cette œuvre patriotique. Un montant global de $271.80 a ainsi été perçu et transmis à votre département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

E. LITALIEN,

Inspecteur régional.

District No 50 — M. l'Inspecteur J.-A. DROLET

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Georges	2	18	2	9.5	10	7.5	9	9	45	Très bien.	9.75	9.35	19	9.5	64
2	Ville-de-Beauceville-Est	3	5	....	9.2	10	6.4	9.5	9	44.1	"	9.36	9.24	18.6	9.3	62.7
3	Beauceville, ville	2	4	....	9	8	8.5	8	9	42.5	"	9.75	9.15	18.9	9.4	61.4
4	St-Odilon-de-Crambourne	10	13	....	9	10	6	9	8	42	"	9.2	8.6	17.8	8.9	58.9
5	St-François-Ouest	13	13	....	8.5	10	5	9	9	41.5	"	9.2	9	18.2	9.1	59.7
6	St-Benoît-Joseph	10	12	....	8.7	8	6	8.5	9.5	40.7	"	9.3	9	18.3	9.1	59
7	Ste-Rose-de-Watford	9	11	....	8.2	10	5	9	9	41.2	"	8.9	8.6	17.5	8.8	58.8
8	St-Prosper	14	19	....	8.2	10	5	8	10	41.2	"	8.9	8.6	17.5	8.7	58.7
9	Aubert Gallion	19	21	....	8.5	9	5	9	9	40.5	"	9.1	8.6	17.7	8.8	58.2
10	St-François	12	12	....	8.6	8	5	9	9	39.6	Bien	8.9	8.8	17.7	8.8	57.3
11	Notre-Dame-de-la-Providence	5	6	....	8.3	8	6	8	8	38.3	"	9.1	8.9	18	9	56.3
12	St-Benjamin-du-lac-à-Busque	9	11	....	8	9	5	8	8	38	"	8.9	8.6	17.5	8.7	55.5
13	St-Louis-de-Gonzague	7	8	....	8.8	8	5	8	8	37.8	"	8.9	8.7	17.6	8.8	55.4
	Total: 13 municipalités	115	153	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	É. indépendantes St-Georges	3	4	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Vle-de-Beauceville-Est	3	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Beauceville, ville	2	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Benoît-Joseph	1	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	124	157	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(1) Barème servant à établir la note accordée dans les districts ruraux pour le traitement et le mode de paiement; *a*) des institutrices séculières, des religieux et des religieuses: $500.-10, 450.-9, 400.-8, 350.-7, 300.-6, 275.-5, 250.-4, 225.-3, 200.-2, 175.-1, moins de 175.-0; *b*) des instituteurs séculiers: $1200.-10, 1100.-9, 1000.8.-900.-7, 800.-6, 700.-5, 600.-4, 500.-3, 400.-2 300.-1, 200.-0.

J.-A. DROLET,
Inspecteur d'écoles.

District No 51 — M. l'Inspecteur J.-E. GOSSELIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Etchemin, village	2	16	7.7	10	8.8	9.5	9.5	45.5	Très bien.	9.6	8.5	18.1	63.6	Très bien.
2	Chaudière	1	5	8.5	10	6	10	9	43.5	"	10	8	18	61.5	"
3	Charny	2	23	8	10	7.5	8	9	42.5	"	9.7	8.8	18.5	61.	"
4	St-Romuald	1	2	7.5	10	6	8	10	41.5	"	9.6	8.5	18.1	59.6	"
5	Rivière-Boyer	7	7	7.8	10	6	8.5	10	42.3	"	9.4	7.3	16.7	59	"
6	Le Sault	1	1	7	10	6	9	10	42	"	9.5	7.5	17	59	"
7	St-Henri	9	12	7.6	10	6	8.6	10	42.2	"	9.1	7.5	16.6	58.9	"
8	St-Nicolas, village	1	2	8	9	6	8	10	41	"	9.7	8.2	17.9	58.9	"
9	St-Télesphore	1	1	8	10	6	8	8	40	"	9.8	9	18.8	58.8	"
10	St-Anselme	12	15	7.2	10	6	8.5	10	41.6	"	9.2	7.8	17	58.6	"
11	Pintendre	4	5	7.5	10	6	9	9	41.5	"	9.3	7.7	17	58.5	"
12	Ste-Hélène de Breakeyville	2	6	7.5	10	6	8	9	40.5	"	9.4	8.6	18	58.5	"
13	Ste-Hénédine	6	8	8	10	6	9	9	42	"	9.3	7.1	16.4	58.4	"
14	St-Jean-Chrysostome	6	8	7	10	6	8.5	10	41.4	"	9.3	7.2	16.5	57.9	"
15	St-Lambert	10	11	6.7	10	6	9	9	40.7	"	9.5	7.6	17.1	57.8	"
16	St-David-de-l'Aub.	5	9	8.5	10	6.5	8	8	41	"	9.4	7.4	16.8	57.8	"
17	Honfleur	8	8	7.3	10	6	7	10	40.3	"	8.7	7.7	16.4	56.7	"
18	Ste-Claire	9	12	7	10	6	8	9	40	"	8.8	7.2	16	56	"
19	St-Jean de St-Nicolas	1	1	7	8	5	8.5	10	38.5	Bien	9.5	8	17.5	56	"
20	Sorosto	1	1	7	10	6	9	10	42	Très bien.	8	5.5	13.5	55.5	Bien
21	St-Nicolas, paroisse	10	12	7.5	8	6	9	8	38.5	Bien	9.2	7.4	16 6	55.1	"
22	St-Isidore	10	16	6.7	8	5	7.3	10	37	"	9.3	7.4	16.7	53.7	"
23	St-Étienne	4	4	5.8	9	5.5	8.2	7	35.6	"	9.5	7.4	16.9	52.5	"
	Total: 23 municipalités.	113	185												
	Écoles de colonisation														
	Écoles indépendantes	8	16												
	Totaux	121	201												

J.-E. GOSSELIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 52 — M. l'Inspecteur IRÉNÉE JOLIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Cap St-Ignace, village	2	4	10	10	9	9.5	10	48.5	Très bien.	8.9	8.4	17.3	Très bien.	Très bien
2	St-Michel, village	3	5	9.3	10	8.5	10	10	47.8	"	8.4	8.5	16.9	"	"
3	Ville de Montmagny	3	17	8.6	10	8.1	10	10	46.7	"	8.9	8.8	17.7	"	"
4	St-Charles	9	16	9.1	9.1	6.7	10	10	44.9	"	8.9	8.5	17.4	"	"
5	St-Lazare	8	10	8.8	10	6	10	10	44.8	"	8.4	8.1	16.5	"	"
6	Cap St-Ignace, paroisse	13	14	8.6	10	6	10	10	44.6	"	8.2	7.9	16.1	"	"
7	Beaumont	5	6	8.9	8.5	6	10	10	43.4	"	8.5	8.4	16.9	"	"
8	St-Thomas	14	16	8.6	8.5	6	9.5	10	42.6	"	8.6	8.4	17	"	"
9	St-Gervais	13	14	8.4	9	6	10	10	43.4	"	8.2	7.9	16.1	"	"
10	St-Joseph	2	2	9.5	7	6	9	10	41.5	"	8.8	8.6	17.4	"	"
11	St-Raphaël	10	14	8.6	10	5.9	9	8	41.5	"	8.6	8.2	16.8	"	"
12	Ile-aux-Grues	2	3	9	7	6	9	10	41	"	8.5	8	16.5	"	"
13	Partie Est du Village de Lauzon	3	3	8.8	5	6	10	10	39	Bien	8.7	8.6	17.3	"	"
14	La Durantaye	4	5	8.2	8.8	5.2	9	10	41.2	Très bien.	8.2	7.6	15.8	Bien	"
15	St-Michel, paroisse	3	3	8.7	6	6	9.5	10	40.2	"	8.4	7.7	16.1	Très bien.	"
16	St-Vallier	6	9	9.2	7	0.9	10	10	37.1	Bien	8.5	8.3	16.8	"	"
17	St-Pierre	5	6	9	5	2	9.5	9.5	35	"	9.3	9.1	18.4	"	Bien
18	St-François	7	7	7.9	6	2	9	9.5	34	Assez bien	8.4	8.3	16.7	"	"
19	Berthier	3	6	8.8	5	....	9.8	10	33.6	"	8.9	8.2	17.1	"	"
	Total: 19 municipalités	115	160	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	8	42	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Classes privées	5	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	128	207	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

IRÉNÉE JOLIN,
Inspecteur d'écoles.

District No 53 — M. l'Inspecteur W.-O. GODBOUT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Ste-Euphémie	2	5	....	8.5	9	6	10	10	43.5	8.7	10	10	20	10	63.5
2	St-Damien	6	9	....	8.8	9.5	6	10	10	44.3	8.8	9.6	9.2	18.8	9.4	63.1
3	N.-D.-du-Rosaire	5	7	....	9.3	9.5	6	10	10	44.8	9	9.3	8.9	18.2	9.1	63
4	St-Philémon	8	9	....	9.1	9.5	6	10	10	44.6	8.9	9.2	9.2	18.4	9.2	63
5	St-Nérée	9	10	....	8.9	9	6	9.5	10	43.4	8.7	9.5	9.3	18.8	9.4	62.2
6	St-Paul de Montminy	8	12	....	8.8	9.5	6	9	10	43.3	8.6	9.4	9.1	18.5	9.2	61.8
7	St-Cajétan d'Armagh	13	16	....	8.5	10	5.9	9	9	42.4	8.5	9.7	9	18.7	9.3	61.1
8	St-Malachie	9	12	....	8.6	9	6	9	9.5	42.1	8.4	9.6	9.2	18.8	9.4	60.9
9	Ste-Marguerite	9	10	....	8.4	8	6	9	10	41.4	8.3	8.9	8.5	17.4	8.7	58.8
10	Ste-Apolline	7	9	....	8.8	8	6	8	8	38.8	7.8	8.9	8.7	17.6	8.8	56.4
11	St-Ed. de Frampton	11	15	1	8.5	8	6	8	8	38.5	7.7	9.1	8.6	17.7	8.8	56.2
12	N.-D. de Buckland	7	9	....	9.7	7	....	8	8	32.7	6.5	9.8	9.5	19.3	9.6	52
	Total: 12 municipalités	94	123	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	2	7	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	96	130	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

WILLIE-O. GODBOUT,
Inspecteur d'écoles.

District No 54 — M. l'Inspecteur LUCIEN GAGNÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Ste-Justine	10	14	8.5	10	6	10	10	44.5	8.9	8.8	9.1	17.9	8.95	62.4
2	Lac-Frontière	4	6	9	10	6	9	9	43	8.6	9.1	9	18.1	9.05	61.1
3	St-Camille	9	14	8.14	10	6	9	10	43.14	8.63	8.82	8.8	17.6	8.8	60.84
4	Ste-Germaine du Lac Etchemin	12	17	7.65	8	6.5	10	10	42.15	8.42	9	8.9	17.9	8.95	60.05
5	St-Magloire	12	16	8.37	10	6.1	9	9	42.37	8.47	8.9	8.8	17.7	8.9	60
6	St-Adalbert	5	5	8	10	6	9	9	42	8.4	9	8.6	17.6	8.8	59.6
7	Canton Panet	9	10	7.7	10	6	9	9	41.7	8.34	8.8	8.8	17.6	8.8	59.3
8	St-Nazaire	4	4	7.75	10	6	9	9	41.75	8.35	8.75	8.75	17.5	8.75	59.25
9	St-Pamphile	13	20	7.64	10	6	8	10	41.64	8.33	8.71	8.64	17.35	8.67	59
10	St-Just de Bretenière	5	7	7.1	10	6	9	10	42.1	8.41	8.1	8.2	16.3	8.2	58.4
11	Ste-Sabine	5	6	7	10	6	9	9	41	8.2	8.16	8.16	16.3	8.2	57.3
12	St-Léon de Stanton	11	13	8.3	10	6	8	9	41.3	8.26	8	7.8	15.8	7.9	57.1
13	Ste-Lucie de Beauregard	5	5	7	10	6	8	8	39	7.8	8.9	8.9	17.8	8.9	56.8
14	St-Cyprien	6	7	5.3	10	6	10	5	36.3	7.26	9.3	9.3	18.6	9.3	54.9
15	Dijon	4	5	8.4	10	6	5	....	29.4	5.88	9.1	9.1	18.2	9.1	47.6
16	St-Abdon	2	2	9	10	6	5	....	30	6	8.5	8.8	17.3	8.6	47.3
	Total: 16 municipalités	116	151	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation : St-Omer	4	4	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes : Ste-Germaine du Lac-Etchemin	1	4	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Totaux	121	159	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....

LUCIEN GAGNÉ,
Inspecteur d'écoles.

District No 55 — M. l'Inspecteur V. VEILLEUX

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Village Bonsecours	3	7	8.33	10	7.33	8.66	8	42.3	Très bien.	8.38	7.74	16.12	8.06	58.45
2	Ste-Anne-de-la-Pocatière, No 2.	3	8	9.17	9	5.91	9	8.5	41.58	"	8.89	7.87	16.76	8.38	58.34
3	Tourville.	5	9	8.3	10	6	9.5	8	41.8	"	8.78	7.62	16.4	8.2	58.2
4	St-Cyrille	8	11	7.87	10	5.87	8.44	10	42.18	"	8.4	7.26	15.66	7.83	57.84
5	St-Aubert	8	11	8.5	9	6	8.5	9	41	"	8.6	7.8	16.4	8.2	57.4
6	St-Marcel	5	5	8.2	10	6	8.5	9	41.7	"	8.26	7.16	15.42	7.7	57.1
7	St-Onésime	4	6	8.1	10	6	8.5	8	40.6	"	8.77	7.65	16.4	8.2	57
8	Ste-Perpétue.	14	19	7.85	9	6	8.43	9.5	40.78	"	8.41	7.3	15.71	7.85	56.49
9	Ste-Louise.	7	8	8.14	8.28	6	8.14	8.5	39.06	Bien.	8.62	7.65	16.27	8.13	55.3
10	L'Islet	9	10	8.44	7	1.11	8.67	9	34.22	Assez bien	8.5	7.66	16.16	8.08	50.38
11	St-Damase	6	7	6.9	9	....	8.5	8	32.4	Assez bien	8.8	7.4	16.2	8.1	48.6
12	St-Roch-des-Aulnaies	7	9	7.5	7	0.14	8.57	9	32.21	"	8.55	7.53	16.08	8.04	48.3
13	St-Eugène.	6	9	7.4	8.5	0.5	7.9	8	32.3	"	8	7.4	15.4	7.7	47.7
14	Ste-Anne-de-la-Pocatière, No 1	10	10	8	7	....	7.5	8.5	31	"	8.55	7.4	15.95	7.97	46.95
15	St-Jean-Port-Joli	12	17	8	7.5	0.45	7	7.5	30.45	"	8.64	7.68	16.32	8.16	46.77
	Total: 15 municipalités	107	146	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation: St-Marcel	1	1	7	.....	.....	8.5	9	.....	.....	8	6.5	14.5	7.2	Bien
	Écoles indépendantes: Village Bonsecours (3) l'Islet (1)	4	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ste-Anne-de-la-Pocatière, No 2	2	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Aubert (1), St-Roch-des-Aulnaies (1)	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	St-Jean-Port-Joli	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux.	117	160	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

V. VEILLEUX,
Inspecteur d'écoles.

District No 56 — M. l'Inspecteur J.-AMÉDÉE DUVAL

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Denis, No 2	2	2	9	10	6	10	10	45	Très bien.	9.1	8.5	17.6	Très bien.	62.6
2	St-Pascal	14	22	8.3	10	5.8	9	10	43.1	"	9.2	9	18.2	"	61.4
3	St-André	8	10	8.4	10	5.9	9	10	43.3	"	8.9	8.5	17.4	"	60.7
4	St-Louis-de-Kamouraska	9	10	8.6	9	6	7.7	9	42	"	8.8	8.5	17.3	"	59.3
5	Ste-Hélène	8	10	8.5	10	6	9.3	8	41.8	"	8.5	8.2	16.7	"	58.5
6	St-Alexandre	12	14	7.5	10	6.1	8.1	10	41.7	"	8.4	7.9	16.3	"	58
7	St-Pacôme	11	20	7.2	10	6	8	9	40.2	"	8.6	8.1	16.8	"	57
8	St-Joseph	6	6	7.6	10	6	8	8	39.6	Bien	8.7	8.2	16.9	"	56.6
9	Rivière-Ouelle	9	13	8	10	6	8	8	40	Très bien.	8.7	7.8	16.5	"	56.5
10	St-Denis, No 1	3	4	8.2	10	....	9	10	37.2	Bien	9	8.8	17.8	"	55.1
11	St-Bruno-de-Woodbridge	8	10	7.6	9	6	7.7	8	38.3	"	8.4	7.6	16	"	54.3
12	St-Germain	4	5	7.4	9	....	8	10	34.4	"	8.8	8.8	17.6	"	52
13	St-Philippe-de-Néri	4	7	8.5	10	....	8.2	9	35.7	"	8	7.8	15.8	Bien	51.5
14	Mont-Carmel	9	11	7.1	10	....	8	8	33.1	Assez bien	8	7.3	15.3	"	48.4
15	St-Pacôme, Institut commercial	1	1	8	....	5.5	9	....	22.5	Bien	9	8.8	17.8	Très bien.	40.3
16	Lac-de-l'Est	1	1	7	....	5.5	....	....	12.5	Assez bien	Exa	men	pas	fait.	12.5
	Total: 16 municipalités	109	146	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	4	25	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Totaux	113	171	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....

J.-AMÉDÉE DUVAL,
Inspecteur d'écoles.

District No 57 — M. l'Inspecteur GÉRARD JEAN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Eusèbe	7	8	9	10	6	9.9	10	44.9	Très bien.	9.6	9.7	19.3	Très bien.	64.2
2	St-Pierre d'Estcourt	4	8	10	10	6	9.5	10	45.5	"	9	9.1	18.1	"	63.6
3	Les-Etroits	7	8	9.1	10	6	8.1	10	43.2	"	8.8	9	17.8	"	61.
4	St-Jean-de-la-Lande	9	9	9.1	10	6	6	9	40.1	"	9.2	9.4	18.6	"	58.7
5	St-Honoré	10	12	8	10	6	8.3	10	42.3	"	7.5	8.1	15.6	"	57.9
6	St-David d'Estcourt	6	9	8.8	9	6	8.5	8.7	41	"	7.7	8.3	16	"	57
7	St-Antonin	11	12	8.7	8	6	7.7	8	38.4	Bien	8.5	8.9	17.4	"	55.8
8	St-Eleuthère	9	13	7.7	9	6	6.4	7.8	36.9	"	9.7	9	18.7	"	55.6
9	St-Benoit-Abbé	6	6	7	10	6	7.3	6	36.3	"	9.3	9.5	18.8	"	55.1
10	Notre-Dame-du-Portage	4	4	7.5	7	6	8.7	7	36.2	"	9.2	9	18.2	"	54.4
11	St-Athanase	7	7	8.3	10	6	2	8	34.3	Assez bien	8.8	8.8	17.6	"	51.9
12	Rivière-Bleue	8	15	9	....	6	6.9	6.6	28.5	Passable	9.5	9.6	19.1	"	47.6
13	St-Modeste	6	7	8	5	....	6.5	7.8	27.3	"	6.9	8	14.9	Bien	42.2
	Total: 13 municipalités.	94	118	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Ecoles de colonisation:														
	Rivière-Cabano	1	1	.....	....	....	....	....	....	.....	9	9	18	Très bien.	.....
	Rang VIII, Cabano	1	1	.....	....	....	....	....	....	.....	8	9	17	"	.....
	Écoles indépendantes:														
	Pelletier	1	1	.....	....	....	....	....	....	.....	9.8	9.8	19.6	"	.....
	Maison N.-D.-des-Champs	1	5	.....	....	....	....	....	....	.....	9	9	18	"	.....
	Ecole Desjardins	1	1	.....	....	....	....	....	....	.....	9	8.7	17.7	"	.....
	Totaux	99	127	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

GÉRARD JEAN,
Inspecteur d'écoles.

District No 58 — M. l'Inspecteur ALPHONSE LEBEL

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note général obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Mathias de Cabano ...	5	18	8.8	9	6.5	8.6	10	42.9	Très bien.	9.5	9.2	18.7	Très bien.	61.6
2	Ste-Rose du Dégelé.....	8	13	8.8	9	5.9	9.2	10	43	"	9.3	9.2	18.5	"	61.5
3	St-Cyprien.....	8	10	7.7	9	6	7.8	10	40.6	"	9.1	8.6	17.7	"	58.3
4	St-Louis du Ha Ha	10	13	8.3	8	6	8.3	10	40.6	"	8.3	8.4	16.7	"	57.3
5	St-Pierre	2	2	8	8	6	8	10	40	"	8.6	8.2	16.8	"	56.8
6	St-Émile d'Auclair.....	8	8	7.2	10	6	8	7	38.2	Bien.....	8.6	8.5	17.1	"	55.3
7	St-Joseph de Viel.....	13	14	7.6	7	6	7.8	10	38.4	"	8.5	8.2	16.7	"	55.1
8	St-Dominique du Lac....	7	7	7.1	8	6	7.1	9	37.2	"	9	8.7	17.7	"	54.9
9	Raudot.....	7	7	8	6.4	6	9.1	8	37.5	"	8.7	8.2	16.9	"	54.4
10	St-Elzéar.....	7	7	6.7	9	5.3	6.8	8	35.8	"	8.5	8.5	17	"	52.8
11	Notre-Dame du Lac	11	15	6.5	7	6	7.3	8	34.8	"	8.7	8.2	16.9	"	51.7
12	St-Hubert	14	17	6.3	9	....	6.7	7	29	Passable .	8	7.9	15.9	Bien.....	44.9
	Total: 12 municipalités..	100	131	.....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles de colonisation:														
	Lyenne.....	7	7	9.4	....	6	9	....	.....	.....	8.9	8.4	17.3	Très bien.	.....
	Ecoles indépendantes:														
	Notre-Dame-du-Lac	1	3	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....
	Classe privée.....	1	1	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux.....	109	142	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	.....

ALPHONSE LEBEL,
Inspecteur d'écoles.

District No 59 — M. l'Inspecteur P.-EUG. LABRECQUE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	La Cité de Rivière-du-Loup	9	53	2	8.4	10	8.1	9	10	45.5	Très bien	9.5	9	18.5	Très bien	64
2	St-Arsène	6	8	....	8	10	6	9	10	43	"	9.9	9	18.9	"	61.9
3	St-Éloi	8	9	....	8.5	8	6	9	10	41.5	"	9.7	9.1	18.8	"	60.3
4	Trois-Pistoles, No 1, village	2	11	....	8.5	8	7.3	9	8	40.8	"	9.7	9.5	19.2	"	60
5	St-Georges-de-Cacouna, village	2	3	....	8	6	6	10	10	40	"	10	9.6	19.6	"	59.6
6	Trois-Pistoles, No 2	9	9	....	6.9	9	6	9	10	40.9	"	9.5	9	18.5	"	59.4
7	St-Clément	9	11	....	7.6	8	6	9	10	40.6	"	9.4	9	18.4	"	59
8	St-Georges-de-Cacouna, paroisse	7	7	....	7.1	8	6	9	10	40.1	"	9.6	8.8	18.4	"	58.5
9	Isle-Verte	11	19	....	6.4	8	6	9	10	39.4	Bien	9.8	9.2	19	"	58.4
10	Rivière-Trois-Pistoles	2	3	....	7	8	6	8	8	37	"	10	9.6	19.6	"	56.6
11	Trois-Pistoles, No 3	3	3	....	6	9	6	8	8	37	"	10	9.3	19.3	"	56.3
12	St-Jean-de-Dieu	14	18	....	6.5	6	6	9	10	37.5	"	9.3	9.1	18.4	"	55.9
13	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	2	2	....	5.5	8	6	8	9	36.5	"	10	8.9	18.9	"	55.4
14	St-Épiphane	12	15	....	5.7	9	6	7	9	36.7	"	8.8	8	16.8	"	53.5
15	St-Paul-de-la-Croix	7	8	....	5.3	6	6	8	9	34.2	Assez bien	9.2	8.5	17.7	"	52
16	Rivière-du-Loup, paroisse	8	9	....	7.2	8	1	8	10	34.2	"	8.1	7.7	15.8	Bien	50
17	Ste-Françoise	8	9	....	7.3	7	....	7	9	30.3	"	9.2	8.5	17.7	Très bien	48
	Total: 17 municipalités	119	197	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	8	32	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	127	229	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

P.-EUGÈNE LABRECQUE,
Inspecteur d'écoles.

Région No 8 — De la Gaspésie

M. PAUL HUBERT, I. R.

RIMOUSKI, le 30 AOUT 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* des districts de la région No 8; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la Loi de l'Instruction publique dans ces districts ; III. la *Classification des municipalités* dans chacun des districts scolaires de cette même région.

SOMMAIRE STATISTIQUE

					1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*						
a) Sous la juridiction des commissaires					150	
b) Sous la juridiction des syndics					5	
				Total		155
2.—*Nombre d'écoles:*						
a) Primaires élémentaires					707	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées	21	
				subventionnées	37	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement					3	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année						
e) Primaires supérieures ayant la douzième année						
f) Écoles de colonisation					103	
g) Institutions indépendantes subventionnées					13	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					19	
				Total		903
3.—*Nombre de titulaires:*	*Indépendantes*	*Sous contrôle*				
a) Instituteurs laïcs	8	16			24	
b) Instituteurs religieux	8	41			49	
c) Institutrices laïques	90	859			949	
d) Institutrices religieuses	84	204			288	
				Total		1,310
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:*						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires	600	
				dans les écoles primaires complémentaires	789	
				dans les écoles primaires supérieures	750	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires	563	
				dans les écoles primaires complémentaires	569	
				dans les écoles primaires supérieures		
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	299	
				dans les écoles primaires complémentaires	314	
				dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses				dans les écoles primaires élémentaires	305	
				dans les écoles primaires complémentaires	314	
				dans les écoles primaires supérieures	371	
4a.—*Traitements des professeurs spéciaux:*		*Hommes* $		*Femmes* $		
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire:*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	4,003	Filles de 5 et 6 ans	3,735		7,738	
b) Garçons de 7 à 13 ans	16,477	Filles de 7 à 13 ans	16,116		32,593	
c) Garçons de 14 et 15 ans	3,825	Filles de 14 et 15 ans	3,792		7,617	
d) Garçons de 16 et 17 ans	3,026	Filles de 16 et 17 ans	2,849		5,875	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
				Total		53,823

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	23,404	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	9,359	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	607	
f) Dans les écoles de colonisation	2,406	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,157	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	357	
Total		37,290

7.—Inscription par catégories d'âges:	*en nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	992	24.78%	
de 7 à 13 ans	15,829	96.06%	
de 14 et 15 ans	1,462	38.22%	
de 16 et 17 ans	252	8.33%	
de 18 ans et plus	58		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	1,039	27.82%	
de 7 à 13 ans	15,492	96.13%	
de 14 et 15 ans	1,702	45.15%	
de 16 et 17 ans	412	14.46%	
de 18 ans et plus	52		
a) Total de l'inscription	37,290		
b) Pourcentage général		69.28%	

8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	18,817	82.11%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	8,169	87.28%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	533	87.81%	
f) Dans les écoles de colonisation	1,512	75.31%	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,038	89.71%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	295	82.63%	
i) Présence moyenne générale	30,664	82.20%	

9.—Classification des élèves:		*Ecoles indépendantes*		*Ecoles sous contrôle et de colonisation*			
	Différence sur 1939	*Garçons*	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	+1047	175	144	3,291	2,745	6,355	
En deuxième année	— 782	130	87	3,081	2,541	5,839	
En troisième année	— 245	113	144	3,509	3,136	6,902	
En quatrième année	+ 34	89	141	3,460	3,201	6,891	
En cinquième année	+ 31	92	122	2,389	2,796	5,399	
En sixième année	+ 129	66	115	1,275	1,628	3,084	
En septième année	+ 26	50	94	603	874	1,621	
En huitième année	— 87	41	132	126	291	590	
En neuvième année	— 20	12	82	90	216	400	
En dixième année	+ 69	22	96	26	26	170	
En onzième année	— 6	.....	31	.....	.....	31	
En douzième année	+ 1	.....	8	.....	.....	8	
Total		.....	1,986	35,304	.....	.....	37,290

REMARQUES GÉNÉRALES

Ce rapport est le dixième que je rédige comme inspecteur régional. C'est le premier sous l'administration de M. Doré.

Le territoire qui s'appelle aujourd'hui la région scolaire No 8, plus grand que l'Ile du Prince-Édouard, compte 903 écoles primaires comparées à 670 en 1930

L'inscription des élèves de 7 à 13 ans se compare ainsi:

garçons, 90% en 1930,— 96% en 1940,
filles, 93% " " 96% " "

Quel progrès en dix ans dans la scolarité des élèves ? Voici, à ce sujet, des chiffres éloquents.

Élèves de 4e année faisant la 5e: 60% en 1930, 78% en 1940,
" " 5e " " " 6e: 54% " " 57% " " ,
" " 6e " " " 7e: 48% " " 52% " " ,
" " se rendant à la 9e: 2% " " 6% " " .

Nous comptons cette année 1,621 élèves en 7e année contre 5,399 en 5e. Est-ce exagéré de dire que nous devrions en avoir au moins 1,000 de plus en 7e. La conquête de la 7e année,— un beau projet, un mot qui sonne bien —, ça va lentement tout de même ! Tant que nous n'arriverons pas à faire passer 75% de nos écoliers par le C. E. P. de 7e, ne nous leurrons pas de vains mots sur les progrès de notre enseignement primaire.

En 1930, six instituteurs enseignaient dans ma région. Il y en a 16 en 1940. J'en voudrais cinq fois plus et davantage. Pourquoi donc les jeunes garçons n'auraient-ils pas, à l'égal des jeunes filles, l'avantage de s'instruire dans une école faite pour eux et adaptée à leurs besoins de ruraux ? Les faits sont là; ils crèvent les yeux: nos jeunes filles sont beaucoup plus instruites que leurs frères. Pourquoi ? Parce que l'on s'occupe bien plus de leur éducation que de celle des garçons. A peu près toutes les paroisses ont une grande école ou un couvent pour les jeunes filles. Comptez celles qui ont une école de garçons . . .

Cette année, Carleton, en Gaspésie, donne l'exemple. Il construit une école de garçons. Pas un collège ni une *académie*, mais une simple école pour les grands garçons. Il en faudrait au moins une semblable dans toutes les paroisses.

A Sayabec, la vieille école des garçons tombait en ruine. On l'a reconstruite sur un plan moderne en matériaux incombustibles. Une très belle école qui fait honneur aux Sayabécois. Elle est dirigée, avec savoir-faire et compétence, par un instituteur de longue expérience, M. François Thibault.

Comparativement à 1930, les traitements ont peu varié. Les institutrices élémentaires recevaient à cette époque $275, aujourd'hui $299; les complémentaires $319 contre $314 en 1940. Les religieuses enregistrent une augmentation de $15 dans la première catégorie et de $8 dans la seconde.

Les religieux et les instituteurs reçoivent un salaire moindre en 1940 qu'en 1930. Attention aux discours sur la hausse des salaires dans les écoles rurales ! Cela est bien relatif . . .

Pas grand nouveau, cette année, sous notre ciel. La vie scolaire s'est déroulée avec la même intensité que l'an passé, excepté dans le district de Gaspé-Sud, où l'inspecteur, M. Guité, a été totalement empêché de diriger l'enseignement. M. Charles Plamondon l'a remplacé temporairement. Ce qui a le plus frappé cet inspecteur étranger à la région, c'est de ne trouver que quatre instituteurs dans le district 66 . . .

Espérons que M. Guité pourra se remettre à l'œuvre et continuer l'excellent travail qu'il avait si bien commencé.

Dès le début de l'année scolaire, M. l'inspecteur Lavoie organisa une journée pédagogique à Rimouski. Tout le personnel enseignant, moins quelques institutrices des régions de colonisation, était présent. Son Excellence Mgr Courchesne y porta la parole. Je crois que des journées comme celle-là devraient se tenir dans tous les districts, chaque automne.

Les institutrices ont poursuivi leur perfectionnement professionnel dans près de soixante cercles pédagogiques, sous la direction des inspecteurs et des curés. Elles ont suivi des cours d'été à Matane, Amqui et aux Iles-de-la-Madeleine. Un groupe de soixante-quinze institutrices, religieuses et instituteurs passent leur dernière semaine de vacances à l'École normale de Gaspé, aux cours de coopération organisés, sous le patronage de Son Excellence Mgr Ross, par le Service social de l'École d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Notre personnel enseignant primaire se rend compte du rôle toujours plus important qu'il est appelé à jouer dans notre économie nationale. Aussi profite-t-il de tous les moyens qu'on lui offre pour augmenter son savoir et améliorer ses méthodes. Il est favorable au progrès et rempli de bonne volonté.

Les inspecteurs lui donnent l'exemple. Ils feraient encore mieux s'ils pouvaient se réunir en cercle d'étude trois ou quatre fois par année. Les agents d'assurances et de commerce ne manquent pas d'étudier en commun les problèmes qui les confrontent. Pourquoi les directeurs de l'éducation et de l'instruction primaire n'en feraient-ils pas autant ? Ils ne demandent que cela . . .

L'enseignement de l'épargne prend une ampleur considérable. Voilà que des caisses scolaires fonctionnent dans tous les districts de ma région, couvrant près de 75% des écoles. Cette innovation est bien vue des parents, qui nous demandent pourquoi l'on n'a pas organisé cela plus tôt. Le mérite en revient surtout à la fédération des Caisses Populaires Desjardins. Mais vos inspecteurs, M. le Surintendant, ont favorisé ce mouvement en encourageant et guidant le personnel enseignant dans cette voie.

L'école primaire tend à prendre sa place dans la vie sociale rurale et à cesser de n'être qu'une maison où l'on s'ennuie à apprendre des choses que l'on ne comprend pas . . .

Les équipes d'adultes ont semé l'enthousiasme pour l'instruction chez un grand nombre de personnes. Aux Iles-de-la-Madeleine, des jeunes gens du Havre-aux-Maisons, à la suite du travail accompli dans ces cercles, ont pris l'initiative d'ouvrir à leurs frais une classe du soir dirigée par un maître. Cinquante-sept jeunes gens la suivirent pendant quatre mois, quatre soirs par semaine, deux heures et demie chaque soir. A l'Étang-du-Nord, cinquante hommes et jeunes gens en firent autant une partie de l'hiver. Deux soirs par semaine ils reçurent des cours de M. l'inspecteur Ovide Hubert. Voilà du travail post-scolaire qui fait honneur aux Madelinots.

Continuons avec vaillance à faire progresser davantage notre école primaire.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très dévoué,

PAUL HUBERT,

Inspecteur régional.

District No 60 — M. l'Inspecteur HENRI-E. LAVOIE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Rimouski	5	33	8	10	6.5	10	10	44.5	Très bien.	9	8.8	178	Très bien.	62.3
2	St-Valérien	7	8	8.6	10	6	10	9	43.6	"	8.9	8.6	17.5	"	61.1
3	Bic	1	6	9	9	6.2	9	9	42.6	"	9	8.8	17.8	"	60.4
4	N.-D.-du-Sacré-Cœur	5	7	8.4	10	6	9	9	42.4	"	9.1	8.9	18	"	60.4
5	Rimouski, paroise	9	15	8.4	10	6	8	10	42.4	"	8.9	8.6	17.5	"	59.9
6	St-Anaclet	8	13	8.1	10	6	8	9	41.1	"	9.2	9	18.2	"	59.3
7	Ste-Cécile-du-Bic	10	10	7.6	10	6	9	10	42.6	"	8.5	8	16.5	"	59.1
8	Ste-Blandine	8	12	7.5	10	6	9	9	41.5	"	9	8.6	17.6	"	59.1
9	St-Mathieu	6	8	6.5	9	6	9	9	39.5	Bien	9.2	9	18.2	"	57.7
10	St-Fabien	12	18	7.5	10	5	9	9	40.5	Très bien.	8.7	8.3	17	"	57.5
11	St-Médard	5	5	8.2	10	5	8	8	39.2	Bien	8.5	8.1	16.6	Bien	55.8
12	St-Narcisse	8	8	6.3	10	5	8	9	38.3	"	8.7	8.5	17.2	"	55.5
13	Lac des Aigles	6	7	4	10	5	9	9	37	"	8.4	8.3	16.7	"	53.7
14	St-Marcellin	9	8	6	10	5	8	8	37	"	8.3	8.1	16.4	"	53.4
15	St-Simon	5	7	7.4	7	5	8	7	34.4	Assez bien	8.6	8.3	16.9	"	51.3
16	St-Guy	5	5	7.2	9	4	7	7	34.2	"	8.4	8	16.4	"	50.6
17	Biencourt	9	10	7	10	4	7	7	35	Bien	7.9	7.4	15.3	"	50.3
18	Ste-Anne de la Pte-au-Père	2	2	7	8	5	7	7	34	Assez bien	8.2	7.8	16	"	50
	Total: 18 municipalités.	120	182	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles de colonisation:														
	Esprit-Saint	5	5	6	....	4	8	....	18	Assez bien	8.6	8.5	17.1	Bien	35.1
	Trinité des Monts	4	4	6	4	8	.....	.....	18	"	8.6	8.5	17.1	"	35.1
	N.-D.-des-Bois	1	1	7	....	4	8	....	19	"	8.5	8	16.5	"	35.5
	Fond d'Ormes	1	1	7	....	4	7	....	18	"	8	7.5	15.5	Assez bien	33.5
	Duquesne	1		Fermée à la visite					.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecoles indépendantes:														
	Couvent SS. de la Charité	1	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École apostolique	1	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Les Ursulines	2	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	École moyenne d'Agric.	1	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Juvénat du S.-Cœur	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Couvent St-Joseph	1	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Ecole St-Joseph	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	2 écoles privées	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Total	42	234	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

HENRI-E. LAVOIE,
Inspecteur d'écoles.

District No 61 — M. l'Inspecteur CHS.-E. BÉLANGER

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlement scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Mont-Joli	4	25	10	10	7	10	10	47	Très bien.	9.4	9.2	18.6	9.3	65.6
2	Ste-Flavie	7	8	10	10	6	10	10	46	"	9.2	8.7	17.9	8.9	63.9
3	St-Donat	8	11	9	10	6	10	10	45	"	9.1	8.3	17.4	8.7	62.4
4	Ste-Angèle	9	14	9	10	6	10	10	45	"	8.8	8.2	17	8.5	62
5	Sayabec	11	23	8.8	10	5	10	10	43.8	"	8.7	8.1	16.8	8.4	60.6
6	Ste-Jeanne d'Arc	7	8	9.6	9	5	9	10	42.6	"	9.1	8.6	17.7	8.8	60.3
7	St-Gabriel	10	15	8	10	6	9	10	43	"	8.7	8.3	17	8.5	60
8	St-Moïse, village	4	7	8	10	6	9	9	42	"	8.9	8.5	17.4	8.7	59.4
9	Luceville	1	4	6	10	6	9	10	41	"	9.4	9	18.4	9.2	59.4
10	St-Cléophas	6	8	9	10	5	9	9	42	"	8.8	8	16.8	8.4	58.8
11	Massé-Ouimet	6	7	7	10	6	9	10	42	"	8.8	8	16.8	8.4	58.8
12	Ste-Paule	6	6	9	10	5	8	10	42	"	8.4	7.7	16.1	8.1	58.1
13	St-Moïse, paroisse	5	6	8	10	5	8	9	40	"	9	8.4	17.4	8.7	57.4
14	Ste-Luce	8	9	9	8	..	9	10	36	Bien	8.6	8	16.6	8.3	52.6
15	St-Joseph de Lepage	5	5	7	9	4	8	6	34	"	9.	8.6	17.8	8.9	51.8
	Total: 15 municipalités	97	156												
	Écoles de colonisation:														
	La Rédemption	7	7												
	St-Charles-Garnier	5	5												
	Canton Awantgesh	1	1												
	Canton Massé, Rang 5	1	1												
	Canton Massé, Rang 2	1	1												
	Canton Ouimet, Rang 2	1	1												
	Canton Ouimet, Rang 5	1	1												
	Écoles indépendantes:														
	Mont-Joli, Pensionnat du St-Rosaire	1	2												
	Mont-Joli, Institut Rheault	1	2												
	Totaux	116	177												

CHS-E. BÉLANGER,
Inspecteur d'écoles.

District No 62 — M. l'Inspecteur LUCIEN GAGNON

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Jérôme, village	3	27	9.6	9	6	10	9	43.6	Très bien.	9.7	9.3	19	Très bien.	62.6
2	St-Rémi de la rivière Métis	4	18	9	10	6	9	9	43	"	9.4	9	18.4	"	61.4
3	St-Ulric	2	7	9.5	9	6	9	9	42.3	"	9.5	9.3	18.8	"	61.3
4	Cherbourg	4	4	8	9	5.5	8.5	9	40	"	8.8	8.7	17.5	"	57.5
5	Rivière-Blanche	8	8	6.6	9	6	9	9	39.5	Bien	9.2	8.6	17.8	"	57.4
6	St-Adelme	6	6	7.7	9	5.5	8	9	39.2	"	8.7	8.7	17.4	"	56.6
7	Baie des Sables	10	15	7.7	7	6	9	9	38.7	"	8.9	8.8	17.7	"	56.4
8	St-Octave	10	13	7.8	7	5.5	8	10	38.3	"	9.2	8.7	17.9	"	56.2
9	St-Jérôme, paroisse	10	10	6.6	9	5.8	8	9	38.4	"	8.7	8.7	17.4	"	55.8
10	St-Luc	6	9	6.5	9	5.5	8	9	38	"	8.6	8.3	16.9	"	54.9
11	St-Léandre	6	6	6.7	9	5.5	9	8	38.2	"	8.8	8.2	16	"	54.2
12	St-Damase	9	11	7.3	8	5.5	9	8	37.8	"	7.8	7.4	15.2	Bien	53
13	Kempt (Padoue)	6	8	7.6	4	5.5	8	9	34.1	"	8.2	8.6	16.8	Très bien.	50.9
14	Ste-Félicité	9	10	5.2	8	5.5	6	9	33.7	"	7.7	7.7	15.4	Bien	49.1
	Total: 14 municipalités	93	153												
	Écoles de colonisation:														
	Canton Tessier	14	14												
	Canton Cherbourg	5	5												
	Écoles indépendantes:														
	Rivière Blanche	2	2												
	St-Jérôme, village	2	7												
	Kempt (Padoue)	1	1												
	St-Luc	1	1												
	St-Octave	1	1												
	St-Damase	1	1												
	Ste-Félicité	2	2												
	Totaux	122	186												

LUCIEN GAGNON,
Inspecteur d'écoles.

District No 63 — M. l'Inspecteur J.-HENRY LANE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Causapscal, village	2	10	9.5	9.5	7.6	9	9.5	45.1	Très bien.	9.1	9	18.1	Très bien.	63.2
2	Amqui, village	2	9	9.5	9	7.3	8.5	8.5	42.8	"	9.5	9.4	18.9	"	61.7
3	Lac-au-Saumon, village	2	10	9.5	9.5	6	8.5	8.5	42	"	9	9.2	18.2	"	60.2
4	St-Alexis-de-Matapédia	6	9	7.7	8.5	6	9	9	40.2	"	8.4	8.4	16.8	"	57
5	Val-Brillant	11	16	8.1	8.5	6.2	8	9	39.8	Bien	8.1	8.4	16.5	"	56.3
6	St-Benoît-Labre	14	14	7.5	9	6	8	9	39.5	"	8	8.4	16.4	"	55.9
7	Lac-au-Saumon, paroisse	6	6	8.3	8.5	6	8	8	38.8	"	8.2	8.7	16.9	"	55.7
8	St-François d'Assise	8	9	8.4	8.5	6	8	8	38.9	"	8.3	8.1	16.4	"	55.3
9	St-Léon-le-Grand	11	14	8.2	8	5.5	7.5	8	37.2	"	7.7	8.4	16.1	"	53.3
10	St-Tharsicius-Ouest	7	8	7.2	8.5	5.5	8.5	8	37.7	"	7.7	7.8	15.5	Bien	53.2
11	St-Raphaël-d'Albertville	8	9	7	9	5.5	8	8.5	38	"	7.6	7.6	15.2	"	53.2
12	Ste-Florence de Beaurivage	6	7	6.9	7	6	8	9.5	37.4	"	7.4	8.3	15.7	"	53.1
13	Ste-Irène-de-Nemtayé	5	5	7.5	9	5.5	7.5	8	37.5	"	7.7	7.5	15.2	"	52.7
14	St-Zénon-du-Lac-Humqui	5	5	6.2	8	5.5	8	8.5	36.2	"	7.5	7.8	15.3	"	51.5
15	St-Tharsicius	4	4	7.6	9	6	7	8	37.6	"	5.8	8	13.8	Assez bien	51.4
16	Causapscal, paroisse	11	11	6.8	7.5	5.5	7.5	8	35.3	"	7.7	8.1	15.8	Bien	51.1
17	Ste-Marguerite-Marie	8	8	6.2	8	5.5	7.5	7.5	34.7	Assez bien	7.8	7.8	15.6	"	50.3
18	St-Vianney	6	6	5.2	8	4.9	7	7	32.1	"	8.1	7.8	15.9	"	48
	Total: 18 municipalités.	122	160	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:														
	Canton Patapédia	....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Routhierville	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Milnikek	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Moulin Turgeon	....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	122	168	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-HENRY LANE,
Inspecteur d'écoles.

District No 64 — M. l'Inspecteur J.-ALBERT LEBLANC

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Nombre de salles de classe bilingues	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Laurent-de-Matapédia	2	3	1	1	9.2	9	7	8	8	41.2	Très bien	9.2	8.9	18.1	Très bien	59.3
2	St-Siméon	7	7	....	..	7.8	9	6	8.5	9.5	40.8	"	9	9.2	18.2	"	59
3	Bonaventure	14	19	....	..	7.5	10	5.8	8.5	9	40.8	"	8.9	8.8	17.7	"	58.5
4	Cross-Point	1	....	....	1	8	10	8	7.5	7.5	41	"	8.6	8.3	16.9	"	57.9
5	Carleton-sur-Mer	3	4	....	..	9.2	9	6.1	8	8	40.3	"	8.9	8.6	17.5	"	57.8
6	Carleton	5	7	....	..	9.6	8.5	6	8	8	40.1	"	8.8	8.7	17.5	"	57.6
7	St-Alphonse-de-Caplan	6	6	....	..	7.7	9	5.6	8.5	9	39.8	"	8.6	8.4	17	"	56.8
8	Shoolbred	2	1	....	1	9	9	5.5	8	8	39.5	Bien	8.7	8.5	17.2	"	56.7
9	New-Richmond	10	12	....	..	7.5	10	4.6	8	8	39.1	"	8.8	8.6	17.4	"	56.5
10	Maria	9	11	....	1	8.8	7.7	5.6	8	9	39.1	"	8.8	8.6	17.4	"	56.5
11	St-André-de-Restigouche	5	5	....	..	8.4	8.5	5.4	8	8.5	38.8	"	8.8	8.5	17.3	"	56.1
12	Restigouche	4	4	....	..	8	9	5.5	8	8	38.5	"	8.9	8.6	17.5	"	56
13	St-Jules	4	....	2	3	8.4	9.5	4.6	8	8	38.5	"	8.8	8.4	17.2	"	55.7
14	Dugal	6	6	....	..	9.3	8	4	8	8	37.3	"	9.2	8.9	18.1	"	55.4
15	St-Louis-de-Gonzague	1	1	....	..	8	9	5.5	8	8	38.5	"	8.5	8.2	16.7	"	55.2
16	St-Charles-de-Caplan	9	10	....	..	8.1	8.5	5.4	8.5	8	38.5	"	8.4	8.2	16.6	"	55.1
17	St-Omer	3	4	....	..	8	7	5.6	8	8	36.6	"	8.9	8.8	17.7	"	54.3
18	Sellarville	1	....	....	1	9	7	5.5	7	8	36.5	"	9	8.5	17.5	"	54
19	Miguasha	2	1	....	1	7.7	8	5.4	8	8	37.1	"	8.5	8.1	16.6	"	53.7
20	St-Jean-l'Évangéliste	10	13	....	..	7.2	7	5.5	8	8	35.7	"	8.8	8.7	17.5	"	53.2
21	Mann	2	....	1	1	6	8	5.7	8	8	35.7	"	8.5	8.3	16.8	"	52.5
	Total: 21 municipalités	106	114	4	10	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation:																
	St-Conrad	1	1	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	L'Alverne	6	6	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Pointe-à-la-Garde	1	1	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	St-Louis-de-Gonzague	3	3	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	St-Antoine	1	1	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes:																
	Ste-Anne-de-Restigouche	1	2	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Carleton-sur-Mer	1	1	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Carleton	1	2	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	St-Charles-de-Caplan	1	1	....	..	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	122	132	4	10	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-ALBERT LEBLANC,
Inspecteur d'écoles.

District No 65 — M. l'Inspecteur CHARLES LEVER

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	La Madeleine	1	2	....	9	10	6.3	10	10	45.3	Très bien.	9	8.4	17.4	Très bien.	62.7 T.B.
2	Anse Pleuresse	1	1	....	9.5	10	6	9	10	44.5	"	8.4	8.6	17	"	61.5 "
3	Petit-Cloridorme	1	2	....	9	9	6	10	10	44	"	8.9	8.4	17.3	"	61.3 "
4	St-Majorique	2	2	....	8	10	6.5	10	9	43.5	"	9	8.6	17.6	"	61.1 "
5	Ste-Anne-des-Monts, village	2	7	1	7	10	8	8	10	43	"	8.8	8.6	17.4	"	60.4 "
6	Mont-Martre	1	1	....	8	10	5.5	10	9	42.5	"	9.2	8.6	17.8	"	60.3 "
7	Cap-au-Renard	1	1	....	8	10	5	10	9	42	"	9.4	8.8	18.2	"	60.2 "
8	Grand-Cloridorme	2	2	....	8.25	10	6	9	10	43.25	"	8.8	8.1	16.9	"	60.15 "
9	Mont-Louis	3	6	....	8.5	10	6	8.7	10	43.2	"	8.5	8.3	16.8	"	60 "
10	Pointe-à-la-Frégate	1	1	....	8	10	6	9	10	43	"	8.8	8.2	17	"	60 "
11	Cap-Chat, village	1	7	....	7.5	10	6	9	9	41.5	"	9.03	8.91	17.94	"	59.44 "
12	Rivière-à-Lapierre	2	2	....	7.75	10	6	9	10	42.75	"	8.4	8.1	16.5	"	59.25 "
13	Petite-Madeleine	2	2	....	8	10	6	9	10	43	"	8.2	7.8	16	"	59 "
14	Rivière-au-Renard	6	12	....	7.25	10	5.5	8.8	10	41.6	"	8.9	8.2	17.1	"	58.70 "
15	Petite Vallée	2	2	....	8	10	5.5	9.5	9	42	"	8.5	8	16.5	"	58.5
16	St-Yvon	1	2	....	7	10	5.5	9	10	41.5	"	8.6	8.2	16.8	"	58.3 "
17	L'Échourie	1	2	....	9	10	5	9	9	42	"	8.4	7.7	16.1	"	58.1 "
18	St-Joachim	5	9	....	7	9	6.1	9	10	41.1	"	8.5	8.1	16.6	"	57.7
	Rivière-à-Claude	1		....	8.5	10	5.5	8	8	40	"	8.9	8.8	17.7	"	57.7 "
20	Cap-Chat, paroisse	8	10	....	6.75	10	5.4		10	41.1	"	8.42	8.14	16.56	"	57.66 "
21	Anse-à-Valleau	2	2	....	8	10	5.5	9	8	40.5	"	8.7	8.2	16.9	"	57.4 "
22	Ste-Anne-des-Monts, paroisse	10	13	....	6.85	10	5.5	9	9.3	40.65	"	8.52	8.15	16.67	"	57.32 "
23	Anse-à-Grisfonds	5	6	....	7.4	10	5.5	9	9	40.9	"	8.4	8	16.4	"	57.3 "
24	Roseville	1	1	1	8	10	5	8	9	40	"	8.7	8.2	61.9	"	56.9 "
25	Marsouis	1	2	....	8.5	10	6	8	8	40.5	"	8.6	7.75	16.35	"	56.85 "
26	St-Paul-des-Capucins	3	3	....	6.7	9	6	9	10	40.7	"	8.2	7.93	16.13	"	56.8 "
27	Petit-Cap	2	3	....	7.75	10	6	9	9	41.75	"	8.3	6.7	15	Bien	56.75 "
28	St-Octave-de-l'Avenir	6	7	....	7.5	10	5.5	10	8	41	"	8.1	7.5	15.6	"	56.6 "
29	Grande-Grève diss.	1	1	....	8	10	5	8	9	41	"	8	7.6	15.6	"	56.6 "
30	Cap-aux-Os	2	2	....	7	9	5.5	9	10	40.5	"	8.3	7.6	15.9	Bien	56.4
31	Ruisseau-Arbour	1	1	....	7.5	10	5.5	8	10	41	"	8	7.2	15.2	"	56.2 "
32	Cap-des-Rosiers	6	7	....	6.5	10	5	9	9	39.5	Bien	8.3	8.33	16.63	Très bien	56.1 "
33	Manche-d'Épée	1	1	....	7	10	5	8	8	38	"	8.6	8.8	17.4	"	55.4 Bien
34	Dalibaire	3	6	....	6.7	9	5	9	10	39.7	"	7.9	7.5	15.4	Bien	55.1 "

District No 65 — M. l'Inspecteur CHARLES LEVER (Suite)

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances des et emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
35	Anse-du-Gros-Cap-aux-Os	1	1	....	6	9	5.5	9	9	38.5	Bien	8.4	7.2	15.6	Bien	54.1 Bien
36	Rivière-à-la-Martre	1	2	....	8	8	5.5	8	8	37.5	"	8.5	7.8	16.3	Très bien.	53.8 "
37	Gros-Morne			....	8.5	7	5.5	8	9	39	"	7.5	7.7	15.2	Bien	53.2 "
38	Grande-Vallée	2	4	....	6.75	9	5.5	9	9	39.25	"	6.96	.55	13.45	Assez bien	52.7 "
	Total: 38 municipalités	93	138	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles de colonisation:															
	Enfant-Jésus des Tourelles	4	4	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8.07	8.03	8.1	Très Bien	.....
	Canton Dalibaire	2	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	8.1	8.1	"	.....
	Canton Romieu	2	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8.1	7.5	15.6	"	.....
	St-Bernard des Lacs	5	5	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7.78	7.54	15.32	"	.....
	St-Helier	1	1	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	7	15	Bien	.....
	St-Thomas Cloridorme	2	2	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Éco	les	fermé	es 1er mai	
	Totaux	109	154	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

CHARLES LEVER,
Inspecteur d'écoles.

District No 66 — M. l'Inspecteur ÉDOUARD GUITÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	York	1	1	1	8.5	10	8	9	9	44.5	8.9	10	10	20	10	64.5
2	St-Albert	4	5	....	9.6	10	6	10	10	43.6	9.2	9.6	9.6	19.2	9.6	64
3	New-Carlisle	1	2	....	10	10	8	9	9	46	9.2	8.7	8.8	17.5	8.7	63.5
4	Port-Daniel, Est	3	5	....	9	10	6	9	9	43	8.6	9.1	9.1	18.2	9	63
5	Rang St-Paul	2	2	....	10	10	6	9	9	44	8.8	9.3	9.2	18.5	9.3	62.5
6	St-Georges de Malbaie	2	2	....	9	10	6	9	9	43	8.6	9.5	9.5	19	9.5	62
7	Petite-Rivière	6	7	....	9	10	6	9	9	43	8.6	9.5	9.5	19	9.5	62
8	Percé	7	6	2	7.7	10	6	9	9	41.7	8.6	9.1	9.1	18.2	9.1	61.4
9	Barachois	4	1	6	8.7	10	6	9	10	43.7	8.7	8.5	8.5	17	8.5	60.7
10	Canton Cox	2	3	....	7.5	10	6	9	10	42.5	8.5	9	9	18	9	60.5
11	Haldimand Est	1	....	1	8.5	10	6	8	8	40.5	8.1	10	10	20	10	60.5
12	L'Anse-aux-Gascons	4	5	....	8.5	10	6	9	8	41.5	8.3	9.3	9.3	18.6	9.3	60.5
13	Grande-Rivière	10	14	....	8.7	10	6	10	10	44.6	8.9	8.3	8.3	16.6	8.3	60.6
14	Chandler	2	9	2	9.3	10	6	10	10	45.3	9	9.5	9.5	19	9.5	59.9
15	Ste-Adélaïde	5	6	....	9.3	10	6	8	7	40.3	8	9.8	9.8	19.6	9.8	59.9
16	St-Godfroi	7	8	1	7.7	10	6	9	9	42	8.4	9.4	9 4	18.8	9.4	59.4
17	Douglastown	4	....	6	7	10	6	8	9	40	8	9	9	18	9	59
18	Petit-Pabos	1	1	1	10	10	6	8	8	42	8.4	9	9	18	9	60
19	Paspébiac	8	11	....	7.4	10	6	8	8	39.4	7.9	9.5	9.5	19	9.5	58.8
20	Rivière-Nord-Pabos	1	1	....	8.5	10	6	9	8	41.5	8.3	9	9	18	9	59.5
21	Port-Daniel, Ouest	3	3	1	8.5	10	6	9	9	42.5	8.5	8.5	8.5	17	8.5	59.5
22	Cap d'Espoir	8	10	....	8.4	10	6	9	9	42	8.4	7.7	7.7	15.5	7.7	57.7
23	Val d'Espoir	7	8	....	6.7	10	6	9	9	40	8.1	8.4	8.4	16.8	8.4	57.4
24	Newport	8	10	....	6.7	10	6	9	8	39.7	7.9	8.5	8.5	17	8.5	56.7
25	St-Pierre-de-Malbaie	2	2	....	8.7	10	6	8	8	40.7	8.1	8	8	16	8	56.7
26	Grande-Anse	1	2	....	5	10	6	8	8	37	7.4	8	8	16	8	53
27	St-Gabriel de Gaspé	2	2	....	5	10	5	8	8	36	7.2	7.5	7.5	15	7.5	51
	Total: 27 municipalités	106	123	21	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles decolonisation															
	St-Elzéar	7	7	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	St-Edmond	3	3	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	St-Chs-Garnier	3	3	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Ste-Bernadette	4	3	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	St-Jogues	3	4	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	126	143	21	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

ÉDOUARD GUITÉ,
Inspecteur d'écoles.

District No 67 — M. l'Inspecteur OVIDE HUBERT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Havre-aux-Maisons	6	8	6	8	5.5	8	10	37.5	Bien	7.2	6	13.2	Assez bien	50.7
2	Aubert	11	11	6.2	9	5	8	8	36.2	"	6.3	5.5	11.8	Passable	47
3	St-Pierre-de-l'Étang-du-Nord	13	15	7.7	8	7	5	7	34.7	Assez bien	4.9	5	9.9	Médiocre.	44.6
4	Coffin	2	2	4.7	10	7	7	7	35.7	Bien	5.3	4	9.3	"	45
	Total: 4 municipalités	32	36	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles de colonisation: Pointe-au-Loup	1	1	7	....	3	....	....	....	.....	4.9	6	10.9	Passable	.....
	Écoles indépendantes	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	33	37	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

OVIDE HUBERT,
Inspecteur d'écoles.

RAPPORT DES INSPECTEURS DES DISTRICTS URBAINS

Région Métropolitaine

MONTRÉAL, LE 5 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

Rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de la région métropolitaine et celui de la Commission des Écoles catholiques de Montréal; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la Loi de l'Instruction publique dans cette même région; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:					
a) Sous la juridiction des commissaires				14	
b) Sous la juridiction des syndics					
			Total		14
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				53	
b) Primaires complémentaires			non subventionnées		
			subventionnées	175	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				29	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				16	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				7	
f) Écoles de colonisation					
g) Institutions indépendantes subventionnées				29	
h) Institutions indépendantes non subventionnées				30	
			Total	339	
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	11	902		983	
b Instituteurs religieux	116	897		1,013	
c) Institutrices laïques	31	1,094		1,125	
d) Institutrices religieuses	592	1,587		2,179	
			Total		5,300
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	2,031.70	
			dans les écoles primaires complémentaires	2,058.69	
			dans les écoles primaires supérieures	2,145.12	
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	661.76	
			dans les écoles primaires complémentaires	665.89	
			dans les écoles primaires supérieures	734.16	
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	1,066.85	
			dans les écoles primaires complémentaires	1,098.90	
			dans les écoles primaires supérieures	1,105.15	
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	500.65	
			dans les écoles primaires complémentaires	501.13	
			dans les écoles primaires supérieures	519.22	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:			*Hommes* $..... *Femmes* $.....		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire.					
a) Garçons de 5 et 6 ans	13,586	Filles de 5 et 6 ans	13,346	26,932	
b) Garçons de 7 à 13 ans	52,028	Filles de 7 à 13 ans	51,329	103,357	
c) Garçons de 14 et 15 ans	12,108	Filles de 14 et 15 ans	11,977	24,085	
d) Garçons de 16 et 17 ans	10,974	Filles de 16 et 17 ans	11,017	21,991	
e) Garçons de 18 ans et plus	4,248	Filles de 18 ans et plus	3,894	8,142	
			Total		184,507

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

6.—Nombre d'élèves inscrits:			
a) Dans les écoles primaires élémentaires		16,584	
b) Dans les écoles primaires complémentaires		83,477	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures		29,413	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées		4,957	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées		4,996	
	Total		139,427
7.—Inscriptions par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	4,911	36.1%	
de 7 à 13 ans	50,136	96.3%	
de 14 et 15 ans	10,760	88.8%	
de 16 et 17 ans	4,254	38.5%	
de18 ans et plus	874	20.5%	
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	5,537	41.5%	
de 7 à 13 ans	49,794	97.0%	
de 14 et 15 ans	9,475	79.1%	
de 16 et 17 ans	3,270	29.6%	
de 18 ans et plus	416	10.6%	
a) Total de l'inscription	139,427		
b) Pourcentage général		75.5%	
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	15,177	91.5%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	76,475	91.6%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	27,306	92.7%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	4,597	91.0%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	4,549	91.0%	
i) Présence moyenne générale		91.8%	

9.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*		
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*	
En première année	701	579	7009	7,145	15,434
En deuxième année	481	515	8,233	7,854	17,083
En troisième année	544	503	9,100	9,086	19,233
En quatrième année	634	534	9,307	9,183	19,658
En cinquième année	554	475	8,782	8,829	18,640
En sixième année	418	439	7,918	7,699	16,474
En septième année	286	418	6,279	5,571	12,554
En huitième année	221	523	4,293	3,660	8,697
En neuvième année	200	522	2,988	2,621	6,331
En dixième année	141	623	1,419	1,009	3,192
En onzième année	129	470	831	209	1,639
En douzième année	18	25	449		492
Total		9,953		129,474	139,427

La cité de Montréal

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:					
a) Sous la juridiction des commissaires				1	
b) Sous la juridiction des syndics					
			Total	1	
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				41	
b) Primaires complémentaires			non subventionnées		
			subventionnées	154	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				25	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				8	
e) Primaires supérieures ayant la douzième				5	
f) Écoles de colonisation					
g) Institutions indépendantes subventionnées				25	
h) Institutions indépendantes non subventionnées				28	
			Total		286
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	11	902		913	
b) Instituteurs religieux	105	723		828	
c) Institutrices laïques	31	961		992	
d) Institutrices religieuses	504	1,352		1,856	
			Total		4,589
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	$2,007.32	
			dans les écoles primaires complémentaires	2,069.60	
			dans les écoles primaires supérieures	2,243.96	
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	666.66	
			dans les écoles primaires complémentaires	663.83	
			dans les écoles primaires supérieures	865.07	
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	1,094.84	
			dans les écoles primaires complémentaires	1,176.09	
			dans les écoles primaires supérieures	1,144.34	
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
			dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
			dans les écoles primaires supérieures	500.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:		*Hommes $*		*Femmes $*	
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire, recensement de 1934:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	12,062	Filles de 5 et 6 ans	11,945	24,007	
b) Garçons de 7 à 13 ans	45,934	Filles de 7 à 13 ans	45,496	91,430	
c) Garçons de 14 et 15 ans	10,354	Filles de 14 et 15 ans	10,247	20,601	
d) Garçons de 16 et 17 ans	9,528	Filles de 16 et 17 ans	9,544	19,072	
e) Garçons de 18 ans et plus	4,248	Filles de 18 ans et plus	3,894	8,142	
			Total		163,252
6.—Nombre d'élèves inscrits:					
a) Dans les écoles primaires élémentaires				13,280	
b) Dans les écoles primaires complémentaires				78,230	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures				22,494	
f) Dans les écoles de colonisation					
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées				4,316	
h) Dans les intitutions indépendantes non subventionnées				4,604	
			Total		122,924

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—Inscription par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	4,463	37.0%	
de 7 à 13 ans	44,366	96.5%	
de 14 et 15 ans	9,529	92.0%	
de 16 et 17 ans	3,570	19.0%	
de 18 ans et plus	753	17.7%	
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	4934	41.3%	
de 7 à 13 ans	43,979	96.6%	
de 14 et 15 ans	8,235	79.8%	
de 16 et 17 ans	2,742	28.7%	
de 18 ans et plus	353	9.0%	
a) Total de l'inscription	122,924		
b) Pourcentage général		75.3%	
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	12,662	91.5%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	71,698	91.6%	
c, d, e) Dans les écoles primares supérieures	20,460	98.1%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	3,983	92.2%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	4,166	90.4%	
i) Présence moyenne générale	112,969		

7.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	680	559	6,154	6,321	13,714	
En deuxième année	456	484	7,145	6,663	14,748	
En troisième année	514	460	7,966	7,995	16,935	
En quatrième année	594	497	8,215	8,065	17,371	
En cinquième année	517	429	7,895	7,886	16,727	
En sixième année	386	374	7,005	6,909	14,674	
En septième année	258	378	5,595	4,929	11,160	
En huitième année	197	407	3,615	3,377	7,596	
En neuvième année	177	398	2,642	2,288	5,505	
En dixième année	131	495	1,250	832	2,708	
En onzième année	124	369	735	103	1,331	
En douzième année	11	25	419		445	
Total		8,920		114,004		122,924

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL,

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
	Commission des Écoles Catholiques de Montréal.....	229	3112	505	8.8	10	10	10	10	48.8	Très bien.	9.3	7.8	17.1	Très bien.	9.4

District urbain No 1 — Montréal

M. l'Inspecteur CHS-A. SHAFFER

MONTRÉAL, LE 1ER JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	1	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total		1
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	3	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées		
b) Primaires complémentaires — subventionnées	18	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	3	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année		
e) Primaires supérieures ayant la douzième année	1	
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées	6	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	5	
Total		36

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	7	108	115	
b) Instituteurs religieux		112	112	
c) Institutrices laïques	10	110	120	
d) Institutrices religieuses	65	154	219	
Total				566

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:			
a) Instituteurs laïcs	dans les écoles primaires élémentaires	$2,311.11	
	dans les écoles primaires complémentaires	2,017.79	
	dans les écoles primaires supérieures	2,493.75	
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	(aucun)	
	dans les écoles primaires complémentaires	664.29	
	dans les écoles primaires supérieures	(aucun)	
c) Institutrices laïques	dans les écoles primaires élémentaires	1,065.00	
	dans les écoles primaires complémentaires	1,148.59	
	dans les écoles primaires supérieures	1,203.12	
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
	dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
	dans les écoles primaires supérieures	500.00	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux: *Hommes $*..... *Femmes $*.....

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:				
a) Garçons de 5 et 6 ans		Filles de 5 et 6 ans		
b) Garçons de 7 à 13 ans		Filles de 7 à 13 ans		Voir rapport conjoint
c) Garçons de 14 et 15 ans		Filles de 14 et 15 ans		
d) Garçons de 16 et 17 ans		Filles de 16 et 17 ans		
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus		
Total				

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	714	
b) Dans les écoles primaires complimentaires	10,017	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,548	
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,006	
h) dans les institutions indépendantes non subventionnées	316	
Total		14,601

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent	
7.—*Inscription par catégories d'âges:*			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	528	Voir rapport conjoint	
de 7 à 13 ans	4,892		
de 14 et 15 ans	1,203		
de 16 et 17 ans	500		
de 18 ans et plus	133		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	568		
de 7 à 13 ans	5,320		
de 14 et 15 ans	1,097		
de 16 et 17 ans	314		
de 18 ans et plus	46		
a) Total de l'inscription	14,601		
b) Pourcentage général			
8.— *Présence moyenne.*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	643	90.06%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	8,944	89.29%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,305	90.46%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	936	93.04%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	276	87.34%	
i) Présence moyenne générale	13,104	89.75%	

9.—*Classification des élèves.*	*Écoles indépendantes*		*École sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	120	82	683	676	1,561	
En deuxième année	72	89	724	875	1,760	
En troisième année	68	73	932	937	2,010	
En quatrième année	76	101	889	920	1,986	
En cinquième année	49	80	896	956	1,981	
En sixième année	47	75	775	859	1,756	
En septième année	18	76	638	573	1,305	
En huitième année	14	70	365	320	769	
En neuvième année	11	70	264	266	611	
En dixième année	.....	79	320	116	515	
En onzième année	.....	38	169	.....	207	
En douzième année	.....	14	126	.....	140	
Total	1,322	.....	.....	13,279	.....	14,601

REMARQUES GÉNÉRALES

LA DISCIPLINE DANS L'ÉDUCATION

L'automne dernier, lors de notre conférence pédagogique, nous avons défini le rôle de premier plan que joue la discipline scolaire dans l'œuvre de l'éducation. J'ose croire que nous avons contribué ainsi à mieux faire comprendre au personnel enseignant la tâche éminemment importante et sérieuse qui lui incombe. Plusieurs titulaires ont sûrement bénéficié des directives qu'ils ont alors reçues sur ce point.

VALEUR PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES — PROGRAMME

Au cours de l'année, après chaque visite, je vous ai transmis mes impressions sur l'organisation disciplinaire et la valeur pédagogique de chaque école, ainsi que mes remarques sur chaque membre du personnel enseignant. Par des rapports hebdomadaires, j'ai aussi tenu la commission scolaire au courant de tout ce qui pouvait l'intéresser.

De plus, je vous ai fait part des initiatives des autorités locales en vue de répartir le programme et de l'interpréter, et, sur votre demande, je vous ai adressé un mémoire sur le programme des écoles primaires supérieures.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur toutes ces choses.

QUELQUES FAIBLESSES

Permettez-moi, cependant, d'insister brièvement sur les quelques faiblesses suivantes qui me paraissent assez générales et qui entravent sérieusement les succès scolaires :

a) En maintes classes, les titulaires parlent trop. L'enfant n'est pas un entonnoir dans lequel on peut déverser à la journée. Quand les explications nécessaires sont données et les démonstrations sont finies, le rôle actif du maître cesse et celui de l'élève commence. C'est ce que fait l'enfant qui compte surtout.

b) On néglige de faire observer et raisonner les élèves. Aussi nous constatons que les jeunes discernent très peu et échouent sur tout ce qui exige une déduction, si simple soit-elle. Le calcul mental que l'on ignore trop contribuerait à développer le raisonnement.

c) L'enseignement manque de coordination. Trop souvent on isole les différentes branches d'une même matière. On élève une cloison étanche entre l'intérêt, la remise, l'escompte, etc., quand tout ceci n'est que du pourcentage. De même en français : dictée, grammaire, analyse, etc. Les connaissances déjà acquises sur une partie d'un tout devraient servir à faire comprendre le reste.

d) Dans les classes inférieures, on ne sait pas exploiter l'étude des tables de multiplication qui sont, en même temps, des tables de division. Il est tout aussi facile à l'enfant d'apprendre et de dire "7 dans 42 est contenu 6 fois", que "6 fois 7 font 42", etc. Ainsi il devient facile de mener de front les deux opérations. De plus, les tables de multiplication se prêtent bien aux exercices de calcul mental. Quand l'enfant sait que 7 dans 42 est contenu 6 fois, il saura facilement que 7 dans 45 est contenu 6 fois et qu'il reste 3, etc. Il saura également qu'avec 48 sous il pourra acheter 6 verges de ruban à 7 sous la verge et 2 timbres de 3 sous, etc.

LA COLLABORATION DES PARENTS

Dans toutes nos écoles, on déplore le peu d'intérêt que portent les parents aux études et aux travaux scolaires de leurs enfants. Trop souvent aussi les parents n'interviennent que pour contrecarrer l'autorité et les directives des

maîtres et maîtresses. Il faut donc trouver les moyens de gagner la coopération des pères et mères de famille. Les séances scolaires auxquelles les parents sont invités, les lectures de notes publiques, les expositions des cahiers et travaux des élèves, les rapports fréquents (au moins mensuels) envoyés aux parents, etc., contribuent sûrement à intéresser les parents à l'œuvre de l'école. "La collaboration des parents avec l'école est un devoir essentiel", dit le R. P. Charmot, s. j. (*Esquise d'une pédagogie familiale*).

LES CLASSES DITES "AUXILIAIRES"

Depuis quelques années, la commission scolaire a ouvert des classes dites "auxiliaires" afin de favoriser les enfants qui, à cause d'une déficience quelconque, sont incapables de suivre avec profit le programme des classes régulières. Ces classes sont sous le contrôle de monsieur l'abbé I. Lussier. Le caractère intuitif de l'enseignement qu'on y donne, les leçons souvent individuelles du maître ou de la maîtresse, les nombreux travaux manuels et intellectuels que font les enfants sur les centres d'intérêt qu'ils étudient, tout ceci rend la classe agréable, intéressante et fructueuse. Les enfants qui jusque là n'aimaient pas l'école, y sont maintenant attachés. Nous pourrions utiliser avec profit ces procédés dans nos classes régulières.

L'ENSEIGNEMENT AUX JEUNES INFIRMES

L'école des enfants infirmes est une institution qui joue chez nous un grand rôle humanitaire et social. En plus de recevoir l'instruction, les élèves de l'école Victor-Doré fréquentent assidûment diverses cliniques et suivent le traitement médical qui convient particulièrement à chaque infirmité. Ainsi, plusieurs déficiences corporelles sont corrigées ou soulagées. Les élèves consacrent aussi une partie de leur temps aux divers ateliers bien outillés où des professeurs compétents les préparent aux métiers, à la petite industrie, à l'artisanat. Cette année, la commission scolaire a doté l'école de métiers à tisser. L'art culinaire, la couture, les arts domestiques sont aussi à l'honneur. Le public serait agréablement surpris de voir les beaux ouvrages exécutés par nos jeunes infirmes. Autrefois, ces jeunes étaient une charge pour leur famille et la société. Aujourd'hui, grâce à cette école, ils deviennent aptes à gagner honorablement leur vie, et, par conséquent, un actif pour notre peuple.

PROPAGANDE CATÉCHISTIQUE

Nous vivons à une époque de perturbation, d'énervement et de surexcitation qui détournent les esprits du beau, du vrai et du sérieux, pour les fixer sur l'artifice, l'irréel et le badin. Il s'ensuit que la génération qui pousse est distraite et grandement exposée à oublier les fins vers lesquelles Dieu la destine

et, partant, à ignorer les moyens qui l'y conduiront. Il faut donc réagir. Pour atteindre l'esprit, il faut frapper les sens qui en sont les moyens d'approche, surtout la vue et l'ouïe.

Le R. P. S. Chênevert, o. m. i., curé de St-Pierre-Apôtre, a compris tout cela. Il s'est mis à l'œuvre et a réussi à illustrer en couleurs vives et d'une façon captivante autant que pratique tous les enseignements du catéchisme. Il a réuni ses nombreux tableaux dans une salle du sous-sol de l'église et pendant plus de deux semaines, le public et la jeunesse furent invités à visiter cette exposition. Le R. P. Curé lui-même, quand ses loisirs le lui permettaient, faisait bénéficier les gens de sa lumineuse interprétation des tableaux. Des cicérones jécistes guidaient aussi les visiteurs.

Cette propagande catéchistique a certainement accompli beaucoup de bien chez les visiteurs, surtout chez les jeunes gens. Le R. P. Chênevert mérite donc de chaleureuses félicitations.

EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Pour la première fois, les écoliers montréalais ont subi, cette année, les examens provinciaux du certificat d'études et du diplôme de 12ème année. En modifiant l'article 76*a* des R. C. C. de façon à permettre à la commission scolaire de Montréal de désigner elle-même ses surveillants et ses correcteurs, le Comité Catholique a fait confiance aux autorités scolaires de la métropole. Les faits, tels qu'ils se sont passés, ont pleinement justifié cette confiance. J'ai suivi de près toute l'organisation des examens et j'affirme que toutes les précautions furent prises afin d'assurer la discrétion, le sérieux et la justice. Les résultats, en général, sont satisfaisants. Plus tard, je fournirai des statistiques.

LA SURINTENDANCE

L'automne dernier, après plus d'un quart de siècle de loyaux services, l'hon. C.-F. Delâge abandonna la surintendance du Département de l'Instruction publique. Nous gardons tous du démissionnaire un excellent souvenir et nous lui offrons l'expression de notre gratitude pour la condescendance qu'il nous a toujours témoignée. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Inutile de vous dire, monsieur le Surintendant, jusqu'à quel point votre avènement à la tête de l'Instruction publique nous a réjouis. Puisse le Ciel vous accorder la santé pour mener à bonne fin la cause pour laquelle vous avez consacré votre vie. *Ad multos annos !*

Votre humble serviteur,

CHS-A. SHAFFER,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 1 — M. l'Inspecteur CHS-A. SHAFFER

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité							Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école			Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.		
	La Commission des Écoles catholiques de Montréal.	25	375	48	9.9	10	10	10	10	49.9	Très bien.	7.57	7.58	15.15	Bien.	Très bien
	Total	25	375	45	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Écoles indépendantes.	11	11	. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Totaux	36	386	48	9.9	10	10	10	10	49.9	Très bien.	7.57	7.58	15.15	Bien	Très bien

CHS-A. SHAFFER,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 2 — Montréal

M. l'Inspecteur J.-R. DÉSORMEAUX

MONTRÉAL, LE 1ER JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires.					
a) Sous la juridiction des commissaires				1	
b) Sous la juridiction des syndics					
			Total		1
2.—Nombre d'écoles.					
a) Primaires élémentaires				4	
b) Primaires complémentaires			non subventionnées		
			subventionnées	13	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				3	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année					
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				1	
f) Écoles de colonisation					
g) Institutions indépendantes subventionnées					
h) Institutions indépendantes non subventionnées				1	
			Total		22
3.—Nombre de titulaires.	*Indépendantes*	*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs		88		88	
b) Instituteurs religieux		126		126	
c) Institutrices laïques		89		89	
d) Institutrices religieuses	11	192		203	
			Total		506
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle.					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires		
			dans les écoles primaires complémentaires	$2,002.84	
			dans les écoles primaires supérieures		
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires		
			dans les écoles primaires complémentaires	662.37	
			dans les écoles primaires supérieures	856.89	
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	1,149.31	
			dans les écoles primaires complémentaires	1,162.96	
			dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
			dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
			dans les écoles primaires supérieures	500.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes* $.....	*Femmes* $..	Voir rapport conjoint.		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire.					
a) Garçons de 5 et 6 ans	Filles de 5 et 6 ans			Voir rapport conjoint.	
b) Garçons de 7 à 13 ans	Filles de 7 à 13 ans				
c) Garçons de 14 et 15 ans	Filles de 14 et 15 ans				
d) Garçons de 16 et 17 ans	Filles de 16 et 17 ans				
e) Garçons de 18 ans et plus	Filles de 18 ans et plus				
			Total		
6.—Nombre d'élèves inscrits.					
a) Dans les écoles primaires élémentaires				3,139	
b) Dans les écoles primaires complémentaires				9,114	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures				1,794	
f) Dans les écoles de colonisation					
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées					
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				300	
			Total		14,347

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—*Inscription par catégories d'âges:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	491	Voir rapport conjoint.	
de 7 à 13 ans	5,379		
de 14 et 15 ans	1,098		
de 16 et 17 ans	540		
de 18 ans et plus	121		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	506		
de 7 à 13 ans	5,205		
de 14 et 15 ans	801		
de 16 et 17 ans	200		
de 18 ans et plus	6		
a) Total de l'inscription	14,347		
b) Pourcentage général			
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	2,925	93.18%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	8,388	92.03%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	1,725	96.15%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées			
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	275	91.66%	
i) Présence moyenne générale		92.79%	

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	50	20	678	756	1,504	
En deuxième année	30	15	796	827	1,668	
En troisième année	60	14	961	911	1,946	
En quatrième année	30	16	934	968	1,948	
En cinquième année	30	8	995	917	1,950	
En sixième année	20	4	865	885	1,774	
En septième année		3	782	609	1,394	
En huitième année			454	373	837	
En neuvième année			349	265	614	
En dixième année			290	127	417	
En onzième année			161		161	
En douzième année			144		144	
Total		300		14,347		14,647

REMARQUES GÉNÉRALES

DISCIPLINE

Il serait difficile de contester l'absolue nécessité de la discipline scolaire. Tous les pédagogues admettent, en effet, que l'ordre est indispensable au succès de l'action éducatrice. Sans discipline, toute formation, en quelque domaine qu'elle s'exerce, se trouve immanquablement compromise.

Des rapports élaborés faits sur chacune des écoles de mon district, il ressort que l'observance d'une discipline intelligente est l'objet de la constante sollicitude des maîtres congréganistes et séculiers. Presque tous les professeurs se sont efforcés par les moyens que suggéraient l'étude, l'observation et l'expérience de développer ce prestige qui a permis d'exercer sur les élèves, l'ascendant religieux, moral et intellectuel nécessaire à l'accomplissement de leur

sublime fonction. La conférence de l'automne dernier sur ce sujet d'importance capitale a rappelé des principes et des directives que le personnel enseignant a mis en pratique avec une courageuse fidélité.

PROGRÈS ET DÉVOUEMENT

Les succès des maîtres se sont maintenus à peu près au même niveau que les années précédentes. La comparaison des notes méritées par les divers titulaires prouve la vérité de cette assertion. Si l'on rencontre par-ci, par-là des sujets moins habiles, des instituteurs et des institutrices qui s'adaptent plus difficilement aux élèves qui leur sont confiés, il convient de reconnaître, en toute justice, la valeur pédagogique des éducateurs de mon district ainsi que le dévouement inlassable dont ils font preuve. Les remarques et les conseils sont habituellement acceptés avec cette humilité qui édifie, et cette bonne volonté qui manifeste éloquemment le désir sincère de remédier aux lacunes signalées.

Je tiens à féliciter particulièrement les maîtres et les maîtresses des classes auxiliaires et de celles constituées d'éléments faibles. Leur tâche très onéreuse, mais combien méritoire, s'accomplit sans bruit et souvent avec des résultats peu encourageants. Ma sympathie et mon admiration, s'ils poursuivent leur labeur avec intelligence et zèle, leur sont cordialement acquises.

LECTURE FRANÇAISE

Tout en jetant des coups de sonde sur l'enseignement des différentes matières du cours d'études, j'ai cru opportun, au cours de ma seconde visite annuelle, de porter une attention spéciale sur la lecture française dans les 440 classes de mon district. De cet examen se dégagent les observations suivantes:

1° La lecture est particulièrement soignée dans les classes inférieures, chez les garçons comme chez les filles.

2° Sous prétexte du nombre croissant des matières à enseigner, certains titulaires négligent cette partie du français à partir de la 4e année. Dans les classes supérieures surtout, les élèves s'imaginent bien lire en prenant le pas de course, ce qui dépense inutilement leur énergie. La lecture intelligible et intelligente du texte en souffre; l'articulation nette et ferme comme l'expression convenable font forcément défaut.

3° Si trop de classes de garçons lisent mollement, sans intelligence et sans cœur, par ailleurs, il est consolant de constater, en général, l'articulation énergique, la belle diction et l'expression naturelle chez la majorité des groupes de filles.

Que le corps professoral se convainque, en dépit du travail considérable requis, que la lecture doit devenir insensiblement pour l'élève la clef merveilleuse qui lui ouvre le riche domaine de la pensée. Cette étude n'est-elle pas à la base même de tout l'enseignement ? Je souhaite que tous les maîtres comprennent pleinement le rôle prépondérant de l'enseignement de la lecture, à l'école primaire, et qu'ils lui accordent, par une scrupuleuse préparation, leur attention la plus intelligente et la plus soutenue.

ENSEIGNEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

L'étude systématique par le cinéma développe merveilleusement l'observation personnelle, favorise l'esprit d'initiative, fait apprendre à voir indirectement les réalités humaines. Elle aide puissamment l'élève à la composition en augmentant son vocabulaire et en lui fournissant des connaissances plus précises et plus concrètes. Ces images imprimées et projetées au moyen de films muets ou parlants sont la reconstruction de ce que nous aimons le plus: la nature et la vie. Bien appliquée, cette formule remédiera à une maladie assez courante chez nous "le verbalisme creux" qui provient, il me semble, d'une formation trop exclusivement livresque.

La Direction des Études de Montréal a inauguré cet enseignement, depuis janvier, dans toutes les classes primaires complémentaires et supérieures sous son contrôle. C'est une initiative heureuse qui mérite mon appui et mon admiration. Les professeurs spécialisés qu'elle a désignés pour la distribution de cet enseignement ont su adapter leurs explications à l'auditoire. Fasse que ces débuts prometteurs s'étendent bientôt sur un champ plus vaste, grâce à des finances améliorées !

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Pour la première fois, la Commission des Écoles catholiques de Montréal a accepté de faire subir les examens officiels de la province aux élèves des 7e, 9e, 10e, 11e et 12e années de ses institutions scolaires. La collaboration non équivoque qu'elle a manifestée en cette circonstance constitue un magnifique exemple de soumission et de bonne volonté qu'il convient de louer.

Il m'est agréable de déclarer que la surveillance des examens comme la correction des épreuves se sont accomplies selon les règlements qui régissent l'obtention des divers certificats. La Direction des Études et le personnel qu'elle a choisi pour mener à bonne fin cette vaste organisation, ont rempli cette laborieuse tâche avec intelligence, probité et dévouement.

COOPÉRATION

La coopération, tant recommandée de nos jours, n'a pas été un vain mot dans le domaine éducatif de la Métropole. Si j'ai assuré la Direction des Études de ma collaboration la plus active et la plus assidue,— mes rapports de visites doivent l'attester,— il m'a fait plaisir de remarquer le concours empressé qu'elle n'a cessé de me manifester. J'aime croire que ces relations deviendront de plus en plus sympathiques afin de contribuer plus effectivement à l'amélioration et à l'avancement de l'éducation chez la jeunesse que nous aimons et pour laquelle nous nous dévouons.

HOMMAGES ET FÉLICITATIONS

Au nouveau Surintendant de l'Instruction publique vont mes respectueux hommages ainsi que mes très cordiales félicitations pour le poste si honorable que lui a confié, en décembre dernier, le Gouvernement provincial. Monsieur Victor Doré saura faire profiter la "petite patrie" des vastes connaissances pédagogiques, financières et administratives qu'il possède. Sa longue pratique et son expérience dans le domaine des choses scolaires comme son dévouement incessant lui permettront de travailler au progrès de l'éducation sur un champ beaucoup plus étendu.

Que la Providence, monsieur le Surintendant, vous accorde la santé, la prudence, la lumière et la force qui vous aideront à réaliser l'idéal éducatif qu'Elle vous inspirera !

Votre tout dévoué serviteur,

J.-R. DÉSORMEAUX,

Inspecteur d'écoles.

District urbain No 2 — M. l'Inspecteur J.-R. DÉSORMEAUX

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	La Commission des Écoles Catholiques de Montréal, (District urbain No 2).	21	427	13	8.6	10	10	10	10	48.6	Très bien.	10	8	18	Très bien.	.....
	Total.....	21	427	13	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	1	10	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	22	437	13	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-E. DÉSORMEAUX,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 3 — Montréal

M. l'Inspecteur A.-B. CHARBONNEAU

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	1	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total		1
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	2	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées		
b) Primaires complémentaires — subventionnées	23	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	4	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année		
e) Primaires supérieures ayant la douzième année		
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées	1	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	3	
Total		33

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs		96	96	
b) Instituteurs religieux		35	35	
c) Institutrices laïques		106	106	
d) Institutrices religieuses	36	136	172	
Total				409

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:			
a) Instituteurs laïcs	dans les écoles primaires élémentaires		
	dans les écoles primaires complémentaires	$2,387.50	
	dans les écoles primaires supérieures		
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires		
	dans les écoles primaires complémentaires	678.57	
	dans les écoles primaires supérieures		
c) Institutrices laïques	dans les écoles primaires élémentaires	1,069.56	
	dans les écoles primaires complémentaires	1,077.50	
	dans les écoles primaires supérieures	1,252.14	
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
	dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
	dans les écoles primaires supérieures	500.00	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux: *Hommes $*..... *Femmes $*.....

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:			
a) Garçons de 5 et 6 ans	Filles de 5 et 6 ans		
b) Garçons de 7 à 13 ans	Filles de 7 à 13 ans		
c) Garçons de 14 et 15 ans	Filles de 14 et 15 ans		
d) Garçons de 16 et 17 ans	Filles de 16 et 17 ans		
e) Garçons de 18 ans et plus	Filles de 18 ans et plus		
Total			

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	1,438	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	8,030	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,541	
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	178	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	217	
Total		12,404

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—Inscription par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	538	.....	.....
de 7 à 13 ans	4,641	.....	.....
de 14 et 15 ans	873	.....	.....
de 16 et 17 ans	184	.....	.....
de 18 ans et plus	6	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	514	.....	.....
de 7 à 13 ans	4,565	.....	.....
de 14 et 15 ans	819	.....	.....
de 16 et 17 ans	249	.....	.....
de 18 ans et plus	15	.....	.....
a) Total de l'inscription	12,404	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	.....	.....

8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	1,347	94.19%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	7,532	93.79%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,466	97.04%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	141	78.65%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	217	97.74%	.....
i) Présence moyenne générale	11,703	94.34%	.....

9.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	66	49	614	634	1,363	.....
En deuxième année	26	25	727	707	1,485	.....
En troisième année	14	13	846	778	1,651	.....
En quatrième année	17	14	883	913	1,827	.....
En cinquième année	11	10	789	784	1,594	.....
En sixième année	2	3	780	789	1,574	.....
En septième année	4	5	683	607	1,299	.....
En huitième année	.....	32	468	361	861	.....
En neuvième année	.....	25	312	252	589	.....
En dixième année	.....	31	.....	82	113	.....
En onzième année	.....	48	.....	.....	48	.....
En douzième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	395	.....	12,009	.....	12,404

REMARQUES GÉNÉRALES

STATISTIQUES

Le sommaire statistique précédent peut induire en erreur certains profanes, ainsi, au numéro 6, on devrait substituer "classes" à "écoles" ce qui changerait la quantité car il n'y a, dans mon district, que 161 élèves qui suivent le cours supérieur alors que l'on mentionne 2,541 élèves; de même, dans les écoles complémentaires, on place 8,030 élèves alors qu'en réalité, il n'y en a que 1,440; de même encore, au numéro 8, la présence moyenne paraît excellente alors que dans le détail des journaux d'appel, on constate des milliers et des milliers de petites absences de une demi-journée ou de une journée — la plaie de nos écoles. Le numéro 9 du tableau; "Classification des élèves" cache un percentage intéressant; le suivant:

Pourcentage croissant		*Pourcentage décroissant*	
1ère année	10.98%	5ième année	12.85%
2ième "	11.97%	6ième "	12.68%
3ième "	13.31%	7ième "	10.47%
4ième "	14.73%	8ième "	6.94%
		9ième "	4.74%
		10ième "	0.91%
		11ième "	0.38%
		12ième "	0.00%

Ce tableau indique bien la désertion prématurée de l'école: 50% des élèves ne dépassent pas la 4ième année. L'école obligatoire serait-elle le remède? Je ne le crois pas. Seul le relèvement moral de la société, de la famille et de l'enfant peut améliorer cette plaie sociale.

BÂTISSES ET FOURNITURES SCOLAIRES

Deux écoles, "Christ-Roi et Saint-Émile", ont été construites dans mon district cette année, ce qui est remarquable vu l'état des finances. J'en félicite la commission scolaire. Ce sont deux belles écoles bien meublées, bien éclairées, mais comme toutes les autres, pauvrement outillées de ce qu'il faut pour l'enseignement. Quand donc messieurs les commissaires comprendront-ils que l'ouvrier des intelligences a besoin d'outils comme celui des matériaux?

La bénédiction de ces deux écoles a donné lieu à deux belles fêtes, auxquelles j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assister.

ENSEIGNEMENT

Depuis cinquante ans que je suis dans l'enseignement: vingt-cinq ans comme professeur et vingt-cinq ans comme inspecteur — jubilés que la plupart de mes écoles et mon Alma-Mater ont fêtés — je constate qu'il n'y a guère d'évolution, à l'encontre de ce que l'on voit dans toutes les branches de l'activité humaine. Les programmes changent mais restent à peu près les mêmes; les méthodes et les procédés ne varient guère; l'enseignement livresque domine; on s'adresse à la mémoire plutôt qu'à l'intelligence; on gave au lieu d'instruire; on prépare les élèves aux examens au lieu de leur faire comprendre ce qu'ils apprennent.

Chez les élèves, c'est la loi du moindre effort qui domine; manger, s'amuser jouir de la vie animale plutôt que mental, au jour le jour, sans songer au lendemain, c'est l'idéal du grand nombre — il y a de belles et de nobles exceptions.

Les parents non plus ne s'intéressent guère aux études de leurs enfants, pour la plupart. L'éducation de famille est en baisse dans nombre de foyers et, par suite, à l'école et dans la société.

Laissé à lui-même, sans support, l'instituteur n'obtient pas les résultats qu'il désire, qu'il devrait obtenir. Il est débordé par la tâche à remplir: programme trop chargé, horaire trop fractionné, classe encombrée, enseignement soumis à trop de directives, ce qui lui enlève toute initiative, ce qui le réduit à l'état d'automate pour ainsi dire; chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour, chaque heure et même chaque demi-heure, il doit enseigner telle chose, qu'il ait fini ou non, que l'enfant ai compris ou non, peu importe; il faut faire autre chose: c'est de l'enseignement mécanisé quoi ? Puis il ne faut pas donner trop d'ouvrage à l'enfant, trop de leçons, trop de devoirs, ça fatigue l'enfant, ça ennuie les parents; tout doit se faire à l'école: c'est le motto du jour. Et voilà où nous en sommes; l'avenir en démontrera les résultats.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Pris dans ce rouage, le personnel enseignant, surchargé de statistiques, de rapports, de corrections, fait son possible; il apporte tout le travail qu'il peut donner, tout son savoir et son savoir-faire — ce qui manque chez quelques titulaires de classe—mais sa tâche est rendue plus difficile par une foule de facteurs déficients: absences nombreuses, inattention, paresse, insouciance, encombrement et, pour quelques-uns, inintelligence des élèves. Ceux-ci sont les victimes du progrès moderne: automobile, radio, cinéma, téléphone, luxe, etc., etc. L'imagination est débordée par trop de choses vues, trop de choses entendues, trop de choses savourées; trop libre dans ses allées et venues, sans surveillance dans bien des cas, il se dégoûte de l'école, ne songe qu'à s'amuser et quelques fois à se démoraliser.

En face de cette tâche écrasante dont il comprend toutes les difficultés et toutes les responsabilités, l'éducateur est-il au moins apprécié, est-il compris ? Bien peu, hélas ! Les supérieurs, les parents, les élèves, la société le relèguent assez souvent presque au dernier degré de l'échelle sociale; il ne récolte que l'ingratitude et l'oubli, vit dans la misère et meurt dans la pauvreté. Quoiqu'il en soit, il ne se décourage pas; il accomplit sa mission avec tout l'idéal nécessaire, pour Dieu et la Patrie !

Votre tout dévoué serviteur,

A.-B. CHARBONNEAU,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 3 — M. l'Inspecteur A.-B. CHARBONNEAU

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Montréal district No 3..	25	387	7.28	10	10	10	10	47.28	Très bien.	8.92	7.49	16.41	Très bien.	63.69
	Total.....	25	387	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes..	4	....	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Totaux	29	387	.....	....	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....

A.-B. CHARBONNEAU,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 4 — Montréal

M. L'Inspecteur J.-E. PELLERIN

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
‡.—*Nombre de municipalités scolaires:*					
a) Sous la juridiction des commissaires				1	.....
b) Sous la juridiction des syndics				.....	.....
			Total	1	.....
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				2	.....
b) Primaires complémentaires			non subventionnées	.....	.....
			subventionnées	16	.....
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				2	.....
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				.....	.....
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				.....	.....
f) Écoles de colonisation				.....	.....
g) Institutions indépendantes subventionnées				1	.....
h) Institutions indépendantes non subventionnées				4	.....
			Total	25	.....
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	.....	100	.....	100	.....
b) Instituteurs religieux	.....	95	.....	95	.....
c) Institutrices laïques	.....	99	.....	99	.....
d) Institutrices religieuses	50	196	.....	246	.....
			Total	.....	540
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	.....	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	$2,045.00	.....
			dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	.....	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	660.52	.....
			dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	1,019.44	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	1,106.25	.....
			dans les écoles primaires supérieures	1,185.71	.....
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	500.00	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	500.00	.....
			dans les écoles primaires supérieures	500.00	.....
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $*		*Femmes $*	.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	.....	Filles de 5 et 6 ans	.....	.....	.....
b) Garçons de 7 à 13 ans	.....	Filles de 7 à 13 ans	.....	.....	.....
c) Garçons de 14 et 15 ans	.....	Filles de 14 et 15 ans	.....	.....	.....
d) Garçons de 16 et 17 ans	.....	Filles de 16 et 17 ans	.....	.....	.....
e) Garçons de 18 ans et plus	.....	Filles de 18 ans et plus	.....	.....	.....
			Total	.....	.....
6.—Nombre d'élèves inscrits:					
a) Dans les écoles primaires élémentaires				917	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires				12,047	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures				1,660	.....
f) Dans les écoles de colonisation				.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées				186	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				783	.....
			Total	.....	15,593

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent	
7.—*Inscription par catégories d'âges:*			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	476	.....	.....
de 7 à 13 ans	5,943	.....	.....
de 14 et 15 ans	1,109	.....	.....
de 16 et 17 ans	204	.....	.....
de 18 et plus	8	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	720	.....	.....
de 7 à 13 ans	6,054	.....	.....
de 14 et 15 ans	885	.....	.....
de 16 et 17 ans	180	.....	.....
de 18 ans et plus	14	.....	.....
a) Total de l'inscription	15,593	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	.....	.....
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	827	90.1%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	10,994	91.2%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	1,468	88.6%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	170	91.3%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	693	88.5%	.....
i) Présence moyenne générale	14,152	90.7%	.....

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	150	109	847	879	1,985	.....
En deuxième année	69	90	1,079	1,011	2,249	.....
En troisième année	24	72	1,102	1,305	2,503	.....
En quatrième année	28	59	1,177	1,183	2,447	.....
En cinquième année	12	57	1,032	1,039	2,140	.....
En sixième année	6	62	936	746	1,750	.....
En septième année	.....	44	645	538	1 227	.....
En huitième année	.....	50	367	261	678	.....
En neuvième année	.....	46	266	170	482	.....
En dixième année	.....	60	.....	41	101	.....
En onzième année	.....	31	.....	.....	31	.....
En douzième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	969	.....	14,624	.....	15,593

REMARQUES GÉNÉRALES

Tout le personnel enseignant, en général, religieux ou laïque, rivalise de zèle et de bonne volonté pour travailler efficacement au progrès des élèves. Aussi, j'ai lieu d'être très satisfait des résultats que j'ai constatés lors de mes visites.

J.-M. Caron,

District urbain No 4 — M. l'Inspecteur J.-E. PELLERIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité						Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école			Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école	Total des points conservés sur 20 accordés.		
1	Commission des Écoles Catholiques de Montréal	20	449	10	10	10	10	10	10	50	Excellent.	9.7	7.7	17.6	Très bien.	67.6—T.B.
	Total	20	449	10	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	5	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	25	449	10	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-E. PELLERIN,
Inspecteur d'écoles.

par J.-M. CARON, I. E.

District urbain No 5 — Montréal

M. l'Inspecteur HENRI DUSSAULT

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection: II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE			1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:				
a) Sous la juridiction des commissaires			1	
b) Sous la juridiction des syndics				
		Total		1
2.—Nombre d'écoles:				
a) Primaires élémentaires			3	
b) Primaires complémentaires		non subventionnées		
		subventionnées	12	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement			4	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				
e) Primaires supérieures ayant la douzième année			1	
f) Écoles de colonisation				
g) Institutions indépendantes subventionnées				
h) Institutions indépendantes non subventionnées			1	
		Total	21	
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs		110	110	
b) Instituteurs religieux	21	77	98	
c) Institutrices laïques		147	147	
d) Institutrices religieuses		103	103	
		Total		458
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:				
a) Instituteurs laïcs		dans les écoles primaires élémentaires		
		dans les écoles primaires complémentaires	$2,045.00	
		dans les écoles primaires supérieures	2,571.00	
b) Instituteurs religieux		dans les écoles primaires élémentaires		
		dans les écoles primaires complémentaires	660.00	
		dans les écoles primaires supérieures	733.00	
c) Institutrices laïques		dans les écoles primaires élémentaires	1,125.00	
		dans les écoles primaires complémentaires	1,104.00	
		dans les écoles primaires supérieures	1,160.00	
d) Institutrices religieuses		dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
		dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
		dans les écoles primaires supérieures	500.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $1,683*	*Femmes $1,237*		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:				
a) Garçons de 5 et 6 ans		Filles de 5 et 6 ans		
b) Garçons de 7 à 13 ans		Filles de 7 à 13 ans		
c) Garçons de 14 et 15 ans		Filles de 14 et 15 ans		
d) Garçons de 16 et 17 ans		Filles de 16 et 17 ans		
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus		
		Total		
6.—Nombre d'élèves inscrits:				
a) Dans les écoles primaires élémentaires			1,237	
b) Dans les écoles primaires complémentaires			7,707	
c, d, e) Dans les écoles primaire supérieures			3,972	
f) Dans les écoles de colonisation				
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées				
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			417	
		Total		13,333

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent	
7.—*Inscription par catégories d'âges*			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	546	.....	.....
de 7 à 13 ans	5,036	.....	.....
de 14 et 15 ans	1,036	.....	.....
de 16 et 17 ans	367	.....	.....
de 18 ans et plus	82	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	516	.....	.....
de 7 à 13 ans	4,612	.....	.....
de 14 et 15 ans	902	.....	.....
de 16 et 17 ans	233	.....	.....
de 18 ans et plus	3	.....	.....
a) Total de l'inscription	13,333	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	.....	.....
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	1,124	90.8%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	7,175	93.2%	.....
c,d, e) Dans les écoles primaires supérieures	3,712	93.5%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	.....	.....	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	389	93.3%	.....
i) Présence moyenne générale	12,400	93.0%	.....

9.—*Classification des élèves*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	.....	.....	672	655	1,327	
En deuxième année	16	.....	752	719	1,487	.....
En troisième année	29	.....	865	899	1,793	.....
En quatrième année	58	.....	937	886	1,881	.....
En cinquième année	79	.....	884	897	1,860	.....
En sixième année	91	.....	818	728	1,637	.....
En septième année	69	.....	620	633	1,322	.....
En huitième année	43	.....	460	443	946	.....
En neuvième année	32	.....	315	297	644	.....
En dixième année	.....	.....	146	109	255	.....
En onzième année	.....	.....	108	.....	108	.....
En douzième année	.....	.....	73	.....	73	.....
Total	.....	417	.....	12,916	.....	13,333

REMARQUES GÉNÉRALES

Au début de ce rapport, qu'il me soit permis de vous exprimer mon contentement de vous voir à la tête du Département de l'Instruction publique. Je vous prie de bien vouloir compter, Monsieur le Surintendant, sur mon concours le plus actif et mon dévouement le plus complet dans l'exercice des devoirs de ma charge d'inspecteur d'écoles.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

Il me fait plaisir de vous informer que tous les titulaires de mon district d'inspection se sont fait un devoir d'assister à la conférence pédagogique annuelle donnée le 21 septembre dernier.

PERSONNEL ENSEIGNANT

En général, le personnel enseignant de mon district d'inspection est dévoué et compétent. La préparation immédiate de la classe se fait partout, les registres de notes et d'appel sont bien tenus, les cahiers de devoirs journaliers sont controlés convenablement. Bref, je n'ai que des félicitations à adresser à mon personnel enseignant pour son bon travail.

TRAVAIL DES ÉLÈVES

Malheureusement, il n'en est pas ainsi du côté des élèves. Je regrette d'avoir à vous informer que ces derniers ne semblent pas remplir leurs multiples devoirs d'écoliers d'une façon convenable. Le travail à domicile, chez les garçons particulièrement, est à peu près nul. C'est ce qui explique, à mon sens, les nombreux échecs qui se répètent chaque année. Les enfants sont-ils les seuls responsables de cet état de choses ? Les parents, dans plusieurs cas, sont peut-être plus à blâmer que les enfants. Ceux-là n'apportent pas toute la collaboration nécessaire pour mener à bien cette œuvre éminemment importante de l'éducation de leurs enfants.

MATIÈRES DU COURS D'ÉTUDES

L'enseignement de toutes les matières du cours d'études se fait en général d'une façon très convenable. Les résultats obtenus au cours de mon dernier examen m'ont donné entière satisfaction; l'arithmétique seule m'a paru particulièrement faible dans les classes de filles; les garçons ont donné plus de satisfaction dans cette matière.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Pour la première fois, les élèves de la Commission des Écoles catholiques de Montréal ont subi, cette année, les examens du certificat d'études provincial. J'ai tout lieu d'espérer que les résultats seront des plus satisfaisants. Je n'ai que des félicitations à adresser aux Messieurs de la Direction des Études ainsi qu'à Monsieur le Directeur St-Jacques et à Monsieur le Visiteur Grégoire pour la façon dont ils ont fait les choses en cette circonstance.

En terminant ces brèves remarques, je remercie les officiers de la Commission des Écoles catholiques de Montréal ainsi que le personnel enseignant de mon district d'inspection pour leur courtoisie à mon égard.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Surintendant,
Votre dévoué serviteur,

HENRI DUSSAULT,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 5 — M. l'Inspecteur HENRI DUSSAULT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
				État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Montréal, district No 5. .	20	395	9.5	10	10	9.5	10	49	Très bien.	9.2	8.6	17.8	8.9	66.8
	Total.	20	395	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .
2	Écoles indépendantes : Orphelinat St-Arsène. . . .	1	16	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .
	Totaux	21	411	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .

HENRI DUSSAULT,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 6 — Montréal

M. L'Inspecteur A.-E. WESCOTT

(*Traduction*)

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE			1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:				
a) Sous la juridiction des commissaires			2	
b) Sous la juridiction des syndics				
		Total	2	
2.—Nombre d'écoles:				
a) Primaires élémentaires			7	
b) Primaires complémentaires		non subventionnées		
		subventionnées	12	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement			6	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année			7	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				
f) Écoles de colonisation				
g) Institutions indépendantes subventionnées			2	
h) Institutions indépendantes non subventionnées			4	
		Total		38
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	2	104	106	
b) Instituteurs religieux	8	71	79	
c) Institutrices laïques	1	98	99	
d) Institutrices religieuses	57	194	251	
		Total		535
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:				
a) Instituteurs laïcs		dans les écoles primaires élémentaires		
		dans les écoles primaires complémentaires	$1,940.30	
		dans les écoles primaires supérieures	2,175.19	
b) Instituteurs religieux		dans les écoles primaires élémentaires		
		dans les écoles primaires complémentaires	668.18	
		dans les écoles primaires supérieures	741.63	
c) Institutrices laïques		dans les écoles primaires élémentaires	1,075.00	
		dans les écoles primaires complémentaires	1,109.72	
		dans les écoles primaires supérieures	1,115.67	
d) Institutrices religieuses		dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
		dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
		dans les écoles primaires supérieures	546.36	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes* $.....	*Femmes* $.....	Voir rapport conjoint.	
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:				
a) Garçons de 5 et 6 ans	Filles de 5 et 6 ans		Voir rapport conjoint.	
b) Garçons de 7 à 13 ans	Filles de 7 à 13 ans			
b) Garçons de 7 à 13 ans	Filles de 7 à 13 ans			
c) Garçons de 14 et 15 ans	Filles de 14 et 15 ans			
d) Garçons de 16 et 17 ans	Filles de 16 et 17 ans			
e) Garçons de 18 ans et plus	Filles de 18 ans et plus			
		Total		
6.—Nombre d'élèves inscrits:				
a) Dans les écoles primaires élémentaires			1,385	
b) Dans les écoles primaires complémentaires			5,306	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures			5,640	
f) Dans les écoles de colonisation				
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées			329	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées			737	
		Total		13,397

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—Inscription par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	443	.....	.....
de 7 à 13 ans	4,168	.....	.....
de 14 et 15 ans	1,124	.....	.....
de 16 et 17 ans	581	.....	.....
de 18 ans et plus	219	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	497	.....	.....
de 7 à 13 ans	4,309	.....	.....
de 14 et 15 ans	1,257	.....	.....
de 16 et 17 ans	671	.....	.....
de 18 ans et plus	128	.....	.....
a) Total de l'inscription	13,397	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	.....	.....

8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	1,224	88.37%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,941	93.12 %	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	5,216	92.41%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	306	93.01%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	686	93.08%	.....
i) Présence moyenne générale	12,373	92.36	.....

9.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	15	55	740	729	1,539	.....
En deuxième année	6	46	873	706	1,691	.....
En troisième année	11	46	741	751	1,549	.....
En quatrième année	9	68	763	695	1,625	.....
En cinquième année	4	56	697	755	1,552	.....
En sixième année	5	55	653	651	1,414	.....
En septième année	4	57	461	502	1,064	.....
En huitième année	80	99	482	499	1,160	.....
En neuvième année	79	78	402	410	969	.....
En dixième année	50	96	232	307	655	.....
En onzième année	79	61	149	133	422	.....
En douzième année	.....	7	.....	.....	7	.....
Total	.....	1,066	.....	12,331	.....	13,397

II.— Remarques générales

Monsieur le Surintendant,

Au début de ces remarques générales sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique et les progrès de l'enseignement dans mon district, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination comme Surintendant de l'Instruction publique. Il ne m'est nullement besoin d'ajouter quoi que ce soit à l'abondance des éloges qui vous sont venus de toutes parts.

Je crois que je parle au nom de tous les éducateurs de mon district, quand je vous affirme que nous considérons votre élévation à ce haut poste de commande, non seulement comme la reconnaissance bien méritée de vos éminentes qualités, mais, dans une certaine mesure, comme un honneur pour tous les éducateurs de notre Province.

Votre prédécesseur, l'honorable Cyrille-F. Delâge, qui occupait ce poste depuis à peu près un quart de siècle, a pris sa retraite pour jouir d'un repos

bien mérité. Qu'il me soit permis, Monsieur le Surintendant, par votre entremise, de lui souhaiter la bonne santé et le bonheur dans sa retraite.

Examens

L'organisation d'un système d'examens uniforme dans toute la Province pour l'obtention du Certificat d'études et du Certificat de High School (High School Leaving Certificate) est un facteur utile qui servira à fixer un standard bien défini dans toutes les écoles. Ces examens, préparés et régis par des comités sous votre présidence, devront être une grande aide aux autorités scolaires, aux parents, ainsi qu'aux élèves eux-mêmes. Les résultats vous permettront de mesurer les progrès de nos écoles et d'affermir notre enseignement, de manière à pourvoir aux besoins de nos élèves et de leur fournir les moyens de remplir les conditions requises par d'autres maisons d'enseignement. Le personnel dirigeant et le personnel enseignant ont prêté leur coopération étroite et leur collaboration loyale, afin d'assurer le succès de l'entreprise.

Progrès de l'enseignement

Comme vous pouvez en juger d'après mes rapports sur chacune des écoles de mon district, le résultat général de l'enseignement est très bon. Il y a des faiblesses, cela va sans dire, dans certaines classes et dans certaines écoles. Ces faiblesses ont été notées et portées à votre attention. La grande majorité des titulaires ont beaucoup fait pour améliorer leur compétence académique et professionnelle.

Dans la plupart des écoles, on a continué les efforts pour perfectionner l'enseignement de la religion et de la langue maternelle. Je me crois en mesure de dire que ces efforts ont eu des succès appréciables.

L'enseignement de l'arithmétique est susceptible de beaucoup de progrès. Un trop grand nombre de titulaires paraissent enseigner les chiffres au lieu des nombres. Il y a tendance à faire résoudre les problèmes du manuel l'un après l'autre, plutôt que des problèmes en rapport avec les activités journalières et l'ambiance des élèves.

On enseigne la langue seconde d'une manière trop livresque. On devrait rendre cet enseignement plus vivant et plus pratique. Je crois que cela peut se faire sans préjudice à l'enseignement de la langue maternelle.

Un bon travail s'est fait dans l'enseignement du chant. Plusieurs écoles ont mérité des prix dans les concours du Festival de musique de Québec au printemps dernier.

Il y a aussi des progrès notables en éducation physique. Cette année, outre le festival annuel des écoliers, la Commission des Écoles Catholiques de Montréal a organisé pour les écoles de filles, un festival, qui a remporté un franc succès.

Il fait plaisir de noter que la Commission de Montréal se propose de renouveler et d'augmenter les bibliothèques scolaires existantes et d'en établir des nouvelles dans les écoles qui n'en ont pas. Un travail initial s'est fait en ce sens. Les commissaires de Westmount ont continué de contribuer généreusement à leurs bibliothèques scolaires. L'École Saint-Léon en possède une très complète d'environ 6,000 volumes.

Un bon travail s'est accompli dans le sens de l'enseignement visuel par le cinéma à l'École Saint-Léon et dans les classes complémentaires et supérieures de Montréal. Même l'usage limité de cet instrument moderne de l'éducation a eu des résultats satisfaisants en stimulant l'intérêt des élèves aux sujets scientifiques et industriels. Les comptes rendus des élèves sur les films qu'ils ont vus contribuent beaucoup à l'amélioration du langage et du vocabulaire.

Classement des élèves dans les écoles de Montréal

Depuis quelques années, trop d'élèves doublent leur classe dans les écoles de Montréal. L'an dernier, La Direction des Études a essayé de remédier à la situation. Les conditions requises pour la promotion furent changées. Le changement fut peut-être trop radical. La promotion est devenue trop facile. Cette année, on trouve trop d'élèves classés dans un degré de classe au-dessus de leurs forces et de leurs connaissances. Toutefois, je dois dire que je considère comme louable cet effort de la commission scolaire. On trouvera, j'en suis sûr, un juste milieu. A mon avis, il sera nécessaire de revenir à l'ancienne coutume qui consistait à baser les promotions surtout sur les connaissances acquises dans les matières principales, c'est-à-dire, en religion, en langue maternelle, en mathématiques. Cette année, je trouve une amélioration des méthodes en usage dans la plupart des classes "auxiliaires" pour les enfants arriérés.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

A. E. Wescott,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 6—M. L'Inspecteur A.-E. WESCOTT

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	St-Léon-de-Westmount	2	21	21	10	10	10	10	10	50	Excellent.	8.8	8.4	17.2	Très bien.	67.2
2	Commission des Écoles Catholiques de Montréal (District urbain No 6)	30	151	226	8.8	10	10	10	10	48.8	Très bien.	10	7.9	17.9	Très bien.	66.7
	Total	32	172	247												
	Écoles indépendantes	6														
	Totaux	38	172	247												

A.-E. WESCOTT,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 7 — Montréal

M. l'Inspecteur J.-H. LONGTIN

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

					1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:						
a) Sous la juridiction des commissaires					3	
b) Sous la juridiction des syndics						
				Total		3
2.—Nombre d'écoles:						
a) Primaires élémentaires					6	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées		
				subventionnées	26	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement						
d) Primaires supérieures ayant la onzième année						
e) Primaires supérieures ayant la douzième année					1	
f) Écoles de colonisation						
g) Institutions indépendantes subventionnées					7	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					3	
				Total		43
3.—Nombre de titulaires.	*Indépendantes*	*Sous contrôle*				
a) Instituteurs laïcs	1	106			107	
b) Instituteurs religieux	49	99			148	
c) Institutrices laïques	4	81			85	
d) Institutrices religieuses	47	161			208	
				Total		548
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires	$1,957.14	
				dans les écoles primaires complémentaires	2,109.86	
				dans les écoles primaires supérieures	2,323.07	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires		
				dans les écoles primaires complémentaires	680.38	
				dans les écoles primaires supérieures	770.00	
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	869.64	
				dans les écoles primaires complémentaires	1,141.04	
				dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses				dans les écoles primaires élémentaires		
				dans les écoles primaires complémentaires	501.24	
				dans les écoles primaires supérieures		
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:		*Hommes* $		*Femmes* $		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (Montréal-Est et Pte-aux-Trembles):						
a) Garçons de 5 et 6 ans	77	Filles de 5 et 6 ans	91		168	
b) Garçons de 7 à 13 ans	328	Filles de 7 à 13 ans	322		650	
c) Garçons de 14 et 15 ans	105	Filles de 14 et 15 ans	115		220	
d) Garçons de 16 et 17 ans	70	Filles de 16 et 17 ans	84		154	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
				Total		1,192
6.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles primaires élémentaires					652	
b) Dans les écoles primaires complémentaires					11,816	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures					718	
f) Dans les écoles de colonisation						
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées					1,182	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					254	
				Total		14,622

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—*Inscription par catégories d'âges.*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	540		
de 7 à 13 ans	5,346		
de 14 et 15 ans	1,387		
de 16 et 17 ans	663		
de 18 ans et plus	66		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	587		
de 7 à 13 ans	5,100		
de 14 et 15 ans	739		
de 16 et 17 ans	176		
de 18 ans et plus	18		
a) Total de l'inscription	14,622		
b) Pourcentage général			

8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	580	88.9%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	11,008	93.1%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	674	93.8%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,116	94.4%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	241	94.8%	
i) Présence moyenne générale	13,619	93.1%	

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	102	71	722	754	1,649	
En deuxième année	98	50	816	749	1,713	
En troisième année	136	55	961	956	2,108	
En quatrième année	170	50	996	953	2,169	
En cinquième année	149	35	948	894	2,026	
En sixième année	102	48	929	789	1,868	
En septième année	98	39	644	506	1,287	
En huitième année	24	34	500	311	869	
En neuvième année	29	48	305	198	580	
En dixième année	17	43	122	6	188	
En onzième année	10	17	81	10	118	
En douzième année	7	4	36		47	
Total		1,436		13,186		14,622

REMARQUES GÉNÉRALES

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

Vers la fin du mois de septembre dernier, j'ai donné une conférence pédagogique dans chacune des trois municipalités scolaires que renferme mon district d'inspection. Je suis heureux de dire que le personnel enseignant s'est fait un devoir d'y assister. Des membres du clergé et quelques représentants des dites municipalités m'ont honoré de leur présence. Conformément aux directions reçues, j'ai traité le sujet: "La discipline dans l'éducation".

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

ENSEIGNEMENT

Le travail général de l'année a donné des résultats très encourageants. Les instituteurs et les institutrices, laïques ou religieux, ont déployé de généreux efforts pour assurer une bonne mise à exécution du programme d'études. Les progrès des élèves ont été satisfaisants.

J'ai constaté une amélioration marquée sur les matières se rattachant à la langue maternelle. La campagne entreprise ces dernières années par la direction des études en faveur d'un enseignement plus progressif de cette partie du programme, produit déjà les plus heureux effets. L'institution du "Journal personnel", au cours de l'année, dans les classes de la 4e à la 12e année, inclusivement, est une louable initiative que je tiens à mentionner. C'est là un excellent exercice qui oblige les élèves à s'exprimer dans un langage aussi correct que possible et qui développe le jugement et l'esprit d'observation.

EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Pour la première fois, les Examens officiels du Certificat d'Études primaires ont été institués dans les écoles de Montreal. C'est un fait important qu'il convient de signaler. Les autorités de la Commission ont droit à des félicitations pour avoir bien voulu se rendre au vœu exprimé par le Comité catholique de fournir à leurs élèves l'avantage de bénéficier de ces examens. Dans le district No 4, où j'avais l'honneur de représenter le Département de l'Instruction publique, je puis affirmer que les bureaux d'examen étaient bien organisés et que la correction a été faite sérieusement; les résultats obtenus par les élèves témoignent d'un travail consciencieux.

CINÉMA ET BIBLIOTHÈQUE

L'enseignement par le cinéma et l'organisation de bibliothèques scolaires ont été deux grandes améliorations apportées au programme des écoles de Montréal. L'enseignement systématique par le cinéma fut introduit dans les écoles au début de janvier et l'inauguration de la première bibliothèque officielle a eu lieu à l'école St-Nom-de-Jésus, de Maisonneuve, au cours d'avril. La mise en action de ces deux puissants moyens de culture ne manquera pas d'exercer une influence bienfaisante et considérable sur la formation intellectuelle et morale des écoliers.

MUNICIPALITÉS DE LA BANLIEUE

Les écoles des municipalités scolaires de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles ont poursuivi leur marche ascendante vers le progrès au cours de l'année qui vient de se terminer. Messieurs les membres de ces commissions scolaires n'ont reculé devant aucun sacrifice pour maintenir leurs écoles sur un bon pied d'efficacité. De son côté, le personnel enseignant a travaillé consciencieusement à l'avancement régulier des élèves. Tous et chacun méritent des éloges pour la façon dont ils ont rempli leurs fonctions.

MOTS DE LA FIN

En terminant ce rapport, vous me permettrez, Monsieur le Surintendant, de vous réitérer mes plus respectueuses félicitations à l'occasion de votre ascension au poste si important de chef du département de l'Instruction publique. Je vous souhaite, dans vos nouvelles fonctions, le même succès que vous avez eu, par le passé, au cours de votre carrière d'éducateur. Je vous prie de compter sur mon entière collaboration et sur ma fidèle soumission à l'autorité dont vous êtes investi.

A l'honorable Cyrille-F. Delâge, qui a si bien servi la cause de l'éducation en cette province pendant de nombreuses années, mes meilleurs vœux de santé et de longue vie.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre dévoué serviteur,

J.-H. LONGTIN,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 7 — M. l'Inspecteur J.-H. LONGTIN

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe française	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Montréal-Est	2	15	....	10	10	10	10	10	50	Excellent.	9.5	7.9	17.4	8.7	67.4
2	Pte-aux-Trembles	4	21	....	9.3	10	10	10	10	49.3	Très bien.	9.3	7.7	17	8.5	66.3
3	Commission des Écoles Catholiques de Montréal	27	376	5	8.	10	10	10	10	48.6	Très bien.	9.5	7.5	17	8.5	65.6
	Total	33	412	5	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	10	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	43	412	5	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-H. LONGTIN,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 8 — Montréal

M. l'Inspecteur J.-B. GAGNON

MONTRÉAL, LE 5 JUILLET, 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	6	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total	6	
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	9	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées		
b) Primaires complémentaires — subventionnées	18	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	1	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	1	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année	1	
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées	6	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	6	
Total		42

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	1	77	78	
b) Instituteurs religieux		86	86	
c) Institutrices laïques	3	28	31	
d) Institutrices religieuses	155	181	336	
Total				531

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires élémentaires	1,766.66	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires complémentaires	1,971.64	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires supérieures	2,242.85	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires élémentaires	650.00	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires complémentaires	667.14	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires supérieures	777.27	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires élémentaires	1,066.08	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires complémentaires	940.00	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires élémentaires	500.00	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires complémentaires	500.00	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires supérieures	500.00	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux: *Hommes $* .... *Femmes $500.00*

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire (Territoire de C. E. C. M. non compris):					
a) Garçons de 5 et 6 ans	232	Filles de 5 et 6 ans	244	476	
b) Garçons de 7 à 13 ans	1,183	Filles de 7 à 13 ans	1,258	2,441	
c) Garçons de 14 et 15 ans	335	Filles de 14 et 15 ans	346	681	
d) Garçons de 16 et 17 ans	310	Filles de 16 et 17 ans	299	609	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus			
Total					4,207

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	1,539	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	6,510	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	982	
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	972	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,218	
Total		11,221

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—*Inscription par catégories d'âges.*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	370	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,851	.....	.....
de 14 et 15 ans	677	.....	.....
de 16 et 17 ans	197	.....	.....
de 18 ans et plus	86	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	597	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,961	.....	.....
de 14 et 15 ans	925	.....	.....
de 16 et 17 ans	431	.....	.....
de 18 ans et plus	126	.....	.....
a) Total de l'inscription	11,221	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	.....	.....

8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	1,419	92.2%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	5,919	90.9%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	923	94.0%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	925	95.2%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,061	87.1%	.....
i) Présence myoenne générale	10,227	91.1%	.....

9.—*Classification des élèves*	*Écoles indépendantes*		*École sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	103	112	534	568	1,317	.....
En deuxième année	70	129	610	542	1,351	.....
En troisième année	81	138	638	633	1,490	.....
En quatrième année	113	109	637	644	1,503	.....
En cinquième année	92	112	630	649	1,483	.....
En sixième année	73	91	516	504	1,184	.....
En septième année	26	91	458	391	966	.....
En huitième année	3	152	266	257	678	.....
En neuvième année	7	165	195	234	601	.....
En dixième année	43	239	28	40	350	.....
En onzième année	28	213	16	27	284	.....
En douzième année	.....	.....	14	.....	14	.....
Total	.....	2,190	.....	9,031	.....	11,221

REMARQUES GÉNÉRALES

Je me permets de revenir sur une remarque insérée dans mon rapport annuel de 1939, relative à l'ouverture de classes anglaises dans nos écoles françaises, après le cours complémentaire.

La ruée se continue vers les classes anglaises. Des élèves de tous dégrés, mais spécialement de 7ième, 8ième et 9ième année, veulent à tout prix s'inscrire dans les écoles anglaises. Il y a là manifestation évidente d'un désir persistant des parents. Ceux-ci croient, non sans raison, que nos leçons en langue seconde ne suffisent pas, qu'une année ou deux passées en milieu anglais complètent bien une instruction moyenne pour les nécessités de la vie courante. Nous sommes en présence d'un fait. . . Sans vouloir favoriser l'anglicisation de nos élèves, donnons-leur ce dont ils ont généralement besoin. L'ouverture de classes spéciales de langue anglaise dans quelques-unes de nos écoles françaises, rendrait d'appréciables services (classes régionales ou de quartier). Pour parer aux abus, ne seraient admis dans ces classes que tels élèves possèdant déjà une bonne formation française.

Je préconiserais également l'ouverture de classes françaises dans certaines écoles anglaises. Ici le but visé serait moins utilitaire, mais d'une heureuse portée sociale. . .

L'année scolaire 1939-40 s'est écoulée sans incidents dignes de mention. Les professeurs, chacun dans son petit domaine, se sont efforcés de mettre à exécution le programme d'études avec un dévouement indéniable, si les succès diffèrent quelque peu; et, ici, il faut souvent tenir compte de la qualité ou du nombre des élèves.

L'introduction de l'enseignement par le cinéma a contribué à améliorer sensiblement le travail de la rédaction. Dans les classes avancées surtout, le vocabulaire s'enrichit, la phrase acquiert une tournure plus française; d'autre part, les leçons de choses en deviennent plus vivantes et pratiques. Le cinéma se révèle un maître de première valeur. Les enfants en raffolent. La pédagogie moderne se doit de l'utiliser pour fins didactiques : cinémathèques et bibliothèques sont appelées, de plus en plus, à se prêter un mutuel concours dans le travail de formation intellectuelle et éducative de l'enfance.

Au cours primaire supérieur français, pour garçons ou filles, finirons-nous par nous entendre sur le choix des matières et *celui des manuels?* . . . Je souhaiterais que, à l'instar de leurs confrères de langue anglaise, nos professeurs puissent trouver dans tels et tels auteurs toute la substance de leur enseignement. Jusqu'à date, les titulaires, pour trop de matières, travaillent dans une incertitude énervante; les élèves étudient d'après certains manuels et s'exposent couramment à se faire questionner dans d'autres. De là, des mécomptes à l'époque des examens ! . . .

Sur cette question de manuels scolaires, les parents en auraient long à dire . . . Qui n'a pas en cave ou au grenier une couple de boîtes bourrées de livres achetés à gros prix, bons encore, mais inutilisables de par la décision d'une autorité locale sans appel ?

Nous subissons une prodigieuse variété de manuels de classe. Qui arrêtera cette abusive surproduction, cette exploitation du portefeuille paternel chaque fois que l'enfant change d'école ou de pensionnat ? . . .

Au moment où je termine ces lignes, la mort a ravi subitement à l'affection des siens, à l'estime de ses confrères et d'un personnel enseignant très nombreux, le doyen des Inspecteurs de Montréal, M. A. B. Charbonneau. Tous retiendront de sa longue carrière des leçons profitables: culte de la vie de famille, conscience du devoir d'état, souci du perfectionnement intellectuel, franchise et originalité d'opinions. Ses luttes pour l'amélioration du fonds de pension lui vaudront aussi un souvenir reconnaissant . . .

J.-B. GAGNON,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 8 — M. l'Inspecteur J.-B. GAGNON

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	Ville Mont-Royal. . .	1	5	5	10	10	10	10	10	50	Excellent.	9.4	8.4	17.8	Très bien.	67.8
2	Ste-Madeleine d'Outremont.	3	21	17	9.6	10	10	10	10	49.6	Très bien.	9.3	8.5	17.8	"	67.4
3	Côte-St-Luc.	1	3	....	10	10	10	10	10	50	Excellent.	8.9	7.7	16.6	"	66.6
4	St-Viateur d'Outremont.	4	33	8	10	10	10	10	9	49	Très bien.	9	7.9	16.9	"	65.9
5	Ville St-Laurent	3	29	2	9.1	9.8	9.8	10	10	48.7	"	9.2	7.6	16.8	"	65.5
6	Montréal, No 8.	18	178	34	8.3	10	10	10	10	48.3	"	9	7.6	16.6	"	64.9
	Total.	30	269	66	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	12	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	42	269	66	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-B. GAGNON,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 9 — Montréal

M. l'Inspecteur J.-R. CÔTÉ

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommmaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	1	.....
b) Sous la juridiction des syndics	.....	.....
Total	1	.....
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	10	.....
b) Primaires complémentaires — non subventionnées	.....	.....
b) Primaires complémentaires — subventionnées	13	.....
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	3	.....
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	3	.....
e) Primaires supérieures ayant la douzième année	1	.....
f) Écoles de colonisation	.....	.....
g) Institutions indépendantes subventionnées	4	.....
h) Institutions indépendantes non subventionnées	3	.....
Total	37	.....

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	.....	84	.....	84 .....
b) Instituteurs religieux	38	82	.....	120 .....
c) Institutrices laïques	13	134	.....	147 .....
d) Institutrices religieuses	95	120	.....	215 .....
Total			.....	 566

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:			
a) Instituteurs laïcs	dans les écoles primaires élémentaires	$1,977.27	.....
	dans les écoles primaires complémentaires	2,092.85	.....
	dans les écoles primaires supérieures	2,061.46	.....
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	666.66	.....
	dans les écoles primaires complémentaires	669.35	.....
	dans les écoles primaires supérieures	732.05	.....
c) Institutrices laïques	dans les écoles primaires élémentaires	1,086.88	.....
	dans les écoles primaires complémentaires	1,196.42	.....
	dans les écoles primaires supérieures	1,034.67	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	500.00	.....
	dans les écoles primaires complémentaires	500.00	.....
	dans les écoles primaires supérieures	500.00	.....

4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $*	*Femmes $*	(Voir rapport conjoint)

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:				
a) Garçons de 5 et 6 ans	.....	Filles de 5 et 6 ans	.....	(Voir rapport conjoint) .....
b) Garçons de 7 à 13 ans	.....	Filles de 7 à 13 ans	.....	
c) Garçons de 14 et 15 ans	.....	Filles de 14 et 15 ans	.....	
d) Garçons de 16 et 17 ans	.....	Filles de 16 et 17 ans	.....	....
e) Garçons de 18 ans et plus	.....	Filles de 18 ans et plus	.....	....
Total			.....	....

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	2,896	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,337	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	4,486	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	773	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	754	.....
Total	.....	13,246

7.—*Inscription par catégories d'âges:*	*En nombres absolus*	Pour cent		
a) Nombre de *Garçons* inscrits:				
de 5 et 6 ans	499	(Voir rapport conjoint)	.....	
de 7 à 13 ans	4,893		.....	
de 14 et 15 ans	977		.....	
de 16 et 17 ans	391	.....	.....	
de 18 ans et plus	66	.....	.....	
b) Nombre de *Filles* inscrites:				
de 5 et 6 ans	480	.....	.....	
de 7 à 13 ans	4,865	.....	.....	
de 14 et 15 ans	809	.....	.....	
de 16 et 17 ans	248	.....	.....	
de 18 ans et plus	18	.....	.....	
a) Total de l'inscription	13,246	.....	.....	
b) Pourcentage général	.....	(Voir rapport conjoint)		
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent		
a) Dans les écoles élémentaires	2,671	92.92%	.....	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,001	92.25%	.....	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	4,185	93.29%	.....	
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	701	90.68%	.....	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	706	93.63%	.....	
i) Présence moyenne générale	12,264	92.58%	.....	

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	95	65	603	647	1,410	.....
En deuxième année	84	45	676	681	1,486	.....
En troisième année	121	70	850	759	1,800	.....
En quatrième année	133	98	890	834	1,955	.....
En cinquième année	128	87	784	839	1,838	.....
En sixième année	72	79	667	804	1,622	.....
En septième année	67	68	602	520	1,257	.....
En huitième année	57	44	376	325	802	.....
En neuvième année	42	52	224	240	558	.....
En dixième année	31	29	167	97	324	.....
En onzième année	12	37	94	.....	143	.....
En douzième année	11	.....	40	.....	51	.....
Total	.....	1,527	.....	11,719	.....	13,246

REMARQUES GÉNÉRALES

Au cours de l'année 1939-40, les progrès scolaires ont continué leur marche ascendante de façon normale: invisibles à l'œil profane, ils demeurent toutefois d'autant plus solides qu'ils sont les fruits de projets mûrement étudiés et appliqués avec discernement d'après les circonstances particulières qui indiquent la réalité du "possible" dans l'art de l'éducation des enfants du peuple.

Il est bon de reconnaître les louables efforts tentés par messieurs les commissaires d'écoles et leurs officiers supérieurs en vue d'améliorer la situation matérielle et pédagogique des écoles à Montréal. Il faut admettre que la commission scolaire a eu à faire face à un continuel et pertinent embarras financier au cours de la présente année.

A l'école supérieure Esther-Blondin, sise dans la paroisse Saint-Zotique de Montréal, revient l'honneur d'avoir reçu la première visite officielle du

nouveau surintendant de l'Instruction publique. Je félicite monsieur le commissaire Auguste Côté des succès qu'il a remportés dans l'organisation de cette fête scolaire.

La conférence pédagogique annuelle, donnée à Saint-Henri de Montréal, a groupé environ six cents titulaires. Messieurs les Curés des douze paroisses françaises dans mon district ont assisté à cette réunion du personnel enseignant afin d'accorder un précieux témoignage d'encouragement à nos maîtres d'écoles.

J.-R. Côté,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 9 — M. l'Inspecteur J.-R. CÔTÉ

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 55 accordés	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1	La Commission des Écoles catholiques de Montréal.....	30	314	67	9.3	10	10	10	10	49.3	9.8	10	8.2	18.2	9.1	67.5
	Total.....	30	314	67	9.3	10	10	10	10	49.3	9.8	10	8.2	18.2	9.1	67.5
	Écoles indépendantes Subventionnées.....	4	25	6	.....	....	....	....	....	....	.....	10	8.6	18.6	9.3	.....
	Non subventionnées.	3	26	6	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....
	Totaux.....	37	365	79	9.3	10	10	10	10	49.3	9.8	10	8.4	18.4	9.2	67.7

J.-R. CÔTÉ,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 10 — Montréal

M. l'Inspecteur J.-D. DUCHARME

MONTRÉAL, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:					
a) Sous la juridiction des commissaires				6	.....
b) Sous la juridiction des syndics				.....	.....
			Total	6	.....
2.—Nombre d'écoles:					
a) Primaires élémentaires				4	.....
b) Primaires complémentaires			non subventionnées	.....	.....
			subventionnées	14	.....
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement				3	.....
d) Primaires supérieures ayant la onzième année				3	.....
e) Primaires supérieures ayant la douzième année				1	.....
f) Écoles de colonisation				.....	.....
g) Institutions indépendantes subventionnées				2	.....
h) Institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
			Total	.....	27
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	.....	49	.....	49	.....
b) Instituteurs religieux	.....	93	.....	93	.....
c) Institutrices laïques	.....	104	.....	104	.....
d) Institutrices religieuses	22	112	.....	134	.....
			Total	.....	380
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:					
a) Instituteurs laïcs			dans les écoles primaires élémentaires	.....	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	$1,856.25	.....
			dans les écoles primaires supérieures	1,473.53	.....
b) Instituteurs religieux			dans les écoles primaires élémentaires	.....	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	655.95	.....
			dans les écoles primaires supérieures	687.25	.....
c) Institutrices laïques			dans les écoles primaires élémentaires	1,008.82	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	896.63	.....
			dans les écoles primaires supérieures	911.18	.....
d) Institutrices religieuses			dans les écoles primaires élémentaires	520.00	.....
			dans les écoles primaires complémentaires	513.51	.....
			dans les écoles primaires supérieures	506.60	.....
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $1,300*		*Femmes $500*	.....	.....
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	.....	Filles de 5 et 6 ans	.....	.....	.....
b) Garçons de 7 à 13 ans	.....	Filles de 7 à 13 ans	.....	.....	.....
c) Garçons de 14 et 15 ans	.....	Filles de 14 et 15 ans	.....	.....	.....
d) Garçons de 16 et 17 ans	.....	Filles de 16 et 17 ans	.....	.....	.....
e) Garçons de 18 ans et plus	.....	Filles de 18 ans et plus	.....	.....	.....
			Total	.....	.....
6.—Nombre d'élèves inscrits:					
a) Dans les écoles primaires élémentaires				861	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires				4,719	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures				4,790	.....
f) Dans les écoles de colonisation				.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées				331	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				.....	.....
			Total	.....	10,701

SOMMAIRE STATISTIQUE—*(Suite)*

	En nombres absolus	Pour cent	
7.—Inscription par catégories d'âges:			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	293	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,971	.....	.....
de 14 et 15 ans	825	.....	.....
de 16 et 17 ans	365	.....	.....
de 18 ans et plus	55	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	17	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,689	.....	.....
de 14 et 15 ans	764	.....	.....
de 16 et 17 ans	305	.....	.....
de 18 ans et plus	17	.....	.....
a) Total de l'inscription	10,701	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	.....	.....
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	765.3	88.8%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,217.85	89.3%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	4,371.7	91.2%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	302.	91.2%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	.....	.....	.....
i) Présence moyenne générale	9,656.85	90.2%	.....

9.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	.....	16	603	531	1,150	.....
En deuxième année	.....	26	818	662	1,506	.....
En troisième année	.....	22	811	745	1,578	.....
En quatrième année	.....	19	814	792	1,625	.....
En cinquième année	.....	30	773	684	1,487	.....
En sixième année	.....	32	618	565	1,215	.....
En septième année	.....	35	440	393	868	.....
En huitième année	.....	42	300	263	605	.....
En neuvième année	.....	38	200	154	392	.....
En dixième année	.....	46	80	59	175	.....
En onzième année	.....	25	36	13	74	.....
En douzième année	.....	.....	16	.....	16	.....
Total	.....	331	.....	10,370	.....	10,701

REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de commencer ce rapport général pour l'année 1939-1940, je suis heureux de présenter mes hommages les plus respectueux à notre nouveau surintendant de l'Instruction publique. Monsieur Victor Doré, pédagogue et éducateur de carrière, administrateur consommé, patriote ardent et éclairé, est bien l'élu de tous. Le gouvernement provincial en appelant Monsieur Doré à ces hautes fonctions a répondu au vœu unanime du personnel enseignant du district urbain No 10. Nous prions Monsieur le Surintendant d'accepter le témoignage de notre soumission la plus entière.

Qu'il nous soit permis en même temps d'exprimer notre reconnaissance à l'honorable Monsieur Cyrille-F. Delâge qui a si bien servi la cause de l'éducation dans cette province, pendant près d'un quart de siècle, à titre de surintendant de l'Instruction publique.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Grâce à la collaboration généreuse des commissions scolaires, le bon fonctionnement des classes a été assuré dans les meilleures conditions possible. Le personnel enseignant a fait preuve de dévouement et d'une compétence accrue d'année en année par l'expérience, il va sans dire, et aussi par l'étude des meilleurs procédés pédagogiques. Nombre d'instituteurs et d'institutrices ont suivi des cours de perfectionnement, soit à l'Institut pédagogique Saint-Georges, soit à l'Institut pédagogique des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Les maîtres et les maîtresses ont compris que, quel que soit leur âge, ils auront vieilli le jour où ils cesseront d'étudier. Ils veulent rester jeunes afin de donner à la jeunesse qui leur est confiée un enseignement adéquat propre à former les hommes et les femmes de demain.

La gente écolière à qui l'on s'efforce de faire aimer l'école s'est montrée généreuse en étant plus assidue que jamais et en suivant avec docilité les directions des maîtres. Le travail et l'application ont mérité les meilleures notes dans la plupart des écoles.

Dans ces conditions favorables, les succès ont été excellents comme le témoignent les résultats suivants:

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Septième année, 555 candidats, 519 certificats	93%
Neuvième année, 255 candidats, 250 certificats	98%
Dixième année, 94 candidats, 73 attestations	77.6%
Onzième année, 22 candidats, 21 attestations	95.4%
Douzième année, 16 candidats, 16 certificats	100 %
Pourcentage moyen	93.3%

Les seize finissants de l'École supérieure Richard de Verdun ont tous réussi et la moyenne des points des candidats est de 84%.

Dans trois écoles supérieures, les élèves de dixième et de onzième année appartiennent à des classes comprenant deux ou même trois années du cours. C'est dire que le dévouement et l'habileté n'ont pas fait défaut aux titulaires de ces classes.

Au début de septembre dernier, le pourcentage des promotions, dans toutes les années du cours, était de 85.4% et le pourcentage de la présence moyenne comparée à l'inscription, à la fin de l'année précédente, était de

89.2%. La corrélation entre les promotions et l'assiduité est assez bonne pour qu'il n'y ait pas lieu de s'alarmer sur le nombre d'élèves qui ont doublé leur année d'études.

TABLEAU DE L'EMPLOI DU TEMPS

Les maîtres s'efforcent de préparer chacun un tableau de l'emploi du temps conforme au programme d'études et aux directions du Comité catholique. Ce tableau s'adapte aux règlements des commissions scolaires, aux conditions locales de chacune des paroisses et aux besoins immédiats des élèves.

PRÉPARATION DE CLASSE

Les titulaires apportent un soin minutieux à leur préparation de classe qu'ils veulent rendre de moins en moins apparente: Ils préparent leur classe en vue du bien des élèves. Dans leur carnet de préparation entrent les différentes leçons ainsi que la composition française comprenant les exercices préparatoires, vocabulaire et phraséologie, et les idées maîtresses des sujets à développer. Le journal de préparation est moins considéré comme une tâche fastidieuse consistant en un cliché qu'il faut reproduire servilement chaque jour que comme un travail utile qui assurera un enseignement clair et vivant. De plus, ce procédé sauve des pertes de temps au maître qui, n'étant plus obligé de copier les mêmes titres de chapitre, peut compléter d'année en année sa préparation et trouver le temps de se documenter davantage.

Je suis donc très satisfait des succès scolaires durant cette année 1939-1940. Je suis également assuré que l'éducation, dont on ne peut exprimer facilement l'avancement en pourcent, a fait des progrès sensibles dans tous les domaines.

Agréez, Monsieur le Surintendant, l'assurance de mon entier dévouement et de ma soumission la plus complète.

Votre humble serviteur

J.-D. DUCHARME,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 10 — M. l'Inspecteur J.-D. DUCHARME

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Marche en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Ville La Salle	5	24	4	9.6	10	9.5	9.9	10	49	Très bien.	8.4	9	17.4	Très bien.	66.4
2	Cité de Lachine	3	52	5	9.3	10	7.6	10	10	46.9	"	8.8	9.3	18.1	"	65
3	Verdun	11	154	1	9.3	8	10	9.3	10	46.6	"	8.8	9.2	18	"	64.6
4	St-Pierre-aux-Liens	2	19	....	9	9	8.7	9.5	10	46.2	"	9.2	8.9	18.1	"	64.3
5	Montréal	2	42	....	7.5	10	10	8.5	10	46	"	8.7	8.5	17.2	"	63.2
6	T. St-Sacrement	2	19	4	7	10	8	8.5	10	43.5	"	8.9	9.3	18.2	"	61.7
	Total	25	310	14	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	2	....	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	27	310	14	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-D. DUCHARME,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 11 — Cités des Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan-Falls et Grand'Mère

M. l'Inspecteur OMER-JULES DESAULNIERS

TROIS-RIVIÈRES, LE 31 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:						
a) Sous la juridiction des commissaires					4	
b) Sous la juridiction des syndics						
				Total		4
2.—Nombre d'écoles:						
a) Primaires élémentaires					15	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées		
				subventionnées	18	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement					3	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année						
e) Primaires supérieures ayant la douzième année					5	
f) Écoles de colonisation						
g) Institutions indépendantes subventionnées					5	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					13	
				Total	59	
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*		*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	1		31		32	
b) Instituteurs religieux			134		134	
c) Institutrices laïques	8		164		172	
d) Institutrices religieuses	98		138		236	
				Total		574
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires		
				dans les écoles primaires complémentaires	$1,371.66	
				dans les écoles primaires supérieures	800.00	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires	590.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	565.55	
				dans les écoles primaires supérieures	590.47	
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	502.66	
				dans les écoles primaires complémentaires	451.10	
				dans les écoles primaires supérieures	498.17	
d) Institutrices religieuses				dans les écoles primaires élémentaires	416.66	
				dans les écoles primaires complémentaires	403.01	
				dans les écoles primaires supérieures	425.47	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $959.09*		*Femmes $568.75*			
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	1,131	Filles de 5 et 6 ans	1,351		2,482	
b) Garçons de 7 à 13 ans	6,735	Filles de 7 à 13 ans	6,422		13,157	
c) Garçons de 14 et 15 ans	1,450	Filles de 14 et 15 ans	1,595		3,045	
d) Garçons de 16 et 17 ans	1,364	Filles de 16 et 17 ans	1,452		2,816	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
				Total		21,500
6.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles primaires élémentaires					2,643	
b) Dans les écoles primaires complémentaires					8,599	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures					4,231	
f) Dans les écoles de colonisation						
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées					810	
h) Dansles institions indépendantes non subventionnées					1,087	
				Total		17,370

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—*Inscription par catégories d'âges*:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	502	44.3%	
de 7 à 13 ans	6,655	98.8%	
de 14 et 15 ans	1,280	88.3%	
de 16 et 17 ans	541	37.2%	
de 18 ans et plus	113		
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	417	30.9%	
de 7 à 13 ans	6,323	98.4%	
de 14 et 15 ans	1,022	64.1%	
de 16 et 17 ans	393	27.0%	
de 18 ans et plus	123		
a) Total de l'inscription	17,370		
b) Pourcentage général		80.7%	
8.—*Présence moyenne*:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	2,336	88.3%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	7,885	91.7%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	3,755	88.1%	
f) Dans les écoles de colonisation			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	771	95.2%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	996	91.6%	
i) Présence moyenne générale	15,743	90.6%	

9.—*Classification des élèves*:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	212	52	958	870	2,092	
En deuxième année	189	81	1,116	1,061	2,447	
En troisième année	154	75	1,306	1,189	2,724	
En quatrième année	100	111	1,429	1,197	2,837	
En cinquième année	101	146	1,061	1,099	2,407	
En sixième année	41	143	959	780	1,923	
En septième année	17	101	535	449	1,102	
En huitième année	1	102	401	324	828	
En neuvième année	7	95	291	177	570	
En dixième année		82	105	51	238	
En onzième année		58	54	3	115	
En douzième année		29	55	3	87	
Total		1,897		15,473		17,370

REMARQUES GÉNÉRALES

L'année scolaire qui s'achève aura été sûrement l'une des plus fertiles en progrès dans nos écoles.

En effet, l'établissement des examens officiels pour les classes primaires supérieures ont contribué dans une très large mesure à la mise en application d'un programme spécial à ces classes. Aussi, dans toutes les écoles sous ma juridiction, sauf une seule, on a tenu à présenter aux derniers examens tous les élèves des dixièmes, onzièmes et douzièmes années. Pour en arriver à ce but, on a dû abandonner les programmes particuliers pour suivre en tous points les programmes officiels. Cent quatre vingt-huit élèves de l'école primaire supérieure ont ainsi subi dans mon district l'examen de juin dernier.

La commission scolaire des Trois-Rivières a, depuis deux ans, établi un système de concours interscolaires qui stimule grandement professeurs et élèves et favorise considérablement les progrès. À intervalles irréguliers, les élèves

sont invités à répondre à des séries de questions sur quelques-unes des matières du programme d'études et les résultats, une fois compilés et comparés, sont adressés à chacune des écoles. Par ce moyen, on arrivera sûrement à rendre le classement beaucoup plus uniforme et à obtenir des professeurs et des élèves, leur maximum de rendement.

Des progrès matériels très sensibles ont aussi été réalisés dans mon district d'inspection au cours de la présente année. C'est ainsi qu'aux Trois-Rivières, l'école Saint-Philippe, agrandie et rénovée, fut bénite en janvier dernier et que l'école Saint-Sacrement de Shawinigan, nouvelle construction très moderne, ouvrit ses portes au cours de l'année qui vient de s'écouler. Actuellement, la commission scolaire de cette dernière ville fait ériger une annexe au couvent Saint-Bernard. Cette construction sera destinée à recevoir les grandes élèves de cette importante institution qui pourront, séparées des plus jeunes, bénéficier d'une discipline plus appropriée à leur âge.

Il me fait grand plaisir également de louer les commissions scolaires de mon district du soin qu'elles apportent à enjoliver les abords de leurs écoles. À peu près partout, les institutions d'enseignement sont entourées de verdure et de fleurs. Tout en rendant l'école plus attrayante, on contribue ainsi à développer chez les enfants le goût du beau et, en conséquence, à parfaire leur éducation.

* * *

Le principal événement scolaire de l'année dans mon district fut sûrement l'organisation d'une "semaine de la survivance" à l'occasion de la souscription demandée à nos écoliers en faveur du Comité permanent de la Survivance française en Amérique.

Une semaine durant, les enfants de nos écoles, depuis la première jusqu'à la douzième année, ont été plongés dans un véritable bain d'éducation nationale. Grâce à votre approbation, Monsieur le Surintendant, grâce aussi aux encouragements spontanés et précieux du Comité permanent de la Survivance, grâce à la participation active à ce mouvement des présidents des commissions scolaires de ce district ainsi que du personnel enseignant, cette semaine d'éducation patriotique a sûrement opéré un grand bien dans l'esprit de nos écoliers.

* * *

Depuis septembre dernier, de terribles événements ont ravagé le monde. Même sur cette terre privilégiée du Canada, nos cœurs ne sont pas exempts de l'angoisse qui étreint en ce moment la plus grande partie de l'humanité. Ces

malheurs passeront cependant ; la lumière finit toujours par se rallumer. Souhaitons seulement que nos compatriotes, grâce à l'éducation virile que sait leur donner l'école catholique et française de chez nous, puissent traverser l'épreuve avec courage et soumission à la volonté de la Providence.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'hommage de mes sentiments respectueux et me croire,

Votre tout dévoué serviteur,

OMER-JULES DESAULNIERS,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 11 — M. l'Inspecteur OMER-JULES DESAULNIERS

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Trois-Rivières	18	200	10	10	10	8	9.5	10	47.5	Très bien.	10	8.24	18.24	Très bien.	65.74
2	Grand'Mère	5	57	....	10	9.5	7.6	9.5	10	46.6	"	10	8.54	18.54	"	65.14
3	Shawinigan Falls	9	123	6	10	9.5	7.5	9.5	10	46.5	"	9.66	7.7	17.36	"	63.86
4	Cap-de-la-Madeleine	9	71	..	9.5	9.5	6.24	8.5	10	43.74	"	9.97	7.96	17.93	"	61.67
	N. B.—Les deux écoles anglaises sont sous la juridiction de M. W. O'Donnell, I. E. .															
	Total	41	451	16	.....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	18	72	4	.....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	59	523	20	.....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

OMER-JULES DESAULNIERS,
Inspecteur d'écoles.

Rapport conjoint de MM. les Inspecteurs de la Cité de Québec

MM. J.-W. CARON, A.-M. FILTEAU et J.-M. TURCOTTE

QUÉBEC, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

Nous avons l'honneur de vous transmettre notre rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* concernant les écoles catholiques de la Cité de Québec.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:						
a) Sous la juridiction des commissaires					1	
b) Sous la juridiction des syndics						
Total						1
2.—Nombre d'écoles:						
a) Primaires élémentaires					20	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées	1	
				subventionnées	15	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement					8	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année					11	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année					4	
f) Écoles de colonisation						
g) Institutions indépendantes subventionnées					7	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					7	
Total					73	
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*				
a) Instituteurs laïcs	7	92			99	
b) Instituteurs religieux		182			182	
c) Institutrices laïques	10	112			122	
d) Institutrices religieuses	97	328			425	
Total						829
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires	$1,541.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	1,631.00	
				dans les écoles primaires supérieures	1,419.00	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires	600.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	600.00	
				dans les écoles primaires supérieures	600.00	
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	730.33	
				dans les écoles primaires complémentaires	850.00	
				dans les écoles primaires supérieures	789.60	
d) Institutrices religieuses				dans les écoles primaires élémentaires	300.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	300.00	
				dans les écoles primaires supérieures	300.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:			*Hommes $1,750.00*	*Femmes $850.00*		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	2,536	Filles de 5 et 6 ans	2,617		5,153	
b) Garçons de 7 à 13 ans	10,137	Filles de 7 à 13 ans	10,248		20,385	
c) Garçons de 14 et 15 ans	2,947	Filles de 14 et 15 ans	3,051		5,998	
d) Garçons de 16 et 17 ans	2,818	Filles de 16 et 17 ans	2,648		5,466	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
Total						37,002
6.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles primaires élémentaires					4,026	
b) Dans les écoles primaires complémentaires					6,513	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures					13,318	
f) Dans les écoles de colonisation						
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées					1,781	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					1,198	
Total						26,836

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent
7.—*Inscription par catégories d'âges:*		
a) Nombre de *Garçons* inscrits :		
de 5 et 6 ans	872	
de 7 à 13 ans	9,031	
de 14 et 15 ans	1,977	
de 16 et 17 ans	875	
de 18 ans et plus	435	
b) Nombre de *Filles* inscrites:		
de 5 et 6 ans	787	
de 7 à 13 ans	9,609	
de 14 et 15 ans	2,047	
de 16 et 17 ans	924	
de 18 ans et plus	279	
a) Total de l'inscription	26,836	
b) Pourcentage général		73.0%
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent
a) Dans les écoles élémentaires	3,480	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	6,108	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	12,065	
f) Dans les écoles de colonisation		
g Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,448	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1,113	
i) Présence moyenne générale	24,214	90.0%

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*		
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*	
En première année	125	205	2,014	1,744	4,088
En deuxième année	68	177	1,736	1,526	3,507
En troisième année	65	172	1,632	1,768	3,637
En quatrième année	105	211	1,749	1,749	3,814
En cinquième année	41	239	1,718	1,734	3,732
En sixième année	3	180	1,384	1,254	2,821
En septième année	116	189	871	814	1 990
En huitième année	136	229	519	513	1,397
En neuvième année	201	169	350	313	1,033
En dixième année	77	117	134	197	525
En onzième année	43	58	66	35	202
En douzième année	2	51	35	2	90
Total		2,979		23,857	26,836

District urbain No 12 — Cité de Québec

M. l'Inspecteur J.-WILFRID CARON

QUÉBEC, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	1	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total		1
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	9	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées	6	
b) Primaires complémentaires — subventionnées		
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	4	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	2	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année	1	
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées	1	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	1	
Total	24	

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs		37	37	
b) Instituteurs religieux		75	75	
c) Institutrices laïques	1	54	55	
d) Institutrices religieuses	5	129	134	
Total				301

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires élémentaires	$1,500.00	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires complémentaires	1,556.00	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires supérieures	1,255.55	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires élémentaires	600.00	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires complémentaires	600.00	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires supérieures	600.00	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires élémentaires	770.00	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires complémentaires	850.00	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires supérieures	782.60	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires élémentaires	300.00	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires complémentaires	300.00	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires supérieures	300.00	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux: *Hommes $1,750.00* *Femmes $850.00*

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	1,399	Filles de 5 et 6 ans	1,419	2,818	
b) Garçons de 7 à 13 ans	4,654	Filles de 7 à 13 ans	4,489	9,143	
c) Garçons de 14 et 15 ans	1,426	Filles de 14 et 15 ans	1,445	2,871	
d) Garçons de 16 et 17 ans	1,349	Filles de 16 et 17 ans	1,339	2,688	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus			
Total					17,520

6.—Nombre d'élèves inscrits:	
a) Dans les écoles primaires élémentaires	2,696
b) Dans les écoles primaires complémentaires	3,094
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	4,909
f) Dans les écoles de colonisation	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	159
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	13
Total	10,871

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent	
7.—*Inscription par catégories d'âges:*			
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	383	27.0%	
de 7 à 13 ans	4,133	88.0%	
de 14 et 15 ans	652	45.0%	
de 16 et 17 ans	237	17.0%	
de 18 ans et plus.			
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	354	24.0%	
de 7 à 13 ans	3,994	88.0%	
de 14 et 15 ans	814	56.0%	
de 16 et 17 ans	304	22.0%	
de 18 ans et plus.			
a) Total de l'inscription	10,871		
b) Pourcentage général		62.0%	
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	2,317	85.0%	
b) Dans les écoles primaires complémentaires.	3,006	97.0%	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	4,486	91.0%	
f) Dans les écoles de colonisation.			
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées.	140	88.0%	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées.	13	100.0%	
i) Présence moyenne générale.	9,962	91.0%	

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année		7	974	889	1,870	
En deuxième année.	1	16	768	760	1,545	
En troisième année		11	751	861	1,623	
En quatrième année		21	862	853	1,736	
En cinquième année	2	23	732	761	1,518	
En sixième année.		21	577	509	1,107	
En septième année.		21	367	305	693	
En huitième année.		23	197	180	400	
En neuvième année.		10	129	94	233	
En dixième année	2	8	29	84	123	
En onzième année		6	8	3	17	
En douzième année.			6		6	
Total		172		10,699		10,871

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Se rapportant à la municipalité: État des maisons d'école des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école: Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
	Cité de Québec	22	295	7.5	8.1	6	7.9	10	39.5	Bien	9.6	9.1	18.7	Très bien.	58.2
	Total.	22	295												
	Écoles indépendantes.	2	6												
	Totaux	24	301												

J.-WILFRID CARON,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 13 — Cité de Québec

M. l'Inspecteur A.-M. FILTEAU

QUÉBEC, LE 1er JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection: II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

					1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:						
a) Sous la juridiction des commissaires					1	
b) Sous la juridiction des syndics						
				Total		1
2.—Nombre d'écoles:						
a) Primaires élémentaires					10	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées	1	
				subventionnées	4	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement					4	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année					6	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année					3	
f) Écoles de colonisation						
g) Institutions indépendantes subventionnées					5	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					5	
				Total		38
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*		*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs	6		42		48	
b) Instituteurs religieux			59		59	
c) Institutrices laïques	8		47		55	
d) Institutrices religieuses	92		141		233	
				Total		395
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires	$1,623.33	
				dans les écoles primaires complémentaires	1,586.20	
				dans les écoles primaires supérieures	1,552.00	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires	600.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	600.00	
				dans les écoles primaires supérieures	600.00	
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	730.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	850.00	
				dans les écoles primaires supérieures	797.00	
d) Institutrices religieuses				dans les écoles élémentaires	300.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	300.00	
				dans les écoles primaires supérieures	300.00	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:			*Hommes $1,750.00*	*Femmes $850.00*		
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	809	Filles de 5 et 6 ans	762		1,571	
b) Garçons de 7 à 13 ans.	3,846	Filles de 7 à 13 ans	4,054		7,900	
c) Garçons de 14 et 15 ans	1,108	Filles de 14 et 15 ans	1,134		2,242	
d) Garçons de 16 et 17 ans	1,143	Filles de 16 et 17 ans	968		2,111	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
				Total		13,824
6.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles primaires élémentaires					1,257	
b) Dans les écoles primaires complémentaires					1,547	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures					6,020	
f) Dans les écoles de colonisation						
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées					1,540	
h) Dans lesinstitutions indépendantes non subventionnées					1,155	
				Total		11,519

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—*Inscription par catégories d'âges.*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	299	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,299	.....	.....
de 14 et 15 ans	967	.....	.....
de 16 et 17 ans	500	.....	.....
de 18 ans et plus	408	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	310	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,959	.....	.....
de 14 et 15 ans	953	.....	.....
de 16 et 17 ans	548	.....	.....
de 18 ans et plus	276	.....	.....
a) Total de l'inscription	11,519	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	83 4/13	.....

8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	1,098	.....	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	1,398	.....	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	5,381	.....	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	1,243	.....	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	1.080	.....	.....
i) Présence moyenne générale	10,200	88 6/11	.....

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	124	198	710	541	1,573	.....
En deuxième année	66	159	668	464	1,357	.....
En troisième année	64	161	521	575	1,321	.....
En quatrième année	102	187	563	600	1,452	.....
En cinquième année	34	210	636	640	1,520	.....
En sixième année	.....	156	562	535	1,253	.....
En septième année	110	160	363	359	992	.....
En huitième année	126	194	242	269	831	.....
En neuvième année	186	151	162	170	669	.....
En dixime année	68	91	60	93	312	.....
En onzième année	43	52	32	28	155	.....
En douzième année	2	51	29	2	84	.....
Total	.....	5,473	.....	6,046	.....	11,519

REMARQUES GÉNÉRALES

La tenue mensuelle de journées nationales dans nos écoles a réveillé et entretenu le patriotisme dans l'âme des élèves.

Pendant la belle saison, les élèves de la 7e à la 12e année quittaient l'école à trois heures ce jour-là, et, sous la direction de leurs professeurs, se rendaient à l'un de nos monuments historiques désignés à l'avance.

En septembre, 3,000 élèves se sont groupés au couvent des Ursulines où l'une de nos élèves a lu un travail sur le rôle des religieuses dans notre vie nationale depuis trois siècles.

En octobre, c'est au monument Champlain qu'eut lieu la réunion; un garçon fit valoir les qualités du fondateur de Québec.

En novembre, c'est la voix de Cartier que saluèrent nos jeunes; M. le chanoine Godbout, curé de Saint-François-d'Assise, sut intéresser beaucoup les professeurs et les élèves par les menus détails qu'il donna concernant ce coin de terre qu'habita Cartier.

En mai, au pied du monument Laval, 4,000 élèves eurent l'honneur de voir le Cardinal archevêque de Québec descendre jusqu'à eux et se faire, pour la circonstance, leur professeur d'histoire nationale.

En juin, le major Guimont s'est fait le mentor des excursionnistes au cours d'une visite à la citadelle.

Ces visites historiques, nous en avons l'espoir, habituent les élèves à voir dans un monument autre chose qu'une masse de pierre ou de bronze; elles les forcent à se rappeler un fait remarquable ou toute une période d'histoire dont le monument est la synthèse.

Souhaitons qu'on ne puisse dire de cette génération d'écoliers: "Elle a des yeux et ne voit pas".

A.-M. Filteau,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 13 — M. l'Inspecteur A.-M. FILTEAU

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	l'aux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	Québec	28	278	4	9	8	7	10	10	44	Très bien.	10	8	18	9.0	Très bien
	Total	28	278	4	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	10	82	6	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	38	360	10	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

A.-M. FILTEAU,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 14 — Cité de Québec

M. l'Inspecteur J.-M. TURCOTTE

STE-FAMILLE, LE 10 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection: II. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	1	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total		1
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	1	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées		
b) Primaires complémentaires — subventionnées	5	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement		
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	3	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année		
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées	1	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	1	
Total		11

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	1	13	14	
b) Instituteurs religieux		48	48	
c) Institutrices laïques	1	11	12	
d) Institutrices religieuses		58	58	
Total				132

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:			
a) Instituteurs laïcs	dans les écoles primaires élémentaires	$1,498.33	
	dans les écoles primaires complémentaires	1,750.00	
	dans les écoles primaires supérieures		
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	600.00	
	dans les écoles primaires complémentaires	642.86	
	dans les écoles primaires supérieures	775.00	
c) Institutrices laïques	dans les écoles primaires élémentaires	690.91	
	dans les écoles primaires complémentaires		
	dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	314.58	
	dans les écoles primaires complémentaires	312.50	
	dans les écoles primaires supérieures	341.67	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes $*	*Femmes $*	

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	328	Filles de 5 et 6 ans	436		764	
b) Garçons de 7 à 13 ans	1,637	Filles de 7 à 13 ans	1,705		3,342	
c) Garçons de 14 et 15 ans	413	Filles de 14 et 15 ans	472		885	
d) Garçons de 16 et 17 ans	326	Filles de 16 et 17 ans	341		667	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus				
Total						5,658

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	73	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	1,872	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,389	
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	82	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	30	
Total		4,446

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—Inscription par catégories d'âges.	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	396	41.2%	.....
de 7 à 13 ans	5,116—640 (1)	98.3%	.....
de 14 et 15 ans	791	69.2%	.....
de 16 et 17 ans	41	38.8%	.....
de 18 ans et plus	.....	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	411	38.7%	.....
de 7 à 13 ans	4,859—325 (1)	98.2%	.....
de 14 et 15 ans	809	71.5%	.....
de 16 et 17 ans	268	30.0%	.....
de 18 ans et plus	32	.....	.....
a) Total de l'inscription	13,073	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	74.4%	.....
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	1,583	86.6%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	3,279	71.7%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	3,607	90.5%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	2,029	90.2%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	274	89.5%	.....
i) Présence myoenne générale	.....	82.4%	.....

9.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	201	192	780	710	1,883	.....
En deuxième année	110	114	770	780	1,774	.....
En troisième année	190	194	896	898	2,178	.....
En quatrième année	205	122	780	784	1,891	.....
En cinquième année	212	116	821	830	1,979	.....
En sixième année	121	170	554	571	1,416	.....
En septième année	59	180	351	329	919	.....
En huitième année	42	143	170	157	512	.....
En neuvième année	54	70	92	110	326	.....
En dixième année	7	43	54	50	154	.....
En onzième année	.....	10	26	5	41	.....
En douzième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	2,555	.....	10,518	.....	13,073

(1) Inscrits à l'Orphelinat de Giffard et à l'Hospice St-Joseph-de-la-Délivrance et venant en dehors du district.

District urbain No 14 — (au complet)

M. l'Inspecteur J.-M. TURCOTTE

STE-FAMILLE, LE 10 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	12	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total	12	
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	18	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées		
b) Primaires complémentaires — subventionnées	13	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	3	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	5	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année		
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées	3	
h) Institutions indépendantes non subventionnées	9	
Total		51

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs	1	25		26
b) Instituteurs religieux	6	92		98
c) Institutrices laïques	30	57		87
d) Institutrices religieuses	70	120		190
Total				401

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:		
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires élémentaires	$ 975.20	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires complémentaires	1,416.66	
a) Instituteurs laïcs — dans les écoles primaires supérieures		
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires élémentaires	592.40	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires complémentaires	672.45	
b) Instituteurs religieux — dans les écoles primaires supérieures	740.62	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires élémentaires	449.60	
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires complémentaires		
c) Institutrices laïques — dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires élémentaires	329.60	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires complémentaires	329.80	
d) Institutrices religieuses — dans les écoles primaires supérieures	339.30	

4a.—Traitements des professeurs spéciaux: *Hommes $*..... *Femmes $*.....

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans	960	Filles de 5 et 6 ans	1,061	2,021	
b) Garçons de 7 à 13 ans	4,553	Filles de 7 à 13 ans	4,616	9,169	
c) Garçons de 14 et 15 ans	1,143	Filles de 14 et 15 ans	1,130	2,273	
d) Garçons de 16 et 17 ans	901	Filles de 16 et 17 ans	892	1,793	
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus			
Total					15,256

6.—Nombre d'élèves inscrits:	
a) Dans les écoles primaires élémentaires	1,805
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,711
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	3,997
f) Dans les écoles de colonisation	
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	2,249
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	306
Total	13,073

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

7.—Inscription par catégories d'âges:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	190	58.9%	.....
de 7 à 13 ans	1,599	97.7%	.....
de 14 et 15 ans	358	86.7%	.....
de 16 et 17 ans	138	42.3%	.....
de 18 ans et plus	27	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	123	28.9%	.....
de 7 à 13 ans	1,656	97.1%	.....
de 14 et 15 ans	280	59.3%	.....
de 16 et 17 ans	72	21.1%	.....
de 18 ans et plus	3	.....	.....
a) Total de l'inscription	4,446	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	96.3%	.....
8.—Présence moyenne:	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	65	89.0%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	1,704	91.0%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	2,198	92.0%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	65	79.3%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	20	66.7%	.....
i) Présence moyenne générale	4,052	.....	.....

9.—Classification des élèves:	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	1	.....	330	314	645	.....
En deuxième année	1	2	300	302	605	.....
En troisième année	1	.....	360	332	693	.....
En quatrième année	3	3	324	296	626	.....
En cinquième année	5	6	350	333	694	.....
En sixième année	3	3	245	210	461	.....
En septième année	6	8	141	150	305	.....
En huitième année	10	12	80	64	166	.....
En neuvième année	15	8	59	49	131	.....
En dixième année	7	18	45	20	90	.....
En onzième année	.....	.....	26	4	30	.....
En douzième année	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total	.....	112	.....	4,334	.....	4,446

REMARQUES GÉNÉRALES

Le nombre des classes est augmenté comme suit dans mon district:

Beauport-Est 1

Giffard 1

Couvent de St-Pascal 2

Couvent de St-Fidèle 3

École des FF. de St-Fidèle 7

École des FF. de Stadacona 1

Couvent de Québec-Ouest 3

École des FF. de Lévis 2

Au couvent de Québec-Ouest 182 élèves de 1ère et de 2e années étaient inscrits dans 3 classes et les enfants de moins de 7 ans n'étaient pas admis à l'école. Il faudra donc là au moins 2 classes supplémentaires.

L'école de la Jemmerais, où l'on développait avec un art admirable les facultés embryonnaires de plus de deux cents anormaux, a dû renvoyer la plupart de ces enfants pour recevoir des malades qui se trouvaient sans abri après l'incendie de l'hôpital St-Michel-Archange.

La paroisse de Ste-Thérèse-de-Beauport ne fait plus partie de la corporation scolaire de Beauportville: elle forme une corporation distincte depuis juillet 1939.

Québec-Ouest a négligé cette année encore de me fournir ses statistiques scolaires. Votre lettre du 18 juin adressée au secrétaire-trésorier, pour faire appel à sa bonne volonté, est restée sans résultat.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

571 élèves de 7e année et 198 de 9e année se sont présentés à l'examen.

539 de 7e et 192 de 9e ont reçu un certificat, soit 94.4% pour la 7e année et 97% pour la 9e année.

Dans la partie de mon district hors Québec, les 124 élèves qui se présentaient pour le certificat de 9e année ont tous réussi.

AGE MOYEN

9e année, Québec	14.9
9e année, hors Québec	15.6
7e année, Québec	13.9
7e année, hors Québec	13.6

Les plus basses moyennes d'âge se trouvent à l'école No 1A de Courville, soit 14.3 pour la 9e année et 12.6 pour la 7e année.

POURCENTAGE DES NOTES

M. Paul Gourdeau, de l'école St-François-Xavier, Lévis, s'est classé premier en 9e année avec un pourcentage de 91.1; il est suivi de près par Mlle Rachel Bruneau, du couvent de St-Pascal: elle a obtenu 90.7.

Ces deux élèves sont âgés de 15 ans.

En 7e année, Mlle Jacqueline Lamarre du couvent de St-François d'Assise, arrive première avec 91.6; elle est âgée de 13 ans. Une élève de 12 ans, Mlle Germaine Lortie, de l'école Légaré, Beauportville, arrive deuxième avec 91.3

Nous constatons avec plaisir que parents, maîtres et élèves s'intéressent de plus en plus au Certificat d'études.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Surintendant

Votre dévoué serviteur,

J.-M. TURCOTTE,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 14 — M. l'Inspecteur J.-M. TURCOTTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école			
1	Québec, cité.	9	123	2	9	8	7.3	10	10	44.3	8.9	10	7.8	17.8	8.9	62.1
2	Lévis, cité	6	30	....	10	10	3.2	10	10	43.2	8.6	10	7.4	17.4	8.7	60.6
3	Vill. de Montmorency	2	26	....	10	10	2.6	10	10	42.6	8.5	10	7.8	17.8	8.9	60.4
4	Bienville.	2	16	....	10	10	2.1	10	10	42.1	8.4	10	8	18	9	60.1
5	Beauport-Est.	1	3	....	10	10	1.5	10	10	41.5	8.3	10	7.8	17.8	8.9	59.3
6	Ste-Thérèse	1	4	....	9	10	2	10	10	41	8.2	10	7.5	17.5	8.8	58.5
7	St-Ls-de-Courville	2	10	....	8	7	6	10	9	40	8	10	8.2	18.2	9.1	58.2
	N.-D.-de-la-Victoire	2	7	....	10	10	1.1	10	10	41.1	8.2	10	7.1	17.1	8.6	58.2
8	Giffard	3	19	....	8	10	2.1	10	10	40.1	8	10	7.6	17.6	8.8	57.7
9	Lauzon.	4	23	....	9	10	1	10	10	40	8	10	7.6	17.6	8.8	57.6
10	Beauportville.	4	20	....	10	10	2.7	8	6	36.7	7.3	10	7.6	17.6	8.8	54.3
11	Québec-Ouest	2	17	....	7	10	1.5	8	6	32.5	6.5	10	7.5	17.5	8.8	50
	Total.	38	298	2	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Écoles indépendantes	12	106	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....
	Totaux	40	404	2	.....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

J.-M. TURCOTTE,
Inspecteur d'écoles.

District No 14, CITÉ DE QUÉBEC — M. L'Inspecteur J.-M. TURCOTTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité						Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école			Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.		
1	Cité de Québec	9	123	2	9	8	7.3	10	10	44.3	8.9	10	7.8	17.8	8.9	62.1
	Total	9	123	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	2	3	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	11	126	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

J.-M. TURCOTTE,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 15 — Hull et les environs

M. l'Inspecteur JOSEPH BÉDARD

HULL, LE 8 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant : I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district; III. les points accordés pour chacun des sujets mentionnés au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:						
a) Sous la juridiction des commissaires					7	
b) Sous la juridiction des syndics						
				Total		7
2.—Nombre d'écoles:						
a) Primaires élémentaires					13	
b) Primaires complémentaires				non subventionnées		
				subventionnées	14	
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement					1	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année						
e) Primaires supérieures ayant la douzième année					1	
f) Écoles de colonisation						
g) Institutions indépendantes subventionnées					2	
h) Institutions indépendantes non subventionnées					3	
				Total		34
3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*		*Sous contrôle*			
a) Instituteurs laïcs			12		12	
b) Instituteurs religieux			79		79	
c) Institutrices laïques	3		83		86	
d) Institutrices religieuses	24		101		125	
				Total		302
4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:						
a) Instituteurs laïcs				dans les écoles primaires élémentaires	$1,000.00	
				dans les écoles primaires complémentaires	820.83	
				dans les écoles primaires supérieures	1,100.00	
b) Instituteurs religieux				dans les écoles primaires élémentaires	622.05	
				dans les écoles primaires complémentaires	603.06	
				dans les écoles primaires supérieures	714.28	
c) Institutrices laïques				dans les écoles primaires élémentaires	635.18	
				dans les écoles primaires complémentaires	597.36	
				dans les écoles primaires supérieures		
d) Institutrices religieuses				dans les écoles primaires élémentaires	568.82	
				dans les écoles primaires complémentaires	482.78	
				dans les écoles primaires supérieures	603.52	
4a.—Traitements des professeurs spéciaux:	*Hommes* $360.00		*Femmes* $			
5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:						
a) Garçons de 5 et 6 ans	871		Filles de 5 et 6 ans	865	1,736	
b) Garçons de 7 à 13 ans	3,680		Filles de 7 à 13 ans	3,654	7,334	
c) Garçons de 14 et 15 ans	1,076		Filles de 14 et 15 ans	1,013	2,089	
d) Garçons de 16 et 17 ans	1,223		Filles de 16 et 17 ans	1,002	2,225	
e) Garçons de 18 ans et plus			Filles de 18 ans et plus			
				Total		13,384
6.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles primaires élémentaires					3,251	
b) Dans les écoles primaires complémentaires					4,555	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures					1,033	
f) Dans les écoles de colonisation						
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées					503	
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					7	
				Total		9,349

7.—*Inscription par catégories d'âges:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Nombre de *Garçons* inscrits:			
de 5 et 6 ans	307	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,420	.....	.....
de 14 et 15 ans	793	.....	.....
de 16 et 17 ans	252	.....	.....
de 18 ans et plus	33	.....	.....
b) Nombre de *Filles* inscrites:			
de 5 et 6 ans	309	.....	.....
de 7 à 13 ans	3,581	.....	.....
de 14 et 15 ans	524	.....	.....
de 16 et 17 ans	117	.....	.....
de 18 ans et plus	13	.....	.....
a) Total de l'inscription	9,349	.....	.....
b) Pourcentage général	.....	69.0%	.....

8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent	
a) Dans les écoles élémentaires	2,926	89.0%	.....
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,113	90.0%	.....
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	951	92.0%	.....
f) Dans les écoles de colonisation	.....	.....	.....
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées	452	89.0%	.....
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées	6	99.0%	.....
i) Présence moyenne générale	.....	90.0%	.....

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année	42	67	621	548	1,278	.....
En deuxième année	35	52	675	714	1,476	.....
En troisième année	48	53	731	680	1,512	.....
En quatrième année	11	46	718	806	1,581	.....
En cinquième année	.....	59	653	640	1,352	.....
En sixième année	.....	30	448	469	947	.....
En septième année	.....	20	307	276	603	.....
En huitième année	.....	27	163	158	348	.....
En neuvième année	.....	10	81	61	152	.....
En dixième année	.....	7	51	13	71	.....
En onzième année	.....	3	18	4	25	.....
En douzième année	.....	.....	4	.....	4	.....
Total	.....	510	.....	8,839	.....	9,349

REMARQUES GÉNÉRALES

Au cours de cette année, il y a eu dans mon district plusieurs événements scolaires dignes de mention. D'abord, le 17 décembre, l'École supérieure de Hull a bien voulu souligner, dans une séance littéraire du meilleur goût, le centenaire de Louis Fréchette.

Madame Jeanne Mercier et Madame Henri Béïque, filles du grand poète, étaient présentes à la fête.

* * *

Le 12 janvier, notre 2e Congrès d'Éducation groupait un nombre considérable d'éducateurs du Québec et de l'Ontario. À cette occasion, Monsieur le Surintendant, nous avons eu la joie de vous recevoir, ainsi que Monsieur l'Inspecteur général.

Appelé à nous adresser quelques mots, vous avez bien voulu le faire en des termes très aimables et très heureux.

Le souvenir de ce Congrès est encore très vivace parmi nous, d'autant plus que toutes les conférences qui y ont été prononcées ont été imprimées.

* * *

Du 5 au 10 mai, nous avons tenu dans la salle paroissiale Sainte-Bernadette une exposition scolaire pour toutes les écoles de la ville de Hull. Même Aylmer avait tenu à s'associer à nous.

Chaque école avait son kiosque, où tous pouvaient admirer des centaines et des centaines de travaux scolaires de toutes sortes. Le jour, la visite de l'exposition était réservée aux classes. Le soir, sous la présidence du curé, nous présentions pour chaque paroisse respective, un court programme musical. Venait ensuite la visite de l'exposition par les parents.

Le succès de ces soirées, toujours différentes l'une de l'autre, a dépassé nos espérances puisque nous avons dû refuser chaque soir 300 à 400 personnes.

Son Ex. Mgr Bonhomme a daigné nous honorer de sa présence et présider deux de nos séances.

* * *

La ville de Buckingham a célébré cette année, du 17 au 24 juin, le centenaire de sa fondation. Je note avec plaisir qu'au cours de cette célébration le Collège St-Michel a été particulièrement à l'honneur. Plusieurs élèves, à la radio, ont présenté des travaux fort intéressants sur les origines de cette paroisse.

* * *

Les résultats du Certificat d'études primaires ont été très bons dans ce district. 84% des candidats ont réussi en 7e année et 95% des candidats, en 9e année.

Par ailleurs, nous comptions, cette année, 42 candidats aux examens de 10e, 11e et 12e années.

* * *

Ne voulant point bouder le progrès, nous avons inauguré, au cours de l'hiver, pour les élèves de 8e année en montant, le cinéma éducateur dans les écoles de la ville de Hull.

C'est ainsi qu'il nous a été possible de présenter aux élèves 52 films excellents sur les voyages, l'industrie, la géographie et les sciences naturelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'expression de mon plus entier dévouement.

JOSEPH BÉDARD,
Inspecteur d'écoles.

District urbain No 15 — M. l'Inspecteur JOSEPH BÉDARD

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points poir chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre d'écoles sous la juridiction des commissaires et des syndics.	Nombre de salles de classe françaises	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
					État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.			
1	St-Jean-M.-Vianney.	2	17	3	10	9	9.2	10	10	48.2	9.6	9.5	8.2	17.7	8.8	65.9—T.B.
2	Ville de Hull	16	161	6	7.4	10	10	9.8	10	47.2	9.4	9	7.9	16.9	8.4	64.1 "
3	Pointe-Gatineau	2	14	....	9	10	8	9.5	10	46.5	9.3	10	8.1	18.1	9	64.6 "
4	N.-D. des Neiges (Masson)	3	12	2	8.3	9	8	10	10	45.3	9	10	8.3	18.3	9.1	63.6 "
5	Deschênes	1	1	....	8	10	7	10	10	45	9	10	8.5	18.5	9.2	63.5 "
6	Buckingham	3	21	6	9	9	8	10	9	45	9	10	7	17	8.5	62 "
7	Aylmer-Est	2	12	2	6	10	9.5	8	10	43.5	8.7	10	7.9	17.9	8.9	61.4 "
	Total	29	238	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Écoles indépendantes	5	25	..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Totaux	34	263	19	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	....	.....	.....

JOSEPH BÉDARD,
Inspecteur d'écoles.

District No 68

M. l'Inspecteur WM. O'DONNELL

QUÉBEC, LE 15 JUILLET 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel comprenant: I. le *Sommaire statistique* de mon district d'inspection; II. des *Remarques générales* sur la mise en opération de la loi de l'Instruction publique dans ce même district ; III. la *Classification des municipalités* par ordre de mérite.

SOMMAIRE STATISTIQUE

	1939-40	
1.—Nombre de municipalités scolaires:		
a) Sous la juridiction des commissaires	13	
b) Sous la juridiction des syndics		
Total		13
2.—Nombre d'écoles:		
a) Primaires élémentaires	3	
b) Primaires complémentaires — non subventionnées	13	
b) Primaires complémentaires — subventionnées		
c) Primaires supérieures ayant la dixième année seulement	1	
d) Primaires supérieures ayant la onzième année	8	
e) Primaires supérieures ayant la douzième année		
f) Écoles de colonisation		
g) Institutions indépendantes subventionnées		
h) Institutions indépendantes non subventionnées		
Total		25

3.—Nombre de titulaires:	*Indépendantes*	*Sous contrôle*		
a) Instituteurs laïcs		61		
b) Instituteurs religieux		39		
c) Institutrices laïques		127		
d) Institutrices religieuses		76		
Total				303

4.—Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:			
a) Instituteurs laïcs	dans les écoles primaires élémentaires		
	dans les écoles primaires complémentaires	44 T.	$81,900
	dans les écoles primaires supérieures	17 T.	27,350
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires		
	dans les écoles primaires complémentaires	8 T.	5,400
	dans les écoles primaires supérieures	31 T.	21,800
c) Institutrices laïques	dans les écoles primaires élémentaires	9 T.	8,325
	dans les écoles primaires complémentaires	83 T.	85,800
	dans les écoles primaires supérieures	35 T.	31,640
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires		
	dans les écoles primaires complémentaires	22 T.	11,250
	dans les écoles primaires supérieures	54 T.	21,920

4a.—Traitements de professeurs spéciaux:	*Hommes $136,450*	*Femmes $158,935*	

5.—Nombre d'enfants d'âge scolaire:					
a) Garçons de 5 et 6 ans		Filles de 5 et 6 ans			
b) Garçons de 7 à 13 ans		Filles de 7 à 13 ans			
c) Garçons de 14 et 15 ans		Filles de 14 et 15 ans			
d) Garçons de 16 et 17 ans		Filles de 16 et 17 ans			
e) Garçons de 18 ans et plus		Filles de 18 ans et plus			
Total					

6.—Nombre d'élèves inscrits:		
a) Dans les écoles primaires élémentaires	222	
b) Dans les écoles primaires complémentaires	4,283	
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	3,648	
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées		
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées		
Total		8,153

SOMMAIRE STATISTIQUE—(*Suite*)

	En nombres absolus	Pour cent
7.—*Inscription par catégories d'âges:*		
a) Nombre de *Garçons* inscrits:		
de 5 et 6 ans	176	
de 7 à 13 ans	2,819	
de 14 et 15 ans	634	
de 16 et 17 ans	393	
de 18 ans et plus	68	
b) Nombre de *Filles* inscrites:		
de 5 et 6 ans	187	
de 7 à 13 ans	2,736	
de 14 et 15 ans	638	
de 16 et 17 ans	425	
de 18 ans et plus	77	
a) Total de l'inscription	8,153	
b) Pourcentage général		
8.—*Présence moyenne:*	*En nombres absolus*	Pour cent
a) Dans les écoles élémentaires	199	89.63%
b) Dans les écoles primaires complémentaires	3,872	90.40%
c, d, e) Dans les écoles primaires supérieures	3,220	88.26%
f) Dans les écoles de colonisation		
g) Dans les institutions indépendantes subventionnées		
h) Dans les institutions indépendantes non subventionnées		
i) Présence moyenne générale	7,291	89.42%

9.—*Classification des élèves:*	*Écoles indépendantes*		*Écoles sous contrôle et de colonisation*			
	Garçons	*Filles*	*Garçons*	*Filles*		
En première année			460	457		
En deuxième année			511	455		
En troisième année			496	522		
En quatrième année			504	498		
En cinquième année			482	553		
En sixième année			472	482		
En septième année			402	398		
En huitième année			405	386		
En neuvième année			239	186		
En dixième année			60	64		
En onzième année			59	62		
En douzième année			4,090	4,063		
Total						8,153

District No 68 — M. l'Inspecteur WM. O'DONNELL

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

No d'ordre	Noms des municipalités	Nombre de salles de classe anglaises	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école				
			État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements; état du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité.	Traitement des instituteurs et leur mode de paiement.	Observance de la loi et des règlements scolaires.	Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note moyenne obtenue	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note moyenne obtenue	Note générale obtenue sur 70 points
1*a*	Arvida	5	10	10	10	10	10	50	10	10	10	20	10	70
1*b*	Kénogami	6	10	10	10	10	10	50	10	10	10	20	10	70
1*c*	Noranda	6	10	10	10	10	10	50	10	10	10	20	10	70
1*d*	Rouyn	5	10	10	10	10	10	50	10	10	10	20	10	70
1*e*	Sherbrooke	6	10	10	10	10	10	50	10	10	10	20	10	70
1*f*	Trois-Rivières	10	10	10	10	10	10	50	10	10	10	20	10	70
2	Malartic	2	9.5	10	10	10	10	49.5	9.9	10	9	19	9.5	68.5
3*a*	Montréal	135	8	10	10	10	10	48	9.6	10	8	18	9	66
3*b*	Duparquet	3	9	10	10	8	10	47	9.4	9	10	19	9.5	66
3*c*	Québec	33	8	10	10	10	10	48	9.6	10	8	18	9	66
4	Verdun	56	8	10	10	10	10	48	9.6	10	7	17	8.5	65
5	Shawinigan	5	10	10	10	10	10	50	10	7	7	14	7	64
6	Rouyn Sud	1	5	10	5	10	10	40	8	10	10	20	10	60
	Total	273	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

WM. O'DONNELL.
Inspecteur d'écoles.

APPENDICE No II

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, le 20 novembre 1940.

Monsieur Victor Doré,

Surintendant de l'Instruction publique,
Québec, P. Q.

Monsieur le Surintendant,

Au début de mon dixième rapport annuel sur le Service de l'Inspection des écoles primaires catholiques de cette province, qu'il me soit permis à l'occasion de votre avènement à la Direction de l'Instruction publique dans le Québec de vous offrir, avec mes félicitations les plus cordiales, les hommages respectueux de tous les inspecteurs d'écoles.

M. le Surintendant, lorsque le Conseil exécutif vous appela au poste que vous occupez avec tant de distinction et de compétence, tous les membres du personnel enseignant, les inspecteurs d'écoles en particulier, ont accueilli cette heureuse nouvelle avec une satisfaction bien légitime, parce que vous aviez déjà honoré leur profession de votre prestige et de votre haute culture.

Plein de force et d'ardeur, vous saurez, tel un valeureux commandant d'escadrille, guider vers les sommets ceux qui sous votre direction immédiate s'intéressent d'une façon active à l'école primaire de chez nous. Assuré que votre carrière sera toujours marquée au coin de la sagesse et du respect de nos traditions ancestrales, je souhaite qu'elle soit longue et fructueuse.

L'honorable M. Delâge qui, avec un mérite incontestable, a dirigé pendant vingt-quatre ans le Département de l'Éducation, emporte dans sa retraite le respect de tous ceux qui l'ont connu. Les inspecteurs d'écoles garderont toujours de lui le meilleur souvenir.

I

SERVICE DE L'INSPECTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES

À la demande de Son Excellence Mgr N.-A. Labrie, inspecteur des écoles du Vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent, le Comité catholique a autorisé la création du soixante-dixième district scolaire rural, désigné sous le

numéro 27a et renfermant les municipalités de la partie ouest de la Côte-Nord et quelques municipalités des comtés de Charlevoix et de Chicoutimi.

Par suite du décès de M. A.-B. Charbonneau survenu le 20 juillet 1940 et de la nomination de M. A.-L. Auger comme inspecteur-adjoint, deux nouveaux noms apparaissent sur la liste des inspecteurs-titulaires de district : ceux de MM. J.-M. Caron et André Raymond. M. J.-M. Caron remplace feu M. Charbonneau à la direction du district urbain numéro 3, et M. André Raymond, instituteur aux Trois-Rivières, devient titulaire du district rural numéro 20.

Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends la disparition prématurée de l'un de nos inspecteurs les plus dévoués, M. Dollard Dubé, de Nicolet.

En la personne de M. Charbonneau les inspecteurs d'écoles perdent l'un de leurs confrères les plus zélés et les plus compétents. Entré dans la carrière de l'enseignement en 1895, il a consacré quarante-cinq ans de sa vie à la belle cause de l'éducation, dont vingt comme instituteur et vingt-cinq comme inspecteur.

Quant à M. Dollard Dubé, il n'était inspecteur que depuis deux ans, mais ses belles qualités de cœur et d'esprit lui avaient déjà assuré l'estime de ses supérieurs.

À la suite d'une entente entre les inspecteurs Hamelin et Ricard, le premier est devenu titulaire du district rural numéro 21 et le second, titulaire du district rural numéro 18.

Lorsque l'inspecteur du nouveau district de la Côte-Nord aura été désigné par l'autorité compétente, le Service de l'Inspection des écoles catholiques de la Province comprendra :

70 inspecteurs d'écoles rurales,
1 inspecteur d'un district mi-rural, mi-urbain,
8 inspecteurs régionaux,
15 inspecteurs d'écoles urbaines.

—

94 Total

TRAVAIL DES INSPECTEURS

Conférences pédagogiques.

Les conférences pédagogiques au personnel enseignant et les visites aux classes de leur district sont, sans conteste, les deux principaux devoirs qui incombent aux inspecteurs d'écoles.

Conformément aux instructions reçues, ils ont donné durant la première quinzaine de septembre leurs conférences pédagogiques au personnel enseignant des écoles sous leur juridiction. Le sujet principal traité au cours de ces réunions fut :

Dans les districts urbains : " Le Civisme à l'École primaire ",

Dans les districts ruraux : " La Discipline dans l'Éducation ".

Depuis deux ans, je conseille aux inspecteurs d'écoles de donner, dès les premiers jours de septembre, leurs conférences pédagogiques dans toutes les municipalités scolaires de leur district. Ce premier contact avec les titulaires de classes leur permet de faire en temps opportun les remarques susceptibles de corriger les lacunes constatées dans la tenue de leurs écoles et de donner à l'enseignement l'orientation qui convient à chaque milieu dès l'ouverture des classes, et non pas deux ou même trois mois plus tard comme la chose se produisait autrefois, alors que dans certaines municipalités les conférences n'étaient données qu'en novembre ou décembre.

Visites.

Tous les inspecteurs, à l'exception de trois rendus inactifs par la maladie, ont visité au moins deux fois les écoles confiées à leur sollicitude. Pour des raisons se rapportant à la discipline et à l'enseignement, plusieurs d'entre eux ont jugé opportun de visiter certaines classes une troisième fois au cours de l'année. En outre, ils se sont fait un devoir de réunir en assemblées régulières les membres des commissions scolaires. Ces rencontres ont produit les meilleurs résultats au double point de vue administratif et pédagogique des écoles. En effet, elles ont provoqué l'étude des problèmes d'éducation propres à chaque municipalité et, dans la plupart des cas, y ont apporté une solution heureuse, comme par exemple, une augmentation du traitement des institutrices et des améliorations aux salles de classe et aux mobiliers scolaires.

Ajoutons à ce travail d'ordre purement pédagogique, la surveillance des travaux de construction ou de réparations d'écoles dont ils ont été chargés et qui les ont obligés à faire plusieurs voyages supplémentaires. Je ne saurais passer sous silence l'aide précieuse qu'ils ont donnée aux associations d'institutrices de district affiliées à la Fédération catholique des Institutrices rurales de la Province, l'organisation de cercles d'études, de cercles du bon langage pour les élèves et de petites bibliothèques scolaires dont bénéficient professeurs et écoliers.

Pour compléter cette énumération, je dois mentionner le travail considérable qu'ils se sont imposé en organisant les bureaux d'examen et de correction du Certificat d'études primaires et la collecte en faveur du Comité permanent de la Survivance française en Amérique. Enfin, la part active que plusieurs parmi eux ont prise dans la tenue des semaines agricoles aux institutrices rurales.

Journées patriotiques.

Il m'est très agréable, M. le Surintendant, de vous signaler une heureuse initiative des inspecteurs d'écoles des districts urbains numéro 12, 13 et 14. Je veux parler des manifestations patriotiques qu'ils organisent de concert avec la Commission des Écoles catholiques romaines de la Cité de Québec et au cours desquelles les écoliers font la visite des monuments et des sites historiques de la vieille cité de Champlain.

Depuis deux ans, ces promenades mensuelles en plein air constituent d'excellentes leçons d'histoire puisqu'elles rapprochent le plus possible les élèves des choses concrètes et développent chez eux le culte de la patrie.

Je forme des vœux pour que les autorités scolaires de cette Province, en particulier celles des cités et villes, favorisent ce procédé pour l'enseignement des histoires régionale et nationale.

II

EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

a) *Écoles françaises.*

Les examens pour l'obtention des certificats et des attestations d'études primaires ont eu lieu cette année dans 1,286 municipalités scolaires sur un total de 1,580. Le grand total des aspirants pour tous les certificats s'est élevé de 20,593 à 38,827 accusant ainsi une augmentation de 18,234 pour toute la Province. La plus grande partie de cette augmentation provient du fait que les candidats de la ville de Montréal, au nombre de 15,585 ont subi l'examen commun préparé par le Comité de Régie conformément aux règlements établis par le Comité catholique au mois de septembre 1939.

Nous donnons plus loin, en trois tableaux distincts, les résultats détaillés des examens. Un coup d'œil sur ces tableaux fait voir que sur 25,901 candidats en septième année, 19,771, soit 77%, ont obtenu le certificat et que sur 9,508 en neuvième année, 8,711, soit 92% s'en sont tirés avec succès. Au cours primaire supérieur sur 3,418 aspirants, 2,688 ont réussi, soit 79%.

JUIN 1940

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES CONCERNANT LES EXAMENS DE SEPTIÈME ET DE NEUVIÈME ANNÉE DANS LES ÉCOLES DE LA PROVINCE

	Nombre de municipalités	*Élèves qui ont subi les examens*		*TOTAL*	*Certificats décernés*		*TOTAL*	*Moyenne d'âge des candidats*	
		7e	9e		7e	9e		7e	9e
Région N° 1	182	1245	322	1567	864	292	1156	13.7	15.3
Région N° 2	206	2120	534	2654	1740	506	2246	13.3	15.
Région N° 3	138	1507	494	2001	1287	484	1771	13.2	15.5
Région N° 4	115	1622	526	2148	1173	476	1649	13.7	15.7
Région N° 5	219	2305	565	2870	1820	527	2347	13.1	14.7
Région N° 6	140	1365	362	1727	1126	343	1469	12.9	14.5
Région N° 7	139	1546	592	2138	1338	566	1904	13.1	15.2
Région N° 8	113	942	351	1293	738	330	1068	13.9	15.3
TOTAL	1252	12652	3746	16398	10086	3524	13610		
Mun. scol. urbaines de l'Ile de Montréal, moins Comm. des Éc. cath.	14	1165	431	1596	1073	423	1496	13.4	15.1
Comm. des Écoles cath. de Montréal	1	9130	4173	13303	5955	3641	9596		
District urbain N° 11 — Trois-Rivières	4	755	331	1086	683	324	1007	13.7	15.
District urbain N° 15 — Hull	6	448	143	591	377	137	514	13.6	15.9
Cité de Québec	1	1422	560	1982	1285	538	1823	13.8	15.5
Partie du district N° 14, en dehors de la Cité de Québec	8	329	124	453	312	124	436	13.7	15.6
TOTAL	34	13249	5762	19011	9685	5187	14872		
GRAND TOTAL	1286	25901	9508	35409	19771	8711	28482		

JUIN 1940

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES CONCERNANT LES EXAMENS DES CLASSES SUPÉRIEURES, MONTRÉAL EXCEPTÉE.

	Nombre de candidats qui ont subi l'examen				Nombre de ceux qui ont réussi			
	SECTIONS				*SECTIONS*			
FILLES :	*Générale*	*Commerciale*	*Spéciale*	*TOTAL*	*Générale*	*Commerciale*	*Spéciale*	*TOTAL*
10e année	326	84	1	411	286	80	1	367
11e année	33	7		40	33	7		40
12e année	8			8	7			7
TOTAL	367	91	1	459	326	87	1	414
GARCONS :								
10e année	398		7 (1)	405	271		5 (tech.)	276
11e année	146		5	151	135		5 "	140
12e année	71 (scient.)	43 (c.)	7	121	65 (scient.)	23 (c.)	5 "	93
TOTAL	615	43	19	677	471	23	15	509
GRAND TOTAL				1136				923

(1) École du Sacré-Coeur, Grand'Mère, P. Q.

JUIN 1940

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES CONCERNANT LES EXAMENS DES CLASSES SUPÉRIEURES DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

	Nombre de candidats qui ont subi l'examen			Nombre de ceux qui ont réussi		
	SECTIONS			*SECTIONS*		
FILLES :	*Générale*	*Commerciale*	*TOTAL*	*Générale*	*Commerciale*	*TOTAL*
10e année	86	401	487	80	375	455
GARÇONS :						
10e année	872		872	542		542
11e année	534		534	471		471
12e année	178 (scient.)	211 (comm.)	389	161 (scient.)	136 (comm.)	297
TOTAL	1584	211	1795	1174	136	1310
GRAND TOTAL			2282			1765
TOTAL POUR LA PROVINCE			3418			2688

EXAMENS DE REPRISE POUR LES ASPIRANTS AU CERTIFICAT DE DOUZIÈME ANNÉE

(Garçons)

Sur 12 candidats, dont 9 de la section commerciale et 3 de la section scientifique, 7 ont réussi, à savoir: 5 en section commerciale et 2 en section scientifique.

b) Écoles anglaises

4e ANNÉE D'ÉTUDES SECONDAIRES
(4th Year High)

Cinq municipalités scolaires ont présenté des candidats: Kénogami, Montréal, Québec, Verdun, Westmount.

Se sont inscrits dans la section des arts (lettres ou sciences)	208	candidats
Ont réussi	84	"
Ont échoué	124	"
Se sont inscrits à l'examen de la section commerciale	94	"
Ont réussi	52	"
Ont échoué	42	"
Total des candidats	302	"
Total des certificats	136	

2e ANNÉE D'ÉTUDES SECONDAIRES
(2nd Year High)

Les examens ont eu lieu dans quatorze (14) municipalités: Ile des Allumettes, Arvida, Campbell's Bay, Kénogami, Montréal, Mont-Royal, Outremont, Québec, Sheenboro, Sherbrooke, Ste-Marie-de-Quyon, St-Etienne-de-Chelsea, Verdun, Westmount.

Nombre de candidats, section des arts	463
" " " " commerciale	37
Total	500

Ont obtenu un certificat (arts)	346
" " " " (commerce)	31
Total	377
Ont échoué	123
Grand total	500
Grand total des candidats	802
" " " certificats	515

Examens de reprise

Sur 52 candidats de Fourth Year High, dont 43 de la section classique et 9 de la section commerciale, 26 ont obtenu un certificat, à savoir: 18 de la section classique et 8 de la section commerciale.

III

Sou de la survivance

Pour répondre au désir exprimé par le Comité permanent de la Survivance française en Amérique et avec votre assentiment, j'ai organisé au cours de l'année 1939-40 une collecte dite "Sou de la Survivance française" dans les écoles primaires de la Province.

Grâce à la collaboration des inspecteurs d'écoles et du personnel enseignant, les élèves ont répondu généreusement à cet appel, si l'on tient compte des difficultés d'ordre économique de l'heure présente.

Le tableau suivant fait connaître les sommes perçues dans les différentes régions de la Province

Montants perçus dans les écoles primaires

Des districts ruraux:	Région N° 1	$240.45
	Région N° 2	183.43
	Région N° 3	286.07
	Région N° 4	117.55

	Région N° 5	339.22
	Région N° 6	189.49
	Région N° 7	271.60
	Région N° 8	113.62
Des districts urbains:	MM. H. Longtin, J.-B. Gagnon et D. Ducharme (Ile de Montréal)	135.56
	M. Omer-J. Desaulniers, (Trois-Rivières, etc.)	164.61
	MM. A.-M. Filteau, J.-M. Turcotte et J.-W. Caron (Québec)	55.06
	Total	2,096.66

IV

Cours de vacances aux instituteurs et aux institutrices

a) *Aux instituteurs ruraux ;*

Conformément au programme préparé par le Département de l'Instruction publique, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, 130 instituteurs dont 2 religieux et 6 professeurs d'écoles normales de filles, ont bénéficié pour la troisième année consécutive d'une série de cours abrégés d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (du 29 juillet au 8 août 1940).

Sur ce nombre, 78 instituteurs ruraux ont conservé les deux tiers des points alloués pour les trois examens de 1938, 1939 et 1940, ce qui leur donne droit à un certificat d'études agricoles.

b) Aux institutrices rurales ;

De nouveau cette année, l'heureuse coopération des agronomes et des inspecteurs d'écoles a permis l'organisation de semaines agricoles et pédagogiques dans les diverses régions scolaires de la Province.

Ces petits congrès, qui terminent cette année la première série de cours agricoles aux institutrices rurales, ont eu lieu aux dates et aux endroits indiqués dans le tableau suivant. Ce tableau fait mention également du nombre d'institutrices qui, ayant obtenu 65% et plus des points accordés aux examens de 1938, 1939 et 1940, ont mérité un certificat d'études agricoles.

Date	Localité	Ont mérité un certificat d'études agricoles	
		Institutrices laïques	religieuses
29 juillet au 2 août	Sainte-Ursule	108	.....
" "	Sainte-Martine	123	.....
" "	Mont-Laurier	60	22
5 août au 9 août	Baie Saint-Paul	68	.....
" "	Saint-Casimir	136	.....
" "	Roberval	89	.....
12 août au 16 août	Victoriaville	97	.....
" "	Amqui	83	9
" "	Matane	76	.....
19 août au 23 août	Saint-Pascal	140	.....
" "	Sherbrooke	135	6
9 sept. au 13 sept.	La Sarre	53	.....
" "	Amos	73	.....
16 sept. au 21 sept.	Iles-de-la-Madeleine	37	.....
	Total	1278	37

STATISTIQUES

MOYENNE DES TRAITEMENTS PAYÉS À CHACUNE DES QUATRE CATÉGORIES DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES ÉCOLES SOUS LA JURIDICTION DES COMMISSAIRES ET DES SYNDICS

N° 1 — Région de l'Outaouais

		1938-39	1939-40
a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	711.77	613.12
	dans les écoles primaires complémentaires	1,087.50	1,064.48
	dans les écoles primaires supérieures	1,175.00	.....
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	537.50	375.00
	dans les écoles primaires complémentaires	596.36	575.00
	dans es écoles primaires supérieures	552.28	.....
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	352.89	346.44
	dans les écoles primaires complémentaires	475.00	618.04
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	358.62	302.20
	dans les écoles primaires complémentaires	381.04	369.74
	dans les écoles primaires supérieures	320.83	370.00

N° 2 — Région de Montréal

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	796.28	658.30
	dans les écoles primaires complémentaires	786.86	873.84
	dans les écoles primaires supérieures	630.00	543.33
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	493.40	475.26
	dans les écoles primaires complémentaires	585.18	564.59
	dans les écoles primaires supérieures	463.50	497.33
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	327.75	351.78
	dans les écoles primaires complémentaires	383.17	389.04
	dans les écoles primaires supérieures	.....	382.04
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	384.39	355.56
	dans les écoles primaires complémentaires	365.07	415.41
	dans les écoles primaires supérieures	336.00	.....

N° 3 — Région de Saint-Maurice

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	573.14	753.90
	dans les écoles primaires complémentaires	815.00	820.00
	dans les écoles primaires supérieures	1,038.00	918.75
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	531.04	518.87
	dans les écoles primaires complémentaires	369.78	495.70
	dans les écoles primaires supérieures	462.14	507.00
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	282.55	303.08
	dans les écoles primaires complémentaires	330.00	342.00
	dans les écoles primaires supérieures	300.00	350.00
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	319.61	322.52
	dans les écoles primaires complémentaires	326.75	322.81
	dans les écoles primaires supérieures	300.00	322.50

N° 4 — Région de Québec et du Saguenay

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	731.00	747.70
	dans les écoles primaires complémentaires	1,090.00	787.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	513.00	530.00
	dans les écoles primaires complémentaires	542.43	561.38
	dans les écoles primaires supérieures	517.50	512.00
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	315.70	307.42
	dans les écoles primaires complémentaires	371.40	347.50
	dans les écoles primairessupérieures	350.00	350.00
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	319.00	318.18
	dans les écoles primaires complémentaires	358.71	322.52
	dans les écoles primaires supérieures	315.00	315.00

N° 5 — Région des Cantons de l'Est

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	550.00	300.00
	dans les écoles primaires complémentaires	575.00	683.33
	dans les écoles primaires supérieures	666.66	850.00
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	484.20	467.76
	dans les écoles primaires complémentaires	537.01	548.34
	dans les écoles primaires supérieures	537.01	508.11
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	285.48	284.28
	dans les écoles primaires complémentaires	344.63	327.83
	dans les écoles primaires supérieures	399.26	361.25
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	315.14	316.64
	dans les écoles primaires complémentaires	326.29	329.97
	dans les écoles primaires supérieures	390.25	380.00

N° 6 — Région partie des Cantons de l'Est et de la Vallée de la Chaudière

		1938-39	1939-40
a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	775.00	750.00
	dans les écoles primaires complémentaires	883.33	750.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	1,200.00
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	600.00	600.00
	dans les écoles primaires complémentaires	511.76	506.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	296.66	300.00
	dans les écoles primaires complémentaires	331.10	325.00
	dans les écoles primaires supérieures	350.00	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	308.00	330.00
	dans les écoles primaires complémentaires	324.90	300.00
	dans les écoles primaires supérieures	307.60	.....

N° 7 — Région partie de la Chaudière et du bas du Fleuve

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	660.00	557.14
	dans les écoles primaires complémentaires	750.00	750.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	526.33	526.66
	dans les écoles primaires complémentaires	482.06	541.71
	dans les écoles primaires supérieures	526.66	466.54
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	275.44	285 13
	dans les écoles primaires complémentaires	311.33	306.90
	dans les écoles primaires supérieures	316.67	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	291.04	300.72
	dans les écoles primaires complémentaires	293.51	290.33
	dans les écoles primaires supérieures	316.53	333.08

N° 8 — Région de la Gaspésie

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élentaires	617.00	600.00
	dans les écoles primaires complémentaires	775.00	789.90
	dans les écoles primaires supérieures	756.00	750.00
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	563.00	563.00
	dans les écoles primaires complémentaires	476.00	569.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	299.00	299.00
	dans les écoles primaires complémentaires	308.00	314.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	312.00	305.00
	dans les écoles primaires complémentaires	317.00	314.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	371.00

District N° 31 — Exc. Mgr N.-A. Labrie

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	925.00	750.00
	dans les écoles primaires complémentaires	800.00	950.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	.....	.....
	dans les écoles primaires complémentaires	.....	.....
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	300.00	315.34
	dans les écoles primaires complémentaires	.....	.....
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	340.00	366.66
	dans les écoles primaires complémentaires	.....	660.00
	dans les écoles primaires supérieures	.....	.....

Districts urbains de l'Ile de Montréal (Nos 1 à 10)

MONTRÉAL, VERDUN, SAINT-VIATEUR-D'OUTREMONT, SAINTE-MADELEINE-D'OUTREMONT, VILLE DE MONT-ROYAL, VILLE SAINT-LAURENT, SAINT-LÉON-DE-WESTMOUNT, VILLE LASALLE, SAINT-PIERRE-AUX-LIENS, SAINT-SACREMENT, LACHINE, COTE-SAINT-LUC, MONTRÉAL-EST ET POINTE-AUX-TREMBLES.

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	2,075.75	2,031.70
	dans les écoles primaires complémentaires	2,283.71	2,051.69
	dans les écoles primaires supérieures	2,062.54	2,145.12
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	650.00	661.76
	dans les écoles primaires complémentaires	676.50	665.89
	dans les écoles primaires supérieures	735.27	734.16
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	1,054.64	1,066.85
	dans les écoles primaires complémentaires	1,232.13	1,098.90
	dans les écoles primaires supérieures	1,103.66	1,105.15
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	501.46	500.65
	dans les écoles primaires complémentaires	500.00	501.13
	dans les écoles primaires supérieures	515.49	519.22

District urbain N° 11

Les Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan-Falls et Grand'Mère

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	.....	.....
	dans les écoles primaires complémentaires	1,312.08	1,371.66
	dans les écoles primaires supérieures	800.00	800.00
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	.....	590.00
	dans les écoles primaires complémentaires	558.33	565.55
	dans les écoles primaires supérieures	600.44	590.47
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	500.13	502.66
	dans les écoles primaires complémentaires	432.69	451.10
	dans les écoles primaires supérieures	481.12	498.17
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	428.57	416.66
	dans les écoles primaires complémentaires	407.28	403.01
	dans les écoles primaires supérieures	489.64	425.47

Districts urbains Nos 12, 13 et 14

Cité de Québec et les environs

		1938-39	1939-40
a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	1,412.00	1,541.00
	dans les écoles primaires complémentaires	1,434.15	1,631.00
	dans les écoles primaires supérieures	1,589.00	1,419.00
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	600.00	600.00
	dans les écoles primaires complémentaires	600.00	600.00
	dans les écoles primaires supérieures	600.00	600.00
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	648.00	730.33
	dans les écoles primaires complémentaires	628.00	850.00
	dans les écoles primaires supérieures	800.00	789.60
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	300.00	300.00
	dans les écoles primaires complémentaires	300.00	300.00
	dans les écoles primaires supérieures	300.00	300.00

District urbains N° 15

Hull, Aylmer-Est, Pointe-Gatineau, Buckingham, Notre-Dame-des-Neiges, Village de Deschênes, Saint-Jean-Vianney

a) Instituteurs séculiers	dans les écoles primaires élémentaires	733.33	1,000.00
	dans les écoles primaires complémentaires	740.00	820.83
	dans les écoles primaires supérieures	933.33	1,100.00
b) Instituteurs religieux	dans les écoles primaires élémentaires	675.00	622.05
	dans les écoles primaires complémentaires	606.12	603.06
	dans les écoles primaires supérieures	609.37	714.28
c) Institutrices séculières	dans les écoles primaires élémentaires	641.42	635.18
	dans les écoles primaires complémentaires	614.89	597.36
	dans les écoles primaires supérieures	730.76	.....
d) Institutrices religieuses	dans les écoles primaires élémentaires	514.16	568.82
	dans les écoles primaires complémentaires	516.37	482.78
	dans les écoles primaires supérieures	566.25	603.52

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DES INSTITUTRICES QUI ONT REÇU UN TRAITEMENT VARIANT ENTRE $100 ET $1,400 AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

—	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40
Institutrices recevant:										
$1,400	9	3	2	1	0	1	0	6	8	9
$1,300	8	14	19	17	12	6	6	47	43	66
$1,200	339	429	353	389	17	28	31	517	647	624
$1,000	109	55	58	58	333	329	320	94	79	89
$1,000	117	90	98	74	76	86	79	133	100	93
$ 900	76	80	67	46	97	90	86	41	43	61
$ 800	111	137	159	78	179	192	248	118	71	159
$ 700	197	240	268	294	228	306	274	195	210	154
de $ 600 à $700	275	259	242	242	202	197	168	153	157	145
de $ 500 à $600	225	203	190	191	216	258	273	201	191	214
de $ 400 à $500	478	461	264	232	218	229	237	273	541	537
de $ 300 à $400	3,096	2,646	1,656	946	712	895	1,009	6,311	6,732	6,669
de $ 250 à $300	2,835	2,970	2,052	1,219	1,253	1,734	1,842	571	351	364
de $ 200 à $250	520	866	1,527	1,588	1,931	1,654	1,862	230	92	64
de $ 150 à $200	7	110	1,183	1,569	1,832	1,789	1,824	288	237	291
de $ 125 à $150	0	5	263	794	786	863	753	185	111	95
de $ 100 à $125	0	0	133	301	219	233	217	20	6	2
de $ 80 à $100	0	0	2	6	3	3	2	0	0	1

En vertu des dispositions de l'Ordonnance N° 4 de l'Office des Salaires raisonnables, toutes les municipalités scolaires de la Province sans exception sont tenues, depuis le mois de septembre dernier de payer à toutes et chacune de leurs institutrices un traitement d'au moins $30. par mois. En conséquence, les traitements inférieurs à $300. sont censés disparaître dès l'année 1940-41.

ÉCOLES — PROFESSEURS — ÉLÈVES

(De la compilation des chiffres de 1938-39)

ÉCOLES

a)	1.—Nombre d'écoles primaires catholiques (sous contrôle)	7,993
	2.—Nombre d'écoles primaires catholiques (indépendantes)	512
	Total	8,505
b)	3.—Nombre d'écoles primaires élémentaires catholiques (de la première à la septième année inclusivement)	7,376
	4.—Nombre d'écoles primaires complémentaires catholiques (huitième et neuvième année)	832
	5.—Nombre d'écoles primaires supérieures catholiques (dixième, onzième et douzième année)	297
	Total	8,505

PERSONNEL ENSEIGNANT

a)	1.—Nombre d'instituteurs séculiers ayant un diplôme d'école normale (écoles catholiques sous contrôle et indépendantes).	638
	2.—Nombre d'instituteurs séculiers ayant un diplôme du Bureau central (écoles catholiques sous contrôle et indépendantes)	737
	3.—Nombre d'institutrices séculières ayant un diplôme d'école normale (écoles catholiques sous contrôle et indépendantes)	2,500
	4.—Nombre d'institutrices séculières ayant un diplôme du Bureau central (écoles catholiques sous contrôle et indépendantes).	7,290
	5.—Nombre d'instituteurs séculiers non brevetés (écoles catholiques sous contrôle et indépendantes)	62
	6.—Nombre d'institutrices séculières non brevetées (écoles catholiques sous contrôle et indépendantes)	106
	Total	11,333
b)	7.—Nombre d'instituteurs religieux (écoles sous contrôle et indépendantes)	2,982
	8.—Nombre d'institutrices religieuses (écoles sous contrôle et indépendantes)	7,784
	Total	10,766

ENFANTS RECENSÉS ET INSCRITS DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES

1.—Enfants recensés	767,725
2.—Enfants inscrits (écoles primaires sous contrôle et indépendantes)	579,148
3.— Présence moyenne des élèves (écoles primaires sous contrôle et indépendantes)	85.12%

RÉPARTITION DES ÉLÈVES INSCRITS D'APRÈS LES ANNÉES DU COURS
ÉCOLES CATHOLIQUES S. C. ET INDÉPENDANTES (1)

Première 75,649	5e année 82,811	9e année 13,331
2e année 87,371	6e année 55,967	10e année 5,911
3e année 90,440	7e année 36,196	11e année 2,360
4e année 90,777	8e année 20,392	12e année 725
		Classes spéciales 417
		Total 562347

C.-J. MILLER,
Inspecteur général des Écoles primaires.

(1) La différence entre l'inscription et le classement par années du cours suivi provient du fait suivant: l'inscription comprend tous les élèves enrôlés au cours de l'année, suivant les rapports des secrétaires-trésoriers tandis que le classement par années du cours provient des bulletins d'inspection scolaire, deuxième visite, entre les mois de janvier et de juin. Or, il arrive que des élèves s'inscrivent aux écoles après la visite de l'inspecteur, d'où une inscription plus considérable que le nombre d'élèves consigné dans le classement par années du cours.

APPENDICE No III

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PROTESTANTES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

INSPECTEURS PROTESTANTS

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PROTESTANTES

(Traduction)

QUÉBEC, le 12 octobre, 1940.

Au Surintendant de l'Instruction publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre, conformément à votre directive, un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	Totaux
1.—Nombre des municipalités scolaires:						
a) Sous contrôle des commissaires					199	
b) Sous contrôle des syndics					148	
Total						347
2.—Nombre d'écoles:						
a) élémentaires					485	
b) Intermédiaires					78	
c) "High Schools"					61	
d) d'Institutions indépendantes subventionnées					25	
e) d'Institutions indépendantes non-subventionnées					13	
Total						662
3.—Nombre de titulaires:						
a) Instituteurs					512	
b) Institutrices					2,190	
Total						2,702
4.—Nombre d'enfants d'âge scolaire: (recensement) d'après les rapports des secrétaires-trés: Dans les cités de Montréal et Québec l'inscription est donnée.						
a) Garçons de 5 à 6 ans	4,297	Filles de 5 à 6 ans	4,098		8,395	
b) Garçons de 7 à 13 ans	25,400	Filles de 7 à 13 ans	24,392		49,792	
c) Garçons de 14 à 15 ans	6,661	Filles de 14 à 15 ans	6,547		13,208	
d) Garçons de 16 à 17 ans	4,369	Filles de 16 à 17 ans	3,986		8,355	
Total						79,750
5.—Nombre d'élèves inscrits:						
a) Dans les écoles élémentaires					42,810	
b) Dans les écoles intermédiaires					6,655	
c) Dans les "High Schools"					21,338	
d) Dans les institutions indépendantes subventionnées					943	
e) Dans les institutions indépendantes non-subventionnées					346	
Total						72,092
6.—Classification des élèves:						
En jardins de l'enfance — (Kindergarden)					1,431	
En première année					8,338	
En deuxième année					7,775	
En troisième année					8,292	
En quatrième année					8,246	
En cinquième année					7,843	
En sixième année					7,823	
En septième année					7,236	
En huitième année					5,410	
En neuvième année					4,136	
En dixième année					2,994	
En onzième année					2,109	
En douzième année					211	
Spéciale non classifiée					248	
Total						72,092

Avec votre permission, j'omets la statistique concernant la moyenne des salaires aux professeurs et celle de la fréquentation des élèves, parce que les deux ne peuvent être d'aucune valeur comparative en raison de leur provenance si dissemblable de par la province. Toutefois, ces données importantes se rattachant aux rapports des inspecteurs sont exposées dans le sommaire ci-après. J'omets la classification des écoles.

Les écoles rurales

Bâtisses et mobilier.—Durant l'année, on a construit sept nouvelles écoles rurales conformément aux plans et devis du département de l'Instruction publique. Ces écoles sont, à tous les points de vue, des bâtisses modernes et ont été érigées à un prix moyen de $2,410.00. Dans les écoles élémentaires nouveau genre, il y a sous-sol, fournaise, cabinet hydroseptique ou à eau, éclairage naturel parfait, chaises-pupîtres et armoires à livres et à lunchs.

Plusieurs écoles ont subi de grosses réparations. Outre de petites réparations dans plusieurs autres, dix-neuf ont été améliorées au coût de plus de $7,100.00, soit une dépense moyenne de $375.00 pour chacune d'elles. On s'y est beaucoup préoccupé d'éclairage unilatéral, de mobilier scolaire et de cabinets de toilette.

Les extraits suivants des rapports des inspecteurs illustrent les progrès accomplis récemment.

"Trente-quatre Écoles sur un total de quatre-vingt-deux sont maintenant munies de pupîtres simples, la plupart ont des chaises-pupîtres de type moderne et trente-neuf possèdent des cabinets hydroseptiques ou à eau courante."

(D'après l'inspecteur L. J. King).

"On compte un total de vingt-deux écoles qui ont des pupîtres mobiles, soit trente-un pour cent des soixante-dix écoles de ce district d'inspection. On a installé un luminaire électrique dans trois autres écoles. Dix-huit de ces écoles sont de construction récente ou de complète restauration."

(D'après l'inspecteur C. W. Hall).

"On a dépensé plus de trois mille dollars ($3,000.00) pour y réparer les maisons d'écoles. Cela ne comprend pas les sommes dépensées pour fins de mobilier et d'appareils d'enseignement."

(D'après l'inspecteur G. A. McArthur).

PÉRIODE SCOLAIRE.—Plus de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des écoles élémentaires rurales ont été en activité pendant dix mois et sept pour cent (7%) des autres pendant neuf mois. Ce résultat est attribuable en grande partie aux efforts des inspecteurs. Il n'y a que quinze écoles qui ont été ouvertes pendant moins de neuf mois, et dans la plupart des cas pour des raisons incontrôlables. De semblables données proviennent des rapports des inspecteurs qui en témoignent comme suit:

"Toutes les commissions reconnaissent maintenant que l'année scolaire doit être de dix mois. L'année prochaine, il n'y aura probablement qu'une seule municipalité, et c'en est une très pauvre, qui aura une période de moins de dix mois."

(D'après l'inspecteur L. J. KING).

"Toutes les écoles d'hiver ont accepté pour l'année prochaine une période de dix mois. Il reste trois écoles d'été."

(D'après l'inspecteur C. W. HALL).

"L'année dernière, je vous signalais qu'il n'y avait que trente écoles en activité pendant une pleine période de dix mois, mais cette année, il y en a soixante-neuf sur soixante-dix-neuf qui ont effectué une année de dix mois."

(D'après l'inspecteur H. D. WELLS).

"À l'exception de douze, qui ont fait un terme de neuf mois, toutes les autres (quarante et une écoles rurales) ont été en activité pendant dix mois. La dernière école à période de huit mois s'est élevée cette année au niveau de dix mois."

(D'après l'inspecteur W. H. BRADY

La tendance à la hausse dans les salaires en faveur des institutrices aux écoles rurales se manifeste comme suit :

District d'inspection de	Nombre d'Institutrices 1939-40	Salaire moyen 1936-37	Salaire moyen 1937-38	Salaire moyen 1938-39	Salaire moyen 1939-40	Zone d'inspection
W. H. Brady	42	$361.00	$392.00	$419.00	$432.00	Quebec-Sud-ouest
S. V. Cattermull	38	$367.00	$413.00	$442.00	$452.00	Gaspé-Bonaventure
C. W. Hall	67	$347.00	$380.00	$436.00	$454.00	Cantons de l'Est (en partie et Québec-sud-ouest
L. J. King	79	$405.00	$429.00	$458.00	$471.00	Ottawa-Inf. et Nord St-Laurent
G. A. McArthur	95	$427.00	$486.00	$482.00	$503.00	Pontiac-Gatineau, etc.
H. D. Wells	79	$385.00	$433.00	$442.00	$470.00	Brome-Missisquoi Shefford-Drummond
W. J. Belford	8	.....	.....	.....	$354.00	Iles-de-la-Madeleine
F. W. Mitchell	12	.....	.....	.....	$450 00	Labrador-Québec

Le tableau suivant indique l'échelle des salaires payés aux institutrices dans les écoles élémentaires rurales en 1939-40:

District d'inspection de	Moins de $300.00	$300.- $349.	$350.- $399.	$400.- $449.	$450.- $499.	$550.- $549.	$500.- $599.	$600.- $649.	Plus de $650.	Nombre d'institutrices
H. D. Wells	.....	.....	3	14	39	9	9	2	3	79
L. J. King	2	2	2	9	37	16	6	2	3	79
S. V. Cattermull	.....	5	7	8	12	5	1	.....	.....	38
C. W. Hall	.....	1	4	28	14	13	3	3	1	67
W. H. Brady (rural)	.....	.....	8	9	21	2	.....	.....	2	42
G. A. McArthur	.....	.....	3	3	12	55	9	9	4	95
F. W. Mitchell	2	1	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	12
W. J. Bedford	1	1	4	.....	2	.....	.....	.....	.....	8
Totaux	5	10	31	71	146	100	28	16	13	420

Les diplômes que possèdent les institutrices aux écoles rurales sont les suivants :

District d'inspection de	Plus haut qu'intermédiaire	Intermédiaire	Élémentaire Avancé	Élémentaire	Permission	Totaux
W. H. Brady	1	15	1	24	1	42
S. V. Cattermull	0	2	2	25	9	38
C. W. Hall	0	19	8	37	5	69
L. J. King	3	26	6	31	17	83
G. A. McArthur	2	28	15	37	3	80
W. J. Belford	0	0	0	1	7	8
F. W. Mitchell	0	1	0	2	9	12
Totaux	8	114	36	205	64	427

Note: Ce tableau ne comprend pas les institutrices dans les zônes en dehors des limites des districts d'inspecion ruraux.

Les institutrices dans les districts d'inspection de la campagne continuent de changer leur situation aussi fréquemment qu'autrefois. Sur les 427 institutrices ci-dessus, 226 ne se sont pas trouvées à la même école que l'année précédente, 124 s'y trouvaient pour une seconde année et les 77 autres avaient plus de deux ans d'expérience dans la même école.

COURS D'ÉTUDE.— Les inspecteurs rapportent ce qui suit, quant à l'efficacité de l'enseignement dans les écoles rurales:

"On a donné un peu plus d'attention à l'histoire naturelle et dans un certain nombre d'écoles, on a préparé de bons carnets individuels et des brochures. Il y a peu de progrès, s'il y en a, dans les arts et métiers pour cause d'insuffisance de temps, d'un programme encombré, etc. Presque toutes les écoles enseigne le chant par cœur, mais il y a peu de tentative pour enseigner la musique vocale. On note un peu d'amélioration dans l'enseignement du français et le progrès dans l'enseignement de la littérature anglaise est aussi plutôt lent dans les écoles rurales."

(D'après l'inspecteur W. H. BRADY).

"En général il y a quelqu'amélioration dans l'enseignement de la lecture en première et deuxième années. Cependant, on constate qu'en utilisant les épreuves de comparaison, il n'y a qu'un tiers des élèves au-dessus de la deuxième année qui soient au niveau de leur classe. On s'efforce spécialement d'améliorer la situation.

"Afin de stimuler quelqu'intérêt dans l'étude de l'histoire naturelle, on a recommandé aux institutrices une série de livres. Ces livres ont été choisis dans le but de correspondre aux leçons de lecture chez les élèves des écoles élémentaires, tout en se familiarisant d'une manière intéressante aux sciences naturelles. Les institutrices affirment que ces livres leur sont d'un concours précieux dans leur œuvre éducative.

"Plusieurs institutrices ont pris quelques initiatives qui ont été singulièrement entravées dans les écoles rurales par le fait que les bibliothèques ne contiennent pas suffisamment de livres sur les divers sujets auxquels les élèves s'intéressent. Les graduées les plus récentes de l'Institut pédagogique peuvent mettre plus de vie dans leur enseignement parce qu'elles ne comptent pas complètement sur l'emploi des manuels."

(D'après l'inspecteur C. W. HALL).

"Les principaux obstacles à la réalisation de certains progrès semblent provenir d'une insuffisance de renseignements appropriés, d'une incapacité d'initiative de la part des institutrices et de leur inhabileté méthodologique. Le programme se réalise mieux par l'intermédiaire des institutrices d'expérience qui se sont perfectionnées en suivant des cours de perfectionnement.

(D'après l'inspecteur G. A. MCARTHUR).

"La centralisation à Durham-Sud a réuni deux petites écoles et la fusion de Richmond et Cleveland signifie la fermeture de deux autres écoles rurales dans le canton Cleveland. Le canton Melbourne prend maintenant les mesures pour construire une nouvelle école à deux classes."

(D'après l'inspecteur H. D. WELLS).

"C'est maintenant l'usage dans la plupart des commissions scolaires de ce district de pourvoir l'école d'un crédit de quinze à vingt-cinq dollars par institutrice pour l'achat de matériel scolaire."

(D'après l'inspecteur G. A. McARTHUR).

L'institutrice type dans ce district est celle qui en est à sa cinquième année d'enseignement, mais à sa première à son emploi actuel, et qui va s'engager dans une autre école à la fin de l'année. Son traitement est de $450.00 pour un terme de dix mois. Elle possède un diplôme élémentaire mais n'a jamais fréquenté l'école d'été. Elle ne lit aucun périodique pédagogique mais, cette année, elle s'est procuré deux livres à la bibliothèque de l'enseignement. On peut en déduire que, dans de telles circonstances, les progrès sérieux sont impossibles.

(D'après l'inspecteur C. W. HALL).

"En ces dernières années, les avantages d'une éducation supérieure se sont grandement accrus et soixante pour cent de la population scolaire de la côte de Gaspé s'est inscrite dans les écoles intermédiaires."

(D'après l'inspecteur S. V. CATTERMULL).

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES.—C'est M. C. E. Ployart qui a fait l'inspection des "high schools" de la province, à l'exception de ceux du "plus grand" Montréal, de Sherbrooke et de Québec. Y compris les institutions indépendantes, il y a quarante-huit de ces écoles. M. Ployart fait rapport, en partie, comme suit:

"Au cours de l'année écoulée, on a construit des "high schools" à Huntingdon et à Noranda et agrandi ceux de Hudson et La Tuque. À tous les points de vue, ces "high schools" sont parmi les plus beaux et les plus modernes de la province.

"Le coût total des nouvelles constructions est de $231,469.00 auquel le Gouvernement a contribué en octrois s'élevant à $51,000.00. Le coût des répa-

rations effectuées par les commissions scolaires, autres que celles qui ont construit de nouvelles écoles, s'élève à $20,239.00. Ce dernier item ne comprend pas les réparations entraînant une dépense inférieure à deux cents dollars.

"Les "high schools" à trois professeurs devraient revenir au rang des écoles intermédiaires comprenant la dixième année. Ce serait dans l'intérêt des élèves de la onzième année et aussi des contribuables qui font des sacrifices considérables pour maintenir les "high schools", encore incapables d'obtenir le personnel qui convient en raison des salaires inférieurs qu'ils ne peuvent dépasser. Le "high school" de Beebe devrait devenir aussi une école intermédiaire comprenant la neuvième année et, les élèves des dixième et onzième années devraient être dirigés vers le collège de Standstead.

"Le sommaire-statistique, quant au nombre des professeurs, à leurs salaires et à leurs qualifications, se résume comme suit:

TRENTE-NEUF "HIGH SCHOOLS" RURAUX

	1935-36	1938-39	1939-40
Nombre d'institutrices	198	201	198
Salaires	$152,167.00	$161,630.00	$168,890.00
Salaire moyen	$ 769.00	$ 804.00	$ 853.00
Nombre d'instituteurs	54	62	63
Salaires	$ 78,635.00	$ 96,650.00	$100054.00
Salaire moyen	$ 1,456.00	$ 1,559.00	$ 1,600.00

TOUS LES "HIGH SCHOOLS DU DISTRICT

	1935-36	1938-39	1939-40
Nombre d'institutrices	261	270	282
Salaires	$224,609.00	$250,560.00	$260,205.00
Salaire moyen	$ 860.00	$ 928.00	$ 922.00
Nombre d'instituteurs	76	86	88
Salaires	$124,378.00	$149,893.00	$155,622.00
Salaire moyen	$ 1,636.00	$ 1,743.00	$ 1,768.00

"Une étude des tableaux ci-dessus témoigne qu'il y a eu une augmentation constante dans les salaires depuis que les octrois sont plus généreux. L'augmentation générale des octrois date de 1936-37. Les statistiques de l'année 1935-36 permettent aux intéressés de constater les résultats des octrois plus élevés.

"Les rapports financiers produits par les "high schools" ruraux pour les années 1936-37 à 1939-40 attestent les données suivantes:

	1935-36	1939-40
Octrois	$ 78,821.00	$113,868.00
Arrérages de taxes	$191,577.00	$157,640.00

"Il est agréable de constater que, dans la mesure où les octrois augmentent, les arrérages diminuent. Le taux de la taxe n'a pas diminué mais, par contre, il a été augmenté par un certain nombre de commissions scolaires.

"Plusieurs commissions scolaires, durant l'année écoulée, ont fixé à sept cent dollars le salaire minimum.

"Relativement à ce qui précède, le tableau suivant peut offrir quelqu'intérêt:

Treize professeurs de "high school" reçoivent un salaire de	$650.00
Onze professeurs de "high school" reçoivent un salaire de	$600.00
Quatorze professeurs de "high school" reçoivent un salaire de	$550.00
Huit professeurs de "high school" reçoivent un salaire de	$500.00
Un professeur de "high school" reçoit un salaire de	$450.00

"Les commissions scolaires, qui payent ces salaires peu élevés, agissent ainsi, soit parce qu'elles ne sont pas financièrement capables, même avec les octrois plus élevés, de supporter un "high school", soit parce qu'elles n'ont pas encore réalisé la nécessité de traitements supérieurs pour satisfaire aux exigences nouvelles.

"Les salaires peu élevés contribuent beaucoup à raccourcir la carrière professorale. Durant la période de cinq ans, 1935-1939, 274 sur 379, soit 73 pour cent des classes de "high school" ruraux ont changé d'institutrices. Durant la même période 35 écoles ont changé de principaux.

"Quant au cours d'étude, les matières qui font l'objet de la moindre attention sont l'histoire naturelle et la musique. L'histoire naturelle a bien été l'objet de quelques élans dans les programmes d'initiative, mais il conviendrait d'en parfaire le cours.

"C'est principalement en première et deuxième années que s'est manifesté le travail d'initiative de la période scolaire alors que les récents gradués du collège MacDonald et ceux qui ont fréquenté récemment l'école d'été y accomplissent un travail appréciable.

"Trente-sept des "high schools" ont bénéficié des généreux octrois accordés pour l'achat d'appareils de cinéma scolaire. En se servant de films éducatifs que procure le Département de l'Instruction publique, le professeur ne trouve plus nécessaire d'intervenir d'une façon arbitraire. Dans toutes les écoles où le cinéma fait partie du programme d'étude, les professeurs ont constaté que cette méthode d'instruction peut s'allier au cours d'étude, de telle manière qu'elle devienne un instrument d'enseignement de haute utilité.

"L'octroi additionnel de vingt-cinq dollars par salle de classe, pour fins de bibliothèque, a mis à la disposition de la jeunesse scolaire d'excellentes publications. Avec le changement dans les méthodes d'enseignement, la bibliothèque de la salle de classe se suffit et, en certaines matières, diminue l'importance du simple livre de classe." (C. E. PLOYART).

M. H. C. Young a fait l'inspection de soixante-trois des soixante-dix-huit écoles intermédiaires de la province ainsi que celle de quinze écoles dans le Québec-Nord. Voici des extraits de son rapport:

"Des soixante-trois écoles intermédiaires de mon district, vingt-deux sont des écoles à deux classes. Dix-huit ont trois classes en activité tandis que le nombre de classes dans les vingt-trois autres écoles varie de quatre à dix classes.

"Le tableau suivant indique par comparaison les qualifications professionnelles du personnel enseignant dans les écoles intermédiaires:

Diplômes	1938-39 Nombre de professeurs	1939-40 Nombre de professeurs
"High School"	11	17
Intermédiaires	127	137
Intermédiaires avancés	7	11
Élémentaires	45	37
Élémentaires avancés	22	25
Certificats spéciaux	5	2
Nombre total de professeurs	217	229

"On peut se rendre compte, d'après le tableau ci-dessus, d'un progrès général quant aux qualifications requises du personnel enseignant dans les écoles intermédiaires. Le nombre total des professeurs s'est accru d'une douzaine comparativement à l'année précédente.

"Le salaire moyen payé aux instituteurs et aux institutrices est comme suit: instituteurs, $1,270.73 et institutrices, $790.60.

"Seize institutrices (ou, à peu près, 8.6%) ont reçu un salaire inférieur à $550.00. Sur ce nombre, cinq ont touché moins de $500.00 et une a reçu un salaire de $425.00. Quoiqu'il y ait peu de changement dans la moyenne du salaire payé aux institutrices, la moyenne du salaire payé aux instituteurs a augmenté d'environ 7%.

"Au cours de 1939-1940, on a engagé, pour les écoles intermédiaires, quarante-quatre instituteurs au lieu de trente-huit, l'année précédente. Ce nombre, toutefois, représente moins d'un cinquième de l'ensemble des professeurs en activité.

"Des 229 professeurs au service des écoles intermédiaires, l'année dernière, 133 ont passé deux ans ou plus dans la même école. Cinquante-sept professeurs ont enseigné dans la même école pendant quatre ans ou plus. On trouve plus fréquemment de constance, de la part des professeurs, dans les grandes écoles où les salaires sont plus élevés. Cependant, il y a quelques autres cas où les professeurs, pour diverses raisons, continuent à accepter des salaires de moyenne inférieure dans la même école depuis plusieurs années.

"BÂTISSES.—Durant l'année 1939-1940, j'ai eu le plaisir d'accepter, au nom du Département de l'Instruction publique, deux nouvelles écoles intermédiaires situées à Arvida et Malartic.

"À Durham-Sud on a agrandi et modernisé une ancienne école à deux classes, en y ajoutant une salle de classe, un vestiaire, une chambre de professeurs, etc. C'était nécessaire pour recevoir les nombreux élèves inscrits provenant de la centralisation de deux arrondissements ruraux et du transport des élèves à Durham-Sud. L'école remodelée, pourvue d'un parfait mobilier et d'un excellent éclairage, représente une amélioration marquée sur ce qui existait antérieurement.

"ASSAINISSEMENT.—Pour commencer l'année scolaire 1940-1941, il n'y a qu'une seule école intermédiaire dans mon district d'inspection qui ne soit pas pourvue de cabinets hydroseptiques ou à eau courante. Cette exception se rattache à une petite école de deux classes où la nature rocailleuse du sol rend difficile un service de puisards ou de cabinets antiseptiques.

"COURS D'ÉTUDE.—On a fait bon accueil à cette permission, donnée d'abord en 1937-38 et qu'on a appliquée à presque toutes les plus petites écoles intermédiaires, de fusionner certaines classes (la plupart intermédiaires). Les professeurs d'expérience ont promptement reconnu l'à propos d'accroître la valeur de l'enseignement que procure cette combinaison et de s'empresser à l'appliquer. En 1940-41, la réunion des quatrième et cinquième années en arts, orthographe et écriture s'étendra et, probablement, s'exercera utilement dans la plupart des écoles. Je serais content de voir cette amélioration se généraliser tout spécialement dans le cas des écoles de deux classes.

"Le déplacement de la population scolaire dans mon district d'inspection, tel que noté dans mon dernier rapport, se continue jusqu'au point que dans au moins trois écoles des Cantons de l'Est, il faudra réduire le personnel enseignant de trois à deux professeurs. Toutefois, cette diminution, dans la fréquentation scolaire est plus que compensée par l'inscription accrue dans la région minière du Nord-ouest de Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. S. GILES,

Inspecteur général des Écoles protestantes.

Rapport de l'inspecteur W.-J. BELFORD

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*					
a) Sous la juridiction des commissaires				3	
b) Sous la juridiction des syndics				2	
Total					5
2.—*Nombre d'écoles:*					
a) Élémentaires				6	
Total					6
3.—*Nombre de titulaires:*					
a) Instituteurs				1	
b) Institutrices laïques				7	
Total					8
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*					
a) Instituteurs	dans les écoles élémentaires			$ 500	
b) Institutrices	dans les écoles élémentaires			$ 360	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; (recensement, d'après rapports des secrétaires-trésoriers)*					
a) Garçons de 5 et 6 ans	17	Filles de 5 et 6 ans	19		
b) Garçons de 7 à 13 ans	66	Filles de 7 à 13 ans	57		
c) Garçons de 14 et 15 ans	23	Filles de 14 et 15 ans	11		
d) Garçons de 16 et 17 ans	13	Filles de 16 et 17 ans	5		
Total					211
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*					
a) Dans les écoles élémentaires				187	
Total					187
7.—*Présence moyenne:*					
a) Dans les écoles élémentaires				77	
8.—*Classification des élèves:*					
Jardins d'Enfants				7	
En première année				40	
En deuxième année				17	
En troisième année				20	
En quatrième année				16	
En cinquième année				25	
En sixième année				24	
En septième année				24	
En huitième année				14	
En neuvième année					
En dixième année					
En onzième année					
En douzième année					
Total					187

Rapport de l'inspecteur W.-H. BRADY

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*						
a) Sous la juridiction des commissaires					17	
b) Sous la juridiction des syndics					19	
Total						36
2.—*Nombre d'écoles:*						
a) Élémentaires (urbaines, 28; rurales, 41)					69	
b) Institutions indépendantes non subventionnées					3	
Total						72
3.—*Nombre de titulaires:*			*Sous contrôle*			
a) Instituteurs	Urbains, 34		Ruraux, 4		38	
b) Institutrices	Urbaines, 257		rurales, 42		299	
Total						337
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*						
a) Instituteurs — dans les écoles élémentaires urbaines					$2,016.18	
dans les écoles élémentaires rurales					405.00	
b) Institutrices — dans les écoles élémentaires urbaines					$1,161.34	
dans les écoles élémentaires rurales					432.25	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; (recensement) (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers)*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	1,037	Filles de 5 et 6 ans	999			
b) Garçons de 7 à 13 ans	5,281	Filles de 7 à 13 ans	4,976			
c) Garçons de 14 et 15 ans.	1,768	Filles de 14 et 15 ans	1,733			
d) Garçons de 16 et 17 ans	1,368	Filles de 16 et 17 ans	1,133			
Total						18,295
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*						
a) Dans les écoles élémentaires, urbaines					9,160	
b) Dans les écoles élémentaires, rurales					696	
c) Dans les institutions indépendantes non subventionnées					94	
Total						9,950
7.—*Présence moyenne:*						
a) Dans les écoles élémentaires urbaines					88.8	
b) Dans les écoles élémentaires rurales					81.5	
c) Les institutions indépendantes non subventionnées					66.	
d) Présence moyenne générale						88.1
.—*Classification des élèves:*						
Jardins d'Enfants					29	
En première année					1,606	
En deuxième année					1,434	
En troisième année					1,523	
En quatrième année					1,502	
En cinquième année					1,460	
En sixième année					1,429	
En septième année					925	
En huitième année					19	
En neuvième année					3	
Non classifiés					20	
Total						9,950

Rapport de l'inspecteur I.-F. CATTERMULL

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*						
a) Sous la juridiction des commissaires					26	
b) Sous la juridiction des syndics					17	
				Total		43
2.—*Nombre d'écoles:*						
a) Élémentaires					40	
b) Intermédiaires					15	
				Total		55
3.—*Nombre de titulaires:*						
a) Instituteurs					8	
b) Institutrices					73	
				Total		81
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*						
a) Instituteurs	dans les écoles élémentaires				$425.00	
	dans les écoles intermédiaires				$841.00	
b) Institutrices	dans les écoles élémentaires				$452.	
	dans les écoles intermédiaires				$595.	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; (recensement) (d'après rapports des secrétaires-trésoriers)*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	186	Filles de 5 et 6 ans	151			
b) Garçons de 7 à 13 ans	684	Filles de 7 à 13 ans	695			
c) Garçons de 14 et 15 ans	182	Filles de 14 et 15 ans	206			
d) Garçons de 16 et 17 ans	177	Filles de 16 et 17 ans	197			
				Total		2,478
6.—*Nombre d'élèves inscrits*						
a) Dans les écoles élémentaires					682	
b) Dans les écoles intermédiaires					1,037	
				Total		1.719
7.—*Présence moyenne* (en percentage):						
a) Dans les écoles élémentaires					84.3	
b) Dans les écoles intermédiaires					74.2	
8.—*Classification des élèves:*						
En première année					279	
En deuxième année					232	
En troisième année					260	
En quatrième année					240	
En cinquième année					219	
En sixième année					175	
En septième année					138	
En huitième année					71	
En neuvième année					68	
En dixième année					37	
				Total		1,719

Rapport de l'inspecteur C.-W. HALL

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*					
a) Sous la juridiction des commissaires				21	
b) Sous la juridiction des syndics				20	
Total					41
2.—*Nombre d'écoles:*					
a) Élémentaires				66	
b) Institutions indépendantes subventionnées				2	
c) Institutions indépendantes non subventionnées				2	
Total					70
3.—*Nombre de titulaires:*					
a) Instituteurs				1	
b) Institutrices				71	
Total					72
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*					
a) Instituteurs { dans les écoles élémentaires				$405	
b) Institutrices { dans les écoles élémentaires				$454.13	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; (recensement) (d'après les rapports des secrétaires-trésoriers)*					
a) Garçons de 5 et 6 ans	81	Filles de 5 et 6 ans	89		
b) Garçons de 7 à 13 ans	382	Filles de 7 à 13 ans	397		
c) Garçons de 14 et 15 ans	106	Filles de 14 et 15 ans	108		
d) Garçons de 16 et 17 ans	94	Filles de 16 et 17 ans	98		
Total					1,355
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*					
a) Dans les écoles élémentaires				814	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				49	
c) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				37	
Total					900
7.—*Présence moyenne:*					
a) Dans les écoles élémentaires				83.4	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				74.9	
c) Dans les institution indépendantes non subventionnées				76.5	
d) Présence moyenne générale				82.7	
8.—*Classification des élèves:*					
En première année				141	
En deuxième année				137	
En troisième année				166	
En quatrième année				113	
En cinquième année				116	
En sixième année				120	
En septième année				91	
En huitième année				16	
Total					900

Rapport de l'inspecteur L.-J. KING

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.— *Nombre de municipalités scolaires:*					
a) Sous la juridiction des commissaires				26	
b) Sous la juridiction des syndics				31	
			Total		57
2.—*Nombre d'écoles:*					
a) Élémentaires				77	
b) Institutions indépendantes subventionnées				5	
			Total		82
3.—*Nombre de titulaires:*					
a) Instituteurs				6	
b) Institutrices				82	
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:*					
a) Instituteurs			dans les écoles élémentaires	$450.00	
b) Institutrices			dans les écoles élémentaires	$471.00	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; (recensement—d'après rapports des secrétaires-trésoriers).*					
a) Garçons de 5 et 6 ans	132	Filles de 5 et 6 ans	115		
b) Garçons de 7 à 13 ans	549	Filles de 7 à 13 ans	514		
c) Garçons de 14 et 15 ans	172	Filles de 14 et 15 ans	149		
d) Garçons de 16 et 17 ans	82	Filles de 16 et 17 ans	96		
			Total		1,809
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*					
a) Dans les écoles élémentaires				1,241	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				236	
			Total		1,477
7.—*Présence moyenne:*					
a) Dans les écoles élémentaires				78	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				89	
8.—*Classification des élèves:*					
En première année				225	
En deuxième année				207	
En troisième année				212	
En quatrième année				231	
En cinquième année				202	
En sixième année				180	
En septième année				176	
En huitième année				25	
En neuvième année				6	
En dixième année				1	
Non classifiés				12	
			Total		1,477

Rapport de l'inspecteur G.-A. McARTHUR

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*					
a) Sous la juridiction des commissaires				29	
b) Sous la juridiction des syndics				13	
Total					42
2.—*Nombre d'écoles:*					
a) Élémentaires				91	
b) Institutions indépendantes subventionnées				1	
c) Institutions indépendantes non subventionnées				1	
Total					93
3.—*Nombre de titulaires:*					
a) Instituteurs				9	
b) Institutrices				95	
Total					104
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*					
a) Instituteurs	dans les écoles élémentaires			$512.52	
b) Institutrices	dans les écoles élémentaires			$503.05	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; (recensement d'après rapports des secrétaires-trésoriers)*					
a) Garçons de 5 et 6 ans	217	Filles de 5 et 6 ans	203		
b) Garçons de 7 à 13 ans	890	Filles de 7 à 13 ans	816		
c) Garçons de 14 et 15 ans	275	Filles de 14 et 15 ans	233		
d) Garçons de 16 et 17 ans	156	Filles de 16 et 17 ans	155		
Total					2,945
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*					
a) Dans les écoles élémentaires				1575	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				9	
c) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				14	
Total					1,598
7.—*Présence moyenne: (en percentage)*					
a) Dans les écoles élémentaire				74.8	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				79.	
c) Dns les institutions indépendantes non subventionnées				90.	
d) Présence moyenne générale				75.	
8.—*Classification des élèves:*					
En première année				280	
En deuxème année				239	
En troisième année				239	
En quatrième année				245	
En cinquième année				213	
En sixième année				195	
En septième année				150	
En huitième année				13	
En neuvième année				16	
En dixième année				8	
Total					1,598

Rapport de l'inspecteur M. MITCHELL

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*						
a) Sous la juridiction des commissaires					.....	.....
b) Sous la juridiction des syndics					.....	.....
				Total	.....	.....
2.—*Nombre d'écoles:*						
Institutions indépendantes subventionnées					12	.....
				Total	.....	12
3.—*Nombre de titulaires:*						
a) Instituteurs					5	.....
b) Institutrices					7	.....
				Total	.....	12
4.— *Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*						
a) Instituteurs — dans les écoles élémentaires					$379.	.....
b) Institutrices — dans les écoles élémentaires					450.	.....
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire, recensement d'après rapports des secrétaires-trésoriers.*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	27	Filles de 5 et 6 ans	31	.....	.....	.....
b) Garçons de 7 à 13 ans	99	Filles de 7 à 13 ans	90	.....	.....	.....
c) Garçons de 14 et15 ans	17	Filles de 14 et 15 ans	29	.....	.....	.....
d) Garçons de 16 et 17	15	Filles de 16 et 17 ans	17	.....	.....	.....
				Total	.....	325
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*						
a) Dans les écoles élémentaires					.....	289
				Total	.....	289
7.—*Présence moyenne: (en pourcentage)*						
a) Dans les écoles élémentaires					89.3	.....
b) Présence moyenne générale					89.3	.....
8.—*Classification des élèves:*						
En première année					107	.....
En deuxième année					41	.....
En troisième année					39	.....
En quatrième année					34	.....
En cinquième année					36	.....
En sixième année					17	.....
En septième année					15	.....
				Total	.....	289

Rapport de l'inspecteur H.-D. WELLS

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires.*					
a) Sous la juridiction des commissaires				20	
b) Sous la juridiction des syndics				13	
			Total		33
2.—*Nombre d'écoles:*					
a) Élémentaires				79	
b) Institutions indépendantes subventionnées				1	
			Total		80
3.—*Nombre de titulaires:*					
a) Instituteurs				2	
b) Institutrices				80	
					82
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*					
a) Instituteurs	dans les écoles élémentaires			$627	
b) Institutrices	dans les écoles élémentaires			$470	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire, recensement, d'après rapports des secrétaires-trésoriers.*					
a) Garçons de 5 et 6 ans	120	Filles de 5 et 6 ans	155		
b) Garçons de 7 à 13 ans	675	Filles de 7 à 13 ans	602		
c) Garçons de 14 et 15 ans	156	Filles de 14 et 15 ans	170		
d) Garçons de 16 et 17 ans	92	Filles de 16 et 17 ans	101		
			Total		2,071
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*					
a) Dans les écoles élémentaires				1,227	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées				41	
			Total		1,268
7.—*Présence moyenne:*					
a) Dans les écoles élémentaires				79.2	
8.—*Classification des élèves:*					
En première année				215	
En deuxième année				210	
En troisième année				157	
En quatrième année				187	
En cinquième année				155	
En sixième année				178	
En septième année				136	
En huitième année				18	
En neuvième année				5	
En dixième année				7	
			Total		1,268

Rapport de l'inspecteur C.-E. PLOYART

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE					1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*						
a) Sous la juridiction des commissaires					33	
b) Sous la juridiction des syndics					10	
				Total		43
2.—*Nombre d'écoles:*						
a) "High Schools"					44	
b) Institutions indépendantes subventionnées					1	
c) Institutions indépendantes non subventionnées					3	
				Total		48
3.—*Nombre de titulaires:*						
a) Instituteurs					88	
b) Institutrices					282	
				Total		370
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous contrôle:*						
a) Instituteurs	dans les "high Schools"				$ 1,768	
b) Institutrices	dans les "high Schools"				$922	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire; recensement, d'après rapports des secrétaires-trésoriers:*						
a) Garçons de 5 et 6 ans	276	Filles de 5 et 6 ans	279			
b) Garçons de 7 à 13 ans	2,499	Filles de 7 à 13 ans	2,560			
c) Garçons de 14 et 15 ans	876	Filles de 14 et 15 ans	852			
d) Garçons de 16 et 17 ans	616	Filles de 16 et 17 ans	634			
				Total		8,592
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*						
a) Dans les "high schools"					9,075	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées					254	
				Total		9,329
7.—*Présence moyenne:*						
a) Dans les "high schools"					84	
b) Dans les institutions indépendantes subventionnées					79 8	
c) Présence moyenne générale					84.	
8.—*Classification de sélèves:*						
Jardins d'Enfants					47	
En première année					879	
En deuxième année					841	
En troisième année					903	
En quatrième année					904	
En cinquième année					934	
En sixième année					1,037	
En septième année					888	
En huitième année					885	
En neuvième année					767	
En dixième année					683	
En onzième année					547	
En douzième année					14	
				Total		9,329

Rapport de l'inspecteur H.-G. YOUNG

QUÉBEC, le 12 octobre 1940

Au Surintendant de l'Instruction Publique, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre un sommaire des rapports des inspecteurs des écoles protestantes de la province, y compris un sommaire statistique du tout, et un résumé des observations faites par les inspecteurs.

SOMMAIRE STATISTIQUE				1939-40	
1.—*Nombre de municipalités scolaires:*					
a) Sous la juridiction des commissaires				43	
b) Sous la juridiction des syndics				22	
Total					65
2.—*Nombre d'écoles:*					
a) Élémentaires				8	
b) Intermédiaires				63	
c) Institutions indépendantes subventionnées				3	
d) Institutions indépendantes non subventionnées				4	
Total					78
3.—*Nombre de titulaires:*					
a) Instituteurs				47	
b) Institutrices				202	
Total					249
4.—*Traitements moyens dans les écoles sous juridiction:*					
a) Instituteurs	dans les écoles élémentaires			$300	
	dans les écoles intermédiaires			$ 1,291	
b) Institutrices	dans les écoles élémentaires			$5 0	
	dans les écoles intermédiaires			$832	
5.—*Nombre d'enfants d'âge scolaire, rencensement, d'après rapports des secrétaires-trésoriers:*					
a) Garçons de 5 et 6 ans	274	Filles de 5 et 6 ans	247		
b) Garçon de 7 à 13 ans	2,405	Filles de 7 à 13 ans	4,477		
c) Garçons de 14 et 15 ans	511	Filles de 14 et 15 ans	1,055		
d) Garçons de 16 et 17 ans	219	Filles de 16 et 17 ans	412		
Total					6,465
6.—*Nombre d'élèves inscrits:*					
a) Dans les écoles élémentaires				123	
b) Dans les écoles intermédiaires				5,618	
c) Dans les institutions indépendantes subventionnées				65	
d) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				201	
Total					6,007
7.—*Présence moyenne:*					
a) Dans les écoles élémentaires				74	
b) Dans les écoles intermédiaires				81	
c) Dans les institutions indépendantes subventionnées				75	
d) Dans les institutions indépendantes non subventionnées				81	
8.— *Classification des élèves*					
Jardins d'enfants				26	
En première année				786	
En deuxième année				781	
En troisième année				783	
En quatrième année				747	
En cinquième année				660	
En sixième année				643	
En septième année				584	
En huitième année				471	
En neuvième année				338	
En dixième année				170	
En onzième année				18	
Total					6,007

APPENDICE No IV

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

QUÉBEC, le 23 octobre 1940.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

Je me fais un agréable devoir de vous soumettre un rapport des activités de mon Service pour l'année scolaire 1939-40.

Présentement nous avons la direction de l'enseignement ménager dans 199 institutions où cet enseignement se donne à 33,700 jeunes filles conformément aux programmes du Département de l'Instruction publique.

Le but que poursuivent ces maisons d'éducation en notre province est de préparer des femmes, mères de familles et aides-familiales, à organiser et à diriger un foyer avec science et conscience.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Nous comptons trois grandes écoles ménagères générales à : St-Pascal de Kamouraska, Montréal (École ménagère provinciale) et Ste-Anne de Bellevue (Macdonald household science school). Les Écoles ménagères régionales sont au nombre de 19. Ce sont, par ordre chronologique : Roberval, St-Pascal, Sutton, Montebello, St-Damien, Ste-Martine, Gaspé, Ste-Ursule, St-Georges de Beauce, Montréal (Hôpital général), St-Jacques de Montcalm, Mont-Joli, Loretteville, Nominingue, Nicolet, Cap-de-la-Madeleine, St-Lambert de Chambly, Plessisville et St-Hyacinthe. Plus de 33,700 jeunes filles ont suivi régulièrement les cours ménagers théoriques et pratiques, de même que les leçons d'agronomie sommaire, dispensés par ces institutions. Le Visiteur-propagandiste de l'Enseignement ménager visite les Écoles ménagères régionales et leur envoie ses instructions mensuelles, imprimées au multigraphe par notre bureau. Les inspecteurs d'écoles de districts nous font annuellement rapport de leurs visites à la section ménagère des Écoles primaires.

En juin 1940, à la suite des examens du terme final, 182 diplômes pour l'enseignement des sciences ménagères et 367 certificats de capacité en arts ménagers ont été accordés par le Département de l'Instruction publique à 549 élèves finissantes. Les questions d'examens et la correction de ceux-ci avaient été confiées à deux sous-comités nommés par les autorités du Département.

Les trois tableaux qui suivent comprennent : *a*) la liste des communautés qui dirigent des écoles ménagères supérieures, régionales et primaires avec sections ménagères ; *b*) une nomenclature séparée des Écoles ménagères régionales et le nombre des diplômes et certificats ordinaires décernés par chaque institution cette année ; *c*) le chiffre détaillé des diplômes et certificats aux cours réguliers, dans la section familiale, aux cours de vacances et pour les cours de spécialisation.

(A) COMMUNAUTÉS DIRIGEANT DES ÉCOLES MÉNAGERES

Communautés	*Primaires*	*Supérieures*	*Total*
RR. SS. de la Congrégation Notre-Dame	26	2	28
RR. SS. de la Présentation de Marie	22	1	23
RR. SS. du Bon-Pasteur	19	1	20
RR. SS. de la Providence	17	2	19
RR. SS. Grises de la Croix d'Ottawa	13	1	14
RR. SS. de Ste-Anne de Lachine	9	1	10
RR. SS. de Ste-Croix	9	1	10
RR. SS. Servantes du St-Cœur de Marie	8	.....	8
RR. SS. de Notre-Dame du St-Rosaire	5	1	6
RR. SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie	5	2	7
RR. SS. Filles de Jésus	4	1	5
RR. SS. de l'Assomption de la Ste-Vierge	4	1	5
RR. SS. de Notre-Dame du Bon-Conseil	4	1	5
RR. SS. de Jésus-Marie	5	.....	5
RR. SS. Ursulines	2	2	4
RR. SS. de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal	2	1	3
RR. SS. de la Charité de St-Louis	2	1	3
RR. SS. de la Charité de Québec	3	1	4
RR. SS. Filles de la Sagesse	2	.....	2
RR. SS. Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Vallier	1	.....	1
RR. SS. de St-Joseph de St-Vallier	1	.....	1
RR. SS. de Notre-Dame du Perpétuel-Secours	.....	1	1
RR. SS. Filles de Marie de l'Assomption	1	.....	1
RR. SS. Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus	1	.....	1
RR. SS. Franciscaines Missionnaires de Marie	1	.....	1
RR. SS. de St-Joseph de St-Hyacinthe	.....	1	1
RR. SS. Petites Franciscaines de Marie	3	.....	3
RR. SS. de St-Paul de Chartres	1	.....	1
RR. SS. de N.-D.-du-Bon-Conseil de Montréal	.....	1	1
Écoles Ménagères laïques	.....	6	6
Total	170	29	199

(B) ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES

	Diplômes	*Certificats*
1.—Roberval, Roberval	0	0
2.—Sutton, Brome	3	6
3.—Montebello, Papineau	1	5
4.—St-Damien, Bellechasse	.....	4
5.—Ste-Martine, Châteauguay	4	4
7.—Ste-Ursule, Maskinongé	5	3
8.—St-Georges, Beauce	.....	4
9.—Montréal, 1185 rue St-Mathieu	3	8
10.—St-Jacques, Montcalm	6	9
11.—Mont-Joli, Matane	0	0
12.—Loretteville, Québec	2	1
13.—Nominingue, Labelle	2	8
14.—Nicolet, Nicolet	.....	3
15.—Cap-de-la-Madeleine, Champlain	2	3
16.—St-Lambert, Chambly	2	2
17.—Plessisville, Mégantic	.....	6
18.—St-Hyacinthe, St-Hyacinthe	1	3
Total	31	69

DIPLÔMES ET CERTIFICATS DES ÉCOLES MÉNAGÈRES SUPÉRIEURES

	E. M. R.		Cours réguliers		Section familiale Certificats de		Cours de vacances		Certificats de spécialités	Total	
	D. 12e	C. 11e	Dip.	Cert.	1ère an.	2e an.	Dip.	Cert.	(Rapport)	Dip.	Cert.
Écoles Ménagères Provinciales	—	—	20	—	—	—	—	—	—	20	—
1.—Roberval	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	4
1a—Saint-Pascal	—	—	—	—	10	3	11	—	—	11	13
2.—Sutton	3	6	—	—	—	—	17	—	—	20	6
3.—Montebello	1	5	—	—	10	3	2	15	—	3	33
4.—Saint-Damien	—	4	—	—	30	2	—	—	1	—	37
5.—Sainte-Martine	4	4	tissage	9	12	—	3	—	14	7	39
6.—Gaspé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7.—Sainte-Ursule	3	2	—	—	6	2	7	17	2	10	29
Saint-Tite	2	1	—	—	6	—	—	—	—	2	7
8.—Saint-Georges	—	4	—	—	3	—	5	9	1	5	17
9.—Montréal	3	8	—	—	14	3	—	—	—	3	25
10.—Saint-Jacques	6	9	—	—	6	2	24	9	—	30	26
11.—Mont-Joli	—	—	—	—	10	—	3	6	—	3	16
12.—Loretteville	2	1	ménager	2	16	2	14	—	—	16	21
13.—Nominingue	2	8	—	—	—	—	1	5	—	3	13
14.—Nicolet	—	3	—	—	7	2	12	6	—	12	18
15.—Cap-de-la-Madeleine	2	3	—	—	8	1	20	—	2	22	14
16.—Saint-Lambert	2	2	—	—	8	1	—	—	1	2	12
17.—Plessisville	—	6	—	—	—	—	2	—	—	2	6
18.—Saint-Hyacinthe	1	3	—	—	5	2	—	—	—	1	10
École d'Éducation f. et s.	—	—	12e 10	11e 5	—	—	—	—	16	10	21
TOTAUX	31	69	30	16	155	23	121	67	37	182	367

Les qualifications officiellement accordées aux élèves qui ont complété leurs études ménagères sont attestées par des parchemins portant le sceau de l'Instruction publique de la Province et dûment signés par les autorités du Département et par les directrices de chaque institution. Les jeunes filles ainsi préparées aideront à la cause, de plus en plus pressante, d'une bonne et solide éducation familiale. Quelques institutions ménagères supérieures, comme l'École ménagère provinciale et l'École d'Éducation familiale et sociale, à Montréal, préparent leurs élèves, plus âgées que la moyenne des autres institutions, à jouer un rôle immédiat dans le monde des œuvres et des métiers techniques. Ces personnes qualifiées occuperont des secrétariats, des surintendances et des postes de commande conformes à leur entraînement professionnel. Les porteuses de diplômes émis par les écoles ménagères régionales pourront enseigner les sciences ménagères dans les couvents, les écoles et académies féminines, et aussi dans le public en général. Les porteuses de certificats de capacités seront fières d'attester qu'elles ont reçu la préparation requise à une directrice de maison, comme ménagère avertie, mères de famille modèles, collaboratrices effectives aux travaux de leurs maris.

ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE

Le Service de l'Enseignement ménager organise et dirige, à travers la province, un enseignement postscolaire spécialisé, grâce auquel les dames et jeunes filles qui ont passé l'âge de l'école peuvent suppléer aux connaissances qui leur manquent pour accomplir leurs tâches domestiques journalières. Nous disposons à cette fin d'un personnel expérimenté et dévoué, entraîné depuis longtemps à l'enseignement théorique et démonstratif. Les élèves travaillent avec les professeurs et leur nombre s'accroît sans cesse d'année en année. Il suffira de parcourir les tableaux qui suivent pour avoir une idée de l'intérêt que le public féminin dans le monde porte à cet enseignement complémentaire.

Cours de coupe

Dans 50 localités, 1416 leçons pratiques ont été données à 2773 dames et jeunes filles.

Localités	*Total des leçons*	*Inscriptions*
ST-DOMINIQUE, Bagot	20	33
STE-ROSALIE, Bagot	33	36
BEAUCEVILLE, Beauce	56	128
EAST-BROUGHTON STATION, Beauce	27	47
ENFANT-JESUS, Beauce	31	38
ST-GEORGES, Beauce, (E.M.R.)	13	14
JONQUIERE, Chicoutimi	14	88
JONQUIERE, Chicoutimi	18	140
KÉNOGAMI, Chicoutimi	18	82
ST-MALACHIE, Dorchester	32	25
DANBY, Drummond	31	27
L'AVENIR, Drummond	26	25
ST-GERMAIN DE GRANTHAM, Drummond	51	80
STE-JEANNE D'ARC, Drummond	32	25
ST-JOSEPH DE GRANTHAM, Drummond	34	225
ST-NICÉPHORE, Drummond	25	22
ST-SIMON, Drummond	26	131
SOUTH DURHAM, Drummond	39	13
NOMININGUE, Labelle, (E. M. R.)	12	40
LA TUQUE, Laviolette	69	59
BIENVILLE, Lévis	29	61
CHARNY, Lévis	48	127
N.-D. DE LÉVIS, Lévis	44	69
ST-JEAN PORT-JOLI, L'Islet	35	26
STE-LOUISE, L'Islet	31	29
LECLERCVILLE, Lotbinière	20	43
LOTBINIÈRE, Lotbinière	34	46
ST-ÉDOUARD, Lotbinière	22	88
STE-EMMÉLIE, Lotbinière	23	30
ST-DIDACE, Maskinongé	9	20
STE-URSULE, Maskinongé, (E. M. R.)	9	26
ST-LÉANDRE, Matane	7	25
STE-LUCIE, Montmagny	8	15
STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, Montmorency	8	4
MONTRÉAL, École d'Éducation familiale et sociale, 1214 Blvd St-Joseph-est	8	17
NICOLET, Nicolet	9	36
STE-EULALIE, Nicolet	20	27
STE-PERPÉTUE, Nicolet	40	67
ST-WENCESLAS, Nicolet	19	26
ST-ALBAN, (Rivière-Blanche) Portneuf	8	22
QUÉBEC, Bourse du Travail	123	153
LORETTEVILLE, Québec	21	21
STE-FOY, Québec	25	62
QUÉBEC, Salle Loyola	40	51
ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, (E. M. R.)	13	49
TROIS-RIVIÈRES, St-Maurice	13	17
GRANDES-BERGERONNES, Saguenay	8	65
SACRÉ-CŒUR, Saguenay	8	34
ST-FIRMIN, Saguenay	8	22
STE-CÉCILE DE MILTON, Shefford	20	30
SHERBROOKE, Féd. C. F. C., Sherbrooke	52	120
COATICOOK, Stanstead	20	22
	1416	2773

Cours de couture

Dans 3 quartiers de Québec, 266 cours de couture ont été donnés à 578 dames et jeunes filles.

Localités	*Total des leçons*	*Inscriptions*
QUÉBEC, Bourse du Travail	30	119
QUÉBEC, Bourse du Travail	30	79
QUÉBEC, Palais Montcalm	107	231
QUÉBEC, Palais Montcalm	18	53
QUÉBEC, Salle paroissiale de Limoilou	81	116
	266	578

Cours de chapeaux

Dans 17 localités, 280 cours de chapeaux ont été donnés à 1250 dames et jeunes filles.

Localités	*Total des leçons*	*Inscriptions*
ST-GEORGES, Beauce, (E. M. R.)	9	18
ST-LAMBERT, Chambly, (E. M. R.)	8	28
CAP-DE-LA-MADELEINE, Champlain, (E. M. R.)	10	19
STE-MARTINE, Châteauguay, (E. M. R.)	9	44
ROBERVAL, Lac St-Jean, (E. M. R.)	10	34
STE-URSULE, Maskinongé, (E. M. R.)	9	19
ST-JOSEPH DE LEPAGE, Matane	9	40
PLESSISVILLE, Mégantic, (E. M. R.)	9	64
PLESSISVILLE, Mégantic, (E. M. R.)	9	106
ST-JACQUES, Montcalm, (E. M. R.)	8	53
STE-FAMILLE, I. O., Montmorency, (E. M.)	10	27
MONTRÉAL, Montréal, (E. M. R.)	9	31
VERDUN, Montréal	8	52
ANCIENNE-LORETTE, Québec	9	25
QUÉBEC, Bourse du Travail	14	70
QUÉBEC, Bourse du Travail	16	51
QUÉBEC, Couvent de St-Roch	15	19
LORETTEVILLE, Québec, (E. M. R.)	14	39
QUÉBEC, Salle Loyola	18	79
QUÉBEC, Salle Loyola	16	70
QUÉBEC, Salle paroissiale de Limoilou	14	77
QUÉBEC, Salle paroissiale de Limoilou	22	101
ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, (E. M. R.)	9	49
SHERBROOKE, Sherbrooke	16	135
	280	1250

Cours d'art culinaire

Dans 15 localités, 485 cours d'art culinaire ont été donnés à 1298 dames et jeunes filles.

Localités	*Total des leçons*	*Inscriptions*
CHICOUTIMI, Chicoutimi	3	63
JONQUIÈRE, Chicoutimi	17	97
KÉNOGAMI, Chicoutimi	19	107
PORT-ALFRED, Chicoutimi	6	39
BEAUMONT, Lévis	10	120
N.-D. DE LÉVIS	4	56
MONT-JOLI, Matane	9	31
PLESSISVILLE, Mégantic, (E. M. R.)	8	20
PLESSISVILLE, Mégantic, (E. M. R.)	5	30
STE-FAMILLE, I. O., Montmorency, (E. M.)	6	26
NICOLET, Nicolet	8	36
QUÉBEC: Bourse du Travail	12	43
QUÉBEC, Bourse du Travail	107	78
LORETTEVILLE, Québec, (E. M. R.)	7	21
LORETTEVILLE, Québec, (E. M. R.)	4	28
ST-PASCAL BAYLON, Québec	4	23
ST-PASCAL BAYLON, Québec	10	94
QUÉBEC, Salle Loyola	71	78
QUÉBEC, Salle Loyola, (Cours aux soldats)	3	7
QUÉBEC, Salle Loyola et Limoilou, (Cours aux religieux)	23	14
QUÉBEC, Salle Loyola, (Cours aux religieux)	15	19
QUÉBEC, Salle paroissiale de Limoilou	115	36
SOREL, Sorel	14	96
ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, (E. M. R.)	5	136
	485	1298

Cours d'hygiène

Dans 9 localités, 177 cours d'hygiène ont été donnés à 547 dames et jeunes filles.

Localités	*Total des leçons*	Inscriptions
PORT-ALFRED, Chicoutimi	9	69
PLESSISVILLE, Mégantic, (E. M. R.)	6	17
STE-FAMILLE, I. O., Montmorency, (E. M.)	6	26
NICOLET, Nicolet, (E. M. R.)	8	36
ST-AUGUSTIN, Portneuf	3	57
ANCIENNE-LORETTE, Québec	4	42
QUÉBEC, Bourse du Travail	44	45
ST-PASCAL BAYLON, Québec	6	26
QUÉBEC, Salle Loyola	40	5
QUÉBEC, Salle paroissiale de Limoilou	46	38
ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, (E. M. R.)	5	136
	177	547

CERTIFICATS DE COUPE ET COUTURE 1940

Endroits	*Certificats*
STE-EMMELIE, Lotbinière	21
ST-LOUIS, Lotbinière	28
STE-PERPÉTUE, Nicolet	14
STE-EULALIE, Nicolet	13
ST-WENCESLAS, Nicolet	12
ST-GERMAIN, Drummond	32
ST-NICÉPHORE, Drummond	11
L'AVENIR, Drummond	11
ST-FULGENCE, Drummond	6
DANBY, Drummond	15
EAST-BROUGHTON, Beauce	21
VALLÉE JONCTION, Beauce	6
JONQUIÈRES, Chicoutimi	23
KÉNOGAMI, Chicoutimi	16
STE-LOUISE, L'Islet	16
ST-JEAN PORT-JOLI, L'Islet	15
STE CÉCILE DE MILTON, Bagot	17
ST-DOMINIQUE, Bagot	20
STE-ROSALIE, Bagot	22
CHARNY, Lévis	18
ST-MALACHIE, Dorchester	13
QUÉBEC, Bourse du Travail	27
LA TUQUE, Laviolette	11
LÉVIS, Lévis	8
BIENVILLE, Lévis	8
MONTRÉAL, École d'Education familiale et sociale	13
	429

Aux concours d'Expositions, provinciale et locales, cette année, 87 personnes ont exposé 216 morceaux divers et 98 prix ont été distribués par le Département de l'Instruction publique.

L'ÉDUCATION FAMILIALE ET L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER-AGRICOLE

Notre Service de l'Enseignement ménager-agricole continue de promouvoir l'éducation et l'instruction féminine en vue du rôle normal de la femme au foyer, dans les familles rurales et citadines. Cette formation ménagère et agricole est dispensée d'une façon complète dans 199 institutions, inspectées et contrôlées, et qui sont des pensionnats dirigés par des religieuses enseignantes. Des salles spéciales et un matériel approprié y servent à l'enseignement théorique et pratique de l'hygiène, de l'art culinaire, de la coupe et de la couture, de la comptabilité au foyer, des industries textiles et de l'aménagement domestique. Nombre de ces écoles ont des fermes, des jardins, des basses-cours où les élèves vont périodiquement ; elles étudient les produits de la terre, leur culture, leur conservation et leur utilisation.

Parmi elles, des écoles ménagères d'un ordre supérieur, école normale classico-ménagère, écoles ménagères regionales, orphelinats agricoles et ménagers, écoles ménagères provinciale et spéciales, au nombre de 22, donnent une formation scientifique et professorale qui aboutit aux diplômes et certificats officiels.

En outre des 33,700 jeunes filles qui reçoivent présentement cette formation, plus opportune que jamais à cause des difficultés de notre temps, notre section de cours postscolaires a donné 2,624 leçons pratiques, à 6,446 mères de familles et jeunes filles, dans 94 localités en 1939-40. Les résultats de cet enseignement se traduisent par une économie qui varie de cent à trois cent cinquante piastres par famille chaque année.

CONFÉRENCES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

Le Directeur de l'Enseignement ménager et le Visiteur-propagandiste des Écoles ménagères, M. l'abbé Albert Tessier, ont consacré leur apostolat à la diffusion des principes et des connaissances pratiques en matière d'éducation familiale. Cette année plus que jamais, et à cause des conditions nouvelles de vie sociale et familiale imposées par la dureté des temps, ils ont prêché, par la plume dans des revues et des journaux, par la parole au public et à la radio, par la cinématographie, etc., le retour au bon sens, dans la vie simple, mesurée aux besoins et aux ressources des familles et de la société. Ils ont répété et fait répéter par tout le personnel du Service que ce qui importe avant tout, de nos jours, c'est de " ramener la famille à sa vie normale dans les villes et les grands villages, et, la garder dans ses cadres traditionnels à la campagne ".

A St-Hyacinthe les 25, 26 et 27 juin, et à Montréal les 25, 26 et 27 août, par l'initiative de M. l'abbé Tessier, des journées d'études ont été fructueusement consacrées à l'examen des problèmes familiaux. Ces problèmes, d'importance vitale pour la nation, ont été confrontés avec nos programmes d'éducation et d'instruction ménagère. Et les travaux présentés aux réunions d'études constituent une mine abondante et précieuse d'idées-forces pour les éducateurs et les éducatrices, pour les sociologues et même pour les parents actuels et à venir.

Enfin, une splendide exposition de travaux domestiques a été tenue à l'École ménagère régionale de St-Jacques et nous a démontré les progrès rapidement réalisés par les élèves ménagères, dans le domaine des travaux d'art à domicile.

Il nous semble que le Service de l'Enseignement ménager-agricole accomplit une œuvre opportune et plus urgente que jamais. C'est pourquoi, avec l'appui éclairé de ceux qui nous en ont confié la direction, nous croyons réaliser, en bonne partie du moins ce qu'on attend de nous, pour le bien moral et la prospérité matérielle des nôtres.

Veuillez me croire,
Monsieur le Surintendant,
Votre dévoué serviteur,
ALPHONSE DESILETS,
Directeur de l'Enseignement ménager.

Québec, le 23 octobre 1940.

APPENDICE No V

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

QUÉBEC, le 5 décembre 1940.

Monsieur le Surintendant,

Pendant l'année scolaire 1939-40, l'enseignement du dessin a fait des progrès vraiment considérables. Dans les écoles primaires d'abord, notamment dans les classes du primaire supérieur. Surtout dans les écoles normales et dans les scolasticats, où se forment annuellement nos futurs instituteurs et institutrices.

On se rappelle qu'en 1937-1938, le directeur de l'enseignement du dessin a visité, une première fois, nos écoles normales. Il s'agissait alors de faire disparaître la plaie de la copie et d'inculquer au personnel enseignant et à ses élèves le goût du croquis d'après nature, du croquis rapide en couleur, le seul qui soit réellement formateur. Ce but une fois atteint, il a été possible d'entreprendre, en 1938-1939, une tâche non moins urgente : l'amélioration du matériel scolaire. Cette tâche présentait des difficultés sérieuses. Nous étions alors plus ou moins tributaires de l'étranger en fait de papier, de crayons, de couleurs de toutes sortes ; nous le sommes encore plus aujourd'hui par le fait de la guerre, qui a tari nos approvisionnements et interdit toute importation européenne. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous sommes tenus par les circonstances à nous suffire à nous-mêmes; déjà l'industrie américaine et notre propre industrie produisent un matériel artistique qu'on ne cesse de perfectionner.

La visite officielle des écoles normales et des scolasticats de 1938-1939 reçut son complément normal aux cours de vacances 1939, institués à Montréal et à Québec par le département de l'Instruction publique. J'ai marqué dans le précédent *Rapport* du surintendant le succès immédiat de ces cours post-scolaires. Ce succès s'est affirmé avec plus d'évidence pendant l'année 1939-1940. J'ai visité chacune des écoles normales (deux jours par école) et chacun des scolasticats (un jour seulement). Je me suis rendu compte de l'amélioration constante du matériel scolaire, même de son excellence dans certaines institutions. J'ai poursuivi dans ses derniers repaires l'esprit de copie. J'ai surtout insisté sur le croquis rapide en couleur, principale source du développement de l'esprit d'observation et de la sensibilité des jeunes, source d'enrichissement intellectuel et physique des maîtres et des élèves. Peu ou point de notions théoriques ; seulement de la pratique, de l'observation réaliste, ce que j'appellerais de l'immersion dans la réalité. (Les notions abstraites n'interviendront que plus tard, comme la preuve toute naturelle d'un bon esprit d'observation.) Cette méthode, je cherche à l'asseoir sur la plus grande liberté possible d'expression et de procédés. Tel élève préfère le

crayon de couleur ; tel autre a une prédilection marquée pour l'aquarelle ; un troisième trouve délicieux de barboter dans de la pâte de gouache ; un autre aime mieux le pastel... Il importe que chacun s'exprime suivant sa nature ; car le moyen d'expression ne doit pas être une entrave au développement de l'esprit d'observation.

Le dessin par lui-même est un puissant élément culturel. Il a un auxiliaire fécond, attrayant, quasi inépuisable, dans la vision des œuvres d'art que nous a léguées le passé et de celles que façonne le temps où nous vivons. Dans ce domaine, une méthode s'impose impérieusement : connaître d'abord les choses qui nous entourent, les comprendre, les sentir ; puis agrandir le cercle de nos connaissances au gré de nos études et de nos voyages. (C'est la méthode que nous suivons en géographie et en histoire ; mais en histoire de l'art, elle fait sourire ceux qui font remonter notre histoire artistique à la fondation de nos écoles des Beaux-Arts.) Je n'entreprendrai point de démontrer qu'au point de vue artistique, ainsi qu'au point de vue social, nos ancêtres nous valaient, et de beaucoup. Je note simplement que mes élèves des écoles normales et des scolasticats ont exprimé spontanément leur admiration à la vue des agrandissements photographiques que je leur ai montrés de nos plus belles scuptures, de nos pièces d'orfèvrerie, de nos peintures et de nos monuments d'autrefois. Assurément, ce n'est pas de l'*histoire-batailles*, ni de l'*histoire-argument* ; c'est de l'histoire sociale, donc de l'esthétique ; de l'esthétique qui s'exerce sur les belles choses qui nous entourent — elles sont nombreuses et nous ne les voyons point ou si peu —, donc de la meilleure éducation nationale.

Tout le travail de l'année scolaire 1939-1940 s'est poursuivi aux cours de vacances 1940. A Montréal, une quinzaine de religieux les ont suivis au milieu de juillet, pendant dix jours ; à Québec, plus de soixante-quinze religieuses de toutes les communautés les ont suivis du 5 au 15 août. Croquis, natures mortes, compositions proprement dites et compositions décoratives, histoire des arts en Nouvelle-France, arts appliqués, nous avons abordé tout cela avec franchise, avec désintéressement, avec ardeur, dans un but purement culturel, donc éducatif. Les professeurs, religieux et religieuses des écoles normales et des scolasticats, y ont fait preuve d'ardeur au travail, de tenacité, de désir de perfectionnement ; bref une inépuisable bonne volonté animant un immense souci de perfection.

Sans doute, il reste beaucoup à faire. Il convient cependant de reconnaître que nous sommes dans la bonne voie — celle du réalisme, ou plutôt de la réalité vue en face — et que nous aurons assez de persévérance, mes élèves et moi, pour ne point nous arrêter en chemin.

GÉRARD MORISSET
directeur de l'enseignement du dessin

APPENDICE No VI

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 15 octobre 1940.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon trentième rapport comme Inspecteur général des écoles normales catholiques.

Lors de ma nomination au poste que j'occupe depuis le 5 janvier 1911, il n'y avait alors que dix écoles normales dans la Province de Québec. Aujourd'hui, en 1940, cette même province possède *soixante-trois* maisons de formation pédagogique.

En 1911, un seul inspecteur général fut nommé: sa juridiction s'étendait non seulement aux écoles normales, mais aussi aux inspecteurs d'écoles, c'est-à-dire à toutes les écoles catholiques de la Province.

En 1929, le nombre des écoles normales atteignait déjà le chiffre de 19, au lieu de 10 en 1911; celui des inspecteurs d'écoles s'élevait à 55, alors qu'en 1911 il n'était que de 39.

C'est pourquoi, en septembre 1929, un second inspecteur général fut nommé, M. C.-J. Miller: la juridiction de ce dernier s'étendait alors comme aujourd'hui aux inspecteurs d'écoles et par le fait même à toutes les écoles primaires de la Province.

En 1937-1938, 46 écoles normales étaient en activité, et les programmes des écoles normales sont alors remis à l'étude. Aussi, à ma demande, sur la recommandation de M. le Surintendant, le gouvernement nomme deux assistants-inspecteurs généraux: M. Roch Aubry en mars 1937 et M. J.-P. Labarre, en septembre 1938.

L'ANNÉE NORMALIENNE 1939-1940

L'année scolaire 1939-40 a été marquée par l'approbation officielle du nouveau programme des écoles normales de garçons, programme commun aux Écoles normales Jacques-Cartier et Laval et aux Scolasticats-Écoles normales de Religieux enseignants. Ce nouveau programme supprime le brevet élémentaire, fixe l'admission des élèves après la 11ème année du cours primaire supérieur et réduit à trois le nombre d'années du cours des écoles normales de garçons, de cinq qu'il était auparavant : l'admission étant alors permise après l'ancienne 7e année du cours primaire complémentaire.

À l'avenir, les bacheliers devront faire un séjour de deux ans à l'école normale pour obtenir le brevet supérieur.

Pour la première fois dans l'histoire des écoles normales en notre Province, les normaliens laïques devront subir avec les normaliens religieux un examen commun, dit examen final, pour obtenir soit le brevet complémentaire, soit le brevet supérieur.

Un autre événement digne de mention, c'est la reconnaissance officielle de cinq nouvelles écoles normales en 1939-1940. Ces nouvelles écoles normales sont celles d'Amos, Abitibi, Chapeau, comté de Pontiac, Sainte- Rose-du-Dégelé, comté de Témiscouata, le Scolasticat-École normale des Sœurs Grises de la Croix, à Hull, P. Q., le Scolasticat-École normale des Sœurs de Jésus-Marie, à Sillery, près Québec.

Le principalat des écoles normales a subi quelques changements qu'il convient de signaler: à Nicolet, M. le chanoine Pellerin, démissionnaire, a été remplacé par M. l'abbé Arthur Girard; à Hull, Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, appelé à l'épiscopat (1) a été remplacé par M. l'abbé Paul Desjardins; à Chicoutimi, M. l'abbé N. Degagné a été remplacé par M. le chanoine Edmond Duchesne, ex-principal de la même maison.

Au moment où je dresse le présent rapport, 5 octobre, une dépêche, m'apprend la mort de M. le chanoine H. Simard, principal de l'École normale de Sherbrooke.

Les démissionnaires, ainsi que feu M. le chanoine Simard, ont rempli leurs devoirs importants de directeur d'école normale avec zèle et compétence.

Son Excellence Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, est le septième principal d'école normale appelé à l'épiscopat: NN. SS. Horan, Lange-

(1) Son Excellence Mgr Charbonneau fut appelé d'abord à l'Évêché de Hearst, et, peu de temps après, il succéda à Mgr Georges Gauthier, archevêque de Montréal, décédé.

vin, Bégin, ex-principaux de l'École normale Laval de Québec; Ross, ex-principal de l'École normale de Rimouski; Comtois, ex-principal de l'École normale des Trois-Rivières; Courchesne, ex-principal de l'École normale de Nicolet; et Charbonneau, ex-principal de l'École normale de Hull.

RÉSUMÉ STATISTIQUE

Au cours de l'année scolaire 1939-40, 63 maisons de formation pédagogique ont été en activité. En voici le classement:

Écoles normales de jeunes filles	21
Écoles normales de Religieuses:	24
Écoles normales de garçons:	2
Écoles normales de Religieux:	12
École de pédagogie de Hâvre-aux-Maisons:	1
Institut pédagogique de Montréal, (Congrégation Notre-Dame)	1
Écoles normales spéciales:	
Institut F.-X. Trépanier, qui prépare à l'enseignement des sourdes-muettes (Montréal):	1
Institut Émmélie Tavernier, qui prépare à l'enseignement des arriérés mentaux:	1

Dans ces 63 maisons de formation pédagogique, 2904 élèves se sont préparées en 1939-40, soit à l'enseignement ordinaire, soit à l'enseignement spécialisé: c'est 188 élèves de plus qu'en l'année précédente, 1938-39.

Quant aux brevets d'enseignement accordés à la fin de l'année scolaire 1939-40, en voici le nombre :

Écoles normales de filles	703
Écoles normales de Religieuses :	100
Écoles normales de garçons :	
Laïques :	54
Religieux :	449
Institut Pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame :	49
École pédagogique de Hâvre-aux-Maisons :	3
Total :	1358

C'est 189 brevets de moins qu'en 1938-39.

L'augmentation du nombre des élèves en 1939-40, comparé avec celui de 1938-39, s'explique par la mise en vigueur du nouveau programme des écoles normales de filles en septembre 1938. Il y eut à cette date un mouvement de recul dû à l'élévation du niveau d'admission, la 9ième année étant exigée au lieu de la septième comme auparavant. En septembre 1939, la marche des admissions a repris sa vitesse normale.

Quant à la diminution des brevets accordés en 1939-40, elle s'explique non seulement par l'élévation du niveau d'admission dans les écoles normales de filles, mais aussi par la modification profonde apportée aux écoles normales de garçons. Ainsi, Jacques-Cartier qui avait accordé 57 diplômes en 1938-39, n'en a octroyé que 16 en 1939-40; les écoles normales de filles, 894 brevets en 1938-39, au lieu de 706 en 1939-40.

En 1940-41 et en 1941-42, le cycle des anciens programmes sera révolu. Alors les statistiques des diplômes remonteront non seulement aux chiffres de 1938-39, mais elles les dépasseront, étant donné l'augmentation du nombre des normaliennes en 1939-40 et l'ouverture de quatre nouvelles écoles normales et de deux nouveaux scolasticats-écoles normales de religieuses en 1940-41.

LE BREVET ÉLÉMENTAIRE.

Néanmoins, il reste que la grande majorité des élèves des écoles normales de filles se contentent du brevet élémentaire. À ce sujet, Monsieur le principal de l'École normale de Joliette dit ce qui suit dans son rapport annuel pour l'année scolaire 1939-40: " Si la chose se continue, dans quelques années, presque toutes nos écoles rurales seront confiées à des diplômées du cours élémentaire; et c'est par ces dernières que l'on jugera de la valeur de nos écoles normales. En réalité, celles qui ont un diplôme complémentaire ou supérieur, sont plus compétentes, peuvent rendre de meilleurs services dans l'enseignement, et, par suite, aussi, mieux assurer la réelle valeur de nos écoles normales."

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai signalé la cause première de la désertion des écoles normales de filles après le cours élémentaire. Voici cette cause: les commissions scolaires rurales tiennent rarement compte du degré du titulaire qui offre ses services. Les normaliennes munies d'un simple brevet élémentaire reçoivent le même traitement que les porteuses du brevet complémentaire, voire du brevet supérieur. La valeur du brevet ne compte généralement pas aux yeux des commissaires d'écoles. Aussi, les

parents, règle générale, refusent de consentir les nouveaux sacrifices d'argent que requièrent soit le brevet complémentaire, soit le brevet supérieur.

La question des bourses entre en cause ici. Des bourses *spéciales* devraient être offertes aux normaliennes munies du brevet élémentaire et qui désirent poursuivre leurs études au cours complémentaire, puis au cours supérieur.

L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DANS LES ÉCOLES NORMALES DE FILLES

Il n'est que juste de rappeler ici les lointains débuts de l'enseignement ménager comme partie intégrante d'un programme d'études.

Les annales de l'enseignement primaire en notre province sauront accorder à la Mère Saint-Raphaël, fondatrice du Monastère des Ursulines de Roberval, le mérite d'avoir, dès 1882, introduit dans le programme d'études de son couvent les travaux manuels d'économie domestique. Ce nouvel établissement au pays neuf du Lac St-Jean, en 1882, fut baptisé du nom heureusement choisi de " École ménagère agricole ".

L'enseignement ménager est au programme des écoles normales de filles depuis de nombreuses années. C'est l'École normale de Saint-Pascal, confiée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont feu M. le chanoine Beaudet fut fondateur en 1914, qui a été, néanmoins, l'initiatrice de l'enseignement ménager à l'école normale. Il serait ici suprêmement injuste de ne pas rappeler le rôle prépondérant que joua la Révérende Sœur Marie-Vitaline, de la Congrégation de Notre-Dame, dans l'organisation de l'enseignement ménager, non seulement à Saint-Pascal, mais dans toute la Province.

Introduit largement dans le programme de l'École normale de Saint-Pascal, l'enseignement ménager prenait place en 1920 dans le nouveau programme des écoles élémentaires et, en 1921, dans ceux des écoles primaires complémentaires et des écoles normales de filles (1).

L'enseignement ménager a donc des titres anciens dans la Province de Québec.

En tête des instructions pédagogiques du programme d'enseignement ménager des écoles primaires adopté officiellement en 1920, on lit : " L'étude de l'économie domestique et la pratique des travaux du ménage sont devenues,

(1) Sous le Régime français même, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame apprenaient à leurs élèves filles à coudre, tricoter, etc. Après avoir rappelé ce fait, l'Intendant Champigny écrivait le 25 novembre 1696: "C'est à la Congrégation qu'en 1707 s'installaient les premiers métiers, et les femmes de Ville-Marie apprenaient chez les Sœurs à tisser des étoffes pouvant rivaliser avec celles des vieux pays."

de nos jours, partie intégrante, presque obligatoire, de l'éducation des jeunes filles. Les maîtresses auront donc le plus grand souci d'accorder à cet enseignement toute l'importance qui doit lui revenir. Elles s'appliqueront avec zèle, dans les classes où ces leçons pourront être organisées, à faire parcourir aux élèves le programme qui leur est proposé ".

En 1921, l'enseignement ménager devenait obligatoire à l'école primaire complémentaire : une section spéciale lui était réservée. Ce programme, très complet, devenait *ipso facto* celui des écoles normales.

Et l'enseignement ménager est encore dans une large mesure au programme des écoles normales de filles. Chaque école normale possède une " organisation ménagère " conforme au programme, lequel est suivi avec soin.

Pour favoriser l'enseignement méthodique de l'économie domestique mise au programme des écoles primaires et des écoles normales, un congrès provincial d'enseignement ménager, à la fois technique et pédagogique, eut lieu à l'École normale de Saint-Pascal en 1926. Ce congrès était sous le haut patronage du Surintendant de l'Instruction publique et son président actif était l'inspecteur général des écoles normales catholiques.

Un second congrès d'enseignement eut lieu à Montréal en 1934.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Dans une notice publiée à l'occasion de la mort de Mgr Gauthier, de Montréal, maître Antonio Perreault, membre du Comité Catholique, a dit ce qui suit de l'école primaire et du personnel enseignant dans notre Province:

" Dans un domaine agrandi, nul ne fut plus initiateur et actif que cet Archevêque au Conseil de l'Instruction publique. Quoi qu'en disent ignorants ou distraits, l'école primaire dans le Québec réalisa en ces dernières années de réels progrès, en particulier au chapitre du personnel enseignant. Monseigneur Gauthier fut l'agent le plus vigilant, le plus énergique au soutien de ces réformes, notamment, la fondation et l'organisation des scolasticats-écoles normales pour religieux et religieuses ".

Ce témoignage désintéressé correspond aux efforts qui se font dans nos écoles normales pour faire des maîtres, hommes et femmes, non seulement des *instituteurs* mais aussi des *éducateurs*. On le sait, l'instituteur qui se borne au rôle d'instructeur enseigne, mais l'éducateur *élève*. Le premier vise l'esprit, le second atteint l'âme.

Tout dans les programmes de nos écoles normales favorise la formation complète du bon maître : savoir et savoir-faire, conscience, idéal. Les termes

instituteurs et éducateurs ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, car le vrai maître est tout à la fois bon instituteur et excellent éducateur. Cela revient à dire que l'instruction et l'éducation sont inséparables.

Aussi la formation religieuse des maîtres importe au premier chef. Ceux qui ont été appelés à la rédaction des programmes de nos écoles primaires et de nos écoles normales ont eu à l'esprit cette pensée que le cardinal Pacelli, aujourd'hui Pie XII glorieusement régnant, exprimait en 1930. " Nous sommes perdus au milieu de la tempête qui agite l'océan de la société et des peuples, mais dans la Croix du Christ, qui reste debout au milieu des bouleversements du monde, réside notre confiance et nos espoirs ".

Cette pensée de Sa Sainteté Pie XII n'est que l'écho déjà lointain de cette autre que nous lisons dans l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII : " Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle ".

L'éducation religieuse à tous les degrés de l'enseignement, doit donc avoir le pas sur toutes les autres matières. La grande tâche qui s'impose à tous les éducateurs, c'est de rendre de plus en plus chrétienne la génération qui monte.

L'éducation nationale elle-même est inséparable de l'éducation religieuse. Sans la seconde, la première édifie sur le sable.

A l'école normale, suivant les instructions pédagogiques du Comité catholique et les directions du Département de l'Instruction publique, l'histoire du Canada, particulièrement, s'enseigne pour instruire les générations nouvelles par l'expérience de celles qui les ont précédées, en mettant sous leurs yeux le tableau fidèle des grands événements du passé avec leurs causes et leurs effets, avec leurs fautes et leurs vertus.

Les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices se pénètrent de cette vérité pédagogique " que l'histoire raconte et peint le passé pour qu'il soit la leçon vivante de l'avenir ".

En résumé, l'enseignement de l'histoire doit chercher à donner aux écoliers le sens de la continuité historique, la notion du durable et non la rupture entre deux générations. Sous prétexte d'éducation nationale, ce serait une mauvaise action de dire aux jeunes que leurs aînés, voire leurs pères et leurs grands-pères, les ont trahis, qu'ils n'ont pas songé à préparer leur avenir. La crise des jeunes s'explique plutôt par les événements mondiaux qui ont bouleversé la Société depuis vingt-cinq ans que par la faute des parents.

ÉCOLES RURALES DIRIGÉES PAR DES MAÎTRES

Il est admis que les garçons de 14 à 18 ans requièrent une formation virile, formation difficile dans une école mixte dirigée par une institutrice à qui incombe la tâche de conduire de front plusieurs divisions de garçons et de filles.

Depuis plusieurs années, d'ailleurs, sur la recommandation du Comité catholique et du Département de l'Instruction publique, le Gouvernement accorde une prime spéciale aux commissions scolaires rurales qui engagent des maîtres diplômés d'une école normale. Aujourd'hui, comme tous les maîtres, religieux et laïques, doivent passer par une école normale pour se préparer à l'enseignement, il sera plus facile de trouver en nombre *suffisant* des instituteurs pour les campagnes.

Le problème *pédagogique* des écoles rurales de garçons dirigées par des maîtres semble bien résolu. Reste le problème *économique*, c'est-à-dire financier, en d'autres termes l'aide aux commissions scolaires. La solution favorable de ce problème semble prochaine : elle intéressera non seulement les instituteurs mais aussi les institutrices rurales.

Dans mon rapport de 1938-39, j'ai consacré quelques pages à la préparation, dans les écoles normales, des maîtres et des maîtresses à l'enseignement dans les écoles de la campagne.

VIE PÉDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DANS LES ÉCOLES NORMALES

Dans toutes les écoles normales de la Province, et non pas dans une seule, comme le prétend certain Zoïle, la vie pédagogique et professionnelle est intense. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai cité de nombreux extraits des rapports des principaux et des directrices d'écoles normales, afin de démontrer aux lecteurs impartiaux que les écoles normales catholiques de chez nous étaient des institutions bien vivantes, où pénètrent abondamment l'air, la vie et la lumière.

Faute d'espace, je ne puis continuer cet inventaire aussi vivant que varié. Quelques glanures résumées permettront de constater avec quel zèle pratique l'œuvre normalienne se poursuit chez nous.

Ainsi à l'École normale confiée à la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, (qui vient d'entrer dans sa 41ème année d'existence) les élèves ont organisé depuis plusieurs années un cercle pédagogique. Le musée scolaire de l'École d'application, augmenté chaque année, apporte des éléments pratiques aux leçons modèles que le cercle choisit. Le troisième jeudi de chaque mois, un intéressant programme des travaux de ce cercle est présenté à toute la communauté par les élèves du cours complémentaire.

L'École normale de la Congrégation de Notre-Dame, section féminine de l'École normale Jacques-Cartier, offre donc à ses élèves un moyen de poursuivre leurs études. Exemple : le cercle Marguerite Lemoyne,—cellule de l'Amicale, comptant déjà quinze ans de fondation. Les élèves du cours supérieur y consacrent leurs loisirs. Les anciennes élèves, une trentaine, se réunissent tous les premiers dimanches du mois et étudient les questions religieuses, pédagogiques, sociales, familiales, sous la direction de l'abbé R. Marien, aumônier. Une feuille mensuelle " LE RAYON " en conserve le résumé et est adressée aux membres abonnées. La rédaction en est faite avec le concours actif des élèves du cours supérieur. Un débat public annuel vient clore, en juin, le travail du cercle.

Ce qui vient d'être dit de l'École normale de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, convient aux autres écoles normales de filles, dont chacune possède soit un cercle pédagogique, soit un cercle de naturalistes ou un cercle d'études. Presque toutes sont pourvues d'une Amicale.

À Nicolet, M. le Principal signale un concours d'histoire nationale organisé, couronné d'un franc succès. Il s'agissait de faire le choix des vingt-cinq figures dominantes de notre histoire et de justifier brièvement ce choix. Quatre-vingt normaliennes étaient entrées en lice et vingt-cinq reçurent des prix ou des mentions honorables pour leur travail. L'an prochain, le concours portera sur la petite histoire.

M. le Principal de Valleyfield dit : " Notre principal souci va à la formation aussi parfaite que possible de nos élèves-institutrices. Nous essayons de concilier sagement la vie en champ clos " au coup d'œil par la fenêtre, " afin de préparer nos élèves à leur rôle de femmes aux points de vue religieux, national, social, familial et scolaire, les prémunissant contre tout faux-féminisme, leur apprenant à respecter le sens féminin de leur éducation et de leur vie. "

M. le Principal de Hull signale la tenue de plusieurs séances par le cercle d'étude des anciennes, sur la pédagogie, les questions sociales et économiques. Les élèves des cours supérieur et complémentaire y prirent part. Aussi, " chaque classe a fait de l'économie domestique théorique et pratique. À la fin de l'année, nous avons eu une belle exposition des travaux faits par les élèves-institutrices. Pendant une semaine, on a vu se succéder à la salle d'exposition un public intéressé et nombreux. "

Il en fut de même dans plusieurs autres écoles normales de filles.

La culture physique n'est pas non plus négligée dans les écoles normales de filles. " Désireux d'obéir aux recommandations de nos meilleurs éducateurs, dit M. le Principal des Trois-Rivières, nous avons fait marcher de pair la culture physique et la culture intellectuelle. Un comité de jeux a été formé

par les élèves, et plusieurs équipes de jeux différents ont été constituées. Les résultats au point de vue santé et des études ont été si concluants que nous avons l'intention d'établir, à l'avenir, ce comité des jeux d'une façon plus complète et permanente ".

M. le Principal de l'École normale de la Présentation de Saint- Hyacinthe apprécie comme suit les résultats obtenus par l'élévation du niveau d'entrée à l'école normale de filles, c'est-à-dire : admission après la 9ième année du cours primaire complémentaire au lieu de la 7ième du cours primaire élémentaire : " Mais bien nette demeure la supériorité du nouveau système sur l'ancien. Les élèves nous arrivent avec une ouverture d'esprit plus grande, une préparation plus achevée, qui les encouragent en même temps qu'elles stimulent l'ardeur du corps professoral. Les élèves-institutrices profitent mieux des leçons et des exercices, et leur succès dans l'enseignement s'avère plus certain. Elles le sentent elles-mêmes et cette conviction les soutient ".

Mgr le Principal de Gaspé est du même avis : " L'élévation du niveau intellectuel produite par les nouveaux programmes, a permis de faire une place plus large à la méthodologie et à la préparation immédiate des classes pratiques par les élèves, selon les méthodes pédagogiques ".

Plusieurs écoles normales ont organisé des " journées patriotiques ". Celle de la Baie Saint-Paul avait placé cette " journée " en la fête de Dollard Une élève-institutrice a tracé de cette fête patriotique un intéressant compte-rendu.

Les musées scolaires des écoles normales s'enrichissent chaque année. Au cours de 1939-40, elles ont reçu des échantillons variés, envois de l'inspecteur des écoles d'agriculture, M. Jean-Charles Magnan.

Dans les scolasticats-écoles normales, la vie pédagogique est intense, même au cours des grandes vacances. Le Frère Principal de la Pointe-du-Lac dit : " Notre année scolaire a été précédée par des vacances bien organisées où le temps se partageait entre les récréations, les promenades instructives, les petits travaux d'entretien de la propriété et quelques cours d'études sur les matières fondamentales du programme ".

COURS DE VACANCES

Dans toutes les communautés enseignantes, des " cours d'été " sont organisés. Les professeurs d'expérience sont mobilisés et donnent aux jeunes maîtres des leçons théoriques et pratiques.

A ce sujet, l'un de mes assistants, M. J.-P. Labarre, doit présenter un rapport au Comité catholique, à sa session de décembre prochain.

L'INSTITUT PÉDAGOGIQUE DES SOEURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME À MONTRÉAL

Dans mon rapport pour 1938-39, j'ai mentionné le rôle efficace de l'Institut pédagogique de Montréal, couronnement de l'enseignement des jeunes filles. Cette admirable maison d'éducation joue un rôle tellement important dans la Province de Québec, qu'il convient de la faire connaître plus en détail.

L'Institut pédagogique est une école normale supérieure de pédagogie et de psychologie appliquée à l'éducation. Elle a pour but la formation plus complète du personnel enseignant féminin tant religieux que laïque. On y enseigne : *a*) la théorie et la pratique de la pédagogie ; *b*) les connaissances propres à assurer à l'enseignement primaire un personnel enseignant de premier ordre et capable d'élever le niveau des études dans la Province de Québec.

L'Institut pédagogique comprend :

1 — Un Cours fermé régulier (trois ans) préparant au diplôme supérieur de pédagogie et un Cours de pédagogie spécialisée préparatoire à l'enseignement des classes d'arriérés-mentaux.

Ce Cours a enregistré, cette année, quatre-vingt-onze élèves, aux deux sections française et anglaise. Quarante et une recevront le diplôme supérieur de pédagogie à la collation des grades, et huit le diplôme de pédagogie spécialisée.

2 — Des Cours d'extension :

a) Cours d'extension A conduisant au Certificat de compétence pédagogique (2 ans) et au diplôme de pédagogie (3 ans).

Ce Cours est destiné aux institutrices religieuses et laïques de la ville de Montréal.

b) Cours d'extension B, conduisant aussi au diplôme supérieur de pédagogie, destiné aux institutrices éloignées de la ville de Montréal. Il se donne aux religieuses durant le mois de juillet, et aux institutrices laïques durant le mois d'août.

Deux cent quatre-vingt-cinq religieuses se sont inscrites à la session de juillet ; cent vingt-quatre institutrices laïques, à celle du mois d'août.

Ces dernières ont bénéficié des cours suivants :

SECTION DU DIPLÔME

Religion	10
Psychologie appliquée	20
Géométrie	30
Sciences naturelles	20
Chimie	10

SECTION DU CERTIFICAT

Religion (culture personnelle)	10
Pédagogie générale	15
Méthodologie	120
Religion	10
Méthode phonique et lecture	20
Écriture	10
Anglais	60
Dessin	20

c) Des cours d'extension C, par correspondance.

3 — Un Collège d'enseignement secondaire, " Collège Marguerite Bourgeoys ", absolument indépendant de l'Institut pédagogique quant à son organisation, ses cours, ses professeurs, mais nécessaire à celui-ci pour l'obtention des grades universitaires en pédagogie, licence et doctorat.

Vingt-trois jeunes filles, déjà porteuses du brevet supérieur de pédagogie suivent actuellement les cours du baccalauréat.

4 — Des cours de Licence en pédagogie. Quinze religieuses suivent ces cours.

5 — Des cours normaux des Arts du Dessin, suivis par plus de trente religieuses de huit communautés différentes ; et des cours de perfectionnement pour l'enseignement du dessin dans les écoles. Plus de deux cents religieuses et maîtresses laïques de Montréal suivent ces cours chaque samedi.

6 — Une École normale de Musique, qui a enregistré cette année cent quarante religieuses et laïques dont trente ont reçu des certificats, quatre le brevet d'enseignement et une le baccalauréat en musique.

7 — Une École de Chant liturgique.

8 — Une École des Arts et Métiers, qui a décerné à la dernière collation des grades : trois diplômes de tissage domestique, treize certificats de coupe et de confection de vêtements, quatre diplômes supérieurs d'enseignement

ménager, trois diplômes d'arts décoratifs et un baccalauréat en sciences ménagères.

L'École des Arts et Métiers comprend aussi une classe d'affaires qui a enregistré cette année trente et une élèves.

9 — Une école d'Action sociale dont les élèves au nombre de soixante-quinze assistent à quatre-vingts heures de cours par année et reçoivent, au bout de deux ans, un certificat en Sciences sociales et, au bout de quatre ans, un diplôme.

Toutes ces sections fonctionnent avec une grande activité et donnent à l'Institut l'aspect d'une ruche bruissante.

Voici quelques détails sur le cours fermé de l'École normale supérieure.

Les élèves y sont admises après la dixième année d'études (après la onzième en 1941-42) et, pour le moment du moins, ont un programme réparti sur trois années. En plus de leurs classes régulières, elles bénéficient des cours de littérature française de Madame Paul Larivière, normalienne de l'École normale de Sèvres ; des leçons d'histoire de Madame O. Dabrigeon, diplômée, elle aussi de l'École normale de Sèvres ; des cours de pédagogie que Monsieur l'abbé Forget donne à l'Institut aux professeurs féminins de Montréal. Elles assistent, une fois chaque semaine, aux cours de l'Institut Pie XI, et aux cours de littérature française et d'histoire de la langue professés à l'Université de Montréal par Monsieur l'abbé Sideleau, licencié en lettres de la Sorbonne.

Grâce à la bienveillance des officiers de la Commission scolaire de Montréal, elles font leur stage d'enseignement pratique (six semaines chaque année), dans les écoles de la ville. Des classes de trente à quarante élèves leur sont confiées, et elles doivent s'occuper non seulement de l'enseignement proprement dit, mais aussi de la discipline : entrée, sortie des élèves, récréation. L'examen pratique est subi dans la classe même dont l'élève a la direction, devant un jury formé de la supérieure ou de la directrice de l'école et de deux directrices de l'Institut pédagogique.

Dans les Scolasticats Écoles normales de Religieuses

Il y aurait beaucoup de choses intéressantes à citer des rapports des scolasticats-écoles normales de Religieuses. Les lignes suivantes, empruntées à la Directrice du Scolasticat-École normale des Sœurs de la Présentation de Saint-Hyacinthe, résument admirablement l'effort réfléchi et méthodique qui se poursuit vers le progrès dans toutes les écoles normales des Religieuses enseignantes.

Extrait du rapport du Scolasticat-École normale de la Présentation de Marie de Saint-Hyacinthe.

" L'année de fondation s'est passée, du 8 septembre au 15 juin, dans un labeur méthodique intense, afin d'assurer, dès le début de l'œuvre, l'entière réalisation du programme officiel. Outre les cours réguliers donnés par les Sœurs professeurs ordinaires, les scolastiques eurent l'avantage d'assister fréquemment aux cours de M. l'abbé Lucien Bernard, principal, de M. Joseph Paquin, professeur, de Monseigneur Émile Chartier de l'Université de Montréal, professeur spécial de Littérature française à notre Collège Saint-Maurice. Ces cours hebdomadaires, au nombre de vingt, portaient sur l'histoire de la langue par la littérature. Des causeries avec projections cinématographiques, des conférences au caractère social, missionnaire ou artistique, procurèrent aux étudiantes le double avantage de les reposer et de les instruire tout à la fois.

" Plusieurs heures de travail furent passées à la " table des recherches et des discussions ". Après l'audition d'un cours sur une matière principale du programme : religion, pédagogie, littérature, histoire, etc., toutes se rangeaient autour de la table d'intérêt, pour revenir sur la leçon, la compléter par des recherches appropriées, se l'assimiler par voie de discussion, de comparaison, d'analyse, de synthèse ".

Écoles normales spéciales

La Province est dotée, depuis trois ans, de deux écoles normales spéciales, grâce à l'initiative des révérendes Sœurs de la Providence. Elles sont établies à Montréal : l'une, pour la préparation à l'enseignement des sourdes-muettes, l'autre pour former des maîtresses spécialisées dans l'enseignement des arriérés-mentaux.

Ces deux écoles normales sont reconnues officiellement : celle des sourdes-muettes, sous le titre de l'Institut F.-X. Trépanier et celle des arriérés-mentaux, sous celui de l'Institut Emmélie Tavernier.

A l'Institut Trépanier, dix religieuses, dont plusieurs enseignaient depuis de nombreuses années à l'Institution des sourdes-muettes, se sont faites élèves depuis bientôt trois ans. En juin 1941, elles recevront un diplôme spécial, couronnant leurs études normaliennes.

Le zèle et l'abnégation de ces religieuses méritent d'être loués.

Les programmes spéciaux de ces deux Instituts ont été approuvés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les maisons de formation pédagogique couvrent tout le territoire de la Province de Québec

Depuis juillet 1939, date de l'abolition du Bureau central des examinateurs catholiques, seules les écoles normales sont autorisées à accorder des brevets d'enseignement. Alors qu'en 1910, la Province de Québec ne possédait que dix écoles normales, en 1940-1941, soixante-neuf maisons de formation pédagogique seront en activité.

Voici la liste de ces écoles normales groupées par catégories :

Écoles normales de garçons (14):— *Élèves-laïques:* Jacques-Cartier, Montréal ; Laval, Québec.

Élèves-Religieux: Laval-des-Rapides, Rigaud, Côte-des-Neiges, près Montréal, Sault-au-Récollet, à Montréal; Huberdeau, (Argenteuil), Iberville, Laprairie, Granby, Sorel, Arthabaska; La Pointe-du-Lac, près Trois-Rivières; Sainte-Foy, près Québec.

Écoles normales de filles (52):—*Élèves laïques:* Montréal, Saint-Jean, Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Hull, Chapeau (Pontiac) Ville-Marie (Témiscamingue), Saint-Jérôme (Terrebonne), Mont-Laurier (Labelle), Amos (Abitibi), Joliette, Sainte-Ursule (Maskinongé), Trois-Rivières, Mérici (Québec), Beauceville, Saint-Pascal (Kamouraska), Rimouski, Sainte-Rose-du-Dégelé (Témiscouata), Gaspé, Baie-Saint-Paul (Charlevoix), Chicoutimi, Roberval (Lac St-Jean), Hâvre-Saint-Pierre (Saguenay), Hâvre-aux-Maisons (Iles de la Madeleine), soit 26.

Élèves-Religieuses: A Montréal: les Sœurs Grises, les Sœurs de la Providence, les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie; à Saint-Laurent : les Sœurs de Sainte-Croix ; à Lachine : les Sœurs de Sainte-Anne ; à Saint-Hubert : les Sœurs du Sacré-Cœur ; à Dorval : les Filles de la Sagesse ; à Joliette : les Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie ; à Saint-Hyacinthe : les Sœurs de Saint-Joseph et les Sœurs de la Présentation de Marie ; à Sherbrooke: les Filles de la Charité du Sacré-Cœur; à Québec: les Sœurs du Bon-Pasteur, les Sœurs de la Charité, les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier; à Bienville (Lévis) : les Sœurs de la Charité de Saint-Louis; à Beauport : les Servantes du Saint-Cœur de Marie; à Charlesbourg: les Sœurs de Saint-François d'Assise ; à Sillery : les Sœurs de Jésus-Marie ; à Giffard (près Québec) : les Sœurs de Sainte-Chrétienne ; aux Trois-Rivières : les Filles de Jésus ; à Nicolet : les Sœurs de l'Assomption ; à Hull : les Sœurs Grises de la Croix ; à Saint-Damien (Bellechasse) : les Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours ; à Chicoutimi : les Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil et les

Petites Franciscaines de Marie ; à Sainte-Anne-des-Monts (Gaspé-Nord) : les Sœurs de Saint-Paul de Chartres.

Écoles normales spéciales: L'Institut F.-X. Trépanier, Montréal (préparation à l'enseignement des sourdes-muettes); l'Institut Emmélie Tavernier, Montréal (préparation à l'enseignement des arriérés-mentaux).

INSTITUT PÉDAGOGIQUE

Enfin, au sommet de l'enseignement féminin, l'Institut Pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, dont la section dite École normale supérieure, accorde des diplômes supérieurs de Pédagogie, diplômes reconnus officiellement par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Il convient de mentionner ici l'Institut Saint-Georges, des Frères des Écoles chrétiennes, qui est une école universitaire de pédagogie, école de recherches. La psychologie pédagogique y est surtout expérimentale. Cet Institut ne relève pas du Département de l'Instruction publique, mais il est affilié à l'Université de Montréal.

La liste qui précède démontre que le territoire entier de la Province de Québec est pourvu de nombreuses écoles préparant à l'enseignement.

On peut dire de la pédagogie, ce que Bossuet disait du bonheur : " Il est fait de tant de pièces qu'il en manque toujours quelqu'une ".

C'est pourquoi dans nos écoles normales, on s'applique au mieux dans les méthodes et les procédés d'enseignement, sans rompre pour cela avec la pédagogie traditionnelle et ses qualités de sérieux, d'ordre et de virilité.

Ce ne sont pas des écoles de pédagogie *fermées*, mais des écoles de pédagogie *ouvertes*. Elles s'appuient sur les principes d'une saine tradition catholique et française.

CONCLUSION

L'histoire impartiale reconnaîtra qu'au cours des deux dernières décades, les écoles normales se sont non seulement multipliées, mais qu'au point de vue professionnel, elles ont fait de remarquables progrès, progrès dans l'ordre, s'inspirant du passé, sans doute, mais tenant compte, dans une large mesure, des méthodes améliorées et des nouveaux procédés pédagogiques.

Mgr d'Hulst écrivait jadis : " La vraie philosophie est faite de tradition et de progrès. " Il faut en dire autant des méthodes d'éducation. A

cet égard, l'Église catholique, merveilleuse éducatrice, nous fournit des traditions fondées sur une psychologie qui tient compte de la nature de l'homme formé d'un corps et d'une âme immortelle. Aujourd'hui, plusieurs novateurs en éducation ramènent tout, ou à peu près, au physique.

La pédagogie instaurée depuis toujours dans nos écoles normales canadiennes-françaises s'inspire des meilleurs auteurs français, belges et suisses, d'inspiration chrétienne et catholique. La clarté et l'esprit français y rayonnent aussi à chaque page.

Au sommet de ma carrière, descendant déjà vers le couchant, je puis me rendre le témoignage d'avoir toujours combattu le rationalisme et le matérialisme dans les méthodes et les procédés d'enseignement, de même que les écoles neutres, d'où Dieu et son Église sont bannis.

Les saines méthodes pédagogiques demeurent liés à la culture vraiment française.

Après la terrible guerre qui se poursuit entre les ennemis du Christ et ceux qui croient en Lui, les Canadiens français auront à maintenir leurs positions de peuple catholique et français. Il importe donc de conserver dans nos écoles, à tous les degrés, les principes qui ont assuré la survivance de notre peuple.

En terminant, Monsieur le Surintendant, il m'est très agréable d'ajouter, à l'occasion de votre élévation au poste de Surintendant de l'Instruction publiques, en mon nom et au nom de mes assistants, mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux à ceux que les principaux des écoles normales vous ont offerts dans leur rapport annuel.

Permettez-moi de dire, aussi, que le souvenir de votre prédécesseur immédiat, l'honorable M. C.-F. Delâge, vivra longtemps dans la mémoire du personnel des écoles normales et de leurs visiteurs officiels.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'assurance de mon meilleur dévouement.

C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général des Écoles normales catholiques

APPENDICE No VII

RAPPORT DE L'ÉCOLE NORMALE DU COLLÈGE MACDONALD

COLLÈGE MACDONALD

(Université McGill)

(*Traduction*)

Le 6 juin 1940

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur l'activité de l'École des élèves-maîtres au collège Macdonald durant l'année académique 1939-40.

Le nombre des étudiants admis à l'école des élèves-maîtres, durant l'année, a été comme suit :

Classe intermédiaire:	Femmes	134	
	Hommes	25	
			Total 159
Classe élémentaire:	Femmes	28	
	Hommes	2	
			Total 30
Classe de directeurs de Jardin de l'Enfance:	Femmes	4	Total 4
			Total 193

A la fin de l'année, on a accordé les diplômes suivants:

Diplômes élémentaires, classe élémentaire	23
" élémentaires, classe intermédiaire	22
" intermédiaires	121
" de directeur de Jardin de l'Enfance	4
	Total 170

En plus de ces diplômes, 37 diplômes de " high school ", première classe, ont été décernés à des gradués de l'université McGill comme complément de leur formation, par le professeur Hughes, à la faculté de l'Enseignement de l'université McGill.

Deux étudiants des années précédentes ont aussi satisfait aux exigences d'un diplôme de certificat intermédiaire intérim qui leur a été décerné au cours de l'année.

On a émis quatre-vingt-deux diplômes de musique de divers degrés et décerné cent soixante-dix certificats de la donation Strathcona pour la culture physique, classe B.

Quoique nos élèves aient été supérieurs, en nombre, à ceux de l'an dernier, les diplômes accordés sont probablement encore trop peu nombreux pour subvenir aux besoins apparents en cette province.

Les avantages de l'emploi se sont accrus sensiblement, en ces dernières années, et actuellement plus de la moitié des élèves ont obtenu des situations. D'autres nominations se réaliseront vraisemblablement après le 1er juin, lorsque, conformément à la loi scolaire, des démissions s'effectueront.

Nous avons eu le privilège, au cours de l'année, d'entendre une série de causeries en langue française soit par l'inspecteur A. B. Charbonneau, de Bordeaux, le professeur J. M. Nadeau, de l'université de Montréal et M. Jean Charles Harvey, de Montréal. Nous désirons remercier ces collègues de leur collaboration à l'œuvre d'une meilleure compréhension non seulement de nos compatriotes d'origine française mais aussi de la langue française.

Je désire remercier la Société des jeunes gens de l'église de Béthanie et Verdun de leur spectacle en français " madame Lecoq et monsieur" qu'elle a produit vers la fin de l'année.

Au cours de l'année, nous avons été redevables à divers professeurs de la faculté de l'Agriculture et de l'École des sciences ménagères d'une série de conférences, de démonstrations et d'excursions propres à compléter les études ordinaires en histoire naturelle et en matière d'hygiène.

Je désire aussi exprimer mon appréciation de cette collaboration de M. H. J. C. Darragh, surintendant des écoles de Montréal, et des autres principaux et professeurs des écoles élémentaires, du succès de notre programme, en périodes continues, de pédagogie pratique dans Montréal; et semblablemen du concours et de l'aide de l'inspecteur N. D. Wells pour expérimenter, dans son district, l'enseignement rural.

Et enfin, je désire remercier tous les membres du personnel de leur loyauté et de leur coopération au cours de l'année.

C'est avec regret que je vous informe du départ de W. R. B. Musgrove, qui a été notre professeur de musique depuis ces derniers vingt ans. D'après les règlements de retraite, il a atteint la limite d'âge. En dépit du fait que

plusieurs élèves arrivaient mal préparés pour effectuer le travail de sa matière, M. Musgrove a lutté vaillamment pour les initier non seulement à la musique en elle-même mais aux méthodes de l'enseigner à de jeunes enfants. Dans sa retraite l'accompagnent les bons et sincères souhaits de tous ses collègues d'une longue et heureuse période de sérénité.

Le chapitre municipal de Montréal de l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire a donné à entendre qu'il accordait annuellement une bourse de $350. à une élève, choisie dans les " high schools " de Montréal et des environs, qui désire s'inscrire dans la classe intermédiaire à l'institut pédagogique. Bienvenu est ce don généreux destiné à quelque candidate méritante qui trouvera un moyen, dont autrement elle serait peut-être privée, de s'adapter à la carrière de l'enseignement.

Sincèrement vôtre
(signé) SINCLAIR LAIRD.
Doyen.

PETITS TABLEAUX

Le tableau A, autrefois publié dans le rapport du Surintendant, est inséré dans l'*État financier du Surintendant de l'Instruction publique* pour 1939-40. Ce tableau donne la liste des municipalités rurales et de village qui ont bénéficié de la subvention spéciale pour favoriser l'engagement d'instituteurs diplômés d'une école normale.

Le tableau B (Comptes du Fonds de pension de l'enseignement primaire) se trouve également dans l'*État financier du Surintendant.*

Le rapport sur l'École Polytechnique de Montréal, publié autrefois dans le présent volume, paraît dans le *Rapport du Secrétaire et Registraire de la Province.*

PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les procès-verbaux du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour 1939-40 ont été publiés dans l'*Enseignement Primaire* de la même année.

Le procès-verbal de la séance du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique de septembre 1940 a été publié dans l'*Educational Record* de décembre 1940.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Secrétariat de la province de Québec	III
Département de l'Instruction publique (Personnel du)	IV
Conseil de l'Instruction publique — Comité catholique (Membres du)	VI
Conseil de l'Instruction publique — Comité protestant (Membres du)	VII
Rapport du Surintendant	VIII
Résumé général des statistiques scolaires de 1938-39	XXXI

APPENDICE No I

Rapports des Inspecteurs d'écoles

I — INSPECTEURS CATHOLIQUES

Rapports des Inspecteurs régionaux

1.— Maltais, Rod.	3
2.— Marien, J.-G.	19
3.— Paquin, J.-A.	35
4.— Boily, J.-Ed.	47
5.— Lamarre, J.-E.	70
6.— Pagé, L.-O.	88
7.— Litalien, J.-E.	104
8.— Hubert, Paul.	121

Rapports des Inspecteurs de cités

Rapport conjoint (Montréal). Caron, J.-M.	135
Rapports particuliers (Montréal) : Shaffer, C.-A.	140
Désormeaux, J.-R.	146
Charbonneau, A.-B.	152
Pellerin, J.-E.	157
Dussault, H.	160
Wescott, A.-E.	164
Longtin, J.-H.	169
Gagnon, J.-B.	174
Côté, J.-R.	178
Ducharme, J.-D.	182
Desaulniers, Omer-Jules	187
Rapport conjoint (Québec)	192

PAGES

Rapports particuliers (Québec) : Caron, J.-W., Filteau, A.-M., Turcotte, J.-M.. ... 194
Bédard, Joseph. ... 208
O'Donnell, Wm. ... 212

APPENDICE No II

Rapport de l'Inspecteur général des écoles primaires catholiques

Miller, C.-J.. ... 217

APPENDICE No III

INSPECTEURS PROTESTANTS

Rapport de l'Inspecteur général des écoles protestantes

Giles, E.-S.. ... 235

APPENDICE No IV

Rapport du Directeur de l'enseignement ménager

Désilets, Alphonse ... 259

APPENDICE No V

Rapport du Directeur de l'enseignement du Dessin

Morisset, Gérard ... 269

APPENDICE No VI

Rapport de l'Inspecteur des écoles normales catholiques

Magnan, C.-J.. ... 273

APPENDICE No VII

Rapport de l'École normale du Collège MacDonald

Laird, Sinclair. ... 295
PETITS TABLEAUX, etc.. ... 299

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

